■ la météo

Ennuagement graduel suivi d'averses en fin de journée. Maximum 40. Jeudi : pluie et doux.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Lévesque aux hommes d'affaires: "Arrêtez de faire peur au monde!"

— page 3

Office férial | VOL. LXIV - NO 61 | Montréal, mercredi 14 mars 1973 | 15 CENTS

Le taux de chômage a légèrement baissé

OTTAWA (par François Barbeau) – Bien que le nombre des chômeurs au Canada ait diminué de 33,000 de janvier à février pour se stabiliser à 655,000 ou 7.3% de la main-d'oeuvre, contre 7.7% en janvier, les statistiques publiées hier à Ottawa ne sont pas qu'encourageantes: on y constate en effet qu'environ le tiers des chômeurs dénombrés en février est sans travail depuis quatre mois ou plus.

Jamais, depuis février 1971, alors que le taux de chômage était de 8.1%, n'a-t-on constaté un si grand nombre de sans travail depuis quatre mois ou plus.

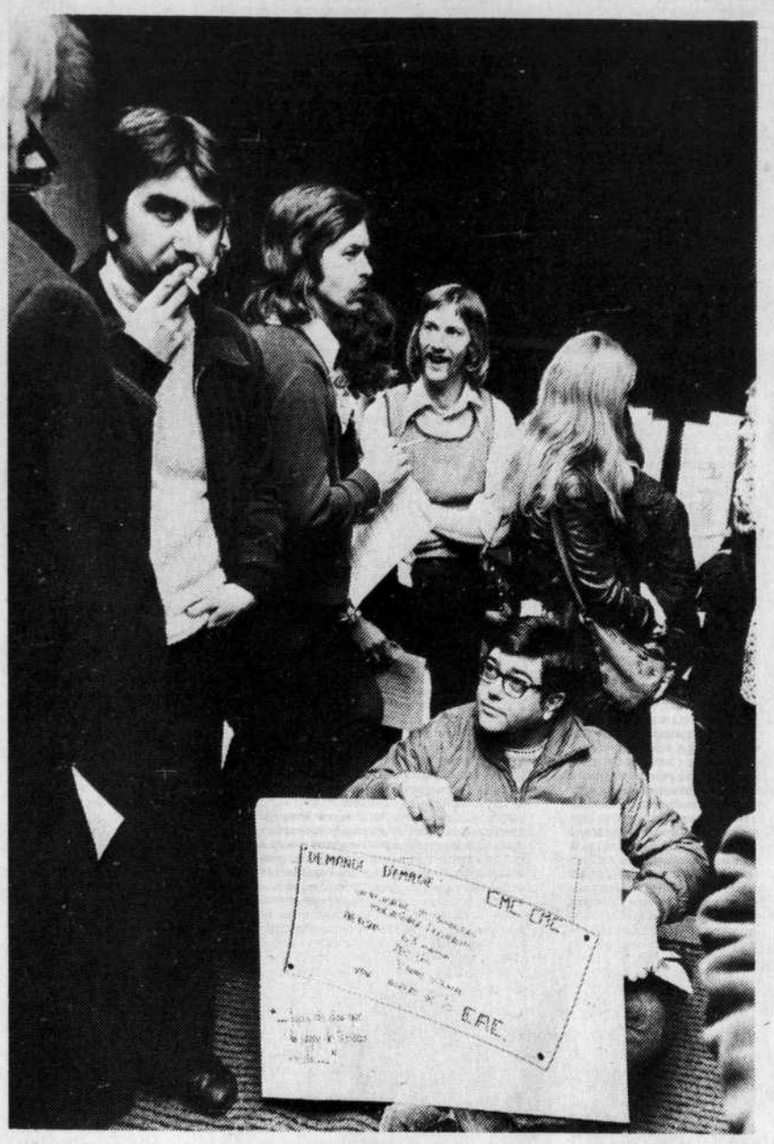
Le taux désaisonnalisé de chômage pour février est de 5.9% contre 6.2% en janvier. Il y a un an le taux désaisonnalisé de chômage était aussi de 5.9% et le taux réel de chômage était de 7.3%, le taux enregistré pour le mois dernier.

Les effectifs ouvriers ont augmenté de 57,000 de janvier à février, passant de 8,881,000 à 8,938,000. Il y a un an, les effectifs s'élevaient à 8,555,000.

Dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Canada, le taux de chômage a subi une légère diminution de janvier à février, à une exception près: le pourcentage des chômeurs âgés de 55 ans et plus a augmenté de 4.1% qu'il était en janvier à 4.6% en février, alors que le nombre des chômeurs dans cette catégorie est passé de 49,000 à 54,000.

C'est dans la région de l'Atlantique que le taux de chômage a diminué le

Voir page 6 : Le chômage



Des militants de groupes populaires ont envahi hier le Centre régional de paiement de la Commission d'assurance-chômage, au 1441 rue Saint-Urbain pour protester contre les récentes décisions de la Commission. La semaine dernière, une centaine d'employés du Centre de la rue Saint-Urbain ont reçu des avis de mise à pied de la CAC et les groupes populaires leur ont apporté leur appui. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

L'indexation du traitement: l'opposition était d'accord

QUEBEC (Le Devoir) – Le leader du gouvernement à l'Assemblée nationale, M. Gérard-D. Lévesque, soutient que péquistes et créditistes se contredisent en s'opposant à l'indexation des traitements des députés.

Selon M. Gérard-D. Lévesque, ces deux partis d'opposition avaient déjà en juin 1971 donné leur accord aux objectifs que visent les projets de lois 274 et 275. Et il émet l'opinion que le Parti québécois et le Ralliement créditiste ont fait marche arrière parce qu'ils croient pouvoir ainsi se faire un capital politique facile.

Le leader libéral en Chambre a expliqué qu'il n'est aucunement question d'augmentation des traitements des députés mais strictement d'indexation basée sur le coût de la vie. Dans son argumentation, il a toutefois omis de reconnaître que le bill 275 prévoit une augmentation pour les ministres d'Etat qui bénéficieront des mêmes traitements que les ministres avec portefeuille.

M. Lévesque rappelle qu'en 1971 les principes énoncés dans ces deux projets de lois ramenés à cette session-ci ont déjà fait l'objet de débats en Chambre. Il réfère au journal des débats de l'époque. Il déclarait alors que le gouvernement se proposait d'établir une échelle réaliste des salaires pour les députés et qu'il serait désormais plus équitable de s'en tenir à une indexation basée sur le coût de la vie, soit 4% sur les traitements et 2% sur les allocations.

Plus encore, le leader du gouvernement rappelle que le projet original (bill 58) comportait non seulement le principe d'indexation mais prévoyait également des augmentations substantielles pour les députés de l'Assemblée nationale. Et il souligne que c'est à l'unanimité que

Voir page 7 : Indexation

Le pétrole de l'Alaska

Dave Barrett propose de combiner rail et pipe-line

WASHINGTON (CP) – Le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique a préconisé hier le transport du pétrole et du gaz naturel de l'Alaska par voie ferrée et par pipeline jusqu'aux marchés canadien et américain, ce qui nécessiterait un investissement de $4 milliards. Ceci mettrait fin à l'aléatoire dans le développement du Nord-Ouest, a déclaré le premier ministre M. Dave Barrett.

Un chemin de fer à double voie serait construit depuis les champs pétrolifères de North Slope en Alaska, via le Yukon, et jusqu'à Lower Post, en Colombie-Britannique, pour le transport du pétrole et du gaz liquéfié. On construirait de nouveaux pipelines ou on prolongerait ceux existants pour acheminer le pétrole jusqu'à la Colombie-Britannique continentale et le gaz jusqu'à Edmonton.

M. Barrett a tenu une conférence de presse à Washington pour rendre son plan public, après que lui-même et ses ministres l'eurent exposé la veille aux autorités américaines, ainsi qu'aux autorités gouvernementales et aux partis de l'opposition du Canada, à Ottawa et à Victoria.

Le plan Barrett a reçu un accueil poli mais peu encourageant de la part des fonctionnaires de l'administration Nixon qui n'ont jamais cessé d'appuyer le projet d'un pipe-line à travers l'Alaska et d'un acheminement jusqu'à la côte ouest des Etats-Unis par pétroliers.

Les autorités de la Colombie-Britannique et des Etats-Unis reconnaissent néanmoins que la parole est maintenant à Ottawa qui encourage des études détaillées pour un tout autre projet: un pipe-line à travers la vallée du Mackenzie et le Canada jusqu'au Midwest américain.

Une déclaration du ministère de l'Intérieur des Etats-Unis souligne que le gouvernement américain appuie le projet d'un pipe-line trans-Alaska – dont les tribunaux sont saisis depuis près de trois ans – mais qu'il examinera néanmoins le nouveau projet comme solution de rechange dans l'exploitation des réserves de l'Alaska et du Grand Nord canadien. "Nous aimerions connaître la réaction du gouvernement fédéral canadien" est-il dit dans la déclaration.

Quant au consortium Alaska Pipeline Service Co., qui a déjà englouti plus d'un milliard de dollars dans le projet trans-Alaska, il dit avoir étudié dans le passé maints projets de transport par rail. Il en est venu à la conclusion que le chemin de fer ne serait ni plus économique, ni plus recommandable du point de vue écologique.

M. Barrett a déclaré que son projet pourrait être financé entièrement par les gouvernements, de la façon suivante: 49% par le gouvernement américain;; 31 pour cent par Ottawa; 20 pour cent par la Colombie-Britannique seule ou à parts égales avec le Yukon. Une commis-

Voir page 7 : Dave Barrett

au gré du temps

Trous d'air

Participant aux bouleversements universels, l'ordre des saisons se dérègle et nous favorise d'un délicieux printemps hâtif.

Personne ne regrette les neiges d'antan mais chacun peste contre le dégel précoce qui lézarde les chaussées et y sème les chausse-trapes.

L'argent épargné sur l'enlèvement de la neige pourrait sans tarder servir à réparer les bitumes crevassés, mais attentive surtout aux trous de son budget, l'administration municipale montréalaise, si elle laisse au soleil le soin de nous débarrasser gratis de la neige demande aussi à l'air pur de boucher les crevasses.

Louis-Martin TARD

Confusion administrative à la CAC

2,000 feuilles d'impôt improvisées

Plus de 2,000 travailleurs sur 28,000 qui ont fait l'objet d'études spéciales au bureau de Lorimier de la Commission d'assurance-chômage ont probablement reçu de celle-ci une formule TP4U qui ne reflète pas le montant exact des prestations qu'ils ont touchées en 1972.

Selon des renseignements obtenus par LE DEVOIR, le bureau de Lorimier, quelque temps avant la date-limite du 28 février fixée par la loi pour l'envoi des formules TP4U, recevait du siège de la Commission d'assurance-chômage à Ottawa, les formules TP4U dûment remplies à l'intention de chaque travailleur ayant touché des prestations de ce bureau au cours de l'année 1972.

Or, l'unité spéciale d'impôt du bureau de Lorimier aurait vite découvert, en procédant à des vérifications, de nombreuses différences entre les montants inscrits sur les formules reçues d'Ottawa et ceux qu'ont effectivement touchés en 1972 les destinataires. Ainsi, dans un cas, le montant inscrit sur le TP4U d'un M. J.M. Simard faisait état de prestations totales de $1970 pour l'année 1972. Vérification faite à l'aide des documents SY7 qui, reflétant les déboursés réels encourus par le bureau de Lorimier, sont considérés comme la source la plus sûre en la matière, on découvrit que le montant réel touché par M. Simard s'élevait plutôt à $1690. Des erreurs semblables auraient été découvertes dans environ 2,000 cas sur 28,000 qu'a étudiés l'unité spéciale d'impôt du bureau de Lorimier.

Devant ces flagrantes disparités entre les chiffres de Montréal et ceux d'Ottawa, on aurait tenté d'établir la source des différences. Mais il semble qu'à Ottawa, on ait perdu ou détruit les microfilms qui auraient permis de comparer les données qui ont servi de base aux calculs du bureau central et ceux qui ont servi aux vérificateurs de Montréal.

Ces documents essentiels faisant défaut et la loi exigeant que les TP4U soient expédiés aux intéressés avant le 28 février, on s'est apparemment contenté de régler d'une manière approximative les cas relevés par l'unité spéciale d'impôt du bureau Delorimier. On aurait renoncé à poursuivre les enquêtes minutieuses qui auraient permis de définir la source des irrégularités constatées.

Les rapports établis par les membres de l'unité spéciale d'impôt du bureau Delorimier font état de différences ainsi constatées entre les chiffres du bureau d'Ottawa et ceux du bureau Delorimier. "Différence introuvable" – "Rien sur microfilm" – "Paiement manquant sur microfilm" – "Deuxième recherche, paiements manquants" – "Montant semble payé mais n'apparaît pas sur la visionneuse" – Voilà quelques-unes des formules qui ont été inscrites sur les rapports d'enquêtes à la suite desquels les autorités du bureau montréalais, sur les instructions d'Ottawa, ont apparemment décidé de régler approximativement les quelques 2,000 cas relevés par l'unité spéciale d'impôt. Dans certains cas, les différences entre les chiffres d'Ottawa et ceux de Québec représentent des montants de quelques dizaines de dollars seulement. Dans d'autres cas, elles sont de l'ordre de plusieurs centaines de dollars.

Les travailleurs qui ne seront pas satisfaits du TP4U reçu de l'assurance-chômage pourront s'adresser à un service de plaintes que les autorités du bureau Delorimier ont spécialement institué à leur intention.

Mais, à moins qu'ils n'aient conservé les documents qui leur permettraient de faire la preuve des sommes exactes qu'ils ont touchées en 1972, il semble qu'ils n'auront d'autre recours que de se soumettre à une décision qui aura été prise, dans des centaines de cas, sans qu'une vérification satisfaisante ait pu établir avec certitude les sommes versées à chaque travailleur par l'assurance-chômage.

Une augmentation du prix du pétrole stimulerait la prospection au Québec

de notre envoyé spécial, Gilles Provost

QUEBEC – L'augmentation du prix du pétrole peut comporter certains avantages pour le Canada dans la mesure où cela permettra d'exploiter des gisements qui ne seraient pas rentables présentement (dans l'Arctique ou en Alberta, par exemple), a déclaré hier, à l'université Laval, M. Pedro Van Meurs, directeur de la division du développement international du pétrole au ministère canadien de l'Energie, des Mines et des Ressources.

Par contre, il n'en est pas de même au niveau du Québec qui est présentement un sérieux consommateur, c'est-à-dire qu'il doit importer tout le pétrole qu'il consomme, ce qui représentait déjà une valeur hors-taxe de plus de un milliard en 1970.

En effet, l'augmentation du prix du pétrole provoquera une inflation mondiale sans aucune contrepartie pour les régions et les pays qui ne possèdent aucun gisement intéressant ou aucune grande compagnie pétrolière. (C'est exactement la situation du Québec).

Par contre, comme l'ont souligné quelques conférenciers, l'augmentation des prix va certainement provoquer une intensification de la prospection pétrolière au Québec comme ailleurs et une découverte importante pourrait complètement changer le tableau.

M. Van Meure, pour sa part, a souligné l'importance particulière de la découverte des domes de sel des Iles-de-la-Madeleine qui laissent espérer la présence de gisements de gaz naturel, une autre ressource encore plus rare, qui a l'avantage de ne pas polluer l'atmosphère et dont le prix augmente aussi ra-

Voir page 7 : Une augmentation

Yvon Dansereau est nommé médiateur dans la construction

QUEBEC (par Gérald LeBlanc) – Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Jean Cournoyer, a annoncé, hier, la nomination de M. Yvon Dansereau, comme médiateur dans les négociations de l'industrie de la construction.

M. Dansereau, qui est directeur du Service de conciliation et d'arbitrage au ministère et l'homme de confiance de M. Cournoyer, sera présent lors de la prochaine rencontre des deux parties, vendredi prochain.

Le décret régissant l'industrie de la construction se termine, on le sait, le 30 avril et les parties ont jusqu'ici parcouru si peu de chemin qu'on voit mal comment le prochain décret pourrait être prêt pour cette date.

M. Cournoyer a d'ailleurs déclaré que c'est à la demande de la FTQ qu'un médiateur vient d'être nommé pour accélérer la présente ronde de négociations.

Par ailleurs, M. Cournoyer a promis de rendre public, d'ici la fin de semaine, les statistiques concernant les effectifs de chaque centrale, suite à la dernière campagne de maraudage dans le monde de la construction.

Il se prononcera également d'ici la fin de semaine sur la demande de mise en tutelle de la Commission de l'industrie de la construction (CIC) ainsi que sur l'acceptation, comme partie contractante, de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), du côté syndical, et de l'Association de la construction de Montréal, son ancien employeur, du côté patronal.

Les élections scolaires

Les recenseurs unilingues irritent les francophones

Les bureaux du président des élections scolaires ont été saisis de nombreuses protestations émanant de citoyens qui se plaignent de l'unilinguisme des recenseurs chargés de dresser les listes d'inscrits en vue du scrutin du 15 juin.

Ces plaintes sont principalement portées par des électeurs francophones habitant des quartiers à prédominance anglophone, notamment les quartiers de Westmount, Snowdon, Montréal-Ouest, Côte-Saint-Luc, Notre-Dame-de-Grâce, Côte-des-Neiges et Hampstead.

Dans plusieurs cas, aucun des deux recenseurs qui se présentent au domicile des électeurs ne parle ni ne comprend le français.

Interrogée à ce sujet hier, la préposée au bureau local d'élection d'un quartier anglophone a reconnu que plusieurs recenseurs sont en effet incapables d'accomplir leur mission en français et qu'un nombre considérable de protestations lui ont été adressées. Elle le déplore mais invoque des circonstances atténuantes. Il n'a pas été possible, a-t-elle dit, de recruter dans les délais requis et en nombre suffisant des recenseurs bilingues dans les quartiers où les anglophones sont majoritaires. Elle affirme que des efforts particuliers ont été faits pour assurer le caractère bilingue de l'opération, mais avec un succès médiocre, les candidates francophones ou anglophones bilingues dans ces quartiers n'étant pas assez nombreuses ou ne voulant pas travailler hors de leur quartier.

Voir page 7 : Les recenseurs

Le Grand Prix de la Ville à André Langevin

par Robert Guy Scully

Le neuvième Grand Prix littéraire de la ville de Montréal a été décerné hier soir à M. André Langevin, pour son roman "L'élan d'Amérique". Une huitaine d'oeuvres avait été retenue par le jury "préliminaire", et soumise à l'examen du jury "final". Les observateurs s'attendaient à une lutte – qui se reproduit à chaque année – entre une oeuvre de création, celle de M. Langevin, et une oeuvre de sciences humaines, "La vie libertine en Nouvelle-France", de l'ethnologue Robert-Lionel Séguin. Il semble toutefois que le jury a délibéré du choix entre "L'élan" et le "Borduas" de M. Guy Robert.

Le roman d'André Langevin, son quatrième, a connu une certaine notoriété dès sa parution, à cause du mystère plus ou moins dense qui entoure son auteur. Moins secret – et sans doute moins important sur le plan littéraire – qu'un Réjean Ducharme, M. Langevin est néanmoins comparé à l'auteur de "L'avalée des avalées", pour avoir brusquement pris sa retraite du monde littéraire vers 1958, laissant au public lecteur deux romans d'une rare qualité, "Poussière sur la ville", chronique d'une petite ville minière québécoise, et "Le temps des hommes", qui se déroule en milieu forestier. On avait espéré, en effet, que ces deux livres (pré-

Voir page 6 : Le Grand Prix

Un souci majeur au NPD-Q: le recrutement

par Michel Roy

Le congrès biennal du NPD-Québec, qui doit réunir environ 150 délégués ce week-end à Cap-Rouge en présence du leader national, M. David Lewis, et d'un ministre du gouvernement néo-démocrate du Manitoba, M. Sydney Green, sera dominé cette année par un souci majeur: l'élargissement de la base du Parti qui compte beaucoup de sympathisants mais peu de membres actifs.

De 500 qu'il était au début de janvier, le nombre des cotisants est passé ces jours derniers à 1,000 grâce à une campagne de recrutement. A ces effectifs, il faut encore ajouter quelque 7,000 "membres affiliés", syndiqués de la Fédération des travailleurs du Québec qui versent annuellement une cotisation minime et s'engagent en principe à soutenir l'action du Parti.

M. Henri-François Gautrin, seul candidat à ce jour à la succession de M. Raymond Laliberté, président démissionnaire, a déjà indiqué que ses efforts, s'il est porté à la présidence, porteront principalement sur le recrutement intensif, sur le fonctionnement de l'appareil et des structures du Parti et sur la formation des militants, appelés à s'impliquer davantage dans leurs milieux respectifs et à diffuser dans l'action concrète et quotidienne le programme social-démocrate du Parti.

Bien qu'on ne lui connaisse pas d'adversaire à la présidence, M. Gautrin rappelle que la clôture des présentations n'interviendra que dans la journée de samedi, veille de l'élection, et souhaite que d'autres militants se portent candidats.

Cette hypothèse est d'autant plus improbable, toutefois, que les principaux animateurs du Parti, après avoir veinement tenté d'amener M. Laliberté à revenir sur sa décision d'abandonner la présidence, ont eu un certain mal à recruter un candidat acceptable qu'ils ont finalement trouvé en M. Gautrin, jusqu'ici vice-président et directeur de l'organisation du Parti.

On laisse volontiers entendre parmi les organisateurs du congrès qu'un ou deux autres candidats pourraient se manifester avant les élections, prévues pour dimanche. Il semble toutefois que cette rumeur n'a pour but que d'obliger Radio-Canada à téléviser les assises du NPD-Québec, le critère plutôt rigide de la Société pour assurer le reportage d'un événement politique de cette nature étant "une élection à la chefferie". Il suffirait donc de susciter "une candidature artificielle" à seule fin d'offrir au

Voir page 6 : Le NPD-Q

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE

eil

Certificats d'épargne et de crédit différé

2189 est, rue Sherbrooke
Montréal 133

527-3624

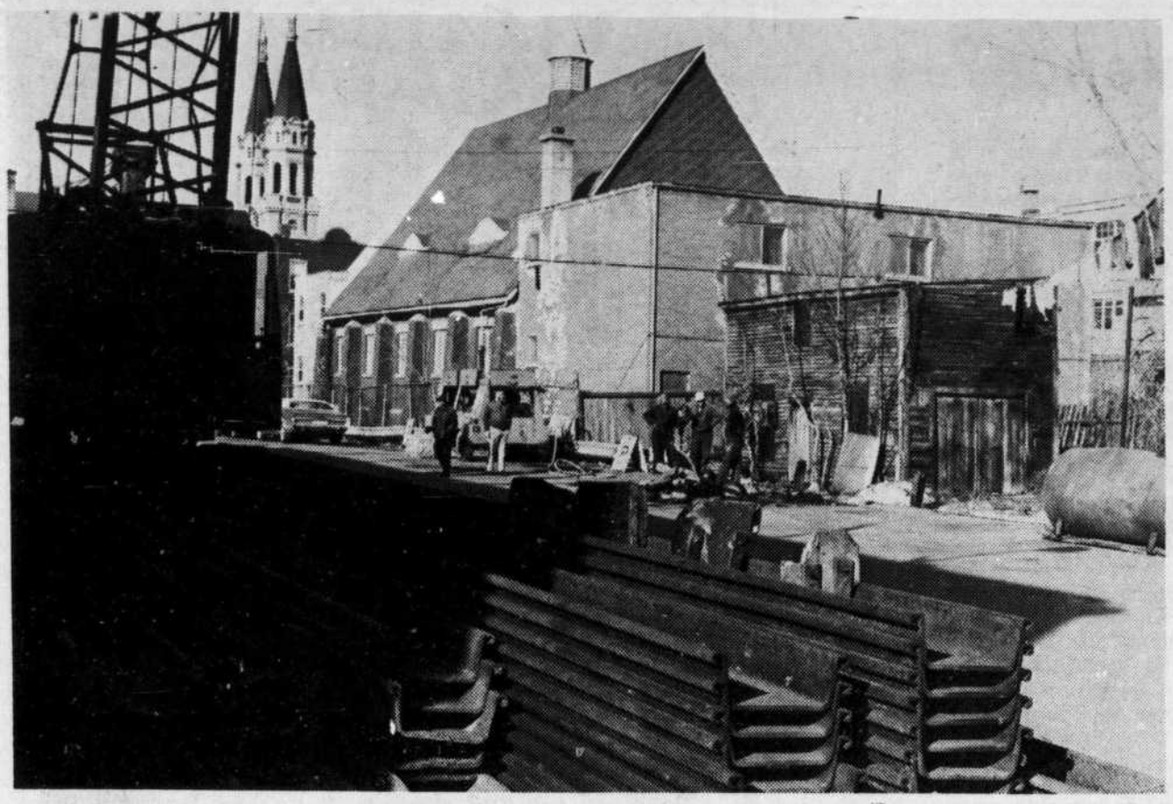
bonjour...
bon matin!

YVES CORBEIL
de 5.30h à 9h am

CKLM RADIO
MONTRÉAL 1570

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, mercredi 14 mars 1973



Les premiers travaux en vue du prolongement du métro dans Verdun ont débuté hier, sur un terrain situé à l'ouest de la rue Wellington, entre les rues Gordon et Rielle. Cet emplacement servira de point d'accès au tunnel de 1 mille et un tiers qui sera percé dans le roc pour relier les futures stations de l'Église et Verdun. C'est la firme Spino Construction qui a obtenu le contrat, au coût proposé le plus bas, soit $5,152,000. Six conseillers de Verdun, dont le pro-maire, M. Gérard Dorais, ont assisté au lancement des travaux. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Gabriel Loubier :

Éducation et Affaires sociales gênent le fonctionnement des ministères économiques

par Clément Trudel

Pour Gabriel Loubier, chef de l'Union nationale et député de Bellechasse à l'Assemblée nationale, l'éducation et les Affaires sociales gênent, par la proportion du budget qui leur est consacrée (68%), le fonctionnement des ministères à vocation économique au Québec.

Devant une quarantaine d'hommes d'affaires italo-canadiens du Québec hier, M. Loubier a fait la somme des préoccupations principales de son parti: relancer d'abord l'économie de la région montréalaise dont la prospérité donnera le ton à l'ensemble des activités économiques du Québec; accorder au secteur privé toutes les chances d'investir $8 milliards par année durant 5 ans au Québec pour y créer 75,000 nouveaux emplois par année; et réorienter les priorités gouvernementales dans le sens d'un rapatriement au secteur privé de certaines fonctions présentement assumées par l'Etat, en éducation et dans les Affaires sociales.

Le chef de l'UN a dit ne pas tellement priser l'expression "Italo-Canadiens" pour désigner des citoyens intégrés, dans certains cas, depuis trois générations. Il préférerait que sans être assimilés, ces citoyens soient traités comme des membres à part entière dans la société québécoise (dans ses remerciements, M. Capobianco devait aller jusqu'à dire qu'au Québec, c'était "le contraire de ce qui se passe à Toronto" et qu'ici il déplore que les Italo-Canadiens soient traités comme des citoyens de seconde zone).

L'apport des immigrants est bénéfique, souligne M. Loubier. En 1970 seulement, les 23,000 immigrants qu'a reçus le Québec emportaient avec eux $50 millions, ce qui est un atout dans notre société où l'on est souvent identifié en fonction de la "consommation". Il y a aussi l'esprit d'initiative, la volonté de réussir et la détermination prêtés ordinairement à l'immigrant, qui contribuent à façonner un Québec dynamique.

M. Loubier a répété sa volonté d'améliorer le climat social et de faire redémarrer l'économie par le biais d'une entreprise privée revalorisée et d'un capitalisme "pas à l'état pur" mais que prescriraient les nationalisations. A quoi bon se gargariser de philosophie économique? lance M. Loubier, qui n'en annonce pas moins que ses "experts et conseillers" sont à préparer une "stratégie industrielle" pour l'ensemble du Québec, en tenant compte du fait que les Québécois sont "soudés à une économie continentale".

Déjà exposée à maintes reprises depuis son accession au poste de chef de l'UN, la théorie de la "concertation à trois": Etat, patronat et syndicats a également fait l'objet hier d'un passage du discours de M. Loubier. L'Etat devrait voir à ne pas être pris à l'improviste devant les conflits du monde du travail; il devrait prendre sur lui d'amener à la même table et de façon permanente patrons et syndicats, ces "partenaires dans le développement économique".

L'UN, si elle reprenait le pouvoir, verrait à former un Conseil économique et industriel qui piloterait la reprise économique de Montréal mais "pas à la façon de cette planification-miracle" devant laquelle M. Loubier se récuse sans nuance, allant même jusqu'à décrier l'expérience de la Société générale de financement.

Selon M. Loubier, il aurait fallu penser à canaliser les épargnes des Québécois, non pas pour régler des problèmes de successions sans créer d'emplois, mais bien en misant sur les réserves dormantes de gros sous des Québécois. Sur la foi du slogan "elles sont en or", rappelle M. Loubier, les Québécois n'ont-ils pas acheté plus de la moitié des obligations d'épargne du Canada?

Il lance l'idée que ceux qui investiraient leurs épargnes dans des obligations d'épargne du Québec bénéficieraient d'un rabattement substantiel d'impôts "mais je n'en fais pas pour l'instant une proposition formelle". Ainsi, le Québécois riche qui recevrait une partie de son revenu de ses obligations du Québec pourrait n'être taxé que pour 15 ou 20% de ces dividendes provenant d'obligations du Québec, au lieu de faire imposer jusqu'à 50% de ce revenu, dans certains cas.

Pour réduire le chômage, il s'agit d'établir la priorité de l'économique, dit encore M. Loubier qui déplore que le gouvernement Bourassa s'apprête à réduire de $43 millions le budget du ministère de l'industrie et du commerce. M. Loubier a invité les hommes d'affaires à s'emparer des partis politiques, à les inspirer, bien qu'il désapprouve que les partis soient contrôlés par une "clique" (de financiers ou d'idéologues, peu importe). "Vous ne devriez pas être en marge de la vie collective!". Il s'est aussi longuement attardé sur la question constitutionnellle en préconisant la reprise de consultations interprovinciales (les premiers ministres des provinces importantes sont complètement insatisfaits, dit-il) afin de dicter à Ottawa les réaménagements constitutionnels qui conviennent aux vrais propriétaires de la fédération, les provinces.

Lévesque aux hommes d'affaires

"Arrêtez de faire peur au monde!"

par Pierre O'Neill

Le président du Parti québécois, M. René Lévesque, a demandé hier aux hommes d'affaires d'arrêter de faire peur au monde.

Il parlait devant les membres de la Chambre de commerce du district de Montréal qu'il a accusés de faire du "parachutage de la petite terreur" et d'empêcher ainsi le dialogue sur la question fondamentale de l'indépendance du Québec.

Essentiellement, le chef politique a consacré son intervention à faire ressortir les lignes de force du programme péquiste, à démontrer que l'indépendance n'est pas la fin du monde, à expliquer que le Parti québécois est tout au plus de la "gauche modérée" et surtout à faire valoir que le refus aveugle de l'autodétermination risque d'être stérile alors qu'une acceptation normale promet une fécondité "dont tout le Québec pourrait profiter".

Il est exceptionnel que la Chambre de commerce invite à sa tribune un leader indépendantiste. Pour l'occasion, la grande salle de l'hôtel Sheraton Mont-Royal était comble. Cette tribune que M. Lévesque qualifiait ironiquement "du réalisme économique" reçoit préférablement des personnalités plutôt reconnues pour leur modération, plus souvent fédéralistes et identifiés à une orientation conforme au milieu. Par delà les qualités de la thèse indépendantiste, les membres de la Chambre de commerce étaient venus entendre l'homme. Avec tous ses tics nerveux, les sacres dont il colore ici et là son discours et sa cigarette filtre qu'il allume du mauvais bout comme pour énerver l'auditoire, sans doute que René Lévesque à cet égard faisait différent des autres, ne "fittait" pas tout à fait dans le "pattern" du milieu.

Pourtant, en remerciant le chef du PQ, le président de la Chambre de commerce a senti le besoin de souligner que ce n'est pas comme curiosité politique que René Lévesque avait été invité mais bien pour enseigner sa thèse. Il n'est pas certain que M. Lévesque sera parvenu à convaincre beaucoup des membres de l'auditoire mais il aura retenu leur attention et même amusés. D'ailleurs, ils l'ont chaleureusement et longuement applaudi. A deux ou trois reprises, cependant, ils auront grimacé, notamment lorsque M. Lévesque soulignait que le PQ était heureusement libre d'attache des milieux d'affaires. "Un parti qui n'a pas besoin d'aucune de vos entreprises et qui n'en veut pas."

Il est également permis de croire que les membres de la Chambre de commerce n'aiment pas davantage se faire reprocher à leur propre diner-causerie de terroriser les Québécois. A l'appui de ses accusations, le président du PQ référait à l'édition de décembre de la revue "Commerce" où le vice-président exécutif de la Banque de Montréal, M. Maurice Massé soutient que les indépendantistes éloignent les investissements étrangers.

"Hommes d'affaires et politiciens cherchent" quand même à encourager d'autres investissements étrangers alors que certains éléments politiques clament, à qui veut l'entendre, que lorsqu'ils seront au pouvoir, ces mêmes investissements seront étatisés au nom de l'indépendance. "Et le vice-président de la Banque de Montréal écrit encore: "D'un aspect négatif, il y a un petit groupe qui veut, au nom de la révolution ou de l'indépendance, détruire tout, ou mettre en doute la valeur de ce qui existe."

"Pourquoi essayer de faire peur au monde? Où se trouve la justification des textes terroristes qui traînent encore dans le paysage? En posant ces questions aux membres de la Chambre de commerce, le président du Parti québécois émet l'opinion que "ce petit terrorisme est désuet" et qu'il est tout aussi préjudiciable à ses auteurs. A tous les hommes d'affaires, M. Lévesque a donc demandé d'accepter de discuter et de réfléchir à la thèse indépendantiste dans le sérieux et la sérénité.

La tragédie du Mont Wright

Mannix doute de l'opportunité de rouvrir l'enquête du coroner

par Urgel Lefebvre

La compagnie Mannix (Québec) Limitée a fait savoir, par la voix de son procureur, Me Guy Dufort, qu'elle n'a rien à cacher et qu'elle ne s'oppose pas à la tenue d'une nouvelle enquête sur la tragédie du Mont Wright. (Sept ouvriers avaient alors perdu la vie, lors d'un affaissement de béton dans un silo en construction.) Elle voudrait cependant, ainsi qu'elle l'exprime dans une lettre de Me Dufort au ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, connaître à l'avance la nature et la portée de cette enquête, afin de s'y préparer en conséquence.

Cette lettre au ministre Choquette a été rendue publique hier après-midi, au cours d'une conférence de presse convoquée par Me Dufort au Sheraton Mont-Royal. Elle fait état de l'intention exprimée par le ministre de la Justice de rouvrir l'enquête, mais ne lui en conteste aucunement le droit.

Me Dufort, aussi bien dans sa lettre que dans ses réponses aux questions des journalistes, met en doute la validité légale des raisons qu'invoque le ministre pour rouvrir l'enquête, à savoir: que des témoins experts n'auraient pas été entendus lors de l'enquête présidée par le coroner Flamand et qu'il faudrait que "la lumière soit faite complètement".

S'il s'agit de rouvrir l'enquête du coroner, dit Me Dufort, il est contraire à la loi du coroner que le ministre de la Justice dicte au coroner quelle ligne de conduite il doit suivre et quels témoins il doit entendre.

Le coroner, ainsi que le rappelle le procureur de la Mannix, a pour fonction "de déterminer l'aspect criminel possible à l'occasion d'une mort violente, et d'entendre tout témoignage qui serait pertinent à la détermination de la nature criminelle d'un acte".

Si le ministre veut rouvrir l'enquête du coroner purement et simplement, dit Me Dufort, il faut qu'il y ait "des éléments nouveaux à faire valoir dans la nouvelle enquête", et le procureur de la Mannix se dit en droit de les connaître.

"Or, ajoute-t-il, à aucun moment a-t-on allégué des éléments nouveaux comme motifs ou raisons d'ordonner une nouvelle enquête." Vouloir faire entendre de nouveaux témoins ne constitue pas un élément nouveau, soutient Me Dufort, d'autant plus que les témoins que l'on veut faire entendre sont des experts qui ont remis au coroner Flamand leurs rapports, lors de l'enquête. Ces rapports se trouvaient également entre les mains des procureurs de la Couronne, de la Commission de l'industrie de la construction et de la F.T.Q. Aucun de ces procureurs n'a demandé à faire entendre des témoins sur des éléments ou faits autres que ceux déjà déposés en preuve. Quant au ministère du Travail, il n'avait pas cru bon d'user de son droit strict d'être représenté par un procureur à l'enquête.

Cependant, Me Dufort reconnaît que le ministère de la Justice peut élargir le mandat du coroner pour qu'il fasse

Voir page 7 : La tragédie

■ aujourd'hui

A 12h, M. Pierre Shooner, directeur général de la Chambre de commerce de Montréal, est conférencier au déjeuner-causerie de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise au Canada, au salon Prince de Galles de l'hôtel Windsor.

●

A 12h, réception marquant le 25ème anniversaire de la campagne du timbre de Pâques, à la Brasserie Molson, 1650 est, rue Notre-Dame, à Montréal.

●

A 12h30, M. François-Xavier Gilliot, conseiller commercial de France à Montréal, est conférencier au déjeuner-causerie de la Chambre de commerce française du Canada, au salon ovale de l'hôtel Ritz-Carlton.

●

A 12h30, M. Robert Lapalme, caricaturiste, est conférencier au déjeuner-causerie du club Saint-Laurent Kiwanis de Montréal, au salon bleu de l'hôtel Ritz-Carlton.

●

A 14h, le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi organise une journée pédagogique ayant comme thème "les grandes orientations de l'Université du Québec à Chicoutimi pour les années 70".

●

A 19h, les techniques auxiliaires de la justice du collège Ahuntsic organisent un ciné-criminologie suivi d'une table ronde à l'auditorium du collège, 9155 rue Saint-Hubert, en collaboration avec l'école de criminologie de l'Université de Montréal.

●

A 20h30, réunion de la Société généalogique canadienne-française, à la salle des enfants de la Bibliothèque municipale de Montréal. Le conférencier sera M. José Limoges.

Deux preneurs aux livres condamnés à l'amende

Deux preneurs aux livres de la région métropolitaine, Philip Gibson, 38 ans, et Michael Hibbar, 33 ans, ont reconnu leur culpabilité, hier, en Cour municipale de Montréal, et ont été condamné respectivement à $6,000 et $2,000 d'amende.

Les deux hommes avaient été arrêtés le 26 novembre dernier à la suite d'une longue enquête de l'escouade de la moralité de la police de la CUM. Ils opéraient leur entreprise illicite de l'appartement 27 du 6709 ouest, rue Sherbrooke, où ils enregistraient pour environ $8,000 de paris par semaine.

Dans le cas de Gibson, qui avait déjà été arrêté, le 11 mars 1972, à Ville La-Salle, par l'escouade de la moralité, Me Frank Shoffey a demandé au juge René T. Hébert un délai de six mois pour payer l'amende de $6,000. Toutefois, après les objections du procureur de la couronne, Me Pierre Fontaine, le magistrat a accordé au bookie un délai de deux semaines pour s'acquitter de sa dette.

Pour sa part, le juge R. Pigeon a accordé quelques minutes plus tard un délai de six mois à Hibbar pour payer l'amende de $2,000 qu'il venait de lui imposer. Tenant compte d'un dossier moins chargé que Gibson, le procureur de la couronne n'a pas formulé des objections aussi fortes que dans le cas précédent.

Depuis quelque temps, on remarque une plus grande sévérité dans les sentences imposées par les juges de la Cour municipale à l'endroit des preneurs aux livres. Peut-être l'enquête sur le crime organisé a-t-elle déjà commencé à porter des fruits?

Pax Plante reçoit des menaces

Pax Plante a fait savoir à la Société de criminologie du Québec qu'il ne viendrait pas à Montréal, vendredi, participer aux travaux du 14ème Congrès annuel de l'organisme à cause des nombreuses menaces qu'il a reçues depuis son témoignage devant l'enquête de la Commission de police sur le crime organisé, au début de février.

L'ancien assistant-directeur de la police de Montréal et responsable de la fameuse enquête Caron en 1950, devait participer vendredi matin à une session d'étude sur la police et le pouvoir politique municipal, en compagnie de plusieurs personnalités dont le vice-président de la Commission de police du Québec, le juge Ludovic Laperrière, le maire de Longueuil, M. Marcel Robidas, le président de l'Association des chefs de police du Québec, M. Gérard Giroux, l'ex-commissaire de police de la préfecture de Paris, M. Jean Susini et un criminologue de l'Ecole de criminologie de Montréal anciennement affecté au Conseil de sécurité de la CUM, M. Guy Tardif.

Me Plante n'a pas précisé aux organisateurs du congrès le type de menace qu'il avait reçue mais il a indiqué qu'il en avait eu plusieurs depuis son dernier séjour à Montréal.

Libéré, Barsaq était retourné à son alambic

La police fédérale a découvert lundi un important alambic qui avait été installé à New Glasgow, près de Saint-Jérôme, par un Montréalais qui est actuellement en liberté sous cautionnement après avoir été accusé d'avoir mis sur pied trois autres distilleries clandestines en 1972.

L'individu en question, Gabriel Ernest Barsaq, 55 ans, du 1944 rue Charland, dans le nord de la métropole, a été arrêté lundi après-midi en compagnie de ses deux fils, Jules-Francis, 22 ans, et Joseph-Yves, 20 ans, alors qu'il s'affairait à la distillation de 150 gallons d'alcool.

L'installation des Barsaq qui pouvait produire 150 gallons d'alcool quotidiennement, se composait entre autres d'une colonne de 2 pouces par 18 pieds et d'une autre de 6 pouces par 12 pieds, d'un réservoir d'une capacité de 300 gallons et de 11 autres d'une capacité de 350 gallons chacun.

Au moment de la descente policière, 4,000 gallons de moût reposaient dans les bassins en prévision d'une distillation prochaine.

L'enquête dans cette affaire a été conduite par les policiers du détachement de Saint-Jérôme de la Gendarmerie royale, sous le commandement du sergent Eddy Noël.

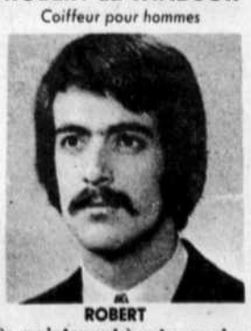
Les prévenus devaient comparaître hier après-midi à Saint-Jérôme.

Notons qu'au moment de son arrestation, Yves Barsaq était recherché en vertu d'un mandat d'amener. Il avait fait défaut de se présenter à l'un de ses procès, à Joliette, et son avocat, Me Auguste Choquette, avait alors expliqué que son client était en France pour parfaire ses études en médecine.

LETTRISME par Mika



ROBERT du WINDSOR
Coiffeur pour hommes



ROBERT
Dès maintenant à votre service au
HOLIDAY INN Chateaubrillant
6500, Côte-de-Liesse, Montréal
739-3391, local 310



VIENT DE PARAITRE... ...AUX ÉDITIONS DU JOUR

JULES CÉSAR

de William Shakespeare

traduction de Jean-Louis Roux

• Un chef-doeuvre de Shakespeare traduit avec la ferveur d'un grand homme de théâtre et de lettres québécois.
• En regard du texte français, le texte anglais reproduit de la première édition (1623).

En vente partout au prix de $4.00 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél. 274-2551

EDITIONS DU JOUR
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Québec exercera-t-il son droit de clémence?

Depuis déjà plus d'un mois, MM. Yvon Charbonneau, Louis Laberge et Marcel Pepin purgent à la prison d'Orsainville la peine d'un an d'incarcération qui leur fut imposée en mai dernier par le juge Côté de la Cour supérieure, puis entérinée par la Cour d'appel sans que la Cour suprême daigne ensuite accueillir la demande d'appel dont elle avait été saisie.

Ainsi que le reconnaît la Ligue des droits de l'homme dans une déclaration dont Le Devoir publiait samedi le texte intégral, il ne saurait être question de mettre en doute la légalité des jugements rendus contre les trois chefs syndicaux. Il ne saurait non plus, nous semble-t-il, être question d'ériger en héros des leaders syndicaux qui, placés dans une situation explosive, ont fait montre d'un jugement dont l'opinion commune juge avec raison qu'il était fort douteux. Personne, dans notre régime, n'a le droit de se placer au-dessus de la loi. Personne n'a même le droit, tant que tous ses recours légaux n'ont pas été épuisés, de tenter de se faire justice lui-même. Le sens commun et la justice bien comprise exigeaient qu'avant de défier ouvertement une injonction, les trois leaders syndicaux pèsent soigneusement le coût social de la désobéissance qu'ils conseillèrent carrément à des milliers de syndiqués et cherchent d'abord à faire valoir sur le plan judiciaire les objections qu'ils nourrissaient à l'endroit des injonctions décernées par des magistrats. Parce qu'ils bafouèrent de front l'autorité des tribunaux et de la loi, MM. Charbonneau, Laberge et Pepin se rendirent responsables d'un acte très grave. Qu'ils doivent en subir les conséquences, cela ne dépasse pas l'entendement. C'est le contraire qui étonnerait dans une société où tous les citoyens sont censés être égaux devant la loi.

Nonobstant ces données incontestables d'un problème que certains s'ingénient trop facilement à simplifier outre-mesure, nous avons considéré dans le temps – et notre avis n'a aucunement changé à ce sujet – que la sentence portée contre les trois leaders syndicaux était excessive. Or, l'intervention de la Ligue des droits de l'homme apporte à ce propos des arguments qui ajoutent du poids à une impression qui semble désormais partagée par un nombre croissant de citoyens. Elle indique surtout des possibilités d'atténuation de la peine auxquelles l'Etat québécois serait fou, à notre avis, de demeurer insensible.

●

L'acte fait en mai dernier par MM. Charbonneau, Pepin et Laberge était certainement l'émanation de citoyens individuels parfaitement capables de prendre leurs responsabilités et de répondre des conséquences de leurs actions. Mais il revêtait en même temps, rappelle opportunément la Ligue, une dimension sociale et collective que les tribunaux ont trop aisément sous-estimée.

Les juges qui furent saisis de cette question furent surtout frappés par les conséquences néfastes du refus de l'injonction sur la santé des malades. Ils reflétaient en cela la réaction de millers de citoyens qui furent renversés du peu de cas qu'on faisait, au nom des libertés syndicales, de droits encore plus fondamentaux que ceux dont se réclamaient les syndiqués.

Mais autant les magistrats se montrèrent sensibles à cette dimension du problème, autant ils manifestèrent une incompréhension regrettable du contexte très particulier dans lequel se déroulent un grand nombre de conflits syndicaux aigus. En raison de l'état d'exacerbation qui s'empare alors des groupes en cause, on est porté, de part et d'autre, à recourir à des moyens d'action, à épouser des attitudes qui n'ont rien de commun avec le comportement ordinaire des deux parties. La partie patronale s'enfonce souvent dans un légalisme et un esprit de vindicte beaucoup plus rigides qu'en temps ordinaire. Les travailleurs, pour leur part, sont tentés de noyer l'insécurité dans laquelle les plonge un arrêt de travail sous des comportements ou des attitudes qui dépassent très souvent ce qu'ils pensent réellement et surtout ce qu'ils seraient prêts à faire en temps ordinaire. A la fin d'un long conflit, on reconnait d'ordinaire ces circonstances atténuantes. On trouve le plus souvent un règlement qui relègue aux oubliettes plusieurs griefs pour lesquels on aurait été résolu, quelques semaines plus tôt, à aller jusqu'au bout.

Dans le conflit du secteur public, le printemps dernier, des facteurs puissants de cette nature étaient à l'oeuvre chez les syndiqués. L'irritation née d'une très longue attente était telle que les dirigeants syndicaux avaient l'assurance, même lorsque leurs propos scandalisaient des milliers de citoyens, d'exprimer le sentiment réel de leurs commettants. Les leaders syndicaux faisaient de plus face, de la part de l'Etat-employeur, à des recours dont une longue tradition d'opposition syndicale les portait à voir surtout le côté odieux.

Doit-on aller aussi loin que semble le suggérer la Ligue des droits de l'homme et se demander si des errements individuels pourraient trouver une exonération totale dans une explication qui consisterait à mettre principalement l'accent sur les droits collectifs? Tant et aussi longtemps que des dirigeants agissant au nom d'un groupe demeurent à l'intérieur des frontières de la légalité, cette question doit se poser. N'est-ce pas au nom de cet argument que l'on exonère de toute responsabilité, au moment d'une faillite qui n'a été entachée d'aucune illégalité, les administrateurs et les actionnaires d'une société qui n'est plus capable de faire face à ses obligations? Dans l'ensemble de notre droit, nous serions étonné, par contre, qu'on puisse trouver des dispositions légales qui garantissent l'impunité à des individus pour des actes illégaux posés dans l'exercice d'un mandat dit collectif. La question de la Ligue revêt une pertinence certaine lorsqu'il s'agit d'apprécier la gravité d'une action et d'instituer à son sujet des sanctions. On ne saurait toutefois effacer complètement, au nom de la responsabilité ou des droits collectifs, la règle première de la responsabilité personnelle.

●

Parce que les tribunaux ont mal jaugé le jeu très complexe des nombreux facteurs qui entraînèrent les actes qu'ils ont voulu réprimer, ils ont été conduits à porter des sentences démesurément sévères. Ces sentences, dans leur sévérité extrême, seront interprétées non sans raison par des milliers de travailleurs comme une véritable provocation à leur endroit. On pourra ainsi être conduit à troubler davantage, à la longue, un climat social fragile que l'on prétendait, par des jugements de cette nature, consolider.

Ce que les tribunaux n'ont pu mesurer, il reste loisible à l'Etat québécois de l'apprécier selon des critères plus larges que ceux qui ont inspiré les jugements des magistrats. Ainsi que le rappelle opportunément la Ligue des droits de l'homme, les matières qui tombent en vertu de la Loi de l'exécutif (SRQ, 1964, vol. I, ch. 9), sous l'autorité du gouvernement québécois sont censées inclure "le droit de commutation et de pardon des sentences prononcées pour contraventions aux lois de cette province".

A moins que nous errions, la peine portée contre les trois leaders syndicaux tombe sous l'empire de cette disposition de la loi. Si le gouvernement veut être le moindrement compréhensif à l'endroit des facteurs très complexes qui confèrent actuellement une grande instabilité, voire souvent un caractère explosif, aux luttes socio-économiques dans notre milieu il se rendra facilement compte que la sentence portée en un sens contre tout le mouvement syndical va bien au-delà des sanctions prises la plupart du temps à l'encontre d'infractions non moins graves en provenance d'autres secteurs de la société. Il se rendra aussi compte que, dans la perspective plus large de l'histoire des rapports entre forces sociales, l'illégalité d'aujourd'hui peut souvent être perçue comme le facteur qui rendit possibles des progrès qui, autrement, eussent tardé davantage.

MM. Charbonneau, Laberge et Pepin, ont maintenant séjourné près de deux mois en prison, en comptant le temps fait l'été dernier. Le principe qu'on voulait affirmer en les traduisant devant les tribunaux a été plus que sauvegardé. En les laissant plus longtemps en prison, on laisserait se répandre l'impression dangereuse qu'une vindicte aveugle s'est exercée contre les travailleurs par l'entremise de leurs dirigeants légitimes. Il appartient à Québec de montrer que l'autorité politique est capable de jugements qui sachent aller au-delà des indications étroites d'une loi qui risque de perdre tout équilibre, en certains cas, dès qu'on veut les couper du contexte social dans lequel elle doit, n'en déplaise à certains juges, continuer de s'appliquer.

Claude RYAN



L'affront commun

lettres au DEVOIR

De la cuisine avant toute chose...

Les Anglais non plus n'apprecient guère son ragoût, c'est ce que constate et déplore maintenant M. Gendron. Quatre ans! l'avoir concocté, mitonné, pendant quatre ans pour, à la fin, se voir tirer la langue, même des Anglais: vraiment c'est trop fort. Les Anglais ne seraient-ils, eux aussi, qu'une bande de malapris?

Pauvre M. Gendron! Se mettre à dos d'un même coup et les Français et les Anglais, quand on ne rêve, depuis toujours, que de les réunir autour d'un unique chaudron: quelle injustice! quelle ingratitude! Si encore ils refusaient poliment. Mais c'est qu'ils deviennent tous agressifs! Et voilà notre infortuné commissaire assailli de tous les côtés, tiré à hue et à dia, agoni d'injures. Père, garde-toi à droite; père, garde-toi à gauche. De quoi en attraper le tournis!

A le voir acculé d'aussi rageuse manière, on ne peut s'empêcher de songer au malheureux J.J. Bertrand, culbuté, lui, par un mauvais coup des Anglais dans son propre comté. Quoi! Leur avoir offert un picotin comme jamais – le bill 63 – et n'être payé en retour que d'un coup de sabot! Ces Anglais vous feraient tourner bourrique...

Espérons que cette mésaventure tragico-comique de nos deux héros leur aura au moins appris une chose que retiendront leurs futurs émules: en matière de cuisine, certaines recettes rancissent encore plus vite que certains plats.

Gérard LEROUX

Longueuil, le 10 mars 1973.

Une émission biaisée

M. Réal Giguère
Canal 10

Comme beaucoup de gens, de onze heures à minuit, le soir, je syntonise tantôt le 10 et tantôt le 2; ainsi, on essaie de prendre ce qui passe de meilleur aux deux programmes. Vous me permettez de revenir sur l'émission de mercredi dernier en date du 7 mars.

Dominique et vous y avez accueilli avec joie et admiration cette grande Jeanne Moreau que nous connaissons tous. L'échange que vous avez eu avec elle et les questions que vous lui avez posées m'ont vivement intéressé. Surtout quand il s'est agi de savoir d'elle ce qu'elle pensait sur la vie, l'amitié ou l'amour. Cela m'a plu d'autant que très souvent, on passe beaucoup de temps à ces émissions à parler sur des choses aussi peu captivantes que la longueur des cheveux, la couleur des yeux, la température, etc..

Mais si cette invitée de marque fut reçue avec tant de chaleur et d'empressement, je ne saurais apprécier autant votre période d'échange sur la question de l'avortement.

Il m'est apparu clairement que Dominique et vous étiez pour l'avortement sur demande; et vous semblez avoir choisi un homme de votre avis pour nous parler de la chose "scientifiquement", le Dr Gendron. Madame "X" venait s'entretenir avec lui sur cette délicate question. Jusque là, tout semble normal quoiqu'un peu biaisé.

Les rencontres de votre coanimatrice avec les gens de la Rue Ste-Catherine ne m'ont pas paru objectives: si quelqu'un s'avouait "pour" l'avortement sur demande, il ne restait qu'à lui demander s'il accepterait une loi semblable à celle des Etats-Unis sur la question; mais si quelqu'un s'affichait "contre", il fallait passer par le "pourquoi" de l'étonnement. Si on avait entendu toutes les raisons des gens questionnés, les uns et les autres auraient probablement émis des raisons valables et non-valables, à tour de rôle. Et comment aborder quelqu'un par surprise, pour lui demander de résumer en 30 secondes une opinion sérieuse sur le sujet? Pour moi, tout cela renferme un peu de malhonnêteté.

Le dit échange s'ensuivit donc. Que chacun donne sa position personnelle sur le sujet et qu'à partir de cela il y ait confrontation des opinions me semble justifiable. Mais que vous, Réal Giguère, vous interveniez dans le débat de manière intempestive en lançant des appels à la liberté et en demandant des lumières spéciales pour Madame "X" qui, elle, est dans les nuages, me semble tout à fait déplacé. La chose s'est déroulée comme si vous deviez convaincre à tout prix Madame "X" de vos convictions personnelles. Cela m'est apparu malhonnête. S'il avait fallu que la foule n'ait pas été favorable à son opinion, Madame "X" se serait retrouvée seule parmi tous ces gens dont l'idée était déjà faite avec évidence, sur le sujet. Je tiens à la féliciter de la force qu'elle a eue de vous tenir tête à vous tous; car il ne faudrait pas penser que la Vérité se trouve plus entre les mains d'un animateur de télévision et d'un docteur qu'entre les mains d'une femme qui a vécu et qui, elle aussi a son expérience des gens.

Jean-Noël LAPRISE

Montréal, le 8 mars 1973.

L'opinion publique est une illusion

Sous la rubrique "Lettres au Devoir", page 4 de l'édition du 10 mars 1973, monsieur Claude Morin relève une phrase importante de l'analyse faite par Laurent Laplante, rédacteur au "Devoir", au sujet du dernier livre de Claude Morin "Le Combat Québécois".

Monsieur Laplante dans son analyse écrit: "M. Morin ne croit pas, pour parler net, à une mobilisation de l'opinion publique québécoise telle qu'elle pusse ébranler la fermeté fédérale". Je suis d'accord avec monsieur Laplante et je dis que l'opinion publique est une illusion. Les hommes publics, les leaders syndicaux, les présidents de sociétés diverses, les rédacteurs des journaux les plus sérieux, doivent reconnaître leurs écehcs à saisir l'opinion publique.

Pourtant un Yvon Deschamps, lui, la saisit l'opinion publique quand il ridiculise les situations les plus tragiques et les personnages les plus prestigieux. On trouve ça "ben drôle", mais c'est plutôt triste quand on s'arrête à y penser. La population est donc capable de réflexe puisqu'elle rit. Pourquoi n'est-elle pas capable de réflexion? L'écart n'est pas si considérable pour rejoindre le jugement, ce dont une intelligence normale est douée par la Providence.

Par définition, l'opinion publique, c'est le jugement que se fait la population après réflexion. Lors d'un événement important, il y a bien un réflexe, mais il n'est pas suivi de réflexion et encore moins d'un jugement en vue d'une action à poser. L'opinion publique se laisse bercer – se laisse berner, devrais-je dire – par toutes sortes de slogans. La population est manipulée par des lavages de cerveaux en règle. Plus la minorité est tapageuse, plus la majorité est silencieuse.

L'humanité court à sa perte parce que rien ni personne ne peuvent soulever la réaction de la population. Ah! lorsqu'il s'agit d'un scandale en haut lieu, la population a momentanément un réflexe, mais tout est oublié après quelque temps. Rappelons-nous la phrase gravée dans le ciment au Grand Théâtre de Québec: "Vous n'êtes pas écoeurés de mourir, bandes de caves, c'est assez!" L'insulte aux Québécois n'a pas été plus loin que le réflexe. La murale est encore là.

Cet exemple est choisi entre mille. Sur le coup, la population réagit par réflexe, mais elle ne dépasse pas ce stade. La réflexion le jugement, n'y comptez pas. C'est ce qui me fait dire qu'on s'illusionne quand on pense pouvoir saisir l'opinion publique.

Maurice DUSSAULT

Québec, le 9 mars 1973.

La rapacité des élus

Bravo à M. Claude Lemelin pour son franc parler quant au projet de patronage scandaleux pour nos ministres surtout et les membres d'Assemblée nationale, à un moindre degré.

Je viens de passer une fin de semaine au colloque de **"Paix et Développement"**, qui s'est penché non seulement sur les besoins du tiers monde mais aussi sur le scandale de "nos" pauvres au Québec.

Comment donc notre premier Ministre a-t-il le manque de conscience – l'égoïsme pour le dire tout cru – de se proposer une augmentation qui est près de la moitié du revenu annuel de trop de nos familles?

Comme chrétien autant que comme citoyen je proteste contre la rapacité des libéraux qui ne font qu'augmenter l'écart des revenus entre "riches" et "pauvres".

Claude de MESTRAL

Montréal, le 12 mars 1973.

Le Canada et le napalm

Chacun sait que le napalm est une arme incendiaire de plus en plus utilisée par les armées, même si son usage soulève un dégoût général.

Savons-nous que le Canada est l'un des 15 pays (avec, entre autres, la France, le Japon, l'Angleterre et les Etats-Unis) qui se sont abstenus de voter aux Nations unies sur une motion préparée par 7 pays (les pays faisant partie de NATO avaient refusé de siéger sur ce comité) et qui condamnait l'usage du napalm "et autres armes incendiaires dans tous les conflits armés"?

Pourquoi donc notre gouvernement n'est-il pas opposé à l'usage du napalm? Comment donc M. Sharp peut-il justifier ce vote de notre délégation aux Nations Unies?

Tant comme citoyen que comme chrétien, je condamne une telle abstention.

Claude de MESTRAL

Montréal, le 8 mars 1973

Le budget Turner

Comment les libéraux sortiront-ils de l'impasse?

par CLAUDE LEMELIN

L'élaboration d'une stratégie parlementaire qui permettrait au gouvernement Trudeau, de faire passer aux Communes l'essentiel, sinon le tout de son programme budgétaire, de maintenir sa crédibilité aux yeux de l'opinion, surtout celle des milieux d'affaires, et enfin de se maintenir au pouvoir pendant quelques mois encore, tout cela n'aurait encore divisé ni le caucus libéral, ni le cabinet.

Au surplus le ministre des Finances, M. John Turner, n'aurait jamais encore menacé de démissionner, depuis que les ministériels ont commencé à examiner les diverses options qui s'offrent à eux. Tout au plus M. Turner aurait-il signalé à ses collègues du cabinet et du caucus les difficultés, soit d'ordre financier, soit d'ordre politique, que chacune de ces options présente à ses yeux.

Trudeau et Turner

En revanche, le gouvernement et le caucus seraient bien conscients de la position délicate dans laquelle se trouve M. Turner et seraient résolus à rechercher la solution au dilemme parlementaire la plus acceptable possible pour lui. Ce serait tout particulièrement le cas du premier ministre Trudeau, dont la presse, dit-on, a tellement amplifié la prétendue "rivalité" avec le ministre des Finances (le ministre le mieux placé à l'heure actuelle pour lui succéder), qu'elle a perdu complètement de vue la réalité des rapports politiques qui existent entre les deux hommes.

C'est en ces termes qu'ont réagi, depuis le début de la semaine, divers éléments du parti libéral aux spéculations des chroniqueurs devant l'embarras évident des libéraux devant la défaite quasi certaine aux Communes des projets de loi découlant du budget du 8 mai 1972, par suite de l'opposition farouche des néo-démocrates à la réduction de l'impôt sur les profits manufacturiers que M. Turner avait alors proposée. Ces spéculations s'étaient si bien répandues que, vendredi dernier, en l'absence de M. Trudeau, le premier ministre intérimaire, Mitchell Sharp, avait jugé utile d'émettre un bref communiqué réaffirmant que les intentions du gouvernement en matière budgétaire demeuraient celles que le ministre des Finances a exposées dans son discours du 19 février.

Faut-il croire absolument la déclaration de M. Sharp? Tous les ragots affirment que non. Ou plutôt, ils indiquent que le gouvernement n'a pas encore décidé à quoi, au juste, M. Turner s'était engagé.

Dans le passage de son exposé budgétaire où il traite du budget de mai 1972, le ministre des Finances déclarait ce qui suit:

"Il est indispensable que le Parlement approuve au plus tôt les autres propositions énoncées dans le budget du mois de mai concernant l'impôt sur le revenu, la taxe de vente et le tarif douanier, dont la plupart sont applicables à 1972."

Dans cette phrase, la seule du passage qui puisse être interprétée comme un engagement, M. Turner ne mentionne pas spécifiquement les deux mesures auxquelles le NPD s'oppose et qui, incidemment, ne devaient entrer en vigueur que le 1er janvier 1973. Le ministre aborde plutôt ces "mesures visant à alléger la charge fiscale des industries de fabrication et de transformation" dans une longue glose, où il plaide bien davantage la nécessité de procéder à un tel allègement que celle d'adopter les projets de loi publiés en mai dernier.

Tout cela pour dire que, contrairement à ce que j'écrivais jeudi dernier, le gouvernement ne paraît pas avoir écarté définitivement la possibilité de proposer au Parlement un train de mesures fiscales à l'intention des entreprises, qui serait différent de celui qu'il proposait il y a un an. Au surplus les libéraux n'ont pas encore réduit les choix possibles à une simple alternative:

- Ou bien présenter les mesures de mai en disant qu'elles n'engagent pas la confiance du gouvernement et tenter de rester au pouvoir, après la défaite des bills, avec l'appui du NPD;
- Ou bien présenter les mesures de mai sans mot dire, et déclencher des élections générales si elles ne passent pas aux Communes.

Plutôt, le gouvernement Trudeau envisage toujours un éventail d'options qui comprend, entre autres, le remplacement des mesures de mai par une enveloppe budgétaire plus acceptable aux néo-démocrates – et peut-être aussi mieux adaptée aux conditions économiques du jour.

"C'est fausser la perspective que de présenter le débat en cours au sein du gouvernement comme opposant l'une à l'autre deux positions fixes et clairement définies."

C'est un ministre qui parle.

"Il est probable que si John Turner insistait pour que le budget de mai soit présenté tel quel, nous opterions pour cette voie."

"Mais le ministre des Finances est conscient, comme nous tous, qu'avril 1972 n'est pas mai 1972 – et pas seulement parce que le Parlement est différent aujourd'hui de ce qu'il était il y a un an. Voyez l'impact du programme DISC, sur l'économie canadienne, que nous sommes mieux en mesure d'évaluer aujourd'hui; voyez le durcissement des positions américaines en matière commerciale; voyez la faiblesse du dollar, la mise en flottaison des monnaies européennes, l'affrontement qui se prépare entre les Etats-Unis et le Marché commun."

"N'est-il pas possible, plausible même, qu'il nous faille procéder autrement, pour protéger les entreprises canadiennes contre tous ces risques, que nous nous proposions de le faire il y a un an?"

Les libéraux n'excluent d'ailleurs pas que l'administration Nixon annonce, d'ici quelques semaines, quelque initiative spectaculaire pour restaurer sa balance des paiements et son dollar qui serait le prétexte tout trouvé pour justifier la mise au rancart des mesures de mai et leur remplacement par quelque chose de nouveau.

En outre, les libéraux se rendent compte qu'il n'y aurait pas pour eux que des avantages – loin de là – à conduire délibérément à la défaite les propositions budgétaires de mai, en disant qu'elles n'engagent pas la survie du gouvernement, puis à être maintenu au pouvoir par les néo-démocrates. Certes, la doctrine Knowles permettrait vraisemblablement au NPD de sauver la face, s'il veut vraiment éviter des élections générales ou l'accession au pouvoir des conservateurs. Mais en agissant ainsi, les libéraux mineraient gravement leur crédibilité, particulièrement auprès des milieux d'affaires.

"C'est bien beau de s'en tenir à nos positions antérieures et de dire aux entreprises: Nous savions que nos propositions seraient battues, mais au moins avons-nous essayé. Mais cela maintiendrait-il vraiment notre crédibilité? Nous avons renoncé au régime d'allocations familiales présenté devant le dernier Parlement, et qui constituait un élément tout aussi important de notre programme législatif que le budget. Mais qui oserait dire que notre crédibilité a souffert parce que Marc Lalonde a remis ce projet sur le métier?"

C'est toujours un ministre qui parle.

Rien n'est décidé

Donc, rien n'est encore décidé. Y aura-t-il un bill-omnibus sur les questions budgétaires, ou une série de projets de loi? Présentera-t-on d'abord les propositions formulées dans le budget de février, ou d'abord celles de mai dernier? L'allègement du fardeau fiscal des entreprises se fera-t-il comme le proposait M. Turner en mai dernier?

De tout cela, on discute encore, semble-t-il: les libéraux cherchent toujours une issue.

Et si, quand les libéraux auront trouvé cette issue, tout bien considéré, le ministre des Finances jugeait ne pas pouvoir s'y engager et démissionnait du cabinet?

Haussement d'épaules – "Shrug", dirait Walter Stewart.

"C'est une décision personnelle. John, comme chacun d'entre nous, a le droit le plus strict d'agir selon sa conscience..."

la parole du jour

"Il y a plusieurs membres, et cependant un seul corps. L'oeil ne peut donc dire à la main: Je n'ai pas besoin de toi; ni la tête à son tour dire aux pieds: Je n'ai pas besoin de vous" – 1 Corinthiens 12, 20-21

"Un anneau d'or au groin d'un pourceau: voilà ce qu'est une femme belle, mais dépourvue de tact" – Proverbes 11,22

"Mieux vaut vivre à deux que seul, puisqu'il y a alors meilleur salaire dans le travail. En cas de chute, l'un relève l'autre; mais je plains l'isolé qui tombe et n'a personne pour le relever" – Qohélet 4, 9-10

"Que tous soient un" – Jean 17,21
"Il n'y a qu'un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, par tous et en tous" – Ephésiens 4,6

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $35 par année; six mois: $19. À l'étranger: $40 par année; six mois: $22; trois mois: $12. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: .90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées | des événements | des hommes

Le Parlement et la question de confiance 2

La doctrine Trudeau

Au gouvernement de décider, aux Communes de trancher

Lors du débat de 1968 sur la motion Pearson qui demandait à la Chambre d'exprimer sa confiance au gouvernement, après que celui-ci eut été défait sur une motion de subsides, l'actuel premier ministre du Canada, alors ministre de la justice, a exposé une doctrine constitutionnelle extrêmement libérale sur la question de confiance.

On peut présumer que cette doctrine influera fortement sur la stratégie parlementaire que le gouvernement minoritaire de M. Trudeau est en train d'arrêter pour présenter aux Communes les projets de loi qui mettront en oeuvre les deux derniers budgets Turner, en particulier ceux découlant de l'exposé du 8 mai 1972, contre lesquels le Nouveau parti démocratique votera.

Que fera le gouvernement, si l'opposition conjuguée des progressistes-conservateurs et des néo-démocrates entraîne la défaite de ces projets de loi? Le gouvernement dira-t-il à l'avance s'il considérera pareille défaite comme un vote de non-confiance?

La réponse à ces questions se trouve peut-être dans le discours que M. Trudeau a prononcé le 27 février 1968 et qui fut consigné au Hansard; aussi avons-nous jugé utile d'en reproduire l'essentiel. – Claude LEMELIN.

Monsieur l'Orateur, je voudrais dire bien nettement, au départ, que le Règlement qui, depuis huit jours, ne nous permet pas de résoudre une question fort simple, est suranné et devrait être modifié au plus tôt. Depuis huit jours, le pays et la Chambre aussi se demandent si, oui ou non, le gouvernement a la confiance de la Chambre. (...)

La question de savoir si le Règlement, qui prévoit huit jours de débat sur une question parlementaire, alors que nous vivons dans un siècle et à une époque où les décisions doivent être prises beaucoup plus vite, non seulement au nom de la nation mais aussi au nom de la justice. (...) Cette question-là devrait trouver une réponse. La question, en somme, est fort simple. Il s'agit de savoir, monsieur l'Orateur, si le gouvernement doit continuer de gouverner ou s'il doit demander des élections.

C'est une question à laquelle nous avons droit d'obtenir une réponse. C'est surtout une question à laquelle le peuple a droit d'obtenir une réponse.

Il y a deux opinions en présence. C'est l'opinion de l'opposition que, lundi dernier, nous avons perdu la confiance de la Chambre. C'est notre opinion que nous ne l'avons pas perdue. (...)

Que le gouvernement ait raison ou tort, que l'opposition ait raison ou tort de prendre cette position, c'est là la question qui se pose, et elle est fort simple. Alors, qui doit répondre à cette question? Faut-il chercher la réponse dans le Règlement, dans la tradition ou dans la Constitution?

Est-ce dans la Constitution du pays? Clairement non.

On l'a déjà dit antérieurement: la Constitution fait seulement mention d'élections qui doivent avoir lieu tous les cinq ans. Nous sommes bien en deçà de cette limite.

Est-ce que c'est vous, monsieur l'Orateur qui devez trancher cette question fort simple? La réponse est clairement non. On ne demande pas autre chose au président que d'être le porte-parole de la Chambre. Lorsque la Chambre s'exprime suivant le Règlement énoncée, le président en est l'interprète. Lorsque le Règlement est mis en doute, le président doit trancher la question. Donc, ce n'est sûrement pas, et évidemment pas, au président de déclarer si, oui ou non, le gouvernement a la confiance de la Chambre, parce que ce serait donner au président le droit de déclencher des élections ou de ne pas en déclencher. Il est donc clair que ce n'est pas à vous, monsieur l'Orateur, qu'il faut s'adresser.

Est-ce le chef de l'opposition (M. Stanfield) ou le très honorable premier ministre (M. Pearson) qui doit répondre à cette question? Il est évident que si le chef de l'opposition devait être appelé à répondre à cette question, nous serions les premiers à dire que c'est de la dictature. Ce n'est pas à un homme en particulier, convaincu de la justice de son opinion, qu'il appartient d'exprimer la volonté de la Chambre. (...)

J'ai entendu le député de Kamloops (M. Fulton) dire que c'est le peuple. C'est justement ce qu'il faut se demander. Est-ce que, chaque fois que le gouvernement perd un vote, il faut aller devant l'"électorat"? C'est exactement la thèse que certains députés soutiennent. Eh bien! je rétorque que si c'était la logique du Règlement, si c'était dans l'esprit de la Constitution, il nous faudrait décréter des élections incessamment; et, d'autre part, il serait interdit au peuple d'élire des gouvernements minoritaires ou de coalition car, en définitive, c'est le sens qu'il faudrait donner au Règlement. Celui-ci doit se rapprocher de la logique, du bon sens. Il doit chercher l'efficacité.

Le passé nous offre des exemples innombrables de gouvernements, généralement minoritaires ou de coalition, parfois des gouvernements dont les administrations étaient instables, qui ont perdu des votes à la Chambre. Je veux tout simplement rappeler trois exemples parmi les plus connus.

Dans les quatre premières sessions du Parlement canadien, donc de 1867 à 1871, le gouvernement a perdu neuf votes à la Chambre, dont certains avaient trait aux subsides et aux questions monétaires. S'il avait dû démissionner chaque fois, comme c'est l'opinion de l'opposition, il y aurait eu neuf élections en quatre ans.

On donne aussi un autre exemple: de 1834 à 1840, en Angleterre, le gouvernement a été défait 58 fois à la Chambre des communes et 49 fois à la Chambre des Lords, ce qui fait qu'en quatre ans, il y aurait eu une centaine d'élections. (...)

Je donne ces exemples uniquement pour tirer la conclusion suivante: Nous sommes ici pour respecter la volonté du peuple, pour interpréter la volonté générale. Si le peuple élit une Chambre des communes pour le gouverner, le peuple le fait suivant un vote libre, suivant ses connaissances. Si, plutôt que d'élire un gouvernement majoritaire, il élit un gouvernement minoritaire, eh bien! il prend cette chance, et il demande au gouvernement minoritaire de le gouverner au mieux qu'il peut, et de ne pas déclencher des élections dès qu'il s'aperçoit qu'il est en minorité. (...)

Mon énoncé est clair: Si l'on nie à la Chambre le droit de se prononcer sur une différence fondamentale entre l'opposition et le gouvernement; si, lorsqu'il s'agit d'une question aussi simple que celle qui est posée depuis lundi soir dernier – avons-nous ou non la confiance – si l'on nie à la Chambre le droit de se prononcer sur cette question, on nie tout le système et on nie le parlementarisme. Parce que c'est cela, la loi du Parlement: lorsqu'il y a une différence d'opinion entre le gouvernement et l'opposition, comme cela se voit à longueur de journée, sinon à la semaine, chaque fois que nous discutons d'une loi, après la discussion, on demande à la Chambre de se prononcer. C'est cela le parlementarisme, monsieur l'Orateur. (...)

Nous n'en appelons pas au peuple par-dessus la tête des parlementaires pour savoir ce que le peuple pense. Nous demandons aux parlementaires ce qu'ils pensent. C'est cela, la question de confiance que nous avons posée depuis lundi dernier, la question dont nous sommes saisis. C'est la question qui est incrite au "Feuilleton", monsieur l'Orateur.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Iles): Voici ma question, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire pourquoi, dans les circonstances qu'il a décrites avec tant d'éloquence, le gouvernement ne nous a pas présenté une simple motion de confiance? Pourquoi la rattacher au vote de lundi soir dernier?

L'hon. M. Trudeau: Oui, je peux très facilement répondre à cette question, monsieur l'Orateur.

Si nous avions pris comme position de présenter un simple vote de confiance à la Chambre, si nous avions inscrit au "Feuilleton": Cette Chambre a confiance dans le gouvernement, sans doute que plusieurs députés (les créditistes) auraient refusé à voter "oui". (...)

Des députés ont parlé dans ce sens-là et je répète leurs assertions. Ils nous ont dit que le vote qu'ils ont donné lundi dernier n'était pas un vote de défiance. Ils ont dit que ce qu'ils voulaient faire ce soir-là, c'était uniquement de rejeter cette loi.

Et à ce sujet, je me réfère à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui a déclaré, comme l'atteste la page 132 des Débats du 31 janvier 1966, que l'opposition devrait avoir le droit de voter contre des projets de loi, de dire qu'elle est contre des projets de loi ou en désaccord avec le gouvernement, sans pour autant exprimer sa défiance envers le gouvernement. Monsieur l'Orateur, j'ai la citation en main, et il serait peut-être utile de la lire:

"... de nous permettre... de voter sur des questions importantes indépendamment de la possibilité d'élections... Nous pouvons voter sur d'autres choses..."

La question de confiance.

"... quand le gouvernement le voudra."

C'est exactement ce qui arrive. Nous disons que ce lundi-là certains députés ont voté contre le bill parce qu'ils voulaient le faire échouer. Ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dit, c'est que si nous demandons à la Chambre de voter sur la question de confiance, elle le fera, mais qu'elle ne veut certainement pas faire tomber le gouvernement chaque fois qu'elle défait un bill. Tel est exactement l'argument présenté et c'est un argument valable.

M. Knowles: Puis-je poser une question au ministre? Ne demandais-je pas qu'on précise cette position avant et non pas après le vote, c'est-à-dire non pas après la défaite du gouvernement?

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'affirme que tel n'est pas le cas. C'est là le Règlement de la Chambre. Le député l'a cité en détail et il est très précis. La différence entre la thèse du député et ma propre position, c'est que le député tient à être du côté de ceux qui décident si le rejet de tel ou tel projet de loi signifie la défaite du gouvernement. Telle est la différence entre nous. Nous affirmons que c'est à nous de décider si le rejet de tel ou tel projet de loi signifie la défaite du gouvernement. (...)

Nous sommes les maîtres de la Chambre, dans le sens que nous devons en diriger les affaires. C'est cela assumer le pouvoir. Nous sommes...

Des voix: Oh! Oh!

L'hon. M. Trudeau: Les honorables députés ne sont pas d'accord. Monsieur l'Orateur, nous les supplions, depuis huit jours, de manifester leur désaccord par un vote de défiance.

Nous trouvons ridicule, monsieur l'Orateur, que depuis huit jours l'opposition, qui prétend que nous n'avons pas la confiance de la Chambre, refuse d'exprimer sa défiance. Nous disons: Donnez-nous la chance de trancher le débat; essayons de voir si, oui ou non, nous avons la confiance. Si vous votez contre le gouvernement, il n'y aura aucune espèce d'hésitation: Nous démissionnerons. (...)

S'il y a lieu de croire que la Chambre voulait réellement renverser le gouvernement – nous avons peut-être tort, et c'est ce qu'il faut décider – et le rendre impuissant à diriger les affaires de l'Etat, je soutiens alors que non seulement le gouvernement a-t-il le droit constitutionnel mais il a également le devoir constitutionnel de demander à la Chambre d'exprimer sa volonté d'une façon claire et sans équivoque. Le chef du Nouveau parti démocratique a reconnu, mercredi dernier, que le gouvernement avait le droit constitutionnel de demander un vote de confiance à la Chambre, mais il a ajouté qu'il n'avait pas le droit moral de le faire. Je m'inscris en faux contre cette déclaration, car il est impossible de dissocier la moralité politique du devoir politique. (...)

LIBRE OPINION

Quelques dollars de plus pour s'en débarrasser

par HUBERT de RAVINEL

Membre des Petits freres des Pauvres, M. de Ravinel participe au mouvement "Jeunesse et troisieme age". Dans cette libre opinion, il commente le projet fédéral de majorer les pensions de vieillesse. Les sous-titres sont du DEVOIR.

Depuis quelques mois, il est beaucoup question d'augmenter les pensions des personnes âgées de plus de soixante-cinq ans. Il est évident que c'est là une initiative excellente dont pourront se réjouir les personnes intéressées. En effet, pour plus de la moitié d'entre elles, il n'y a comme horizon, nouveau ou pas, que solitude, ennui, pauvreté matérielle et culturelle. Mais, bien entendu, il convient de réfléchir plus profondément sur la portée et le sens de ces mesures.

D'abord, une presque-évidence de départ. Pour quiconque se trouve en butte aux difficultés dûes à l'augmentation du coût de la vie, et nous sommes nombreux à en subir les inconvénients, il apparaît très vite que la portée de ces augmentations est presque aussitôt annulée par la hausse du coût de la vie. Par ailleurs un grand nombre de personnes indélicates profitent des moyens légèrement accrus des personnes âgées pour leur imposer des frais supplémentaires comme des augmentations abusives de loyer ou des frais de services injustifiés.

L'esprit du législateur

Plus ambigu encore apparait le sens profond de ces augmentations. Elles témoignent d'un état d'esprit bien particulier, et hélas très répandu aussi, l'état d'esprit du législateur qui n'a guère connu la solitude et la pauvreté, qui n'a jamais sans doute été mis au ban de la société, et qui pense un peu trop facilement qu'avec quelques dollars de plus, la question sera réglée.

Il en est de l'augmentation des pensions de vieillesse comme de celle des salaires. Ce n'est pas avec du "plus avoir" que l'on pourra offrir du "plus être" aux gens. Surtout quand le "plus avoir" s'avère être dérisoire.

Les personnes âgées, et cela devient presque une banalité que de le souligner, souffrent beaucoup plus de leur condition sociale que de leur condition matérielle.

Il apparaît alors que la solution globale des problèmes sociaux auxquels elles sont en butte passe par l'élaboration d'une politique concertée, fondée sur le droit des êtres humains au respect, au bien-être, à l'indépendance morale et physique.

Une telle politique suppose une réflexion qui porte sur l'ensemble des âges de l'existence. Elle suppose aussi un ensemble cohérent de mesures sociales qui puissent tendre à offrir une possibilité d'épanouissement aux citoyens, pendant leur vie active, mais aussi et surtout au moment où ils prennent leur retraite. Et c'est là qu'apparaît une situation aberrante!

Quand l'individu est âgé de soixante-cinq ans, une première autorité, la provinciale, se démet brutalement de ses fonctions, et les remet entre les mains d'une seconde autorité, la fédérale.

Un peu comme si un médecin vous disait: Mon cher Monsieur, je suis désolé, vous avez aujourd'hui soixante-cinq ans, je dois interrompre votre traitement, et vous confier à mon collègue et maître qui va maintenant vous prendre en charge.

C'est ce qui se passe en réalité. Les personnes âgées, du jour où elles reçoivent leur premier chèque de "Vieillesse" cessent de bénéficier de mesures dont elles profitaient le mois précédent. Il est certain cependant que dans la majorité des cas, leur pouvoir d'achat augmente, car il est fréquent de rencontrer des citoyens dépendant du Bien-être social qui ne reçoivent que $100 par mois pour "vivre": quand ils ont soixante cinq ans, ils reçoivent environ $156 et cette allocation va sans doute être relevée prochainement.

Mais encore une fois, ce n'est pas tellement au niveau matériel que se situe le problème. Même avec une pension plus décente, la personne âgée ne se sent pas tellement revalorisée. Elle se sent plutôt renvoyée d'une administration à l'autre. Elle réalise que les maux dont elle souffre, qu'ils soient d'ordre social, financier ou culturel commencent bien avant sa mise à la retraite. Mais elle ne se sent absolument pas maintenue dans un courant actif de la société, sauf si elle a eu la chance d'avoir accès à l'aisance matérielle, à la culture ou aux responsabilités. De plus les autorités agissent avec elle comme si elle cessait de vivre à soixante-cinq ans.

On se demande d'ailleurs, et avec curiosité, comment pourrait naître une véritable politique du vieillissement puisque les autorités provinciales abandonnent pratiquement le citoyen le jour de ses soixante-cinq ans, tandis que les autorités fédérales ne s'en occupent pas avant cet âge.

Et pourtant s'il est un domaine qui n'est pas partageable entre plusieurs autorités, c'est bien le domaine social. Mais c'est justement là un domaine qui prend une importance primordiale. D'où le souci de l'autorité fédérale de le contrôler, quitte à casser en deux tout essai de recherche globale de solutions. Cette attitude reflète évidemment la quasi-impossibilité de gouverner à deux un peuple maintenant adulte. Mais si l'on va plus loin, elle traduit un état d'esprit répandu dans toutes les bonnes sociétés occidentales où l'on se préoccupe avant tout de l'ordre et de la stabilité. On se contente de distribuer un peu de gâteau à chacun tantôt sous la pression des faits (agitation sociale) tantôt par "souci humanitaire". Mais, fatigué, on s'arrête là.

Bien sûr, on laisse aux citoyens la possibilité de s'exprimer librement, et à ce sujet le Canada est officiellement l'un des pays les plus "libres" au monde. Ses citoyens peuvent émettre pratiquement n'importe quelle opinion sans être inquiétés. C'est là un privilège fort appréciable.

Mais il est réservé en fait aux citoyens qui sont dans la course, qui ont le goût d'un minimum de participation.

Et, croyez-le, on n'a pas le goût de participer ni de s'exprimer quand on a à se battre quotidiennement contre la solitude et l'ennui, quand on sent que le soleil, les voyages, ce n'est pas pour nous, quand on nous dit que la liste d'attente dans un foyer est de deux ans et demi.

On n'a pas le goût de profiter de la démocratie et de ses bienfaits quand on vit dans une chambre, seul dans le bas de la Ville, convaincu qu'un beau jour le voisin, vaguement inquiet devra défoncer sa porte et ensuite appeler la Police... (Comme cela s'est fait, il y a quelques semaines rue Sainte-Catherine. Le médecin constatait que le décès du vieux monsieur découvert dans sa chambre remontait à plus de... deux mois!...)

La tentation d'être sage

Nous sommes apparemment loin du problème des pensions. En fait, nous en sommes au cœur. Un jour ou l'autre, on arrivera bien à les augmenter, j'en suis persuadé. Mais augmenter l'épanouissement, la joie de vivre des vieux, c'est une autre affaire. Cela supposerait les grands dérangements des mentalités, la Sainte Anarchie au gouvernement, la folie d'une aventure humaine authentique...

Mais c'est beaucoup demander à une société qui justement met en garde les citoyens contre toute folie, tout dérangement, toute aventure. Mais tout n'est pas perdu si nous résistons à la tentation d'être sages, si nous cédons à celle d'être indisciplinés. Car l'indiscipline de l'esprit est peut-être notre seule planche de salut...

lettres au DEVOIR

Une fausse solution au problème des frais de scolarité universitaire

Dans sa libre opinion du 24 février dernier, un ex-directeur du département d'administration de l'UQAM préconise l'augmentation des frais de scolarité, passant de $4500, à $300., c'est-à-dire du coût actuel pour une année universitaire au coût total défrayé aujourd'hui en grande partie par le gouvernement. Sûrement très au courant des problèmes économiques estudiantins, M. Marcel Côté suggère qu'on allège leur hantise par d'imposants prêts à longs termes pouvant aller jusqu'à $12,000, remboursables en trente ans au taux d'intérêt de 8%. De cette façon, souligne-t-il, le gouvernement n'aura plus le fardeau de la subvention universitaire et les étudiants paieront ce qu'on leur a prêté, libérant ainsi les contribuables du prix d'études qu'ils n'ont pas suivies.

Rarement a-t-on vu théorie aussi capitaliste qui se base uniquement sur des chiffres et des signes de piastre. Et dire que cet "administrateur" croit de ce fait abolir les disparités entre les classes sociales, permettant à tous d'étudier sereinement, assis sur un prêt de plus de $10,000! Il est plus qu'évident que ce système ne ferait qu'agrandir le fossé entre les bien nantis et les classes économiquement défavorisées: un pauvre y pense avant de se mettre $10,000. sur le dos pour "faire de l'argent plus tard". Nous n'avons d'ailleurs qu'à constater les effets du présent système prêts-bourses; combien souvent ce fils à papa aura-t-il placé sa bourse sur un voyage outre-mer, alors que l'étudiant dans le besoin n'aura eu qu'un misérable prêt nettement en deçà de ce qu'il lui aurait fallu.

Non, les cours universitaires ne se situent pas au niveau de problèmes d'argent, ils n'en sont que la résultante. En axant l'éducation universitaire sur des gains futurs, inévitablement l'étudiant verra son esprit biaisé et pensera en termes d'argent à faire plus tard. Si l'on examinait d'un peu plus près le contenu des cours, si l'on avait comme préoccupation première ce contenu, il y a longtemps que se seraient atténués ces problèmes économiques qui ont aujourd'hui tête d'affiche sur nos campus. C'est quand on va à l'université pour faire de l'argent qu'on se retrouve avec autant de **pensées monétaires.**

Pourquoi existe-t-il autant de chômeurs instruits? Pourquoi un licencié en Lettres, un nouvel ingénieur, un philosophe de dernière heure passent-ils souvent un an en chômage? Pourquoi un professeur de français, de Montréal doit-il aller enseigner l'anglais en Abitibi? Parce que l'éducation est basée sur les cadres existants de l'université, et non sur les besoins véritables de la société, préférant se complaire dans des régimes pédagogiques archaïques et désuets qui ne satisfont que ceux qui les administrent. Qu'on cesse de raconter l'histoire de la préhistoire et qu'on regarde plutôt ce qui se passe en 1973, on verra que l'antiquité n'était qu'un commencement...

Combien nombreux sont les diplômés qui ne travaillent pas par manque d'expérience? Mais qu'attendons-nous pour les faire travailler pendant leurs études! La Chine a compris cela depuis longtemps, elle n'a pas de problèmes de frais de scolarité car il n'y en a pas, c'est gratuit pour tout le monde, mais les étudiants on appris à travailler avant l'âge de 30 ans, ils travaillent durant leurs études. Ils ne peuvent même pas aller à l'université s'ils n'ont pas travaillé avant!

Sans aller jusque là, il serait peut-être temps qu'on l'applique, ce système de travail-étude, et qu'on cesse d'ergoter sur des prêts fabuleux qui ne règlent absolument rien sinon d'en faire encore une question d'argent.

Quand les étudiants n'auront plus à payer mais à travailler pour gagner leurs études, quand l'argent ne sera plus le but de leur diplôme mais le travail, quand la société sera la raison première de l'université, alors l'université changera: ce ne sera plus l'université d'une ville... ce sera celle d'un peuple.

Carol TROTTIER
Montréal, le 24 février 1973.

la parole du jour

"Le coeur seul connaît son propre chagrin et nul étranger ne pourra jamais partager sa joie" – Proverbes 14,10

"Mieux vaut une portion de légumes avec de l'affection qu'un boeuf gras avec de la haine" – Proverbes 15,17

"Qui veille sur sa bouche garde sa vie; qui parle trop se perd" – Proverbes 13,3

"C'est l'amour que je veux, et non des sacrifices" – Osée 6,6

ANGLETERRE Emplois d'été 1973
Plusieurs centaines d'emplois saisonniers Avril à Septembre 1973
Travail durant vos vacances, au choix Londres ou stations balnéaires
Filles et garçons - aucune expérience requise
Salaire: 30 Dollars environ par semaine, nourriture et hébergement gratuits
Cours de langue gratuits si désiré
Le tout assuré par la Firme Hôtelière BUTLINS LIMITED
Séjour minimum de 45 jours - Maximum trois mois
Coût total: 18 à 24 ans $325.00 - 24 à 30 ans: $399.00
(Transport aérien aller-retour - permis de travail)
Informations: 1650, rue Berri - Suite 25 - Montréal 132
Palais du Commerce -
ALLIANCE DES ANIMATEURS CULTURELS DU QUÉBEC
Tél.: 845-4101

COURS DE FLEURISTE
Atelier de Montréal
Inf.:
744-2150
PERMIS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

SETA-VACANCES
VOYAGES AVIONS NOLISÉS
Montréal-Paris
à partir de $210.
VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE
Tél.: 861-3906

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS DESY RECONNUS LES MEILLEURS
J.A.DÉSY Ltée MONTRÉAL 521-1104

LES RÉNOVATIONS LEGAULT & FRÈRE INC. VOUS OFFRENT:
Des conceptions les plus nouvelles
Un échantillonnage des plus complets
Des produits de marques réputées
Une main-d'oeuvre choisie des plus qualifiées
Pour les rénovations domiciliaires
Une garantie sur tous travaux.



CUISINE
SALLE DE JEUX
SALLE DE BAIN
RALLONGE
GARAGE
NOUS CONCEVONS... NOUS RÉALISONS... NOUS GARANTISSONS...
Les Rénovations Legault & Frère Inc.
11,000 rue Masse
Montréal-Nord, Qué
325-0123
ESTIMATION GRATUITE
Découpez cette annonce

Réduire le prix des autos? Rien de plus facile, dit le NPD

par François Barbeau

OTTAWA – S'il faut en croire les néo-démocrates rien ne serait plus facile que de réduire le prix des automobiles américaines au Canada, un des objectifs du pacte de l'automobile dont n'a pas bénéficié pleinement le consommateur canadien.

Présentant une motion devant la Chambre pour presser le "gouvernement de prendre certaines mesures immédiates dans le but de réduire le coût des automobiles au consommateur canadien et de protéger l'emploi des travailleurs canadiens de l'industrie automobile", le député néo-démocrate d'Oshawa-Whitby, M. Broadbent, a réglé le problème en deux temps trois mouvements.

Il suffirait, dit M. Broadbent, d'abolir la taxe canadienne de 15 pour cent qui frappe présentement les voitures achetées aux Etats-Unis par des Canadiens. Devant cette situation, prédit M. Broadbent, les fabricants seraient forcés de réduire le prix de leurs voitures au Canada pour protéger de cette façon leurs concessionnaires.

De fil en aguille, le prix des voitures américaines serait donc ramené à la parité avec les prix payés aux Etats-Unis et les consommateurs canadiens seraient comblés.

Simple à l'extrême, cette solution ne pourrait néanmoins s'appliquer sans certaines mesures destinées à protéger et à assurer la croissance de l'industrie automobile canadienne, souligne M. Broadbent.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, a reconnu un certain mérite à la suggestion de M. Broadbent, allant jusqu'à dire qu'elle était intéressante et imaginative, constructive même.

Mais, a-t-il fait remarquer à M. Broadbent, il est faux de prétendre que la différence des prix entre les voitures vendues aux Etats-Unis et celles vendues au Canada n'a pas été contrôlée par le pacte de l'automobile.

D'abord, a précisé le ministre, il faudrait tenir compte des prix à l'usine. Puis il existe une taxe de vente de 12% au Canada sur les automobiles, taxe qui n'existe pas aux Etats-Unis. Il faut aussi tenir compte des taxes de vente provinciales qui contribuent dans une large mesure à la différence des prix notés par M. Broadbent.

A la signature du pacte de l'automobile en 1965, a rappelé M.Gillespie, la différence entre les prix de vente à l'usine au Canada et aux Etats-Unis était de 17%. Cette différence, sans qu'on tienne compte des fluctuations et des taux de change est maintenant de 8.5 à 9 pour cent. On peut dire en d'autres mots que les prix des automobiles au Canada ont augmenté moins rapidement que ceux des automobiles aux Etats-Unis.

Faut-il se contenter de cette différence de 9 pour cent, a poursuivi M. Gillespie. C'est évidemment en pensant le contraire que le ministre a fait valoir dernièrement aux grands de l'automobile que ces derniers ont reconnu qu'il serait inacceptable de hausser les prix des modèles 1973 au-delà de leur niveau actuel.

Il ne faut pas oublier, a insisté M. Gillespie, que ce gel des prix des automobiles a été appliqué au moment où tous les autres indices grimpaient assez rapidement.

D'autre part, les fabricants d'automobiles ont demandé la permission au gouvernement américain de hausser leurs prix de 3% et si cette permission leur est accordée, la différence entre les prix canadiens et les prix américains en sera d'autant réduite.

Les compagnies d'automobiles se sont engagées vis-à-vis le gouvernement, a ajouté M. Gillespie, a réduire plus encore cette différence lorsque les modèles 1974 seront mis sur le marché.

Puis, M. Gillespie a repris pour son compte une partie de l'argumentation de M. Broadbent dans laquelle ce dernier avait fait valoir que la popularité des voitures européennes et japonaises n'était pas étrangère à cette différence marquée des prix entre les modèles américains vendus au Canada et aux Etats-Unis.

Il va de soi, a déclaré le ministre de l'Industrie et du Commerce, qu'une voiture américaine à un prix plus modeste se vendrait mieux et que l'industrie serait la première à tirer profit de la situation.

M. Broadbent pour sa part avait justement reproché à l'industrie automobile de trop bien tirer profit de la situation et d'être la première responsable de cette différence marquée de prix entre le Canada et les Etats-Unis.

Les compagnies américaines, General Motors, Ford, Chrysler et American Motors, vendent leurs produits à leurs concessionnaires $250 plus cher au Canada qu'aux Etats-Unis, a souligné M. Broadbent.

Cette situation est inacceptable au député néo-démocrate qui prétend que les voitures fabriquées au Canada devraient au contraire être vendues moins cher aux concessionnaires puisqu'il a été établi que la productivité dans les usines canadiennes d'automobiles était meilleure qu'aux Etats-Unis.

Les mécanismes de protection qui font partie du pacte de l'automobile, a déclaré enfin M. Broadbent, ne devraient pas être de nature temporaire, comme l'a laissé entendre dernièrement M. Gillespie.

suites de la première page

LE CHÔMAGE

plus sensiblement entre janvier et février, tombant de 9.5 à 8.8% même si c'est dans cette région que le taux de chômage désaisonnalisé est le plus élevé de tout le Canada.

Au Québec, où le taux de chômage de 8.4% représentait en janvier 207,000 sans emplois, en février on en comptait 198,000 pour un taux de chômage de 7.9%.

Si on comptait 9,000 chômeurs de moins en février, les autres régions du Canada n'ont pas été aussi favorisées: les statistiques indiquent une diminution de 4,000 chômeurs dans la région de l'Atlantique, de 3,000 en Ontario, de 6,000 dans les Prairies, et de 4,000 en Colombie-Britannique.

Des 655,000 chômeurs dénombrés en février, 482,000 étaient des hommes et 305,000 tombaient dans la catégorie des 25 à 54 ans.

En chiffres réels, c'est au Québec qu'on compte le plus de chômeurs, 235,000 contre 247,000 en janvier. En pourcentage, ces chômeurs réels représentent 9.7% des effectifs, alors qu'ils formaient 10.2% de ces mêmes effectifs en janvier.

Dans la catégorie des chômeurs de 14 à 24 ans, le taux réel a diminué d'un pour cent tombant de 13.3 à 12.3%. En chiffres désaisonnalisés, ce taux est passée de 11.2 à 10.6%.

LE GRAND PRIX

cédés d'un roman moins remarqué, et de deux pièces de théâtre) soient l'amorce d'une oeuvre qui suivrait celle de Gabrielle Roy et l'égalerait. Enracinés dans la réalité canadienne-française, "Poussière" et "Le temps" ne sont pas que sociologiques: manifestement conçus par un auteur de grande sensibilité, ils sont traversés d un sentiment de la solitude obsédant; ses héros, Alain Dubois et Pierre Dupas, sont lucides et tristes. C'est dans cette attitude pessimiste que plusieurs lecteurs déçus ont cherché l'explication d'un silence mystérieux.

M. Langevin a brisé son silence à plusieurs reprises durant ces derniers mois: signant un téléthéâtre commandé par le réalisateur Paul Blouin ("L'homme aux semelles de vent"), publiant "L'élan d'Amérique" au Cercle du Livre de France, accordant une entrevue au journal La Presse, et répondant publiquement aux critiques qui lui ont été faites dans LE DEVOIR. Son roman, ainsi que son attitude "silencieuse" ont été attaqués ou défendus ardemment par des membres du milieu littéraire, et il est certain que le jury du Grand Prix de la ville n'a pu faire abstraction de cette polémique récente dans ses débats d'hier.

L'auteur (qui est âgé de quarante-cinq ans) n'a donc surpris personne en ne se rendant pas à la remise du prix. Celui-ci a été accepté en son nom par l'éditeur Pierre Tisseyre, qui a révélé que le roman "marchait fort" dans les cégeps où il avait été inscrit à plusieurs cours, et qu'il serait bientôt publié à Paris (chez Denoël) de même qu'à Toronto (chez McLelland & Stewart). Le prix, d'une valeur de trois mille dollars, avait été décerné l'an passé au romancier Victor-Lévy Beaulieu pour son récit "Les grand-pères". Comme par les années passées, il a été l'occasion d'une courte allocution par le maire, M. Jean Drapeau, le président du Conseil des arts municipal, M. Léon Lortie, et le président du jury, cette année M. Guy Sylvestre. Notons que l'ouvrage primé doit avoir été publié par un éditeur montréalais, même si l'auteur est d'ailleurs. M. Langevin habite Frelighsburgh.

L'alerte à Old Bailey imputée à un écolier

LONDRES (Par AFP) – Un écolier de 14 ans a été accusé hier soir, à Londres, d'être l'auteur du coup de téléphonne qui a déclenché hier la deuxième alerte à la bombe en moins de 48 heures au tribunal de l'Old Bailey. La police, soucieuse de la sécurité du tribunal, n'a pas hésité à le faire évacuer. Le jeune écolier sera traduit, aujourd'hui devant un tribunal pour enfant.

Par ailleurs, le tribunal londonien de Bow Street a décidé hier de renvoyer au 14 mars prochain le procès des dix Irlandais du Nord accusés d'avoir participé aux attentats à la bombe de jeudi dernier dans la City. La police avait déployé un imposant service de sécurité aux alentours du tribunal et tous les visiteurs ainsi que les membres de la presse ont dû subir une fouille en règle.

LE NPD-Q

NPD une publicité dont le besoin se fait évidemment sentir. Mais il n'est pas sûr que Radio-Canada s'en tienne à ce seul critère: comment justifier en effet la télédiffusion du congrès néo-démocrate du Québec quand le congrès du PQ n'a eu droit qu'à 14 minutes d'antenne, faute d'un aspirant à la succession de M. René Lévesque.

Outre l'élection d'un nouveau chef, le congrès du NPD-Québec sera marqué aussi par deux autres débats importants:

- la participation éventuelle du NPD-Québec aux prochaines élections provinciales;
- la remise en cause des principes et de la stratégie qui motivent l'appui que le groupe parlementaire du NPD accorde depuis le début de la session au gouvernement libéral, plus particulièrement l'attitude que les députés néo-démocrates devraient adopter à l'égard du budget Turner de mai 1972.

Sur le premier point, tout indique que les dirigeants du Parti ont déjà arrêté leur décision et qu'ils sont irréductiblement opposés à la participation du NPD-Québec aux prochaines élections provinciales. Il leur suffit, en effet, de rappeler leur humiliante mésaventure de 1970 lorsque le Parti, sous la présidence à l'époque de M. Roland Morin, avait brigué les suffrages dans 13 circonscriptions, obtenant à peine 4,300 voix. L'analyse que les stratèges du Parti avaient entreprise par la suite concluait à une "erreur grave". Au congrès biennal de 1971, l'assemblée plénière du NPD-Québec avait donc résolu de limiter l'action du Parti à l'arène fédérale. Depuis quelques semaines, toutefois, un certain nombre de militants évoquent de nouveau le projet d'une intervention néo-démocrate au plan provincial, comme en témoignent quelques résolutions qui seront débattues en fin de semaine.

Sur le second point, le débat sera à la fois gênant et délicat. En effet, dans la grande famille néo-démocrate du pays, l'aile québécoise s'est davantage distinguée depuis quelques années par ses revendications autonomistes et ses thèses constitutionnelles que par ses succès électoraux et son militantisme. Aussi, les militants de l'Ouest et de l'Ontario vont-ils froncer quelque peu les sourcils en apprenant qu'une fraction de l'assemblée du congrès de Cap-Rouge est portée à contester la stratégie parlementaire de M. Lewis. Il reste possible que les délégués émettent de sérieuses réserves quant à l'opportunité d'appuyer la majorité libérale aux Communes, réserves qui seront plus senties et plus nettes au sujet des résolutions du budget Turner de mai dernier qui accordent un traitement plutôt généreux aux sociétés commerciales, à ces "corporate bums" si régulièrement dénoncés par M. Lewis au cours de la campagne électorale. Il appartiendra au leader national, s'il est encore présent au congrès lorsqu'aura lieu ce débat, d'intervenir pour justifier sa ligne de conduite. Il est probable que le NPD votera aux Communes contre les résolutions budgétaires de mai dernier sans toutefois considérer que ce vote entraîne la chute du ministère.

De façon générale, beaucoup de militants néo-démocrates du Québec pensent que M. Lewis, en appliquant cette stratégie depuis le début de la session, compose trop facilement avec un pouvoir qu'il ne dénonce plus que du bout des lèvres.

Il se pourrait, enfin, que les conclusions du Rapport Gendron fassent l'objet d'une résolution et d'un débat au cours du week-end.

Le congrès du NPD-Québec se tient dans le Pavillon Champagnat de Notre-Dame-de-Foy,, à Cap-Rouge, près de Sainte-Foy. Il s'ouvrira vendredi à 20 heures par la lecture des rapports des divers comités. A 21 heures, M. Lewis prononcera une allocution, suivie à 22 heures du discours de M. Raymond Laliberté qui exposera les raisons de sa démission et fera le point de l'action du Parti au cours de son bref mandat.

La journée du samedi est consacrée aux discussions en ateliers et à une réunion de l'assemblée plénière. En soirée, M. Green, ministre des Ressources et des Mines du gouvernement néo-démocrate de M. Schreyer, prononcera un discours en français. M. Green s'était signalé à l'attention des Québécois l'été dernier lorsqu'il démissionna du gouvernement néo-démocrate pour protester contre les subventions aux écoles françaises du Manitoba. Sympathique à la communauté francophone, M. Green estimait cependant que le gouvernement néo-démocrate, suivant un principe socialiste, devait instituer l'école unique et laïque où le français aurait eu sa large place plutôt que de perpétuer le régime des écoles séparées. Il réintégra le gouvernement par la suite.

Dimanche, les délégués éliront le nouveau bureau.

Solution de l'AMC

Dépenser moins et aligner les salaires sur le marché

OTTAWA (PC) – La seule façon de combattre l'inflation d'après l'Association des manufacturiers canadiens, serait de mettre un frein aux dépenses extravagantes du gouvernement et de déterminer le niveau des salaires selon les besoins du marché.

Dans le mémoire présenté hier au Comité spécial chargé d'étudier les tendances des prix de l'alimentation, l'association, par la voix de son président, N.V.O. Marquez et de son vice-président, M. Leith Repsey, s'est par ailleurs opposée à tout contrôle des salaires et des prix parce que cette mesure, selon l'AMC, ne s'attaquerait pas aux causes même de l'inflation mais à ses symptômes.

"Le gouvernement devrait persister dans ses efforts pour identifier précisément les causes de l'inflation, dit le mémoire, et trouver le moyen de les supprimer."

M. Rapsey a toutefois ajouté que les Canadiens seraient peut-être en meilleure position aujourd'hui si "nous n'avions pas été aussi gourmands" au cours des cinq dernières années.

Selon lui, des demandes exagérées de hausses de salaires qui n'étaient pas accompagnées d'une croissance équivalente de la productivité ont fait naître une tendance inflationiste qui a réduit le pouvoir d'achat de ces salaires importants.

"Si les Canadiens avaient fait preuve de plus de modération, dit-il, les salaires seraient peut-être un peu moins élevés, mais ils pourraient acheter davantage de produits."

L'Association ajoute que le contrôle des salaires et des prix dérangerait davantage notre économie de marché qui constitue le plus efficace des mécanismes de réglage et de contrôle des prix.

"Si l'on entravait le fonctionnement des divers facteurs en jeu sur le marché, il en résulterait des pénuries, des surplus ainsi qu'une mauvaise répartition des ressources."

L'AMC ajoute que la montée des prix des biens et des services est attribuable en grande partie aux augmentations des coûts de la main-d'oeuvre par unité de production ainsi qu'à la taxation.

"Il est possible aux gouvernements de mettre fin au déséquilibre constitué par le pouvoir qui favorise actuellement les syndicats au détriment de la société, partant de remettre en bon état de fonctionnement les mécanismes que comporte le marché pour contrôler les coûts inflationnistes par unité de production. Il leur est également possible de réduire les impôts et les taxes. Point n'est besoin de recourir à un contrôle des prix et des salaires pour traiter de ces problèmes."

L'Association accuse le gouvernement d'être une des causes principales de l'inflation et des pressions à la hausse sur les salaires.

"L'accroissement rapide de ses dépenses, les nouvelles entreprises dans lesquelles il s'est lancé au cours des années 60 et ses exigences de recettes nouvelles afin de payer ces innovations constituent la principale cause sous-jacente de la hausse du taux de l'inflation que nous avons connue ces récentes années", dit le mémoire.

"Plus récemment, ajoute-t-il, les modifications apportées aux prestations versées en vertu du régime d'assurance-chômage ont découragé les bénéficiaires d'accepter de travailler à la récolte ou d'exercer d'autres genres d'emplois dans plusieurs secteurs de l'économie. Il en est résulté une pression à la hausse sur les salaires."

"Nous croyons, conclut le mémoire, que le gouvernement peut exercer un rôle important pour atténuer les pressions inflationnistes en modifiant convenablement ses propres politiques, notamment celles qui sont d'ordre monétaire et fiscal."

Jean-Marie Martin à la présidence

Le Conseil de presse du Québec a été officiellement créé hier

Officiellement créé hier à Montréal après sept années d'études, de consultations et de négociations, le Conseil de presse du Québec aura à sa tête, comme premier président, M. Jean-Marie Martin.

Le rôle essentiel du Conseil de presse est de veiller à la protection de la liberté de la presse et de promouvoir la qualité générale de l'information. Ses pouvoirs sont plutôt d'ordre moral et ses décisions ne seront applicables que dans la mesure et pour autant que les entreprises de presse et les journalistes auront consenti à s'y soumettre librement.

Il est composé de 19 personnes. Outre le président, personnalité obligatoirement choisie hors des milieux de l'information, six membres représenteront les journalistes et six personnes seront déléguées par les entreprises de presse. Ensemble, et dès leur première réunion, ces 12 délégués et le président choisiront six représentants du public.

Le Conseil de presse est conçu comme une sorte "d'ombudsman" de l'information. Il recevra et étudiera les plaintes qui pourront lui être soumises par le public relatives à la conduite d'un organe d'information ou d'un journaliste dans le traitement de l'information et, inversement, le Conseil pourra être saisi, par les entreprises de presse et les journalistes de plaintes relatives à la conduite de certaines personnes, certains organismes ou autorités envers la presse.

Rendre le Conseil de presse du Québec indépendant vis-à-vis de ses propres fondateurs et imperméable à tout contrôle extérieur, en particulier à l'influence gouvernementale, tel est l'un des objectifs qui ont guidé les négociations entre la Fédération professionnelle des journalistes du Québec qui représentait les journalistes, et les Quotidiens du Québec, les Hebdos du Canada français, la Société Radio-Canada et l'Association canadienne de radio et télédiffusion qui représentaient les propriétaires d'entreprises de presse. Cette indépendance est essentielle au fonctionnement du Conseil de presse, à son influence, à sa survie même, car sa seule force sera son autorité morale sur le monde de l'information, le grand public et le gouvernement.

En plus d'étudier les plaintes, le Conseil sera l'outil permanent de recherche et d'enquête sur la situation de la presse écrite et parlée. Il publiera un rapport annuel analysant la situation de la presse au Québec. Son mandat est aussi de veiller au libre accès de la presse aux sources d'information ainsi qu'à la protection de ces sources.

Il pourra faire, auprès des gouvernements, auprès de tout organisme ou personnes, les représentations qu'il juge opportunes pour défendre la liberté de la presse et le droit du public à l'information. Enfin le Conseil de presse élaborera graduellement un code d'éthique de l'information.

Le Conseil de presse du Québec fait place à six représentants du public, ce qui, loin d'être un privilège réservé aux entreprises de presse et aux journalistes, est une notion qui se fonde d'abord sur le droit des citoyens à une information libre, honnête et complète.

La première tâche du président du Conseil de presse du Québec sera de mettre en place le mécanisme de sélection de ces six représentants du public. Ce choix doit être fait de manière à assurer au public une représentation qui tienne compte de la diversité socio-économique et culturelle de la population ainsi que de sa distribution géographique.

Elus par les délégués au congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, les six membres appelés à représenter les journalistes sont MM. David Waters (Montreal Star), Louis Tardif (Le Soleil), Jean Giroux (Le Soleil), Marcel Rivard (Victoriaville), Gilles Gariépy (La Presse) et André Béliveau (La Presse).

Les entreprises de presse seront représentées par M. Gabriel Gilbert (Le Soleil), représentant de l'Association des quotidiens du Québec, Derek Price (Montreal Star), représentant des journaux de langues anglaise, M. Lucien Fontaine, représentant de l'Association des hebdos du Canada, M. France Fortin (Télé-4), représentant de l'Association canadienne de radio et de télévision, et M. Marc Thibault, représentant des services d'information de Radio-Canada.

Un livre blanc sur la réforme du système judiciaire au Québec

Le ministère de la Justice du Québec se propose de présenter à l'Assemblée nationale, en septembre prochain, un livre blanc sur la réforme du système judiciaire incluant la création d'un conseil de la magistrature chargé de se prononcer sur la nomination et sur la conduite des juges du Québec.

C'est le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, qui a fait ces affirmations au cours d'une interview accordée à un quotidien montréalais.

M. Choquette a déclaré que le livre blanc était préparé conjointement par le Barreau et les juges et qu'il pourrait devenir loi si l'Assemblée nationale l'adoptait comme tel.

Selon le ministre le Conseil de la magistrature serait habilité à entendre les plaintes relatives à la conduite des juges mais ces derniers pourraient également soumettre au Conseil leurs griefs. Le Conseil devrait, au surplus, approuver la nomination des juges et aussi ordonner que tel ou tel magistrat soit "recyclé".

M. Choquette a déclaré qu'il ignorait si le Conseil aurait le pouvoir de démettre un juge de ses fonctions et il a expliqué que cet organisme pourrait peut-être n'avoir que l'autorité suffisante pour recommander au ministre de retirer tel ou tel juge du banc.

M. Choquette n'a pas voulu parler du cas du juge Jacques Anctil qui a fait l'objet récemment d'une vive contestation de la part des avocats et au sujet duquel le Barreau a demandé que le ministère fasse enquête.

Actuellement seul un bill privé peut démettre un juge de ses fonctions et la nomination des juges est plus ou moins arbitraire puisqu'elle se fait sans la moindre consultation obligatoire.

Le ministre a rappelé néanmoins à ce chapitre que le Barreau était consulté et se prononcait sur la nomination des juges bien que ce soit là une pratique que la loi n'exige pas.

Les fêtes de la Saint-Joseph ont débuté samedi

La très populaire neuvaine à Saint-Joseph a débuté samedi dernier à l'Oratoire. L'an dernier, plus de 100,000 personnes ont participé aux festivités. Le 19, fête de saint Joseph, l'archevêque d'Ottawa présidera une première célébration eucharistique à 10h30 et l'archevêque de Montréal fera de même en soirée à 20h30.

Signalons qu'à tous les après-midi, à 14h30, se déroule dans la crypte, l'office des malades et qu'à tous les soirs à 20h30, on célèbre le "grand office" dans la basilique avec la participation des Petits Chanteurs du mont Royal. C'est la 54e année consécutive qu'ont lieu ces fêtes.

La position précaire de milliers d'immigrants

OTTAWA (PC) – Plusieurs milliers d'immigrants qui sont ici illégalement et qui prétendent qu'ils ont été pris au piège et forcés à la clandestinité par la politique d'immigration gouvernementale récemment resserrée, ne connaîtront pas de façon certaine leur position, avant l'adoption des amendements promis à la Loi de l'Immigration.

La loi de l'immigration, au Canada, a dû changer à maintes reprises, par suite des critiques formulées par le public. Un point tournant a été atteint le 3 novembre, quatre jours seulement avant les élections fédérales. A la suite d'une campagne électorale pendant laquelle ont été exprimées des critiques contre les règlements de l'immigration, un arrêté ministériel a subitement révoqué une clause de la Loi de l'Immigration de 1967, qui permettait aux visiteurs de demander le statut d'immigrant. Une revision plus permanente de la loi, par amendement parlementaire, a été promise, mais elle n'a pas la priorité à l'ordre-du-jour du gouvernement.

Au Québec, le débat au cours des derniers mois s'est concentré surtout sur le sort des émigrants haïtiens. Les points litigieux sont l'effet de la politique fédérale sur une des peu nombreuses sources d'immigration francophone, et les plaintes formulées par les Haïtiens et selon lesquelles ceux-ci devraient faire face à des représailles politiques de la part de la dictature de leur pays.

Bien que du point de vue constitutionnel l'immigration soit du domaine fédéral, le ministre québécois de l'Immigration, Jean Bienvenue, a frappé discrètement à la porte d'Ottawa, pour plaider la cause des quelque 12,000 Haïtiens dans la province.

La déclaration du 3 novembre touchait environ 200,000 visiteurs qui n'avaient pas fait de demande en vue d'obtenir le statut d'immigrant, mais qui avaient pris avantage de la défunte clause concernant les visiteurs, pour brûler les ponts et s'établir au Canada.

La nouvelle procédure leur ordonnait de retourner dans leur pays, pour faire la demande en vue d'obtenir un statut d'immigrant, mais par ailleurs on leur laissait entendre, au ministère de l'Immigration, que l'ancienne clause concernant le statut de visiteur pourrait être réinstallée, s'il s'avère possible de resserrer suffisamment les autres règlements.

Les Américains estiment qu'environ 10,000 jeunes gens qui ont déserté ou évité le service militaire aux Etats-Unis, ont été pris entre le statut de visiteur illégal au Canada et les représailles dans leur pays.

Des règlements additionnels, qui sont entrés en vigueur le 1er janvier de cette année, permettent aux visiteurs de demander des permis de travail, mais seulement dans le cas où aucun Canadien ne veut ou ne peut occuper les emplois disponibles.

Les visiteurs qui ont l'intention de demeurer plus de trois mois doivent s'enregistrer auprès des autorités de l'immigration, et les étrangers qui sont déjà ici doivent s'enregistrer d'ici le 1er avril, en vue de l'extension de leur statut de visiteur, ou bien rentrer chez eux. Les pénalités maximum pour ceux qui violent ces règlements sont une amende de $500, six mois d'emprisonnement et la possibilité d'être déportés.

Une contradiction dans les anciens règlements refusait l'admission aux visiteurs qui déclaraient avoir l'intention de rester au Canada, mais leur permettait de demander le statut d'immigrant une fois qu'ils avaient été admis. Comme résultat, chaque année, des milliers de visiteurs cachaient leurs intentions à leur arrivée.

Au mois de novembre dernier, lorsque le gouvernement a finalement changé les règlements, il avait reçu un nombre inattendu de 150,000 demandes pour le statut d'immigrant, de la part de visiteurs, depuis 1967.

Au beau milieu de la fureur soulevée par l'amendement des règlements, près de 5,000 exilés asiatiques de l'Uganda furent accueillis au pays avec la bénédiction du gouvernement, tout en bénéficiant de transport et de logement gratuits.

Bien que ce geste humanitaire ait été généralement approuvé, il a provoqué du ressentiment chez les immigrants arrivés précédemment, qui s'étaient établis par leurs propres efforts, et à qui on demandait maintenant de quitter le pays.

Le gouvernement a promis de prendre en considération chaque cas individuel de façon sympathique, mais il a laissé peu d'espoir quant au fait que chacun des visiteurs arrivés avant le 3 novembre puissent rester. Environ 500 appels ont déjà été réglés en faveur des requérants.

Quoi qu'il en soit, la politique d'immigration est l'objet de critiques dans plusieurs milieux. Certains de ses adversaires craignent l'arrivée d'immigrants non qualifiés, non instruits et possiblement incapables de tenir un emploi, qui viendraient grossir les rangs des assistés sociaux, ou encore l'invasion de personnes qualifiées qui prendraient les emplois des Canadiens; d'autres craignent l'arrivée d'un flot de criminels, de trafiquants de drogues et autres indésirables, ou d'un flot d'arrivants non-blancs qui rompraient l'équilibre de la société.

Dans le camp opposé se trouvent les représentants des groupes ethniques et des associations de défense des libertés civiles qui affirment, malgré les dénégations du gouvernement, que cette politique est teintée de racisme.

Ces gens font observer que le Canada a 26 bureaux d'immigration en Europe de l'Ouest, et 13 aux Etats-Unis, tandis que les 11 autres sont répartis entre l'Asie, les Caraïbes, l'Amérique du Sud et l'Afrique. Une description officielle de la politique d'immigration déclare:

"Le Canada fait tous les efforts possibles pour soutenir la venue des immigrants venant de pays qui ont des similarités dans le domaine économique, social et politique, mais les gens de partout dans le monde peuvent immigrer au Canada s'ils prouvent leur aptitude... et s'ils sont en mesure de s'y établir sans difficulté pour eux-mêmes ou sans inconvénients pour les localités où ils choisissent de s'établir."

suites de la première page

LES RECENSEURS

Au total, 3,600 recenseurs ont été recrutés par les deux grandes commissions scolaires de Montréal (CECM et PSBGM) pour recueillir les noms des électeurs et dresser les listes. Outre un forfait de $25, ces personnes reçoivent 12 cents par inscrit.

Sur 3,600 recenseurs, environ 2,800 ont été embauchés par la CECM, et 800 par la PSBGM. C'est dans ce dernier groupe que l'on rencontre principalement, sinon exclusivement, les unilingues anglophones.

A la CECM, le recrutement des recenseurs a été assuré de la façon suivante. On s'est d'abord adressé aux employés de la CECM, ce qui a permis de recruter un peu moins de 300 personnes, soit 8 pour cent des effectifs de recensement. On s'est ensuite adressé aux parents, membres des comités d'école; cette démarche a permis de recruter environ 930 personnes. Enfin, la CECM a lancé un appel à l'ensemble des parents d'élèves inscrits dans ses établissements: des lettres circulaires, remises aux enfants, devaient normalement parvenir aux parents (quand les écoliers ne les égaraient pas). Constatant que le nombre de recenseurs n'était pas encore suffisant, la CECM a lancé des appels à la radio vers la mi-février. Mais aucune annonce n'a été publiée dans les journaux.

Des démarches semblables ont été accomplies par le PSBGM auprès des parents.

La préposée au bureau local d'un quartier anglophone, elle-même anglophone mais parlant bien français, a vivement remercié son interlocuteur du DEVOIR d'avoir écouté poliment ses explications jusqu'au bout. Ordinairement, les francophones qui lui téléphonent pour porter plaine se bornent à exprimer coléteusement leur grief sans même lui permettre de répondre, encore moins d'expliquer ce qu'on vient de lire.

Parmi les protestataires francophones des quartiers à majorité anglophone, un certain nombre de femmes ont indiqué qu'elles auraient volontiers sollicité la fonction de recenseur si seulement elles avaient été informées. C'est donc que le président d'élection du scrutin (organisé en commun par la CECM et le PSBGM) n'a pas employé tous les moyens généralement déployés pour ce genre d'opération aux fins de recruter des recenseurs qui soient tous bilingues.

DAVE BARRETT

sion internationale se chargerait de l'administration, mais aucun pays ne perdrait sa souveraineté sur son tronçon. Les compagnies de pétrole auraient à transiger et la Colombie-Britannique serait heureuse de conclure avec elles des marchés à long terme, a dit M. Barrett.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique a précisé que son projet prévoit le transport du pétrole, entre Prudhoe Bay, Alaska, et Lower Post, par des trains de 147 wagons-citernes, un par heure, vingt-quatre heures par jour.

Par un autre investissement de beaucoup moins d'un milliard de dollars, on pourrait raffiner le pétrole, au moins partiellement, à Lower Post, et transformer le gaz naturel en vue de son acheminement par pipe-line régulier, a ajouté M. Barrett.

Les autorités américaines ont déclaré privément que ce qu'il y a d'intéressant dans le projet de la Colombie-Britannique c'est qu'il aiderait à combattre le chômage dans certaines régions, et permettrait d'exploiter la forêt, les gisements miniers et les actifs touristiques, ainsi que M. Barrett l'a lui-même signalé.

S'aventurant sur le terrain politique, M. Barrett a déclaré que les Etats-Unis sont portés à prendre pour acquis l'amitié et les ressources canadiennes, alors qu'il existe une poussée de nationalisme au Canada, centrée sur les richesses naturelles et l'environnement.

Si les Etats-Unis s'en tiennent unilatéralement au projet trans-Alaska, au risque de répandre du pétrole sur les côtes de la Colombie-Britannique, dit M. Barrett, "il se peut que l'administration Nixon, par inadvertance, répande un peu plus d'huile sur le feu nationaliste au Canada".

Le premier ministre de la Colombie-Britannique compte sur la collaboration d'Ottawa à son projet qu'il juge raisonnable au regard du projet trans-Alaska paralysé par les tribunaux et du projet Mackenzie qui est fort discuté par les Partis néo-démocrate et conservateur à Ottawa. De toute façon, dit-il, le gaz naturel de la régon de Mackenzie pourrait être acheminé éventuellement par le même réseau.

UNE AUGMENTATION

pidement. Même si le Québec consomme présentement fort peu de gaz naturel, a-t-il rappelé, cela pourrait éventuellement présenter un substitut valable au pétrole.

En réponse à un auditeur, un spécialiste américain de l'économie pétrolière M. Paul Frankel, a expliqué qu'en se limitant à des considérations énergétiques, le Québec a certainement avantage à demeurer au sein du Canada. "Tant que vous ne découvrez pas de gisements importants, vous êtes simplement des consommateurs," a-t-il dit, et la possibilité de faire appel aux ressources pétrolière de l'Ouest canadien constitue une certaine force de négociation pour obtenir des prix avantageux."

De son côté, M. Van Meurs a déclaré que, dans le contexte actuel, le Québec a tout avantage à s'intéresser au secteur de la distribution des produits pétroliers et qu'il songe sérieusement à le faire par l'intermédiaire de SOQUIP.

"Les profits qu'on en tirera, a-t-il poursuivi, dépendront de la façon dont la société fonctionnera, des rapports qu'elle établira avec le gouvernement et avec les autres compagnies et surtout de l'appui du public." Il a aussi ajouté que l'indépendance du Québec n'ajouterait rien aux possibilités de SOQUIP qui peut déjà négocier directement avec les pays producteurs de pétrole.

Il a ajouté que la présence éventuelle d'une société provinciale dans le domaine de la distribution aurait l'avantage d'augmenter la compétition, de développer l'économie québécoise et de découvrir par l'intérieur comment fonctionne vraiment l'industrie pétrolière, comment elle fixe les prix, etc.

D'autre part, cette deuxième journée de colloque international sur l'économie pétrolière a été marquée d'affrontements entre les représentants des pays producteurs, des pays consommateurs, des grandes compagnies et des pays qui suffisent partiellement à leurs besoins. Ces quatre groupes ont en effet des intérêts fort divergents.

Les experts du Moyen-Orient s'en sont pris au "cartel" des grandes sociétés multinationales et au cartel de la technologie, les pays consommateurs et les compagnies ont accusé les pays producteurs de monopoliser la production et d'exiger des prix exorbitants.

Finalement, on s'est au moins accordé pour dire que presque tout le monde a intérêt à une hausse de prix, à l'exception du petit usager qui verra augmenter les prix et des pays strictement consommateurs qui n'ont à peu près pas voix au chapitre.

INDEXATION

l'Assemblée nationale avait alors consenti au principe.

Enfin, Gérard-D. Lévesque trouve intéressant de noter que le chef parlementaire du Parti québécois, M. Camille Laurin ainsi que le chef créditiste Camil Samson étaient intervenus pour indiquer l'appui de leur parti.

A la page 2945 du journal des débats du 30 juin 1971, M. Samson déclare: "En ce qui concerne les indemnités qui y sont proposées, nous considérons quant à nous que ce ne sont pas des augmentations de traitements, mais plutôt des rajustements... C'est basé sur l'indice de hausse du coût de la vie." Un peu plus loin, on peut lire que M. Camille Laurin affirmait à son tour "Nous souscrivons également pour notre part au principe de cette loi."

La voie maritime sera ouverte le premier avril

OTTAWA (PC) – L'administration de la voie maritime du Saint-Laurent a annoncé hier que le secteur de Montréal au lac Ontario ouvrira le 1er avril prochain, si l'état des glaces, les conditions climatiques et la demande du trafic le permettent.

Le secteur du canal Welland ouvrira le 2 avril et le canal canadien de Sault Ste-Marie ouvrira le 4 avril.

La navigation dans le secteur Montréal – lac Ontario sera limitée aux heures de clarté à partir de la date d'ouverture, jusqu'à ce que les bouées lumineuses requises à la navigation de nuit soient mises en place.

LA TRAGÉDIE

Suite de la page 3

entrer dans son enquête "d'autres éléments que la détermination de l'aspect criminel ou des circonstances criminelles de l'incident". En l'occurrence, le procureur de la Mannix voudrait en être avisé de façon à "savoir à l'avance à quelle sorte d'enquête" sa cliente aura à faire face.

Dans sa lettre, Me Dufort fait des mises en garde au ministre. "Vous n'êtes pas sans savoir que se joue actuellement entre les syndicats de la construction une guerre de prestige dont l'enquête pourrait bien faire les frais." Plus loin il dit: "Il semble que certaines personnes veulent à tout prix trouver un coupable, à tout prix bénéficier d'un bouc émissaire. J'espère que la justice n'aura pas à faire le prix de cette affaire."

Me Dufort se demande même si la véritable raison pour laquelle le ministre Choquette voudrait rouvrir l'enquête ne se trouverait pas dans des "pressions faites pas les syndicats et par des représentants du ministère du Travail". Et il ajoute: "Je trouve ceci dangereux pour le ministre de la Justice qui a été à maintes reprises accusé par les syndicats d'ingérence politique dans le judiciaire."

En réponse à une question, Me Dufort a reconnu que la Mannix, ainsi que l'a déclaré publiquement le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, est l'objet de quatre plaintes au pénal, à la suite d'infractions. Mais il a ajouté que le ministre lui-même avait précisé que ces infractions n'avaient aucun rapport avec l'incident du Mont Wright.

Répondant à une autre question, Me Dufort a également admis qu'il arrive que certains procureurs essaient de profiter de l'enquête du coroner pour étayer leur cause civile.

Tim Buck est décédé

TORONTO (CP) – Tim Buck, ancien leader du parti communiste du Canada, est décédé dimanche à Cuernavaca, au Mexique, à l'âge de 82 ans, a déclaré hier un porte-parole du quartier-général du parti, à Toronto.

L'une des figures les plus controversées de l'histoire de la politique canadienne, Tim Buck avait été l'un des fondateurs du parti communiste canadien en 1921 et en avait dirigé les destinées de 1929 à 1962.

Au cours des années 30, il avait été incarcéré pendant trois ans sous l'accusation d'avoir conspiré pour renverser le gouvernement du Canada.

Tim Buck, qui était souffrant depuis quelque temps, avait été nommé président du parti au moment de sa retraite de la politique active en 1962.

A Ottawa, l'ex-premier ministre John Diefenbaker a déclaré que Tim Buck avait été un orateur puissant qui a dû se sentir frustré par les échecs de son parti.

M. Diefenbaker a révélé qu'il avait rencontré Tim Buck peu après l'emprisonnement du chef communiste à la prison de Kingston.

Le système de démérite: on verra à l'expérience

QUEBEC (PC) – Le gouvernement apportera certaines modifications au nouveau système de démérite entré en vigueur le 1er mars dernier, au fur et à mesure que l'expérience aura démontré qu'il comporte des carences.

C'est la réponse qu'a donnée mardi à l'Assemblée nationale le ministre Bernard Pinard pour amenuiser les craintes que partagent le député péquiste Robert Burns avec notamment plusieurs associations de propriétaires de taxis.

M. Burns aurait voulu que la commission parlementaire des Transports soit convoquée pour étudier l'opportunité d'adopter une réglementation particulière pour ceux qui gagnent leur vie au volant d'un véhicule.

Mais, aux yeux du ministre, il paraît difficile dès la mise en application du système de démérite "de faire tout de suite des régimes d'exception". M. Pinard est néanmoins conscient de la situation du chauffeur de taxi, par exemple, qui passe la journée dans son véhicule et qui est soumis aux mêmes mesures de contrôle que le travailleur qui utilise sa voiture occasionnellement.

Le député de Maisonneuve a également soulevé le problème que posent les radars au système de démérite. A ce sujet, M. Pinard a rappelé que le gouvernement a averti sévèrement les municipalités depuis 1970 de ne pas faire un usage abusif de cette "sorte de guet-apens pour les automobilistes".

"Il s'agirait peut-être de resserrer la vis de façon à ce que les municipalités ne soient pas tentées de remettre en marche leur système qui a vraiment été la cause d'abus disgracieux et dommageables pour plusieurs citoyens", d'ajouter le ministre.

Revenant à la charge, M. Burns a ensuite cité en exemple le cas d'un "conducteur professionnel" qui perdrait son permis de conduire pour avoir brûlé trois feux rouges en moins de deux ans.

Si les normes sont trop excessives pour certaines catégories de conducteurs, a réaffirmé M. Pinard, "il y aura lieu en cours de route d'apporter des améliorations".

Sur l'Office Divin

Prière du Temps Présent:

Session animée par le Père Joseph Gélineau, s.j.

Contenu: Cette année, pour débutants et responsables. Aménagement de la prière en commun. Spiritualité. Technique.

Dates: Du lundi 2 avril au jeudi 5 avril 1973 de 20hrs à 22.30hrs.

Endroit: Sous-sol Église St-Sacrement (coin Mt. Royal - St. Hubert: Métro Mt. Royal).

Coût: $15.00 - frais de participation. On s'inscrit immédiatement à l'Action Musicale et Liturgique, 2665, rue Louis Fréchette, Duvernay, LAVAL, Qué.
Pour information: tél.: 381-9085.

YOGA

avec Willy Van Lysebeth

(en collaboration avec le Centre des Loisirs Notre-Dame-du-Foyer
Prof. Madeleine Dell'Aniello)

Contenu: Cette année, outre la technique, les thèmes particuliers suivants: la santé, la souplesse, les émotions, le conscient et l'inconscient, etc.

Dates: Du vendredi 6 avril à 20hrs. au dimanche 8 avril à 17hrs.

Endroit: 6005, 40e Avenue, Rosemont
Entre bld. Rosemont et rue Bellechasse

Coût: Frais de participation: $15.00. Repas et coucher laissés à l'initiative des sessionnistes. On s'inscrit immédiatement à l'Action Musicale et Liturgique, 2665, rue Louis Fréchette, Duvernay, LAVAL, Qué.
Pour information: tél.: 381-9085.

Matériel: Tapis individuel ou équivalent. Léotard et collant ou pantalon extensible et gilet pour dames. Short et gilet pour hommes.

VALABLE JUSQU'AU 31 MARS

VENTE DE DISQUES

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

DISQUES COLUMBIA
12" MICROSILLON STÉRÉO
PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER $6.49 — Spéc. 4.99

2 DISQUES M2	12.49	SPÉC. 9.99
3 DISQUES M3	18.98	SPÉC. 15.98
3 DISQUES M3X	12.98	SPÉC. 9.99
4 DISQUES M4	24.98	SPÉC. 20.92
4 DISQUES M4X	16.98	SPÉC. 13.98

MS 6163 - Carl Orff: Carmina Burana - The Rutgers University Chair with Ormandy.
MS 6261 - Bach Organ Favorites - E. Power Biggs.
MS 6481 - BEETHOVEN - Sonatas "Moonlight", "Pathetique" "Appasionata" - Rudolf Serkin, Piano.
MS 6498 - BACH - Partita No. 4 et Partita No. 3 - Toccata in E Minor - Gleen Gould.
MS 6538 - BACH - The Well-Tempered Clavier, Book 1, Volume II - Glenn Gould.
MS 6622 - BACH - Two and Three Part Inventions - Glenn Gould.
MS 6686 - BEETHOVEN - Sonatas Nos. 5, 6 and 7 - Gleen Gould Pianist.
MS 6744 - VIVALDI - The 4 Seasons - John Corigliano, Solo Violin.
MS 6776 - BACH - The Well-Tempered Clavier, Book 1, Volume 3 Glenn Gould.
M 6778 - SAINT-SOENS - Con. No. 2 in G Minor for Piano & Orch. Op. 22 - Philippe Entremont.
MS 6834 - RODRIGO - Concerto de Aranjuez - John Williams, Guitar.
MS 7096 - BACH - By Goldburg Varation - Glenn Gould, Piano.
MS 7067 - SCHUBERT - Quintet in A Major for Piano and Strings, Op. 114 ("Trout"), Rudolf Serkin.
MS 7097 - The Mo, rt Piano Sonatas, Vol. 1 - Glenn Gould.
MS 7125 - BACH - The Six Trio Sonatas, Vol. II-E. Power Biggs.
MS 7125 - BACH - The Six Trio Sonatas, Vol. II-E, Power Biggs, Pedal Harpsichord.
MS 7274 - The Mozart Piano Sonatas, Vol. 2 - Glenn Gould.
MS 7286 - The Well-Tempered Synthesizer - Walter Carlos.
MS 7292 - Hallelujah Chorus - Mormon Tabernacle.
MS 7293 - STRAVINSKY - Le Sacre Du Printemps - Pierre Boulez.
MS 7294 - BACH - Keyboard Concertos, Vol. II - Glen Gould, Piano.
MS 7396 - TCHAIKOVSKY - Concerto No. 1 -mNelson Freire.
M2 300083 - BEETHOVEN - Missa Solemnis, Maareese Fprester Orch. Philadelphie Ormanay.
M3 30084 - BEETHOVEN - Quatuors de Jeunesse, Quatuor Julliard.
MS.30231 - BACH - Oeuvres pour clavier, Igor, Kipnis, Clavecin & Clavicorde.
M4 30540 - BACH - Concertos pour clavecin et orchestre (complet) Igor Kipnis et cordes de Londres Neville Marriner.
M3X 30938 - BEETHOVEN - Dernières sonates pour piano, No. 27, 28, 29, 30, 31, 32 - Charles Rosen.
M 30945 - CHOPIN - 4 Scherzos, Entremont.
M 31130 - HAYDN - Symphonies No. 94 & No. 95. Casals dirige l'Orch. Marlboro.
M 31194 - MUSIQUE - Pour guitare et clavecin, John Williams, guitare et Rafael Puyana, Clavecin.
M 31311 - SCHOENBERG - Chansons complètes pour voix et piano Vol. 1, Glen Gould & Helene Venni.
M 31312 - SCHOENBERG - Chansons complètes pour vois et piano - Vol. 2, Glen Gould & Helene Venni.
M 31073 - MOZART - Sonates pour piano No. 8, 10, 12, 13 - Vol. 3 Glen Gould.
M 31239 - BEETHOVEN - Sonates pour piano No. 28 & 31. Rudolf Serkin.
M31295 - Shostakovich: Symphony No 10 Ormandy
M 30296 - Boulez: Pli Selon Pli - Pierre Boulez Cond.
M 30424 - Paul Robeson In Live Performance
M 30486 - Chopin The 24 Preludes, Op 28 Nelson Freire, Piano
M 30537 - Bach - The Well-Tempered Clovier, Book 2 Glenn Gould Piano
MM 30539 - The Biggs Bach Book - E Power Biggs Organ
M 30574 - Paganini Concerto No 4 Ruggiero Bicci, Volin
MS 6834 - MOZART - Con. 14 no 17 pour piano et orch. Piano Serkin Columbia sym. orch. Schneider dir.
MS 7028 - MOZART - Symph. no 0 - New York phil. Bernstein.
MS 7142 - GABRIELLI CANZONAS - Pour corde orgue instruments à vents. Edward Tarr Brass ens. Bagrielli Contest La fenice Dir. V. Negri
MS 7673 - RAVEL - BOLERO MASSENET - BALLET SUITE CID - ORMANDY Philadelphia arch.
M 30057 - J. WILLIAMS MUSIQUE ESPAGNOLE Albeniz Falla, Granadas, San, Torroba, etc.
M 30062 - AUCLAVECIN ANTHONY NEWMAN - Newman Chiemaeras nos 1 et 2 Bach: Con. Italien et Chromatic Fantaisie et fugue Haydn: Sonate no 23
M 30080 - GLENN GOULD BEETHOVEN - Eroica variations. Variations sur un thème originale etc.
MS 6536 - SCHUBERT - Quintette "La Truite" Quatuor Budepest
MS 6844 - MOZART - Concerto No. 14 17, Serkin-pianiste, Schneider dirige, Orch Symph. Columbia
MS 7278 - BERLIOZ - Symphonie fantastique, Phil, N.Y., Bernstein.
MS 7361 - BOULEZ - Dirige Debussy, (La mer-Prelude à l'après-midi d'un faune, jeux)
MS 7413 - BEETHOVEN - Sonates, à la lune, Apprassionata, Pathetique Glen Gound
M4X 30052 - BEETHOVEN - 5 Concertos de Piano Léon Fleisher, Szell Orch. Cleveland
MS2-30060 - VERDI - Requiem, Arroyo Orch. Symph. Londres-Bernstein.
M2 30061 - MAHLER - Das Klagende, Lied Boulez
M 30076 - CHOPIN - 4 Ballades Entremont
MS 3194 - Mozart: Concerto No. 22 No. 23 - Robert Casedesus, Pianist.

DISQUES PATHÉ
12" MICROSILLON STÉRÉO
PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER $5.98 — Spéc. 4.79

SPAM 67332 - ADAMO OLYMPIA 71 - Salut vieux. Le pendu. Et tu t'en va. Elle souriat. Enfant mon ami, etc . . .
SPAM 67328 - JULIEN CLERC OLYMPIA 70 - Carthage, Si reviens. Des jours entiers à t'aimer. 4 heures du matin. La cavalerie, etc . . .
SPAM 67326 - YVONNE PRINTEMPS 30-ANNEES DE CHANTS. Ta bouche. Le chemin de l'amour. Largo. Il faut si peu de chose. Berceus . Je suis bien, etc . . .
SPAM 67318 - JULIEN CLERC - Des jours entiers à t'aimer. Si tu reviens. Les menhirs. La Californie. Des larmes sucrées, etc . . .
SPAM 67311 - GEORGES THILL LE RÊVE PASSÉ - Minuit chrétiens. Agnus Dei. La marceillaise. Le cent du départ. O ma belle étoile, etc . . .
SPAM 67304 - LUIS MARIANO ELLES ET LUIS - Mario, Madelaine. Gabrielle, Katarine. Olivia, Mario Christina, etc . . .
SPAM 67302 - ADAMO - Petit boheur. A demain sur la lune. La pêcheresse. Le monde l'envers. Et après, etc . . .
SPAM 67301 - SACHA DISTEL ALBUM D'UN AMOUR - La pélanque. Ça marche. Et patati et patata. L'amour. C'est comme les melons, etc . . .
SPAM 67298 - J'AIME CHARLES AZNAVOUR VOL. 3 - Un enfant. Liberté. Merci mon Dieu. Il pleut, Poker, etc . . .
SPAO 67281 - ADAMO OLYMPIA 69 - Le néon. Le ruisseau de mon enfance. Les filles du bord de mer. Pauvre Verlaine. F. comme femme, etc . . .
SPAM 67253 - ENRICO MACIAS - Bisque l'amour commande Les gens du nord. Les millionnaires du dimanche. Toi le poète, etc . . .
SPAM 67196 - BÉCAUD A L'OLYMPIA - Le petit oiseau de toutes les couleurs. L'orange. Nathalie. Quand il est mort le poète, etc.
SPAO 67165 - GILBERT BÉCAUD AMI - Mes mains. Quant du danses. C'était mon copain. La ballades balladins. Le pianiste de Varsovie, etc . . .
SPAM 67155 - GILBERT BÉCAUD T'ES VENU DE LOIN - Plein soleil. Mon arbre. C'était mon copain. Mon père à moi. Rosy and John, etc . . .
SPAO 67146 - BÉCAUD À L'OLYMPIA - Viens danser. Et maintenant. Dimanche à Orly. Les tantes Jeanne. Le bureau blanc. etc . . .
SPAM 67104 - LÉO FERRÉ - LES FLEURS DU MAL - Harmonie du soir. La vie antérieure. Les metamorphose du vampire. Le revenant, etc . . .
SPAM 67086 - ÉDITH PIAF SUCCÈS DU TOUJOURS - Sous le ciel de Paris. La vie en rose. Pardon. Bravo pour le clown, etc . . .
SPAM 67052 - EDITH PIAF RECITAL 61 - Les mots d'amour. Mon Dieu. Mon ne regrette rien. La belle histoire d'amour, etc . . .
SPAO 68035 - TITRES D'OR DE GILBERT BÉCAUD - L'important c'est la rose. Seul sur son étoile. Le bateau blanc. L'orange Nathalie, etc . . .
SPAO 68036 - TITRES D'OR D'ÉDITH PIAF VOL. 1 - L'accordéoniste. La vie en rose. Milord. Mon manège à moi. Hymne à l'amour, etc . . .
SPAO 68042 - TITRES D'OR D'ADAMO VOL. 1 - Sans toi ma vie. Vous permettez monsieur. A votre bon coeur. En bleu jeans et blouson de cuir, etc . . .
DPAO 68047 - TITRES D'OR DE LUIS MARIANO VOL. 1 - La chanson de Lora. Granada. Maman la plus belle du monde Romantica. Combien de nuits, etc . . .
SPAO 68051 - TITRES D'OR ADAMO VOL. 2 - Notre roman. Une larme aux nuages. L'amour te ressemble. Le ruisseau de mon enfance, etc . . .
SPAO 68057 - TITRES D'OR D'ÉDITH PIAF VOL. 2 - L'homme à la moto. C'est peut-être ça. A quoi ça sert l'amour. Sous le ciel de Paris. Padam, etc . . .
SPAO 68058 - TITRES D'OR D'ÉDITH PIAF VOL. 3 - Exodus. Les amants. Le vieux piano. Non je ne regrette rien. Le droit d'aimer etc . . .
SPAO 68059 - LES TITRES D'OR DE CHARLES AZNAVOUR - Gosse de Paris. Vivre avec toi. Je te donnerai. J'en puis plus que je t'aime. Par ce que, etc . . .
SPAO 68060 - TITRES D'OR DE TINO ROSSI VOL. 2 - Cheminée. Marinella. J'avais vingt ans. Maman. Mario Elena. Qu'il est doux, etc . . .
SPAO 68064 - TITRES D'OR DE BOURVIL - Ça je t'aime non plus. Fredo le porteur. Adèle. Pour sur. C'était bien, etc . . .
SPAO 68039 - TITRES D'OR ENRICO MACIAS - Enfants de tous pays. Mon coeur d'attache. Ma patrie, etc . . .
SPAO 68050 - TITRES D'OR ENRICO MACIAS VOL. 2 - Les gens du nord. Mon ami mon frère. Chiquita. Un soir du, etc . . .
SPAO 68055 - TITRES D'OR ENRICO MACIAS VOL. 3 - Ou est donc, la vérité. Jamais deux sans trois. L'île du rhône, etc . . .
SPAO 68041 - Un mexicain. Le bleu de l'été. La marmite. Un monde entier, etc . . .
SPAM 67335 - GILBERT BÉCAUD - Je t'appartiens. L'homme et la musique. Vivre. Le bain de minuit. La vente aux enchers, etc . . .
SPAO 68038 - LES TITRES D'OR DE TINO ROSSI - Tu reviendras vers la maison. Quand tu t'en vas. Le printemps sur la colline. J'avais vingt ans. La paloma, etc . . .
SPAM 67345 - TINO ROSSI - La boudeuse. Ici. Mon puis. Un songe avant l'aurore, etc . . .
SPAM 67337 - TINO ROSSI - Love story. C'est la capri. Maria. Mourir d'aimer, etc . . .
SPAM 67341 - LUIS MARIANO - Illusion. Un coeur de femme. La valse mexicaine. Olivia, etc . . .
SPAM 67052 - EDITH PIAF - Les mots d'amour. Mon Dieu. Non, je ne regrette rien. La belle histoire d'amour.
SPAM 67348 - CLAUDE CIARI - L'aventura. Marylou. Holidays Samson et Deliah, etc . . .
SPAM 67340 - CLAUDE CIARI - Mammy blue, Love story Candida. Trafic, etc . . .
SPAO 68062 - LES 13 TITRES D'OR DE MATHE ALTERY - Si tu m'aimais. J'aurais voulu danser Fascination. Mon jour de tête, etc . . .
SPAM 67305 - GILBERT BÉCAUD - Je t'appartiens. L'homme et la musique. Vivre. Le bain de minuit.
SPAO 68049 - GILBERT BÉCAUD - Je t'appartiens. L'homme et la musique. Vivre. Le bain de minuit.
SPAO 68049 - LES TITRES D'OR DE GILBERT BÉCAUD VOL. 2 - T'ess venu de loin. Quand il est mort le poète. Trop beau, etc . . .
SPAM 67233 - GILBERT BÉCAUD - L'important c'est la rose. Merci beaucoup Hey, mon frère, etc . . .
SPAO 67346 - GILBERT BÉCAUD - Le rideau rouge. Viens. La ballade des baladins. Je veux te dire Adieu, etc . . .
SPAM 67333 - GILBERT BÉCAUD - Je reviens te chercher. Les cloches. La grande roue. Les cerisiers sont blancs, etc . . .
SPAM 67203 - ENRICO MACIAS - La lavande. Les yeux de l'amour. Mon coeur d'attache. Pour un voilier, etc . . .
SPAM 67343 - BÉCAUD OLYMPIA 1972 - Chante. Les tantes. Jeanne. Me que, me que. Les crais.
SPAM 67339 - MAURICE CHEVALIER - Valentine. Ma louise. T'a de la joie. Ma pomme, etc
SPAO 67329 - JULIEN CLERC - Niagara. Coeur-de-Dieu. Ce n'est rien. Adelita.

DEUTSCHE GRAMMOPHON 5.58 le disque
Prix Sugg. Manufacturier $6.98 — GRAVURE UNIVERSELLE

136.036 - TCHAIKOVSKY - Sleeeping Beauty & Lac-des-cygnes Polonaise de Eugene Onegin - Rowincki Warsaw Phil.
136.236 - BEETHOVEN - Triple concerto - concerto pour violon, violoncelle, Piano & Orchestre. Schneiderhan - Fournier - Piano - Anda - Fricsay - Berlin Radio Symph. Orch.
136.276 - VERDI - La traviata - extraits en Italien - Stella - Cosoto - Begonzi - La Scala Chorus & Orch.
136.280 - VERDI - Rigoletto - extraits en Italien - Fisher - Dieskau - Cossoto - Berganzi - La Scala - Chorus & Orch.
136.366 - LES FAMEUX CHOEURS SACRÉS - Halleluja & autres Choeurs de Messiah (Handel) Laudate Dominum. Berlin Handel Chorus & autres.
136.440 - MOZART - LA FLUTE ENCHANTÉE - extraits allemand - Ler - Wunderlich - Fisher - Dieskay - Hotter - Boehm.
136.451 - CHOPIN - Les 4 Scherzi Vasary
136.452 - CHOPIN - PIANO CONCERTO NO. 2 - Vasary, Berlin Phil.
136.453 - CHOPIN - PIANO CONCERTO NO. 1 - Mazurkas Nos 5, 46, 47, 54 Vasary, Berlin Phil.
136.454 - CHOPIN - Études nos 1-24 Vasary.
136.455 - CHOPIN - 4 Impromptus 4 Ballades - Vasary.
136.470 - VIRTUOSO TRUMPET CONCERTOS VOL. 1 - Trumpet Concerto in D (Sradella) Torelli concerto in C pour 2 trompettes et cordes (Vivaldi) Trompette concerto en D (Teleman): trompettes et cordes (Vivaldi) Trompette concerto en D (Teleman) etc. Scherbaum.
136.483 - VIRTUOSO TROMPETTE CONCERTO NO. 2 - Trompette concerto en E flat (J. Haydn) trompette concerto en D (M. Haydn) trompette concerto en D (M. Mozart) trompette concerto D (Teleman) Sherbaum.
136.486 - CHOPIN - NOCTURNES NOS. 1-10 - Vasary.
136.487 - CHOPIN - NOCTURNES NOS. 11-20 - Vasary.
136.488 - SCHUBERT - TROUT QUINTET - Eschenbach.
136.518 - VIRTUOSO TROMPETTE CONCERTOS VOL. 3 - Jacchini Alberti, Torelli, Gabrielli, Sherbaum.
136.547 - VIRTUOSO FLUTE CONCERTOS - Mozart, Blavt, Leclair, Nicolet.
136.549 - VIRTUOSO TROMPETTE CONCERTOS DE LA BOHÈME - Tajar, Vejvanovsky, Schmelzer, Poglietti, Sherbaum.
138.112 - MOZART - Symphonie No. 35 "Haffner" - Symphonie No. 38 "Prague" - Symphonie No. 32 "Boehm", Berlin Phil.
138.118 - BOIELDIEU - Harp Concerto en C Zabaleta.
138.701 - MOZART - Sonates pour Piano Nos. 8, 11 - Kempff.
138.774 - BEETHOVEN - Concerto Piano No. 1 - Kempff, Berlin Phil.
138.775 - BEETHOVEN - Piano Concertos Nos 2, 4 - Kempff - Berlin Phil.
138.776 - BEETHOVEN - Piano Concerto No. 3 - Kempff, Berlin Phil.
138.777 - BEETHOVEN - Piano Concerto No. 5 "Empereur" - Kempff, Berlin Phil.
138.783 - MOZART - Piano Concerto Nos. 17, 21 "Elvira Madigan" Anda.
138.790 - SCHUBERT - Symphonies Nos. 2, 3 Maazel.
138.799 - HANDEL - Water Music (Complet) Kubelik, Berlin Phil.
138.801 - BEETHOVEN - Symphonies Nos. 1, 2 - Karajan, Berlin Phil.
138.802 - BEETHOVEN - Symphonie No. 3 "Eroica' Karajan, Berlin Phil.
138.803 - BEETHOVEN - Symphonie No. 4 - Karajan, Berlin Phil.
138.804 - BEETHOVEN - Symphonie No. 5 - Karajan, Berlin Phil.
138.805 - BEETHOVEN - Symphonie No. 6 "Pastoral" - Karajan, Berlin Phil.
138.806 - BEETHOVEN - Symphonie No. 7 - Karajan, Berlin Phil.
138.815 - MOZART - Symphonie No. 41 "Jupiter" Symphonie No. 40 - Boehm, Berlin Phil.
138.820 - J.S. BACH - Concertos pour violon - Concertos pour violon Nos. 1, 2 et concerto pour 2 violons et cordes. David & Igor Oistrakh.
138.822 - TCHAIKOVSKY - Piano Concerto No. 1 - S. Richter, Vienna Symph. - Karajan.
138.853 - MOZART - Concerto pour flûte, harpe et Orchestra en C - Zabaletta.
138.865 - MAHLER - Das Lied der Erde (Song of the Earth) - (chant de la terre) Jochum.
138.870 - MOZART - Piano Concertos Nos. 16, 23 Anda.
138.888 - GRIEG - Piano concerto - SCHUMANN - Piano concerto - Anda.
138.890 - NICANOR ZABALETA JOUE - J.S. Bach, Handel, Corelli - M. Albeniz, Zabaleta (Harp).
138.907 - KARL RICHTER JOUE BACH - Toccata & fugue en D Mineur S. 565 Prélude & fugue en D. S. 532 K. Richter (Organ).
138.922 - DVORAK - Symphonie No. 9 "Nouveau Monde" - Karajan, Berlin Phil.
138.924 - BRAHMS - Symphonie No. 1 - Karajan, Berlin Phil.
138.925 - BRAHMS - Symphonie No. 2 - Karajan, Berlin Phil.
138.926 - BRAHMS - Symphonie No. 3 - Haydn Variatios, Karaan, Berlin Phil.
138.927 - BRAHMS - Symphonie No. 4 - Karajan, Berlin Phil.
138.930 - BRAHMS - Violon Concerto, Ferras, Berlin Phil. - Karajan.
138.934 - BEETHOVEN - Bagatelles, Kempff.
138.935 - BEETHOVEN - Piano sonatas Nos. 1, 12, 19, 20 - Kempff.
VO-TEDESCO - Concerto pour guitar & Orchestre.
139.181 - DVORAK - Symphonie No. 8 - Kubelik, Berlin Phil.
139.300 - BEETHOVEN - No. 8 "Pathetique' No. 14 "Claire de lune" No. 23 "Appassionate".
139.301 - BE THOVEN - Piano Sonatas - No. 21 "Waldstein" No. 15 "Pastoral" No. 24, 25 - Kempff.
139.331 - MAHLER - Symphonie No. 1 "Titan" Kubelik, Bavarian Radio, Symph. Orch.
139.339 - MAHLER - Symphonie No. 4 Kubelik, Bavarriam Radio, Symph. Orch. - Morison.
139.362 - ORFF - Carmina Buramo - Fisher - Dieskau, German Opera.
139.364 - SOR - 24 Préludes pour guitar, Yepes.
139.383 - CHOPIN - Piano concerto No. 1 - LISZT - Piano Concerto No. 1 Argerich, London Symph. Abbado.
139.393 - MOZART - Piano Concertos Nos. 11, 15 - Anda.
139.397 - BRAHMS - Piano quintet en F Mineur Eschenbach, Amadeus quartet.
139.406 - MOZART - Symphonies Nos. 28, 29 - Boeh, Berlin Phil.
139.419 - LA HARPE - C.P.E. Bach, Viotti, Salzedo, Caplet, Prokofiev Zabaleta.
139.424 - PAGANINI - Violon concertos No. 1, 2 Ashkenasi, Vienna Symph.
139.447 - MOZART - Piano concerts Nos. 1, 27 - Anda.
139.453 - MOZART - Piano concertos Nos. 2, 9 - Anda.
253.023 - TORELLI - 4 trompettes concertos en D - A. SCARLATTI - Cantata pour Soprano Scherbaum.
2530.069 - BOCCHERINI - 3 Quintets pour guitar & cordes (Nos. 4, 7, 9) - Yepes, Melos Quartet
2530.096 - YEPES JOUE BACH - Prélude en C mineur S.99. Chaconne en D Mineur du Partita No. 2 Sarabande & double en B Mineur du Partita No. 1 (J.S. Bach) etc. Yepes.
2530.102 - HOLST - Les planètes - Steinberg.
2530.135 - BEETHOVEN - Violon Sonatas No. 8 & 9 "Krefzer" Menuhim, Kempff.
2530.140 - YEPES JOUE VILLA-LOBOS - 12 études pour guitar. 5 préludes pour guitar (Villa-Lobos). Yepes.
2530.196 - A.B. MICHELANGELI JOUE DEBUSSY - Images pour piano, livres 1

Le plan quinquennal 1972-1977

La moitié des investissements ira à l'Université du Québec

par Gérald LeBlanc

QUEBEC – A part l'Université du Québec qui est en pleine expansion, les universités québécoises possèdent maintenant le gros de leurs équipements. Elles reçoivent en conséquence moins de la moitié de ce que leur fournissait le gouvernement, durant les années 60, au chapitre des investissements immobiliers.

Voilà en effet le portrait d'ensemble qui se dégage du plan quinquennal (1972-77) d'investissements universitaires adopté par le conseil des ministres le 27 décembre 1972 et déposé, hier, à l'Assemblée nationale par le leader de la Chambre, M. Gérard D. Lévesque en l'absence du ministre de l'Education, M. François Cloutier.

Le ministère de l'Education est d'ailleurs en retard avec la publication de ces plans quinquennaux, qui sont établis avec la collaboration du Conseil des universités, qui a déjà fourni son avis pour le plan 1973-78. M. Lévesque espère pouvoir le rendre public d'ici un mois ou deux.

Ces plans quinquennaux contiennent des données factuelles pour l'année en cours et des prévisions réajustables pour les quatre autres années. Le plan déposé hier révèle que le gouvernement versera en 1972-73 pour les investissements universitaires des subventions de $31.969,000 dont près de la moitié, à savoir $15,708,000, ira aux diverses constituantes de l'Université du Québec.

Le président du Conseil des Universités, M. Germain Gauthier, signale qu'il s'agit d'une baisse considérable comparativement aux années 60 alors que le gouvernement versait plus de $50 millions au réseau des universités québécoises qui ne comprenait pas à cette époque l'Université du Québec.

Ce changement s'explique, selon lui, par la conjonction de deux causes: les universités ont complété en gros leurs infrastructures immobilières qu'il suffit maintenant de moderniser et d'adapter aux nouveaux besoins; le taux d'augmentation des candidats aux études supérieures diminue.

M. Gauthier ajoute qu'il s'agit d'un phénomène généralisé en Amérique du nord et que le secteur francophone du Québec, où le rattrapage n'est pas encore complété, est moins touché que le reste du continent. L'augmentation n'est plus de 12 à 14% comme dans les années 60 mais elle demeure tout de même de 5 à 6% depuis 1970.

Il signale à cet effet la politique du gouvernement de l'Ontario qui vient de geler les investissements universitaires de la province pour 1973-74. Seules les constructions déjà en chantier seront complétées.

Sans s'attendre à un coup de barre aussi brutal au Québec, M. Gauthier laisse entendre qu'il n'y aura certainement pas de révision à la hausse pour 1973-74 mais qu'il pourrait y en avoir une à la baisse. D'après le plan quinquennal 1972-77, le gouvernement verserait en 1973-74 pour les investissements universitaires $30,207,000 comparativement à $31,969,000 pour 1972-73.

Ces subventions proviennent surtout du ministère de l'Education qui verse $30,789,000, le reste étant fourni par le ministère des Affaires sociales ($1,080,000) et le ministère de l'expansion économique régionale ($100,000).

Des $15,708,000 accordés à l'université du Québec (quatre constituantes, trois écoles affiliées et un centre social), $7,148,000 vont à l'université du Québec à Montréal (UQAM) qui entreprend cette année la construction de son nouveau campus au carrefour des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine.

Cette phase de construction de l'Université du Québec, qui loue présentement près de 75% de ses locaux, se continuera au cours des cinq prochaines années.

Voici les sommes accordées aux autres institutions du réseau universitaire québécois: Laval, $2,913,000; Montréal, $5,666,000; Ecole des hautes études commerciales, $104.-000; Ecole polytechnique, $2.-158,000; Sherbrooke, $1,702.-000; McGill, $2,901,000; Sir George Williams $687,000; Bishop's, $130,000.

La subvention de $1,080,000 du ministère des Affaires sociales va à l'Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal, qui fait maintenant partie intégrante de l'Université du Québec, et la subvention de $100,000 du ministère de l'Expansion économique régionale est accordée à l'Institut national de la recherche scientifique qui est également intégré à l'Université du Québec.

En plus des subventions gouvernementales de $31,969,-000, les universités puiseront dans leurs "fonds et dons" $6,743,000 pour les investissements immobiliers en 1972-73.

C'est surtout l'université McGill qui profite de cette source particulière de revenus. En plus des $2,901,000 reçus du gouvernement, McGill consacrera en effet, en 1972-73, $5,893,000 de ses "fonds et dons" pour les investissements immobiliers.

M. Gauthier explique que les réserves des universités réduisent les subventions gouvernementales mais permettent aux institutions de construire beaucoup plus vite les édifices désirés.

C'est ainsi que McGill construira cette année un nouvel édifice des sciences de l'administration (Bronfman Building) grâce à une campagne de souscription menée à cette fin. S'il avait fallu compter sur les subventions gouvernementales, McGill n'aurait pu édifier ce nouveau pavillon avant plusieurs années.

Il faut enfin signaler que les subventions accordées par le gouvernement au chapitre des investissements sont indépendantes des subventions de fonctionnement qui coûteront $205 millions au Trésor québécois en 1972-73.

Pour compléter le tableau, il faudrait ajouter les sommes versées aux chapitre de l'aide aux étudiants et de l'aide à la recherche.

Un colloque de l'ACDI

OTTAWA (PC) – L'agence canadienne de développement international organise du 3 au 11 octobre prochain à Toronto, une conférence consultative pour perfectionner les produits d'exportation des pays en voie de développement de l'Amérique centrale et des Antilles.

Cette rencontre sur la mise au point des produits destinés à l'exportation sera unique en son genre et elle fera appel à la technique et aux connaissances canadiennes pour améliorer ces produits.

La conférence aura pour but d'examiner la possibilité d'adapter ces produits pour qu'ils pénètrent les marchés mondiaux.

La participation à l'élection du conseil presbytéral tend à diminuer depuis 1969

par Jean-Pierre Proulx

Une analyse statistique de la participation des prêtres aux trois élections du conseil presbytéral de Montréal révèle que cette participation a subi une baisse de 10.8% passant de 79.6% aux élections de 69 à 68.8% à celles de 1973. Elle avait été de 71.5% en 1971.

Cette analyse a été faite récemment par le Service de recherches de l'archevêché de Montréal à partir des données fournies par la chancellerie diocésaine.

L'aspect le plus important de cette analyse touche par ailleurs la représentativité des candidats élus au conseil. On constate en effet que la représentativité moyenne des élus en 71 et 73 était de 43.7%. En d'autres termes, en moyenne, les candidats élus l'ont été au cours de ces deux dernières élections par 43.7% des votants. Par rapport non plus aux votants mais aux électeurs possibles, cette même représentativité était en 1971 de 31.2% et de 29.5% en 73. Il importe de signaler ici que pour chacun des 22 postes à pourvoir, il y avait en 71 et 73, quatre candidats par poste contrairement à l'élection de 69 où il y avait cinq candidats. La représentativité, des élus compte tenu de cet élément, avait été en 69, par rapport aux votants, de 38.8% et, par rapport aux électeurs possibles, de 30.4%. Le fait qu'aux deux élections subséquentes il n'y ait eu que quatre candidats, au lieu de cinq, explique que la représentativité statistique ait été plus grande en 71 et 73.

Il faut d'autre part savoir que les membres du conseil presbytéral sont élus par leurs confrères regroupés en catégorie en fonction du genre de ministère exercé et de l'âge des prêtres à l'intérieur de ces catégories. On compte 10 de ces grandes catégories: les curés, les vicaires, les prêtres dans le secteur de l'éducation, les prêtres dans le secteur du bien-être et des maisons religieuses, les prêtres oeuvrant dans le secteur hospitalier, les membres des organismes généraux, les prêtres travaillant dans la communauté anglophone, ceux oeuvrant au sein des minorités ethniques et enfin, les religieux de langue française.

Par rapport à la moyenne, on constate que pour 73, la participation à l'élection a été forte chez les curés (90%, les vicaires (80%) et les membres d'organismes généraux (92%). Les autres catégories se situent autour ou en bas de la moyenne.

On constate d'autre part, en ce qui concerne la représentativité des élus que même si elle était en moyenne de 43.7% tant en 1971 qu'en 1973, elle est tout de même moins forte en 73. En 71, 11 membres sur 22 avaient été élus par un pourcentage des voies allant de 41% à 50% tandis qu'en 73, 10 membres ont été élus avec un pourcentage de 31% à 40% des voies. On peut aussi dire, note-t-on, qu'en 1971, 7 membres seulement avaient été élus avec moins de 40% des votes tandis qu'en 1973, il y en avait 12. "Si, ajoute-t-on, on avait calculé la représentativité par rapport au nombre total d'électeurs (i.e. le nombre de prêtres compris dans les listes d'élections) la différence de représentativité aurait été encore plus accentuée en 1971 et 1973."

Le Service de recherches ne fournit pas, dans son rapport, d'explication sur la baisse de participation aux élections et sur le taux relativement faible de représentativité des élus. On ne peut donc ici qu'émettre des hypothèses. En ce qui concerne la baisse de la participation, on pourrait par exemple la considérer comme un phénomène psycho-social normal: la nouveauté suscite un intérêt plus grand. A la troisième élection, cet élément a disparu. On constate d'ailleurs que l'écart entre la seconde et la première élection a été de 8.1% tandis qu'il n'a été que de 2.7% entre la troisième et la seconde. Rappelons qu'en 73, le taux de participation a été de 68.8%.

Quant à la question de la représentativité, on peut aisément à ce propos émettre l'hypothèse que le fait qu'il y ait quatre candidats pour chaque poste n'aide pas, puisqu'il suffit d'avoir 26% des votes pour être élu. Ceci dit, les résultats peuvent indiquer qu'il ne se trouve, au sein de chaque groupe et sous-groupe d'électeurs, que peu de leaders reconnus. Même si cinq candidats ont été élus avec plus de 51% des votes, aucun d'eux ne représente plus de 51% des électeurs. L'écart entre les deux façons de calculer la représentativité de ces cinq élus varie de 9.7% à 40.1%.

Notons enfin que les quatre candidats sont ceux qui, à l'intérieur de chaque catégorie et sous-catégorie, ont reçu le plus de votes au cours d'un premier tour de scrutin. Au deuxième tour, les prêtres votent pour l'un ou l'autre de ces quatre candidats. Les statistiques analysées par le Service de recherches concernent évidemment ce deuxième tour.

Les Amis de St-Benoît font campagne contre l'avortement

Les Amis de Saint-Benoît-du-Lac viennent d'entreprendre une campagne en faveur du respect de la vie. En plus d'avoir publié un dépliant intitulé: "Je choisis la vie... et toi?", les Amis de Saint-Benoît tiennent à travers le Québec un certain nombre de soupers-forum au cours desquels il est question de la vie et de l'avortement.

Le premier de ces soupers avait lieu samedi dernier à Joliette et à cette occasion, le conseiller moral des Amis de Saint-Benoît, dom Anselme Mathys, a notamment déclaré qu'il convenait que le mouvement "s'attaque résolument à la guérison de cette maladie, à l'élimination de cette plaie qui compromet les forces vives de notre peuple et de notre Eglise".

"Face à la crise morale que traverse le monde entier, a-t-il dit, et spécialement le continent américain, nous nous faisons un devoir de conscience de prendre position. Face à une mystique de vie basée sur l'incroyance, l'érotisme ou l'égoïsme jouisseur, nous préconisons une mystique de vie et d'amour basée sur la loi naturelle, la voix de notre conscience et l'appel à l'amour et à la vie que le Christ Jésus fait retentir intimement par son Esprit dans le coeur de chacun de nous.

"Nous voulons être de modestes mais courageux porte-parole d'une majorité silencieuse de chez nous qui en a assez des fausses déclarations, des avancés soi-disant scientifiques, des slogans inspirés par des hommes et des femmes avides de jouissances et de profits qui ne reculent devant rien pour faire triompher leur idéal!"

"Nous ne voulons pas juger ni condamner personne mais nous croyons que dans une société démocratique nous avons le droit, nous aussi d'affirmer ce que nous croyons être la Vérité (...). En toutes circonstances, nous ne voulons pas passionner le débat, le conditionner en terrorisant, mais nous voulons informer, réfléchir, éduquer, changer les mentalités par un dialogue sincère et fraternel qui va promouvoir une action positive sur le plan familial et social".

Les autres soupers-forum doivent avoir lieu à Sherbrooke le 21 mars, à Trois-Rivières le 28 mars, à Outremont le 2 avril, à Nicolet le 29 avril. Chacun de ces soupers se tiennent sous le patronage des évêques du lieu.

(Les Amis de Saint-Benoît-du-Lac, 10631 rue Vianney, Montréal 360. Tél: 381-6237).

AVIS

AUX ACTIONNAIRES DE L'IMPRIMERIE POPULAIRE LTEE (LE DEVOIR)

Les actionnaires de L'IMPRIMERIE POPULAIRE LTÉE qui auraient déménagé sont priés de nous faire connaître leur nouvelle adresse en remplissant ce coupon et en le faisant parvenir à LE DEVOIR, 211, du Saint-Sacrement, Montréal 125, Québec.

Nom . . . . . .

Ancienne adresse . . . . . .

. . . . . .

Nom . . . . . .

Nouvelle adresse . . . . . .

. . . . . .

Commission canadienne des transports

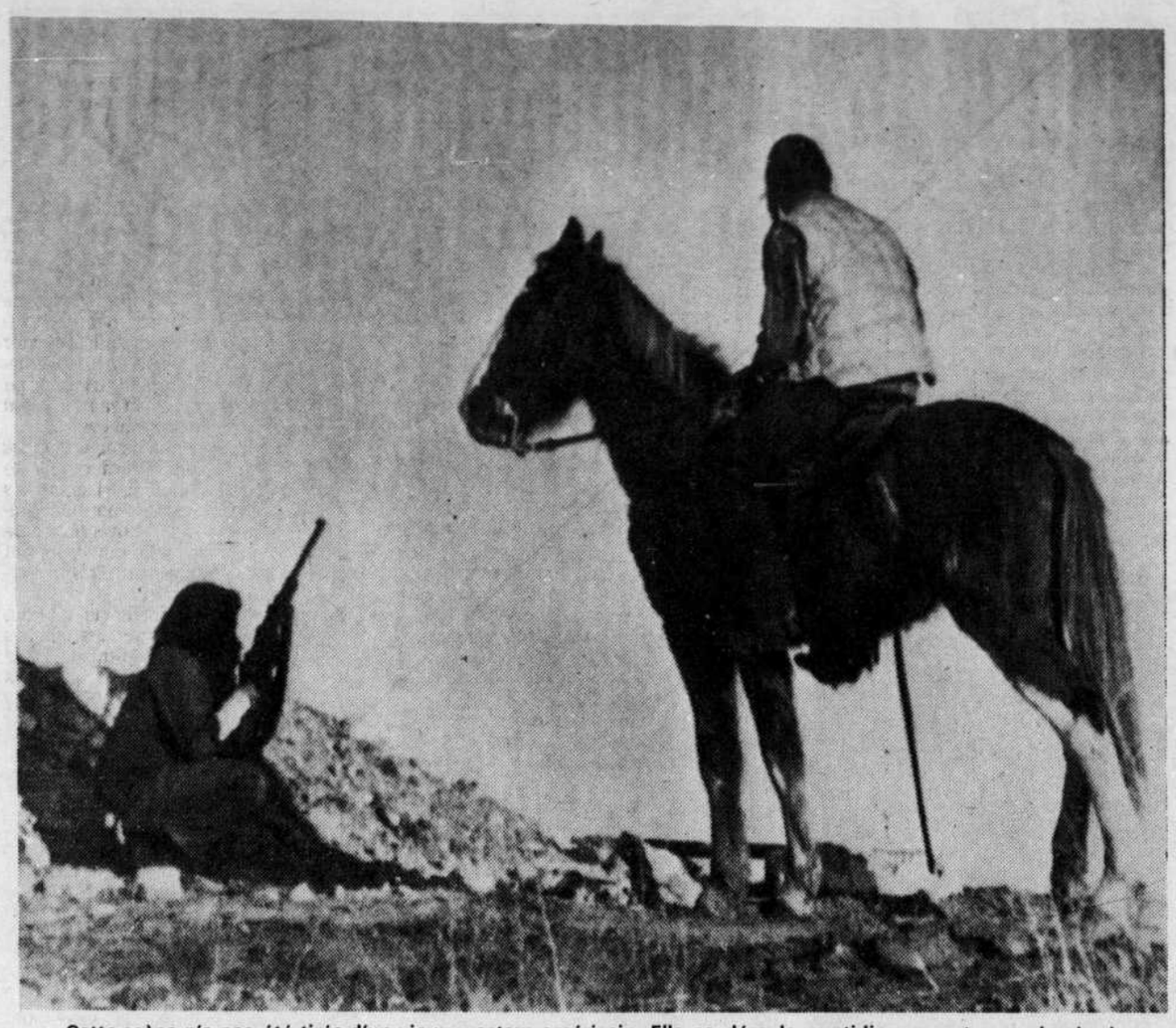
AVIS D'ENQUÊTE

Le Comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports tiendra à Drummondville (Québec), le lundi, 26 mars, une enquête pour s'enquérir des causes et circonstances du tamponnement survenu le 9 décembre près de Saint-Germain (Québec), impliquant deux convois du CN.

L'enquête s'ouvrira à 10 heures à la Cour de Drummondville située au 1680 boul. Saint-Joseph.

J.D. Beaton
Secrétaire
Comité des transports
par chemin de fer
275, rue Slater
Ottawa, Ontario





Cette scène n'a pas été tirée d'un vieux western américain. Elle se déroule quotidiennement aux abords du village de Wounded Knee, au Sud-Dakota, où quelque 200 Sioux Oglala assiègent le village barricadé par les forces de l'ordre. Ces Indiens surveillent le mouvement des agents fédéraux. (Téléphoto AP)

Selon la Fédération canadienne de l'agriculture

Les prix des produits agricoles ne seront pas abaissés de sitôt

par Benoit Houle

OTTAWA (PC) – Les prix des produits agricoles ne sont pas prêts de baisser, si l'on en croit la Fédération canadienne de l'agriculture qui comparaissait hier devant le comité spécial des Communes chargé d'enquêter sur les tendances des prix à l'alimentation.

Selon le président de l'organisme, M. Charles Munro, il est difficile de faire des prédictions en fonction des prix agricoles, mais il faudra que le niveau de revenu soit raisonnable pour que l'industrie agricole attire des personnes vers ces carrières, soit à titre d'exploitant, soit à titre de salarié.

"A cause des tendances futures de la productivité agricole et des taux d'inflation et d'accroissement des revenus réels dans le reste de l'économie, il serait donc très peu sage d'envisager des réductions importantes des prix agricoles à l'avenir", soutient-t-il.

Le mémoire de la Fédération souligne que traditionnellement, les agriculteurs ont produit à des prix excessivement bas en regard du travail, du capital investi et de la gestion.

Elle ajoute que cette époque est peut-être terminée à cause des compétences maintenant requises pour exploiter une entreprise agricole de façon rentable. Or, il faut que la compétence se paie. "Il n'est pas exagéré de dire qu'il n'y aura plus de production à moins que le producteur n'obtienne un rapport satisfaisant pour son travail, son capital et sa gestion et que la main-d'oeuvre, en même temps que le propriétaire, soient assures de salaires et d'heures de travail plus comparables, et par conséquent plus coûteux, à ceux des autres secteurs."

Ainsi, on peut s'attendre à une hausse du prix du lait au fur et à mesure que les prix de revient et les niveaux de revenu réel en général montent dans l'économie.

Les prix du boeuf ne devraient pas baisser, face aux limitations strictes qui existent du point de vue de l'étendue des ressources en terres arables et à un coût de production de plus en plus élevé.

Les prix du porc et des volailles dépendent en grande partie du coût des céréales et d'autres matières alimentaires et les prix, dans ce secteur, ne sont pas à la baisse.

Quant aux fruits et légumes, leurs prix dépendent en grande partie des conditions atmosphériques et le mauvais temps général de 1972 a causé une hausse inhabituelle du coût de ces denrées. Mais, même à long terme, il s'agit là d'une industrie hautement concurrentielle en butte à des frais de main-d'oeuvre élevés dans un monde où les salaires sont de plus en plus élevés.

La Fédération estime néanmoins que même une hausse sensible du coût des céréales ne changerait pas grand-chose au coût de la vie en général.

"L'ensemble des produits de boulangerie et des produits des céréales comptent en effet pour 12 pour cent du budget alimentaire familiale et les céréales elles-mêmes comptent pour dix pour cent de ces produits. Même si leurs prix devaient doubler, ils ne feraient monter le coût de l'alimentation, dans le budget familial, que d'un pour cent."

De plus, la Fédération souligne que les subventions actuellement versées par le gouvernement fédéral, au chapitre de la production du blé, par exemple, représentent pour les trois quarts une subvention directe aux consommateurs en empêchant les prix de monter.

Le prix mondial du blé est fixé à $2.66 7-8 le boisseau et ce serait le prix en vigueur au Canada si le gouvernement ne versait pas un dollar par boisseau en subvention au producteur. Le prix du blé a été fixé à $1.95 1-2 le boisseau en 1970 et il n'a pas varié depuis. Les récentes hausses des prix du pain sont donc dues à d'autres facteurs.

Il faut simplifier le système des libérations conditionnelles

OTTAWA (PC) – La Société canadienne de criminologie soutient qu'il faut simplifier le système de libération conditionnelle et permettre aux provinces qui le désirent d'établir leur propre organisme même dans le cas de délits commis contre une loi fédérale.

Dans un mémoire soumis hier matin au comité sénatorial des Affaires juridiques et constitutionnelles, la société formule 27 recommandations susceptibles, selon ses auteurs, d'améliorer le système des libérations conditionnelles "qui demeure une étape essentielle du processus correctionnel".

La société, un organisme affilié au Conseil canadien de développement social, est d'avis "qu'à cause du chevauchement de compétences et de la multiplicité des dispositions et procédures techniques, l'individu pris dans le système, en tant que délinquant, agent chargé de son application ou membre du public, est souvent complètement dans le brouillard".

Le document recommande donc "de tout faire, à l'occasion de changements, pour édifier un système de libération conditionnelle qui soit facilement compris des détenus, des libérés conditionnels, de la police, de la magistrature, du personnel des prisons et du public". La nécessité d'établir un système plus simple doit constituer un des principes directeurs des modifications apportées à la libération conditionnelle.

Par ailleurs, estiment les auteurs du rapport, la libération conditionnelle ne devrait comporter ni révision ni réduction de la peine imposée par le tribunal.

La seule façon dont elle concerne la peine consiste dans la décision relative à l'endroit où la peine doit être purgée.

La société suggère ainsi d'enlever à la Commission nationale des libérations conditionnelles le pouvoir de modifier la peine imposée par le tribunal en relevant le libéré des obligations de la libération conditionnelle avant le terme de cette libération; le pouvoir de révoquer ou suspendre une ordonnance rendue en vertu du Code pénal interdisant à une personne de conduire un véhicule automobile, notamment.

Le mémoire recommande également d'étudier les possibilités de désigner un organisme qui serait chargé de ces tâches et peut-être aussi de certaines autres fonctions ayant trait à la clémence.

La société réaffirme sa foi profonde en un système efficace de libération conditionnelle et soutient même qu'au lieu de favoriser une réduction de cette pratique au Canada, on devrait plutôt libérer conditionnellement autant de détenus que possible et le plus tôt possible, dans l'acquittement de leur peine, compte tenu de la sécurité du public.

Présentement, le détenu doit purger une peine minimum avant de songer à reprendre sa liberté sous condition.

La société est d'accord avec cette disposition, et elle ajoute que tous les détenus doivent être admissibles cependant à la libération conditionnelle de jour sans avoir à purger une période minimum.

Présentement, le tiers environ des 3,200 détenus qui sortent des pénitenciers fédéraux chaque année le font à titre de libérés conditionnels.

Le trafic aérien demeure réduit au dessus de Paris

PARIS (AFP) – Le trafic aérien est resté extrêmement réduit hier matin sur les aéroports parisiens d'Orly et du Bourget.

A Orly, où treize compagnies seulement (au lieu de cinquante en temps normal) ont annoncé des vols pour la journée de mardi, quatorze arrivées et quatorze départs ont été enregistrés dans la matinée. Au Bourget, cinq arrivées et neuf départs ont été assurés.

Deux cent-quarante-trois mouvements étaient prévus pour hier sur les deux aéroports parisiens, au lieu de 700 en temps normal.

Un complexe domiciliaire

LA POCATIERE (PC) – Le cégep de La Pocatière construira, au coût de $550,000 un complexe domiciliaire pouvant loger 100 étudiants.

C'est ce qu'a annoncé, lundi, le directeur du Service de l'équipement M. François Beaulieu, en précisant que le projet consistera en quatre bâtiments de 25 logements chacun.

M. Beaulieu a précisé qu'il s'agira de véritables logements, où les étudiantes disposeront de chambres individuelles, avec salon, dinette et salle de bain aménagés pour des groupes de quatre personnes.

L'autorisation de procéder à la première phase de construction a été donnée par le ministère de l'Education le 13 février dernier. Le complexe une fois terminé comptera 10 maisons pouvant accueillir 250 étudiantes.

Actuellement, pour une clientèle scolaire de 1,200 étudiants dont 900 sont pensionnaires, le cégep ne dispose que d'une résidence de 244 lits pour garçons. Les autres doivent se loger dans le secteur privé et les possibilités domiciliaires dans la petite ville de La Pocatière sont plus que restreintes ce qui a entraîné une surenchère des prix.

Le centre domiciliaire étudiant sera entièrement financé par la Société d'habitation du Québec et la corporation du cégep n'aura qu'à assumer les frais d'entretien. Le prix de location sera environ de $12 par semaine, par étudiant.

La première phase devrait pouvoir accueillir ses premières pensionnaires dès septembre prochain.

Le niveau de vie en France à son apogée d'ici douze ans

VANCOUVER (PC) – La France aura l'un des plus hauts niveaux de vie au monde vers le milieu des années 1980 et aura une très forte demande d'importations, a affirmé, lundi, un représentant commercial canadien.

M. Gerry Doucet, commissaire commercial à Paris, a déclaré lors d'une réunion d'hommes d'affaires à Vancouver, que les aliments congelés, notamment le poisson, constituaient un marché en plein essor en France.

M. Doucet était l'un des nombreux spécialistes en commerce invités à un séminar sur la mise en marché des produits alimentaires.

Le hareng de la côte du Pacifique serait en grande demande en Europe à cause des mauvaises pêches effectuées par les pêcheurs européens et le déclin que connait cette espèce sur la côte Est du Canada.

M. Doucet a fait remarquer qu'en dépit du fait que le Canada ne bénéficiait que de moins de un pour cent des importations françaises dans le domaine alimentaire, évaluées à $24 milliards, la France augmenterait davantage ses importations du Canada dans le domaine agricole que les autres pays de la Communauté économique européenne.

Quant au commissaire commercial à Londres, M. Bernard White, il a prétendu que la hausse des prix de l'alimentation au Royaume-Uni favoriserait de nouvelles ouvertures pour les produits canadiens, en dépit de l'abandon des préférences accordées aux pays du Commonwealth, qui est survenu cette année avec l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Le commissaire commercial à Tokyo, M. William Robertson, a soutenu de son côté qu'une coordination accrue entre les producteurs et les exportateurs canadiens favoriserait les ventes du Canada vers ce marché très intéressant.

Accord de principe chez les cheminots américains

WASHINGTON (AFP) – Un accord de principe au sujet des salaires et des avantages sociaux a été conclu entre les compagnies de chemins de fer américaines, pour une durée de 18 mois, et 15 syndicats de cheminots auxquels adhèrent les 500,000 employés des chemins de fer américains.

Les milieux du patronat et du salariat déclarent que c'est la première fois de mémoire d'homme qu'un tel accord intervient sans grève ou autres perturbations de service ferroviaire.

L'accord augmentera les salaires et les avantages sociaux d'un total de 10.70 pour cent, en deux tranches, la première s'appliquant à partir du 1er juillet, et l'autre, comportant une hausse de quatre pour cent des salaires, entrant en vigueur le 1er janvier 1974.

L'accord comprend une amélioration des pensions de retraite qui équivaut à une autre augmentation de $52.75 par mois du salaire des cheminots, les compagnies de chemins de fer prenant à leur charge le paiement des primes mensuelles de pension.

L'accord qui intervient trois mois et demi avant l'expiration du contrat de travail actuel, le 1er juillet, contient aussi des clauses prévoyant une retraite anticipée et des paiements médicaux d'un montant maximum allant de $50,000 à $250,000.

Si vous avez affaire au Centre-Ville de Toronto... Demeurez au Centre-Ville.

Holiday Inn, Toronto - Centre-Ville

Nos six hôtels de Toronto vous offrent un choix complet: toutes les commodités que vous désirez, à l'endroit que vous désirez.
Dans un Holiday Inn, nous ne ménageons rien pour assurer votre confort. Des piscines intérieure et extérieure chauffées. Des saunas. De grands lits doubles. De vastes terrains de stationnement. Des films gratuits, que vous regardez à la télévision dans le confort de votre chambre, sans interruption commerciale. Nous offrons aussi les meilleurs divertissements et les repas les plus délicieux.

Pour réservations gratuites Holidex*, appelez le Holiday Inn le plus près.

Nous avond cinq autres grands hôtels à Toronto.
Holiday Inn, Toronto – Aéroport*
Holiday Inn, Toronto – Ouest*
Holiday Inn, Toronto – Yorkdale
Holiday Inn, Toronto – Don Valley
Holiday Inn, Toronto – Est
*Transport gratuit entre l'aéroport et le Holiday Inn.
Utilisez notre ligne directe dans la salle des arrivées.

Holiday Inn®
TORONTO CENTRE-VILLE
89 rue Chestnut
Toronto
(Près de l'avenue University au sud de la rue Dundas)
Téléphone 367-0707

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

faculté des études supérieures

Les demandes d'admission aux grades supérieurs
Certificat
Diplôme
Maîtrise
Doctorat
doivent être envoyées au
Bureau du Registraire (Admission),
Université de Montréal,
C.P. 6128,
Montréal 101

Date limite: 1er avril

Les formulaires de demande d'admission sont disponibles aux secrétariats des départements de la Faculté des arts et des sciences, aux secrétariats des écoles et des autres facultés de l'Université de Montréal. Renseignements: tél. 343-6426.

Nous prêtons sur hypothèque de $10,000 à $2,000,000

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Évolution dangereuse sur la piste Ho Chi Minh?

WASHINGTON (AFP) – Le porte-parole du département d'Etat a exprimer hier "l'inquiétude" que causaient au gouvernement américain les infiltrations et les mouvements de troupes et de matériel nord-vietnamiens en direction du Laos et du Sud-Vietnam.

"L'évolution de la situation dans la zone démilitarisée et sur la piste Ho Chi Minh au cours des derniers jours m'amène aujourd'hui à exprimer notre inquiétude", a-t-il déclaré.

Le porte-parole, comme l'a fait également celui de la Maison Blanche, a souligné que le gouvernement américain avait fait part de son inquiétude au Nord-Vietnam et aux autres parties au cessez-le-feu.

Le Pentagone avait révélé lundi qu'environ 30,000 hommes, des pièces d'artillerie avec leurs servants et plus de 300 véhicules blindés dont un grand nombre de chars légers, étaient arrivés au Laos et au Cambodge par la piste Ho Chi Minh et dans la région voisine de la zone démilitarisée au Nord-Vietnam.

Toujours selon le Pentagone, plusieurs milliers de Nord-Vietnamiens auraient pénétré au Sud-Vietnam depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu et des mouvements de chars et de camions ont été observés à travers la zone démilitarisée.

Le porte-parole du département d'Etat a souligné qu'avant de pouvoir dire avec certitude si ces mouvements de troupes et de matériel constituaient des violations de l'accord de cessez-le-feu, le gouvernement américain continuerait de suivre la situation de très près. Il n'a pas voulu dire si les renseignements qu'il avait concernant ces mouvements militaires étaient uniquement d'origine sud-vietnamienne.

Le porte-parole a réaffirmé à cette occasion l'espoir du gouvernement américain que toutes les parties observeraient l'accord de cessez-le-feu aussi méticuleusement que le font les Etats-Unis.

Le secrétaire d'Etat américain, M. William Rogers, avait aussi réaffirmé, dimanche, au cours d'une interview télévisée sa "conviction" que l'accord de cessez-le-feu serait respecté en entier par tous les gouvernements qui l'ont signé.

Tout en attirant à plusieurs reprises l'attention des journalistes sur les articles sept et vingt de l'accord de cessez-le-feu concernant la réintroduction de personnel et de matériel militaires au Sud-Vietnam, au Laos et au Cambodge, le porte-parole du département d'Etat n'a pas voulu parler de "violations".

Il a également refusé de dire si la situation actuelle pourrait avoir des répercussions sur les négociations économiques qui vont s'ouvrir à Paris entre le Nord-Vietnam et les Etats-Unis. En réitérant, comme il l'avait déjà fait lundi, que le gouvernement américain continuait de suivre la situation avec le plus grand soin, le porte-parole officiel a donné l'impression que les Etats-Unis ne voulaient rien faire pour brusquer les choses et compromettre la libération des derniers prisonniers américains, qui doit avoir lieu d'ici le 28 mars.

Aucun progrès aux entretiens laotiens

VIENTIANE (AFP) – Vingt jours après la signature de l'accord au Laos et à quelques jours de la date limite prévue pour la formation d'un nouveau gouvernement provisoire d'union nationale et d'un Conseil politique mixte, les négociations n'ont pas abouti entre les deux parties lao pour la formation des "commissions" chargées de la rédaction des textes du protocole et de l'exécution de l'accord.

La vingt-deuxième séance plénière des pourparlers hebdomadaires s'est donc séparée une fois encore, hier matin sans qu'aucun progrès ne soit intervenu et le porte-parole de la délégation gouvernementale n'a pu, à la sortie de la séance, que rappeler "la nécessité d'appliquer les articles onze et treize des accords, de créer les commissions mixtes politique et militaire avant toute autre discussion qui font traîner les négociations". Il a ajouté que le délégué du néo Lao Haksat a insisté, quant à lui, sur l'adoption du texte des protocoles annexés (qui ne paraît pas encore rédigé) avant la nomination des membres des commissions.

Le chef de la délégation gouvernementale a rappelé aux représentants du Pathet Lao que les accords signés stipulent que "les deux parties établissent immédiatement une commission mixte pour l'exécution des accords" et que cette commission "entre immédiatement en action dès le cessez-le-feu effectif".

Il semble donc que, tout comme pour les négociations sur le cessez-le-feu, les pourparlers maintenant ne pourront aboutir qu'au cours des entretiens "secrets" qui continuent par ailleurs à raison de deux à trois séances par semaine et il est vraisemblable que c'est de ces entretiens que sortiront les accords sur la formation d'un nouveau gouvernement et d'un conseil politique.

Au cours de la 22ème séance plénière, les deux délégations ont continué, chacune de leur côté, à s'accuser de violer le cessez-le-feu et le Pathet Lao a rendu public hier matin, le texte d'un long télégramme du prince Souphanouvong, président du comité central du néo Lao Haksat qui répond aux deux messages du prince Souvanna Phouma et l'accuse de "n'avoir pas pris les mesures efficaces pour mettre fin aux violations de l'accord de la part des troupes de Vientiane, des unités régulières thailandaises et de l'aviation américaine".

Il accuse aussi le ministre de la Défense, M. Sisouk Na Champassack, d'avoir déclaré que "le cessez-le feu ne signifie nullement la paix" et d'avoir "ordonné aux troupes de Vientiane de poursuivre leurs tâches comme par le passé".

Afin de créer une atmosphère favorable, conclut le message du prince Souphanouvong, je vous prie d'enjoindre aux responsables relevant de votre autorité de donner immédiatement l'ordre aux forces armées de la partie du gouvernement de Vientiane de respecter et d'appliquer rigoureusement le cessez-le-feu".

"Retour au foyer" pour 140 autres

CLARK – Philippines (d'après Reuter et AFP) – Trois avions américains quitteront aujourd'hui la base aérienne de Clark, aux Philippines, pour Hanoï en vue de rapatrier les 108 prisonniers de guerre américains qui seront libérés par le Vietnam du Nord, annonce-t-on de source militaire américaine.

Les responsables de l'opération "Retour au foyer" chargés du rapatriement des prisonniers, ont publié la liste des 108 hommes appelés à être libérés dans 24 heures. Un civil figure parmi ceux-ci. Le Vietcong pour sa part doit libérer en plus 32 autres prisonniers, vendredi, à Hanoï.

La liste des trente-deux prisonniers de guerre américains qui seront remis en liberté a été transmise hier soir à la délégation américaine à la commission quadripartite, annonce-t-on de source GRP à Saïgon.

Cette liste comporte les noms de 25 militaires américains et de sept civils, six Américains et un Australien, précise-t-on de même source.

Jusqu'à présent, le Vietnam du Nord et le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Vietnam du Sud (GRP) ont libéré un total de 305 prisonniers depuis l'application du cessez-le-feu soit 296 militaires de trois civils américains, deux Allemands de l'Ouest, deux Thaïlandais et deux Philippins.

Le commandement américain a d'autre part annoncé qu'un avion de transport Hercules se rendra à Hong Kong, en vue de ramener deux pilotes américains qui seront libérés par la Chine, demain.

Les deux avions des pilotes, le lieutenant de vaisseau Robert Flynn et le commandant Philip Smith, avaient été abattus dans l'espace aérien chinois durant les années 60.

Au terme de la deuxième phase de libérations de prisonniers de guerre détenus par l'armée sud-vietnamienne et le côté "communiste" un nouveau contingent de 1,200 prisonniers "communistes" a été rendu hier aux autorités du FNL à Loc Ninh, à une centaine de kilomètres au nord-ouest de Saïgon, a annoncé hier matin un porte-parole du commandement militaire de Saïgon.

Le porte-parole a ajouté qu'aucune décision n'a pu être prise lundi au cours des réunions de la sous-commission militaire mixte sur la poursuite des libérations de prisonniers à Tam Ky et Bong Son, sur la côte centrale du Nord-est, bloquée depuis dimanche.

Un total de 5,796 prisonniers de guerre "communistes" ont été libérés par les Sud-Vietnamiens depuis jeudi dernier. En échange, ceux-ci ont reçu pendant la même période 1,003 prisonniers de guerre remis en liberté par le FNL. On ignore toutefois si les 750 prisonniers – Sud-Vietnamiens et communistes – qui devaient être échangés à Tam Ky et Bong Son, seront intégrés dans le groupe des prisonniers qui doivent être libérés au cours de la troisième phase des libérations. Celle-ci doit en principe commencer aujourd'hui et a fait l'objet des réunions des sous-commissions hier.

Les Etats-Unis pour leur part, avaient suspendu, lundi, le rapâtriement de 1,000 soldats américains dans le but d'accélérer la libération des 138 prisonniers.

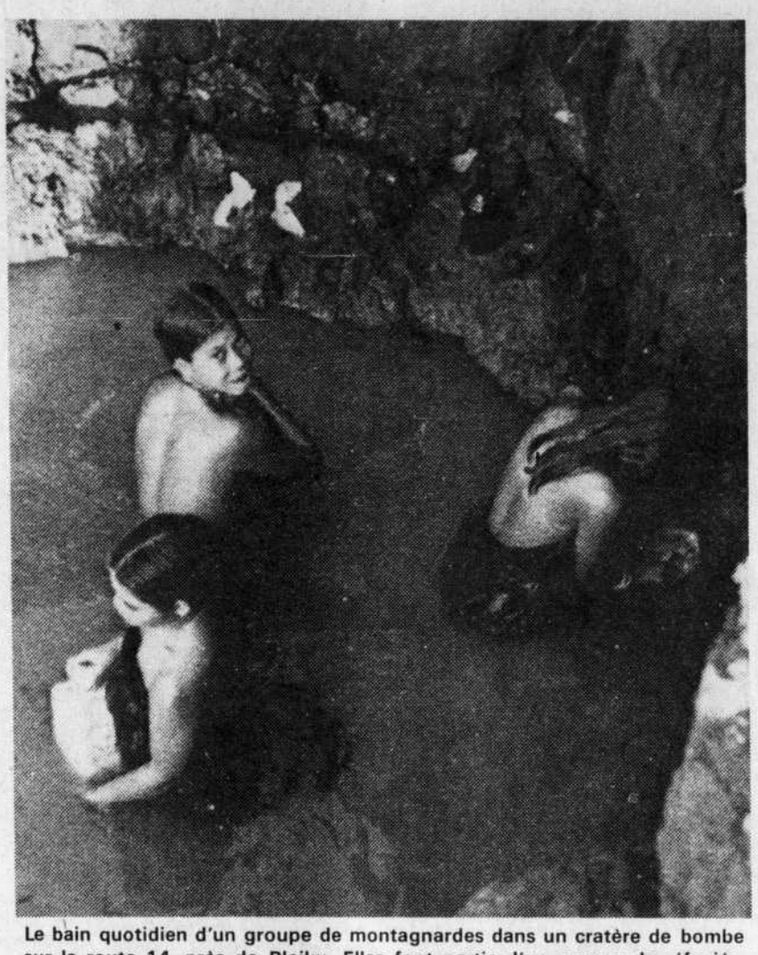
De leur côté, les Sud-Vietnamiens attendent toujours que les communistes remettent en liberté 250 prisonniers.

Un sergent hongrois obtient l'asile politique autrichien

SAIGON (D'après AP et AFP) – Un sergent de la délégation hongroise à la Commission internationale de contrôle et de surveillance du cessez-le-feu au Sud-Vietnam (CICS) a demandé, dimanche dernier, l'asile politique à l'ambassade d'Australie à Saigon. Un membre de l'ambassade d'Australie a confirmé hier cette information précisant que les autorités de l'ambassade avaient déjà fourni un visa d'immigration au jeune sergent hongrois.

L'ambassade n'a pas voulu révéler le nom du jeune sergent mais de source officieuse auprès de la CICS, on apprend qu'il s'agirait du sergent Gyorgy Wallner, âgé de 22 ans. Aucune indication n'a permis d'établir si le jeune homme se trouvait encore à Saïgon ou s'il était déjà en route pour l'Australie.

Un porte-parole de la délégation hongroise a pour sa part affirmé que la disparition du sergent avait été signalée aux autorités sud-vietnamiennes "et nous leur avons demandé de le retrouver", a-t-il ajouté.



Le bain quotidien d'un groupe de montagnardes dans un cratère de bombe sur la route 14, près de Pleiku. Elles font partie d'un groupe de réfugiés. (Téléphoto AP)

Fraterniser sur la Sedone

VIENTIANE (par Jean-Jacques Cazaux, de l'AFP) – La rivière Sedone est une frontière parmi les mille et une frontières du Laos "léopardisé" d'aujourd'hui. Au sud, vers le plateau des Bolovens, chaque moitié de petit village a hissé sur le plus haut des arbres le drapeau bleu et rouge à cercle blanc du néo Lao Haksat. Sur la rive droite, l'autre côté du même hameau vit sous la bannière du gouvernement royal.

Le cessez-le-feu a figé la vie paisible des habitants de cette région de Wapi dans l'image de ce que veut être le Laos politique de demain. La moitié des villages est sous contrôle du néo Lao Haksat, l'autre sous autorité du gouvernement de Vientiane. On continue de traverser, comme avant le 22 février la rivière, on s'interpelle d'une rive à l'autre, on passe, on parle, on négocie. Seule innovation: avant, les civils seuls allaient d'un bord à l'autre. Aujourd'hui, les militaires libérés de leurs corvées de garde vont et viennent comme tout un chacun. La Sedone reste une frontière mais est devenue aussi un lieu de rencontre, symbole d'un espoir aussi, assurance certaine que rien, ici, ne peut être bouleversé dans les structures traditionnelles aussi rapidement que le craignent certains.

Il suffit, pour s'en assurer, d'un voyage dans ce sud écrasé de soleil, d'affronter sur ces pistes perdues noyées de poussière cinq heures de voyage sur la route de Saravane. Il suffit de passer à un certain moment la rivière pour se retrouver "de l'autre côté".

Il suffit aussi, pour parler du nord du pays, de passer le Mékong à Luang Prabang, de marcher huit heures vers l'ouest dans la montagne, de laisser derrière soi les dernières patrouilles gouvernementales, de traverser le "no man's land" pour rencontrer des hommes en uniforme vert, à la casquette chinoise, "L'AK 47" en bandoulière.

Dans le sud, ils ont pris en mains "depuis 1968", avec l'administration et la défense des villages, la destinée d'une population qui accepte son sort avec d'autant plus de fatalisme que "l'emprise" du néo Lao Haksat ne semble pas avoir atteint et modifié leur vie quotidienne.

Tout au bout de la piste 160, dans cette région de Wapi, au village de Ban Met, le premier soldat du groupe mobile 43 que le journaliste interroge s'offre spontanément "à passer avec toi". Il hèle d'abord de la rive son homologue "du Pathet" qui apparaît entre les arbres, de l'autre côté, le fusil chinois à l'épaule. Le soldat gouvernemental ne prendra même pas la peine de se séparer de son colt américain. Il prend place sur la pirogue avec armes et bagages. Ici, les armes se sont tues le 22 à midi.

L'officier Pathet Lao a appris le cessez-le-feu par la radio de Samneua. Ce jour-là, les "soldats de Vientiane" ont traversé la Sedone. Ils ont bu et mangé du riz avec leurs ennemis d'hier. Le soir, chacun est revenu dans sa partie de village. Depuis, tous les jours se répète le même cérémonial à la fin de la journée: la nuit tombant, chacun, de la rive droite ou de la rive gauche va se baigner dans la rivière. On pose sur le sable, côte à côte, "l'AK 47" chinois et la "M.16" américaine, le béret "de para" est jeté près de la casquette du "front" et les bottes de brousse "Made In America" sont laissées, sur un rocher, près d'une alignée de sandales "Ho Chi Minh". On plie la tenue camouflée près de l'uniforme vert olive...

Ici comme à quelques kilomètres de Luang Prabang, à Pak Hou, la fraternisation tant redoutée des officiers supérieurs est un fait et l'on feint d'ignorer les communiqués du haut commandement interdisant les contacts. Cette fraternisation n'est d'ailleurs pas subversive. On ne "parle pas politique", on compare les armes, on échange des chemises, on troque les ceintures.

A Ban Met, le civil qui obéit depuis 1968 à l'administration mise en place par le néo Lao Haksat cultive son riz, vaque à ses occupations et n'a jamais été enrôlé par les forces du "front". La pagode n'a pas disparu, les bonzes non plus: ils sont douze pour le petit village qui compte trois cents habitants répartis en 65 paillottes. Les trente soldats du néo Lao Haksat ne sont là que pour assurer la présence du Pathet Lao.

Il est vrai que la présence du néo Lao Haksat dans ce sud proche de la piste Ho Chi Minh est relativement récente et qu'il peut en être autrement, si l'on en croit les rapports faits à Vientiane, dans le nord du pays, vers les provinces de Xien Khouang ou de Sammeua.

Les enfants, ici, à voir la foule assise à croupeton qui suit avec curiosité la conversation, ne sont pas séparés des parents (ce qui, selon les rapports américains, est le cas dans le nord du pays). Le riz n'est pas taxé et personne n'a demandé au paysan d'en produire davantage. Mariages, funérailles, choix du chef de village, autant de traditions qui restent inchangées et aucune restriction n'a jamais été apportée, même avant le cessez-le-feu, à la libre circulation des civils qui pouvaient traverser la rivière.

La population n'assiste à aucun meeting et l'habitant peut avoir autant de buffles, de cochons ou de poules qu'il le souhaite. Pas de silo collectif, chaque maison a son grenier à riz. Les jeunes en âge de conscription n'ont pas été enrôlés. Aucun soldat du Pathet Lao n'est originaire du village, tous sont du sud, de Paksé ou de Champassack. Tous sont célibataires. Aucun ne reçoit de solde. Le village contribue à leur nourriture mais le riz n'a jamais fait défaut. Chacun est habillé par le néo Lao Haksat qui leur fournit deux uniformes par an.

Certains depuis le cessez-le-feu, sont allés se promener à Paksé... en civil.

Ni les enfants ni les adultes se sont endoctrinés. Il n'y a plus d'école mais quelques "cours" sont dispensés par les militaires Pathet à ceux qui apprennent à lire dans des "livres de Vientiane" ou des "livres de Samneua". L'absence de culture politique apparaît telle que l'habitant ignore les termes "Pathet Lao" ou "néo Lao Haksat" dont le soldat se qualifie. Il les désigne toujours sous l'ancien vocable de "Lao Issara" (Lao Libres, organisation qui, dès 1945, lutta pour l'indépendance du Laos). Dans chaque paillotte, le portrait du député local en grand uniforme de colonel voisine avec les clichés jaunis du "parent" militaire dans les troupes gouvernementales.

Allègement de la taxe de sortie des Juifs?

WASHINGTON (AFP) – L'URSS pourrait alléger les taxes imposées à l'émigration des citoyens soviétiques pour ne pas compromettre le développement de ses relations commerciales avec les Etats-Unis.

Telle est l'impression qu'on recueille dans la capitale américaine après la rencontre qui a eu lieu lundi entre des leaders parlementaires et des membres d'une délégation soviétique séjournant actuellement aux Etats-Unis.

La réunion, organisée par l'ambassade soviétique à Washington, réunissait le vice-ministre du commerce extérieur de l'URSS, M. V. S. Alkhimov, plusieurs de ses adjoints, et du côté américain, plusieurs des promoteurs de l'amendement Jackson qui prévoit de n'octroyer à l'URSS la clause de la nation la plus favorisée que si les Soviétiques suppriment les taxes à l'émigration qui touchent particulièrement les citoyens de confession juive.

L'impression des parlementaires ayant participé à la réunion est que Moscou pourrait assouplir sa position sans cependant le faire savoir publiquement. L'octroi de la clause de la nation la plus favorisée sera examinée par le Congrès à partir du mois d'avril en même temps que le projet de législation commerciale proposé par la Maison-Blanche.

Le secrétaire au trésor, M. George Shultz, qui séjourne actuellement à Moscou, doit également évoquer la question des taxes à l'émigration avec ses interlocuteurs soviétiques. M. Shultz s'efforcerait d'obtenir l'assurance de l'URSS que l'émigration des citoyens de confession juive pourra être augmentée, sans exiger explicitement la suppression de la taxe d'émigration.

D'autre part, la signature d'un prêt gouvernemental de 100 millions de dollars des Etats-Unis à l'URSS, prévue initialement pour hier dans la capitale américaine, a été ajournée sine die. La banque export-import qui doit accorder cette ligne de crédits aux Soviétiques pour financer, entre autres, l'achat d'équipements industriels pour l'usine de camions de la rivière Kama, a démenti que ce retard ait un lien quelconque avec les négociations qui se déroulent actuellement entre autorités soviétiques et américaines.

Selon les milieux proches de la banque gouvernementale américaine, cette dernière signera probablement le prêt de 100 millions de dollars à la fin de la semaine en cours.

Les crédits serviront à contribuer au financement d'environ 225 millions de dollars de matériel américain vendu à l'Union soviétique dont du matériel de fonderie destiné à une usine de camions et les machines nécessaires à une fabrique de couverts de table ainsi que divers autres produits américains.

C'est la première fois que cette banque, dont la tâche est de promouvoir les importations et les exportations, accorde un prêt à l'Union soviétique.

Le sénat défie Nixon

WASHINGTON (AFP) – La commission judiciaire du Sénat a lancé hier un défi au président Nixon en priant M. John Dean, conseiller juridique de la Maison-Blanche, de venir témoigner devant elle sur la nomination de M. Patrick Gray comme nouveau directeur du FBI.

Les sénateurs ont pris cette décision à l'unanimité 24 heures après que le président Nixon ait rappelé, dans une déclaration écrite, que le principe de la séparation des pouvoirs interdisait que ses conseillers soient interrogés par les commissions parlementaires.

Cette nouvelle épreuve de force entre le président et le Congrès à majorité démocrate est un prolongement du scandale politique du "Watergate". Certains sénateurs reprochent à M. Patrick Gray, directeur par interim du FBI depuis la mort de Edgar Hoover, d'avoir mené l'enquête sur le cambriolage du bureau du comité nationale démocrate, au cours de la campagne électorale de 1972, avec trop d'indulgence pour le parti républicain.

Circulation maritime rétablie à Haïphong

WASHINGTON (d'après AFP) – M. Jerry Friedman, porte-parole officiel du Pentagone, a confirmé officiellement hier que la circulation maritime avait repris dans le port de Haiphong. Il a même précisé qu'un cargo soviétique, transportant de la farine, avait jeté l'ancre dans le port nord-vietnamien.

La semaine dernière, a dit encore M. Friedheim, trois bateaux soviétiques ont quitté le principal port du Nord-Vietnam où ils se trouvaient depuis la pose des mines américaines qui a commencé le 9 mai dernier.

Il y a actuellement à Haiphong sept navires: celui qui a mouillé récemment au port, et six qui y sont depuis le minage (un soviétique, trois polonais, un allemand de l'Est et un bateau battant le pavillon de Hong-Kong).

Le porte-parole du Pentagone a précisé que les trois bateaux soviétiques qui sont sortis de Haiphong l'ont fait "à leurs propres risques". L'avertissement américain qui informe les bateaux de la présence des mines "est toujours en vigueur", a noté Friedheim qui a ajouté que l'"Opération Endsweep" de déminage par la Task-Force 78 continue cependant de progresser.

Une demi-douzaine de navires soviétiques semblent se diriger sur Haiphong, a dit encore le porte-parole: ils ne se trouvent pas encore à proximité immédiate du port.

Le pape recevrait Thieu

SAIGON (AFP) – Le président Nguyen Van Thieu se rendra prochainement à Rome où il sera reçu par le pape, apprenait-on hier à Saigon de source vietnamienne bien informée.

La visite au Vatican du président de la république du Vietnam – qui est catholique – interviendra après sa rencontre "au sommet" avec le président Nixon à San Clemente, les 2 et 3 avril, et sa visite officielle de trois ou quatre jours à Washington, précise-t-on de même source. Le président Thieu regagnera en effet le Vietnam en passant par l'Europe dans le courant de la deuxième semaine d'avril. La date précise de son arrivée à Rome et de son audience avec le pape Paul VI n'a pas encore été rendue officielle.

CAMP-ÉCOLE TROIS-SAUMONS INC.

Lac Trois-Saumons, Co. L'Islet
Dates de séjour 1973
Campeurs âgés de 7 à 13 ans incl.
Campeuses âgées de 7 à 14 ans incl.
1re période : Du lundi 25 juin au samedi 21 juillet.
2e période : Du jeudi 26 juillet au mardi 21 août.

Lac Minogami, Co. St-Maurice
Dates de séjour 1973
Campeurs âgés de 8 à 16 ans incl.
Campeuses âgées de 8 à 12 ans incl.
1re période : du mardi 26 juin au dimanche 22 juillet
2e période : du jeudi 26 juillet au mardi 31 août.

— École Provinciale de Moniteurs (jeunes gens et jeunes filles, 17 ans minimum)
— Poste de moniteur (jeunes gens et jeunes filles, 19 ans et plus).

Bureau & Administration
11 est, Crémazie - Québec 4
Tél. : 418-529-5323
Renseignements à Montréal :
Tél. : 514-341-6440
Heures de bureau

SALT: nouvelle rencontre vendredi

GENEVE (AFP) – La première séance de la deuxième série des conversations américano-soviétiques SALT sur la limitation des armements stratégiques offensifs a duré cinquante cinq minutes au siège de la délégation américaine auprès de l'ONU à Genève. Ouverte hier matin à 10 heures, elle a pris fin un peu avant 11 heures.

La prochaine réunion a été fixée à vendredi matin 10 heures au siège de la mission soviétique à Genève.

Le chef de la délégation soviétique aux SALT 2 est le vice-ministre des affaires étrangères, M. Vladimir Semionov, le nouveau chef de la délégation américaine est l'ambassadeur Alexis Johnson.

L'HUMOUR DE CKAC'est

LUNDI AU VENDREDI
Jacques Proulx
6:00 — 9:00 A.M.
Gustave
Les propos du concierge
6:10 A.M., 8:10 A.M., 12:10 P.M.
Claude Landré
Le tourbillon de l'actualité
6:40 A.M., 8:40 A.M.
Michel Vinet
3:00 à 5:15 P.M.

Le Printemps de CKAC73

SAMEDI
Le Festival de l'Humour Québecois
10:00 — 11:00 A.M.
DIMANCHE
Le Festival de l'Humour Québecois
8:00 — 9:00 P.M.

Le paradoxe des élections françaises

Des vaincus satisfaits et des vainqueurs déçus

par ANDRÉ PASSERON

PARIS – Le paradoxe le plus frappant de l'élection législative du 11 mars réside dans le fait que les vainqueurs sont déçus et les vaincus, satisfaits du résultat du scrutin.

L'Opposition de gauche, qui fait plus que doubler l'effectif de ses députés, a le sentiment d'avoir subi un échec tandis que la majorité qui perd près de cent sièges à l'impression d'avoir remporté une victoire. Il est vrai que ces sentiments reflètent les espoirs et les craintes que chacun nourrissait et ils révèlent donc une surprise générale devant les résultats définitifs.

Du côté de la gauche, où l'on espérait sinon obtenir la majorité des 246 sièges du moins s'en approcher le plus possible, MM. Mitterrand et Marchais se déclarent déçus et accusent le système électoral de fausser les résultats. Ils s'en prennent également à la propagande anticommuniste, à la campagne "de mensonges et de falsification" organisée, disent-ils, par la Majorité et par le président de la république. Quant à M. Michel Rocard, secrétaire national du PSU, il parle de la défaite de la gauche.

Pour surmonter l'abattement et l'amertume, les leaders de la gauche s'appuient sur le nombre important de voix que leurs candidats ont recueillies (un peu plus de 10 millions de suffrages).

MM. Marchais et Mitterrand ont affirmé leur volonté de poursuivre malgré tout leur action dans le sens de l'union de la gauche. Les partis de gauche vont donc mener une opposition plus active contre la Majorité dans le cadre parlementaire.

Sur le plan social et syndical, la revendication devrait être plus vive également. M. Georges Séguy, secrétaire général de la puissante centrale syndicale CGT, proche du Parti communiste, a annoncé qu'il allait proposer au gouvernement et au patronat une rencontre pour préparer un règlement de toutes les revendications des salariés "en s'appuyant sur l'action unie des travailleurs".

Cet avertissement se transforme presque en menace dans la bouche de M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, organisation moins importante mais plus revendicative que la CGT, qui appelle à développer la lutte "pour le renversement du pouvoir capitaliste afin de lui substituer une société socialiste, démocratique, autogestionnaire".

Ainsi l'opposition politique de gauche annonce-t-elle une législature agitée et les syndicats laissent prévoir un "printemps chaud".

L'action de la nouvelle majorité et celle du gouvernement futur seront donc confrontées avec un ensemble de revendications.

M. Georges Pompidou, intervenant à la télévision à la veille du scrutin, a annoncé qu'il réaliserait des "réformes hardies", notamment dans le domaine social. Le désir de changement a en effet été exprimé par la majorité du corps électoral. Si la gauche voulait que ce changement soit profond et touche au régime et à la société même, les réformateurs et une partie de la Majorité souhaiteraient en revanche le "changement dans le calme et dans l'ordre" comme les slogans de ces partis le proclamaient.

Ces changements se manifesteront, bien sûr, dans l'action du gouvernement et porteront surtout sur une meilleure répartition des richesses nationales par l'amélioration du sort des plus défavorisés.

Ils devraient aussi concerner la politique extérieure, notamment en raison de l'échec électoral du ministre des Affaires étrangères, M. Maurice Schuman. Bien que n'ayant pas été au centre du débat électoral, la diplomatie de M. Pompidou a été critiquée pour son action insuffisante dans le domaine européen et dans son ensemble, pour sa timidité qui contraste avec le panache que le général de Gaulle mettait dans toutes ses initiatives internationales.

Mais, pour mener une telle action, le chef de l'Etat doit surtout changer les hommes qui seront chargés de l'appliquer.

De nouvelles têtes aux leviers de commande créeront ainsi un effet psychologique. C'est pourquoi le président de la république envisage un renouvellement assez profond de l'équipe gouvernementale. Les institutions ne lui imposant aucun délai, M. Pompidou ne procédera à ces nominations qu'au début du mois d'avril. Il ne s'est pas encore décidé à remplacer M. Messmer comme premier ministre bien que l'on pense généralement que M. Olivier Guichard, actuel ministre de l'équipement, ait de bonnes chances de lui succéder. D'ici là, les députés éliront le président de l'Assemblée nationale, le jour de leur première séance, soit le 2 avril, ainsi que les membres des grandes commissions. Cela fournira une bonne indication des alliances et des rapprochements.

Car l'inconnue demeure toujours l'attitude qu'observeront les réformateurs à l'égard du pouvoir. Si M. Pompidou leur offre une chance d'y participer, ils voudront juger des modifications que la politique subira avant de donner leur accord. Bien que le chef de l'Etat n'ait plus besoin d'eux pour s'assurer une majorité au Parlement, il peut aussi avoir intérêt à élargir son assise avec leur concours pour mieux préparer la prochaine échéance électorale, à savoir les présidentielles de 1976, pour lui-même ou pour le dauphin qu'il désignera. Par le scrutin des 4 et 11 mars, la France s'est quand même engagée dans la voie du changement, mais en limitant les risques.



Hector Campora, le grand vainqueur des élections de dimanche en Argentine, quitte le quartier général de son parti entouré de ses partisans. (Téléphoto AP)

Bourguiba assure sa succession

TUNIS (par l'AFP) – Le président de la république tunisienne, M. Habib Bourguiba, a proposé qu'en cas de vacance du pouvoir, la présidence de la république soit assumée par le premier ministre pendant un délai de 45 jours avant le terme duquel des élections au suffrage universel devront être organisées.

Le chef de l'Etat tunisien, qui parlait devant l'assemblée nationale, a également approuvé un second projet d'amendement constitutionnel visant à instaurer un contrôle de l'assemblée sur le gouvernement. Cet amendement prévoit que l'assemblée peut renverser le gouvernement par l'adoption d'une motion de censure. Toutefois, "en cas d'adoption de deux motions de censure au cours de la même législature, le chef de l'Etat peut dissoudre l'assemblée."

"Il importe, a ajouté M. Bourguiba, que pendant le délai entre la vacance de la présidence et les élections, le pouvoir soit exercé par un homme fort, rompu aux tâches de gouvernement, qui soit capable de faire front aux difficultés internes et externes alors que le pays sera plongé dans le désarroi par suite de la disparition de l'homme qui a tenu la barre pendant des dizaines d'années."

M. Bourguiba a d'autre part réaffirmé que le gouvernement était d'abord responsable devant le chef de l'Etat. Puis, il a décrit le mécanisme de contrôle de l'assemblée sur le gouvernement qui fait l'objet du second projet d'amendement. L'assemblée, a-t-il expliqué, aura "le droit de présenter au président de la république une recommandation motivée appelant son attention sur certains aspects de l'action gouvernementale considérés comme non conformes à la politique tracée par le chef de l'exécutif". Trois mois après la présentation de cette recommandation, une motion de censure pourra être déposée à la condition qu'elle soit présentée par un tiers des membres de l'assemblée. Un vote de l'assemblée devra intervenir sur ces projets d'amendements.

Le président Bourguiba, qui célébrera en août prochain ses 70 ans, a donc mis un terme au débat qui depuis la fin de l'année 1969, c'est-à-dire depuis sa maladie et l'éviction de Ahmed Ben Salah, son ex-ministre de l'Economie, aujourd'hui en fuite, préoccupait les milieux politique tunisiens: celui de la réforme de la constitution.

Soucieux, après quarante ans de vie politique chargée, d'assurer à son pays la stabilité, il s'est inquiété de sa succession. Au dernier congrès national du parti unique tunisien, à Monastir, en octobre 1971, il avait rejeté l'idée d'une présidence à vie, par souci démocratique. Il avait alors déclaré que le premier ministre, qui était déjà M. Hedi Nouira à l'époque, était le plus qualifié pour le remplacer en cas de vacance du pouvoir, et non le président de l'Assemblée nationale, comme le voulaient ceux qui estimaient que le successeur ne devait pas être désigné par le président.

Il y a un an, en mars 1972, l'idée de la création d'une vice-présidence fut un moment retenue. Mais Bourguiba a réitéré sa confiance en son premier ministre, pour la délicate période de transition possible en accordant aux congressistes de Monastir une concession majeure: le premier ministre n'assurera les fonctions de chef d'Etat que durant le court délai nécessaire à la préparation de nouvelles élections présidentielles, et non plus pour la période restant à couvrir du mandat présidentiel.

4 tours pour rien aux présidentielles turques

ANKARA (AFP) – L'élection du président de la république n'ayant pas donné aux trois premiers tours de scrutin les résultats escomptés par l'armée, les "commandants" des trois armes se sont rencontrés peu avant minuit à l'état-major général pour fixer leur ligne de conduite devant la résistance qui leur a été ainsi opposée par les parlementaires "civils" turcs. Selon les milieux informés d'Ankara, les généraux ont demandé à être reçus par le président Cevdet Sunay à l'issue de cette réunion, et alors même que le parlement procédait au quatrième tour de scrutin.

M. Tekin Ariburun, candidat "civil" à l'élection présidentielle, avait conservé son avance sur le général Farouk Gurler au deuxième et troisième tours de scrutin hier soir au parlement turc, en améliorant de quelques voix seulement son score du premier tour.

Alors qu'au deuxième tour il fallait 423 voix pour être élu à la majorité des deux-tiers, au troisième il n'en fallait plus que 318, majorité simple. M. Ariburun n'en a reçu que 285, tandis que le candidat de l'armée en récoltait 186 et M. Bozreyli, du Parti démocrate, 47.

Le quatrième tour a donné des résultats sensiblement semblables aux tours précédents, avec toujours M. Ariburun en tête avec 276 voix, suivi du général Guerler avec 200 voix, et de M. Bozbeyli avec 48 voix. Aucun déplacement notable des voix n'ayant été observé, on craint, dans les milieux politiques d'Ankara, que les militaires ne s'énervent devant l'opposition des civils aux vues de l'armée. En principe, les scrutins peuvent se succéder jusqu'au 28 mars, date de l'expiration du septennat du président Sunay.

L'alternative selon Eban

VIENNE (par l'AFP) – La paix négociée directement entre les parties intéressées, sans solution imposée de l'extérieur, est la seule alternative valable actuellement au Moyen-Orient, selon M. Abba Eban.

Le ministre israélien des Affaires étrangères, qui s'adressait hier à Vienne aux membres de la société autrichienne de politique extérieure et à de nombreux diplomates, a précisé que "l'établissement de la paix entre Israël et l'Egypte exige des négociations précises et détaillées sur le problème des frontières."

L'Argentine pourra-t-elle réaliser sans Peron le programme justicialiste choisi?

BUENOS AIRES (d'après AFP et AP) – La souveraineté politique, l'indépendance économique et la justice sociale seront les trois piliers du programme que le Front justicialiste de libération, grand vainqueur de dimanche, tentera de réaliser à partir du 25 mai prochain. D'autres décisions spectaculaires sont déjà en vue: la création de liens nouveaux avec Cuba, le relèvement des salaires et la libération d'un grand nombre de prisonniers détenus par la junte militaire.

D'autre part, l'Etat argentin entend prendre le contrôle des opérations de change et la gestion des banques étrangères en Argentine. Les investissements étrangers ne seront plus admis que s'ils sont utiles au programme de développement national. Le "Frejuli" entend accroître ses liens économiques avec le Marché commun dans la mesure où il pourra se libérer de certains liens qui lui pèsent, en particulier avec les Etats-Unis.

A Madrid, Juan Peron a écarté l'hypothèse d'un éventuel coup d'Etat pour empêcher la prise du pouvoir par le justicialisme. "Ce serait l'une des plus grandes erreurs que l'on puisse commettre, a-t-il dit. Si cela arrivait, le peuple marcherait de lui-même sur la Maison Rose (le palais du gouvernement), et, en outre, je suis sûr que les forces armées ne consentiraient pas à dénoncer ainsi le résultat d'élections légales qu'elles ont elles-mêmes désirées".

Divisés en plusieurs fractions qui vont de l'extrême gauche à la droite nationaliste, les justicialistes devront, s'ils veulent éviter les affrontements internes, s'en remettre à l'autorité de Peron.

Au lendemain de leur victoire les péronistes et leurs alliés (en particulier le mouvement d'intégration et de développement de l'ancien président Frondizi) tentent de composer sur le papier le prochain gouvernement argentin.

L'aile nationaliste avec à sa tête Marcelo Sanchez Sorondo, les organisations de travailleurs, Frondizi et son équipe de spécialistes économiques, réclament chacun ce qu'ils considèrent comme leur appartenant de droit.

A la Confédération générale du travail serait confié le ministère du Travail et les nationalistes de droite ne seraient pas mécontents d'obtenir celui des Affaires étrangères.

L'attribution du portefeuille du ministère de l'Economie risque de poser un problème: les jeunes technocrates et la vieille-garde orthodoxe ainsi que les membres du mouvement d'intégration et de développement le revendiquent tous âprement.

Le poste de ministre de la Défense sera également très convoité: son titulaire devient en effet automatiquement commandant en chef des Forces armées.

Mais quelle que soit la composition du futur gouvernement, la question de sa nature risque de constituer le premier heurt entre militaires et dirigeants péronistes. Les justicialistes en effet n'admettent pas le qualificatif de "transitoire" que les chefs militaires ont attribué au gouvernement issu des élections.

L'Ulster, un dominion dans la confédération britannique

LONDRES (AFP) – M. William Craig, leader du mouvement extrémiste protestant d'Irlande du Nord "Vanguard", a suggéré hier après-midi à Londres la création d'une "Confédération des Iles britanniques" à laquelle appartiendrait un "Dominion de l'Ulster".

Parlant au cours d'un déjeuner offert en son honneur par l'Association de la presse étrangère, à Londres, M. Craig a repris l'idée d'une Irlande du Nord jouissant d'un degré élevé d'indépendance, tout en maintenant ses liens avec "la famille britannique".

Le leader de "Vanguard" a violemment attaqué, par anticipation, le Livre Blanc du gouvernement britannique sur l'avenir de l'Ulster. Il a affirmé que ce Livre Blanc, qui sera probablement publié le 20 mars, serait "totalement irréaliste" et refléterait une "attitude stérile", dans la mesure où il proposerait la création d'un conseil provincial pratiquement sans pouvoir et d'un "conseil de l'Irlande" où l'Irlande du Sud serait appelée à siéger, ce qui, a-t-il dit, serait "totalement inacceptable" pour les Loyalistes.

Il a prédit que des violences pourraient suivre la publication de ce document, surtout au moment de son application.

En ce qui concerne la possibilité d'une reprise du dialogue entre les représentants politiques de la minorité catholique et ceux de la majorité loyaliste, M. Craig a exprimé l'espoir qu'elle pourrait être fondée sur une loyauté commune à l'Ulster, les premiers se refusant à accepter l'allégeance de Londres et les seconds celle de Dublin.

Il a ajouté qu'en l'absence d'un accord entre les deux communautés, une guerre civile pourrait éclater.

Selon M. Craig, la création d'un "Dominion" de l'Irlande du Nord impliquerait pour la minorité un certain nombre de garanties et que la nouvelle constitution ne serait pas uniquement basée sur le pouvoir de la majorité. Mais, a-t-il ajouté, les loyalistes n'accepteraient aucune ingérence extérieure pour donner cette garantie.

Le Livre Blanc, a poursuivi M. Craig, ne donnerait d'ailleurs pas non plus satisfaction aux éléments extrémistes de la minorité, tels que l'IRA provisoire. Il a affirmé à ce propos que ces groupes d'extrémistes porteraient la violence "dans les villes et les villages" d'Angleterre pour tenter de forcer le gouvernement britannique à leur accorder satisfaction.

Enfin, soulignant que les loyalistes comme lui avaient de "fortes réserves" quant au maintien de l'union entre l'Irlande du Nord et la Grande-Bretagne, M. Craig a réaffirmé que la majorité ne concevait de solution que dans le contexte d'une indépendance accrue.

Pêcheurs cubains en panne à Key West

WASHINGTON (AFP) – Le département d'Etat a déclaré hier qu'un bateau de pêche cubain avec neuf personnes à bord était arrivé lundi soir dans le port de Key West en Floride.

Le porte-parole américain a démenti une information selon laquelle sept cadavres auraient été trouvés à bord de ce bateau. Le bateau de pêche avait été remorqué au port par des garde-côtes américains parce qu'il avait des avaries, a indiqué un porte-parole des garde-côtes en précisant que les pêcheurs repartiront dès que les réparation nécessaires auront été effectuées.

Selon le porte-parole, le bateau – le Cayo Largo – avait été pris en charge par les garde-côtes alors qu'il se trouvait dans les eaux internationales "pour des raisons humanitaires" parce qu'il avait subi des avaries dont la nature n'est pas précisée. Neuf marins se trouvaient à bord, tous en bonne condition.

Les pêcheurs, a ajouté le porte-parole, n'ont pas demandé l'asile politique et ils repartiront vers Cuba dès que leur bateau aura été réparé.

Bagdad fait la guerre économique au Liban

BEYROUTH (AFP) – Le gouvernement irakien a annoncé l'interdiction de toute importation du Liban.

Selon "L'Orient-Le-Jour", cette mesure serait "une riposte à la décision du gouvernement libanais de prendre possession des installations de l'Iraq. Petroleum Co, que le gouvernement irakien voulait acheter". La décision irakienne a suscité une vive émotion dans les milieux politiques et économiques de Beyrouth qui, selon le quotidien "As Safa", la considèrent comme "une véritable déclaration de guerre économique".

L'interdiction irakienne s'étend aux marchandises étrangères qui transitent par le Liban. Même les licences d'importation accordées antérieurement ont été annulées.

Situation coloniale dans la zone du canal de Panama?

MEXICO (AFP) – Une formation politique panaméenne d'opposition a demandé hier au Conseil de sécurité des Nations unies qu'il reconnaisse formellement l'existence d'une situation coloniale dans la zone du canal de Panama.

Dans une lettre adressée à M. Aquilino Boyd, de nationalité panaméenne, président en exercice du Conseil de sécurité, le "Mouvement de libération national 29 novembre" demande que le Conseil vote une résolution affirmant qu'il existe une situation coloniale, dans la zone du canal, qui compromet l'indépendance réelle du Panama, et qui viole par conséquent la Charte des Nations unies, la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux et les principes du droit international.

Le "Mouvement de libération nationale" demande en outre au Conseil de sécurité de voter une résolution affirmant "le droit inaliénable de Panama à son unité nationale et à son intégrité territoriale".

97.6% de oui au référendum syrien

DAMAS (AFP) – M. Ali Zaza, ministre syrien de l'Intérieur, a annoncé les résultats définitifs du référendum sur la constitution permanente de la Syrie, au cours d'une conférence de presse.

Electeurs inscrits:	2.345.625;
Votants:	2.085.261;
Participation:	88.9%
"Oui":	2.035.215 (97,6%)
"Non":	46.825
Bulletins nuls:	3.221

Choisit-on l'être de sa vie parmi les premiers venus?



Si oui, qui peut prétendre que ses relations avec cet être se passent comme il le souhaite?

L'HOMME, lorsqu'il s'agit de sa position sociale, de son travail présent ou futur, effectue des études et des recherches intensives. Que fait-il pour sa vie de couple? Ne se base-t-il pas trop sur le hasard d'une rencontre?

L'HOMME a des exigences plus grandes et désire une vie psychologique plus intense. Il souhaite conserver son identité propre, laisser s'épanouir celle de la femme Voulant communiquer, vivre et sentir pleinement sa vie, il souhaite se défaire des gênes et des blocages dans l'expression de ses sentiments et de sa sexualité.

Et pourtant, combien ne se sent-il pas isolé dans cette démarche, dans cette recherche?

ION CANADA met à votre disposition des moyens qui vous permettront de vous connaitre et de vraiment prendre conscience de l'existence de l'autre.

ION CANADA
321, avenue Querbes, Montréal 153, Qué. • Tél. 277-6084
Veuillez m'envoyer gratuitement sans aucun engagement de ma part, votre documentation.
Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
Ville ..... Age .....
ION INTERNATIONAL, MONTRÉAL, BRUXELLES, GENÈVE, PARIS, GRENOBLE, MEXICO, TÉHÉRAN D-54

L'INTÉRÊT QUÉBÉCOIS...
nos
obligations d'épargne du Québec
... l'intérêt qui travaille pour nous et le Québec
MAINTENANT AVEC LE PLAN BUDGÉTAIRE C'EST PLUS FACILE!
2% + 3%
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES FINANCES

les tribunaux

Le tribunal entendra une requête en habeas corpus

par Guy Deshaies

Le juge James K. Hugessen, siégeant en cour du banc de la reine, a accepté, hier, d'entendre une requête en habeas corpus présentée par un certain Gérard Fontaine, détenu depuis vendredi par la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Le juge Hugessen a admis que le fait pour la Commission de détenir ainsi un témoin récalcitrant constituait de la matière pénale et qu'il avait juridiction pour entendre la requête d'habeas corpus, requête qui vise à faire venir le prisonnier et à exiger que ses gardes expliquent pourquoi ils sont justifiés de le détenir.

Me Léo-René Maranda a fait un long plaidoyer pour dire essentiellement que la Commission et les commissaires chargés de faire enquête sur le crime organisé étaient légalement nulle autre chose que des policiers investis de pouvoirs normalement accordés aux juges de la Cour supérieure pour émettre des mandats et punir pour outrage au tribunal le cas échéant.

Mais, d'après l'avocat de M. Fontaine, la police, non plus que la Commission, ne peut détenir indûment quelqu'un sans l'accuser ou sans mettre en marche le processus judiciaire de matière criminelle. Les règles du droit criminel obligent le policier à faire comparaître l'interpellé devant un juge de paix 24 heures après son arrestation.

Le prévenu ne peut pas être obligé de témoigner sous serment par la police et pas davantage par les commissaires dont le but n'est pas d'accuser mais d'interroger Fontaine pour en faire rapport à leur supérieur, le lieutenant-gouverneur en conseil.

On sait que Fontaine n'a pas été accusé d'outrage au tribunal, le 9 mars, lorsque, après avoir été arrêté en vertu d'un mandat émis par la Commission, il a refusé d'être assermenté avant de fournir des réponses aux commissaires relativement à son défaut de comparaître devant eux plus tôt.

Le juge Rhéal Brunet, président de la Commission, avait alors tout simplement ordonné que Fontaine soit détenu jusqu'au 21 mars, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il soit appelé de nouveau à la barre des témoins.

Selon les avocats de Fontaine, cette décision de détenir est d'ordre pénal et par conséquent la demande d'habeas corpus est recevable par la cour du banc de la reine et deuxièmement la détention est illégale parce que contraire et non conforme aux lois pénales de ce pays.

La première partie de cette thèse a donc reçu un accueil favorable, hier, puisque le juge Hugessen a accepté d'entendre la requête en prétendant que la Commission avait agi en matière criminelle en détenant Fontaine.

La présentation de la requête d'habeas corpus elle-même se continue aujourd'hui.

La Loto-Perfecta ne fait pas toujours des heureux

Il semble que même si on a la chance d'avoir un billet de Loto-Perfecta gagnant, c'est-à-dire avec les bons chiffres dans l'ordre, cela ne suffit pas pour recevoir la récompense escomptée.

C'est ce qu'un certain Michel Daoust prétend dans une action inscrite, hier, en cour supérieure contre la Société des courses et loteries du Québec et la Brasserie Saint-Denis où il aurait acheté le billet.

M. Daoust allègue qu'en octobre dernier il a acheté un billet de Loto-Perfecta et a misé $5 sur les numéros successifs 1,3,5,6.

Le 26 octobre la course se termine par le verdict de 1, 3,5 et 6 et M. Daoust fait le calcul de ses gains, soit cinq fois les gains d'une mise de $1, c'est-à-dire, dans ce cas-là, d'une somme globale de $4,565.

Mais la Société des courses refuse de lui donner cet argent en prétextant que la formule "A" du billet, qui doit être validée et renvoyée à la Société par le vendeur, n'a jamais été reçue par la Société. Les agents-vendeurs, MM. Hubert Daoust et Léopold Martineau, de la Brasserie Saint-Denis, auraient eux aussi refusé d'honorer le malheureux billet chanceux.

En somme, bien qu'il soit muni de la formule "B" qui fait foi de reçu et qui atteste du chiffre gagnant, l'acheteur ne gagne pas si la formule "A" sur laquelle il n'a aucun contrôle n'est pas acheminée à la Société des courses et loteries.

Telles sont en tout cas les prétentions du demandeur qui exige que la Société et le vendeur lui paient conjointement la valeur de ses gains en plus des intérêts légaux.

Il allègue que les nombreuses mises en demeure adressées aux défendeurs sont restées vaines jusqu'à présent, que son billet est valide, qu'il n'a fait aucune faute, qu'il a payé et, de surcroît, qu'il a choisi les numéros chanceux.

Vol commis aux dépens du gouvernement du Québec

Un Ontarien, spécialisé dans la fabrication et la vente de bars portatifs et de bars de salon, a été déclaré coupable, hier, d'un vol de $93,566 commis aux dépens de la province de Québec sous forme de taxes provinciales perçues et non remboursées au ministre des Finances de la Belle Province.

Le président de la Genrus Specialties of Canada, M. Douglas S. Brown, de Burlington, Ontario, a donc pris le chemin de la prison après que le juge Dollard Dansereau eût annoncé qu'il réservait une peine de prison à cet individu.

La date de la sentence a été fixée au 16 mars, soit vendredi prochain.

M. Brown, qui fabriquait des "Kar-Bars", a été déclaré coupable d'avoir omis de rembourser les $93,566 en taxes provinciales perçues de ses clients québécois entre le 1er novembre 67 et le 30 avril 70.

Cette accusation est le fruit d'une enquête menée par les inspecteurs du ministère provincial du Revenu qui ont appris à la cour que la majorité des clients de l'accusé étaient des Québécois.

Il semble cependant que ce soit la première fois qu'une personne soit poursuivie au criminel sous une accusation de vol pour un tel délit. On sait que le juge, au pénal, peut non seulement donner une peine de prison mais aussi ordonner le remboursement des sommes dont la victime a été lésée.

Il semble que cette première "victoire" du ministère public provincial incite désormais le ministère du Revenu à procéder au pénal contre les délinquants ontariens qui, au civil, échappent à la saisie puisque la cour supérieure n'a pas compétence dans les autres provinces.

Le vol entraîne une peine maximale de 10 années de réclusion et cette peine n'exclut pas les amendes et l'obligation de remettre les sommes extorquées.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

LABONTE Aurore. A Montréal, le 11 mars 1973, est décédée, Mlle Aurore Labonté, fille de feu Joseph Labonté et de feu Alix Montpetit. Elle laisse ses frères: Eloi, Henri, Rodrigue, Louis-Marie, Jean, Charles-Aimé et sa soeur Béatrice. Les funérailles auront lieu jeudi le 15 mars. Le convoi funèbre partira de sa résidence No 7157 rue De Gaspé à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9:00 heures. Et de là au cimetière de St-Rémi d'Amherst, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Magnus Poirier Inc.

MARTINEAU Louis Georges. A Montréal, le 13 mars 1973 à l'âge de 70 ans, est décédé, M. Louis Georges Martineau, époux de Marie-Jeanne Demers. Père de André (époux de Madeleine Lessard) Pierre (époux de Huguette Hamelin) Denise (Mme Denise Pleau) et Michelle, et grand-père de Diane et Céline. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 mars. Le convoi funèbre partira du Salon J.R. Deslauriers Limitée. No 5650 chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251** soir **667-0774**. J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

Plafonnier 3' diamètre, véritable gouvernail du navire "La Canadienne" 1880, gravé cuivre – pièce exclusive $300. Aussi mobilier salle à manger Victorien, récemment rembourré - 10 morceaux, une pièce rare $1,190; 2 tables antiques, peintures, draperies, etc. Tél.: **274-0221.** 16-3-73

VISITEZ NOTRE NOUVEAU MAGASIN d'antiquités, grand choix de meubles canadiens et autres. Prix modérés. "Au Québec Antique", 2 boul. Labelle, Ste-Thérèse. Tél.: **435-4350** ou **430-4623.** 7-4-73

ANTIQUITES de grande valeur: 3 grandes armoires en pin, bureaux, ensemble salle à manger chêne blond, berceuses, rouet, armoire à fusils et poudrière. Tél.: **255-3403** 16-3-73

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est. Tél: **276-9067.** 2-4-73

VENTE TRANS CANADA INC. liquidateur de marchandise de toutes sortes: tapis, set de chambre, set de salon, matelas, bicycles, hockeys, équipement de bureau, etc. Tél.: **272-3195,** 222 est, Beaubien. 2-4-73

Mobilier de salon, Provincial français, très belle qualité, 1 sofa, 2 fauteuils ailés et un fauteuil – valeur $1,250. pour $500. plus mobilier de chambre Ro-El- blanc antique et or, 2 lits jumeaux, tête de lit, grande commode et bureau triple avec miroir – valeur $1,700. pour $750. Tél.: **332-1645** 15-3-73

Mobilier chambre à coucher acajou solide, naturel, 5 morceaux, sculpté à la main. Tél.: après 5 p.m. **761-1272** 15-3-73

ANIMAUX

ECOLE DE DRESSAGE BAKER ENRG: obéissance, garde, attaque, fantaisie, propreté, pension. Toutes races de chiens. Ouvert tous les jours jusqu'à 9 p.m. – 5726-6e avenue, Rosemont. Tél. **721-4001.** 19-3-73

APPARTEMENTS A LOUER

1495 HENRI-BOURASSA EST
1½ - 3½ - 4½
Libres 1er mai. Ascenseur - terrasse - lavoir - poêle-réfrigérateur.
Près métro.
Tél: 389-8780 15-3-73

MONTREAL-NORD: 4½, chauffés, dans maison moderne. Commençant à $99. et plus. Tél.: **321-5819.** 2-4-73

OUTREMONT
50 WILLOWDALE
NOUVEL IMMEUBLE
• Immeubles en béton, insonorisé
• 2 ascenseurs - balcons
• Taxes payées, sundeck
2½ - $140.
3½ - $180.
Tél.: 849-7061
273-4981 J.N.O.

VIEUX-MONTREAL: très grand studio poutres naturelles, mur brique ancienne, meublé ou non. M. Léger **845-5281** ou **873-4611** poste 274. 16-3-73

FEMMES DEMANDEES

INFIRMIÈRES LICENCIÉES
Avec au moins 10 ans d'expérience pour occuper poste de surveillante le jour, de 7:30 a.m. à 15:30 heures dans hôpital de plus de 100 lits pour malades chroniques.
S'adresser à: **Case postale 1715, Place d'Armes, Montréal 126** 15-3-73

AGENCE DE PUBLICITÉ
SECRÉTAIRE - RÉCEPTIONNISTE
• sténo-dactylo bilingue • excellentes conditions • travail intéressant • chance d'avancement • bon salaire.
Pour rendez-vous:
849-3728 16-3-73

LIBRAIRIE DUSSAULT
recherche **RESPONSABLE** pour son service d'abonnements.
Fonctions: Régie interne du service.
Correspondance avec clientèle et fournisseurs (la candidate devra être capable de rédiger en français et en anglais).
Qualités: • Âge: de 25 à 45 ans. • Minutie, exactitude, sens de l'administration.
Salaire: Bonnes conditions à discuter selon la compétence. Bon avenir.
Discrétion assurée.
Pour entrevue, communiquer avec.
M. Gaston Poulin
384-8760 16-3-73

APPARTEMENTS A LOUER

VILLERAY: 3½, chauffés, balcon, poêle, réfrigérateur, libre 1er mai, non meublés, $95. par mois. Tél. **273-7808.** 19-3-73

WILLOWDALE, près Université de Montréal, 3½ chauffé, non meublé, très propre. Libre à partir du 1er mai. 1973, Communiquer après 5:30 heures au **735-0860** 17-3-73

LES DAUPHINS
NOUVELLE TOUR D'APPARTEMENTS
Face au parc Lafontaine, av. Papineau au nord de Sherbrooke. Résidence luxueuse de 28 étages. Ambiance calme. Piscine ouverte à l'année. Terrasse-soleil.
Appartements de 3½, 4½, 5½ pièces, tous avec superbe balcon.
RENSEIGNEMENTS:
522-1777
15-3-73

ARTICLES A VENDRE

COLLECTION ALBUM DISQUES 78 tours, classiques. $50.00. Tél.: **272-3125.** 16-3-73

UNE CENTAINE de livres scolaires, anciens, très propres. Idéal pour recherche. Prix dérisoire. Tél.: **272-3125** 16-3-73

BUREAU EN METAL 56" x 31", 7 tiroirs, serrure, prix exceptionnel – $100. Aussi classeur-serrure, 4 tiroirs – $40. Tél.: **272-3125** 16-3-73

ARTISANATS

PIECES DECORATIVES de poterie à vendre, sur commande Tél.: **381-8465** 15-3-73

AUTOS A VENDRE

CITROEN 1972. DS-21, PJ, 16,000 milles, parfaite condition. Tél. **342-4293** ou **274-5468** 16-3-73

PEUGEOT 1969, station-wagon, 204, 4 pneus radiaux neufs, mécanique A -1. Prix $500. Tél. **678-6307** après 5 p.m. 16-3-73

VOLVO Canadien, 1970, très bonne condition, 4 vitesses, radio, 6 pneus, embrayage remplacé à 50,000 milles, nouveaux amortisseurs requis. Meilleure offre comptant. Tél.: **737-3287** après 6 p.m. 17-3-73

BUREAU A LOUER

BUREAU CLIMATISE, très clair, immeuble moderne, Dorchester près St-Denis, près hôpitaux, Palais de Justice. Appelez jour **842-3571** ou **842-2340,** soir: **684-3680.** 17-3-73

Édifice à bureaux
pour professionnels et hommes d'affaires.
• **1 étage au complet divisé** 2,500 pieds environ au 3ième.
• **2 petits bureaux au rez-de-chaussée,** 450 pieds environ.
Air climatisé - ascenseur - stationnement - près station métro Sherbrooke.
La Laurentienne Co. Mutuelle d'Ass.
822 est, rue Sherbrooke, Montréal
Tél.: 418-688-3591
(frais virés) 2-4-73

FEMMES DEMANDEES

INFIRMIÈRE-HYGIÉNISTE
L'institut National Canadien pour les Aveugles, recherche
Une personne sérieuse avec au moins 3 années d'expérience pour assumer la direction du service de prévention de la cécité.
La candidate devra posséder de l'expérience en ophtalmologie, de l'initiative, du tact et des connaissances dans le domaine budgétaire et des statistiques; apte à voyager, bilinguisme essentiel.
Langue maternelle: français.
Endroit: Montréal.
Téléphonez au:
Bureau du Personnel, 931-7221 15-3-73

PERRY PERSONNEL
SECRÉTAIRE DU PRÉSIDENT
• **Bilingue**
• **Avec voiture**
Poste intéressant pour la femme indépendante d'aujourd'hui.
Doit être mature, responsable, dactylographie et sténographie excellentes.
Nous avons l'emploi qu'il vous faut.
"Ville St-Laurent"
PERRY PERSONNEL
849-3501
1117 ouest, Ste-Catherine
Montréal, Qué. 15-3-73

BUREAU A LOUER

Espace à louer dans un superbe centre DOMICILIAIRE et COMMERCIAL
Espaces pour bureaux (avocats, médecins, hommes d'affaires, etc.)
Face au MÉTRO LONGUEUIL. UNE PASSERELLE CLIMATISÉE RELIE LES ÉDIFICES À LA STATION
• Climatisé
• Chauffage "tout à l'électricité"
• Plus de 400 appts dans les édifices
• Excellentes facilités de transport
PORT de MER
101, Place Charles-Lemoyne
Tél. 670-6391 • 670-6395
15-3-73

CHALETS A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, Tyrol, 5½, chauffés, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. TV. Semaines (aussi location été, piscine, équitation) Tél: **256-6825** ou **1-819-326-5836** 2-4-73

COURS PRIVES

LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traduction par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expériences en Chine et au Canada. Tél.: **725-9481.** 17-3-73

COUTURE

APPELEZ **272-0585** pour altérations-couture. 16-3-73

DEMANDES D'EMPLOI

AIDE BIBLIOTHECAIRE dans Laval ou nord de Montréal; emploi désiré par éducateur récemment retraité. Tél.: **663-2225** 16-3-73

DIVERS

Vous cherchez une équivalence de "Britannica" en français? Voici "Encyclopaedia Universalis". Pour tous renseignements demandez M. Michel Janowieck. **342-2511.** 15-3-73

BAINS TURCS POUR HOMMES: sauna, vapeur, massage. Studio Hermès, 1841 Edouard Laurin, Ville St-Laurent. Tél.: **332-6969** 26-3-73

DIVERS A VENDRE

ATTENTION: Nous vendons BOEUF DE L'OUEST, derrière et devant à $0.85 la livre (toujours tendre). Information **935-5268.** 2-4-73

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: **388-2137, 669-2547.** J.N.O.

BRIQUE, FOYER - PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation - enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: **642-4077.** 1-5-73

FEMMES DEMANDEES

INFIRMIÈRES LICENCIÉES
Travail à temps partiel, la nuit de 23:30 à 7:30 a.m.
PHYSIOTHÉRAPEUTE
Travail à temps plein, de jour, de 9:00 a.m. à 17 heures. Pour hôpital de malades chroniques.
HÔPITAL BOURGET
11570 est, Notre-Dame,
Tél: 645-1673 15-3-73

FERMES A VENDRE

ST-BRUNO: Déménagez à la campagne en profitant des commodités de la ville. Ferme 18 arpents, cottage rénové, 72 ans, 5 chambres, écurie; grange, etc. $49,000. M.L.S. Pauline Martel. **653-2496** ou **653-3257.** Immeubles Westgate, courtiers 15-3-73

FOURRURES

JAQUETTE de fourrure "singe", très chic et exclusive. Occasion $300. Tél.: **272-3125** 16-3-73

HOMMES DEMANDES

GERANT ADJOINT pour Galerie d'Art. Bilingue, connaissance de l'histoire de l'Art, design et de la décoration. Ecrire à Case 30, Le Devoir. 21-3-73

LOGEMENTS A LOUER

NOUVEAU-BORDEAU: 3½ pièces chauffées, fermées, luxueux, très propre, poêle-réfrigérateur fournis, près autobus et centre d'achats. $120. Adultes seulement. Références. Tél.: **334-4523.** 15-3-73

OUTREMONT: 814 Rockland, haut-duplex, luxueux, détaché, construction unique. Chauffé, eau chaude, 3 chambres, salon, vivoir, salle à manger, dinette, cuisine moderne. Installation laveuse-sécheuse, ventilateurs, 2 salles bains, stationnement. $310. Tél.: **272-0351** soir. 2-4-73

MONTREAL-NORD: 3½, toutes commodités, meublé ou non, très propre. Idéal pour couple. Près autobus. Tél.: **688-2876** 15-3-73

COTE-DES-NEIGES: Lacombe, 5½, haut-duplex, ensoleillé, très beau, adultes. $190. chauffé. Tél.: **748-6651** ou **731-2061** 15-3-73

MACHINERIES A VENDRE

• **VARITYPERS**
• **HEADLINERS**
A sacrifice
Crown Equipment Ltd, 5340 Ferrier, Montréal 15-3-73

PROPRIETES A VENDRE

ST-HILAIRE: Bungalow de prestige, grands salon et salle à dîner, (portes françaises) inclus poêle, four, laveuse à vaisselle, "Kitchen Aid", foyer pierre naturelle dans salle de séjour, 4e chambre, bureau, salle de jeux. Comptant $10,000. Marthe Festa **467-0285** ou **467-5118.** Immeubles Westgate, courtiers. 15-3-73

A. E. LePAGE
COURTIER BROKER
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
CITY
SHERBROOKE PRÈS ST-DENIS
Grande maison confortable, en pierre, pouvant aussi servir de bureaux pour professionnels. Maison touristique, institutions - 17 pièces - 2½ salles de bains - garage - Termes faciles. $48,500. M.L.S. Mme G. Tremblay, 937-6597 ou 935-8541.
DUPLEX PRÈS OUTREMONT
Ce duplex qui rapporte $250. par mois, vous est proposé pour la modique somme de $17,000. Une aubaine à ne pas rater. Téléphonez sans délai à Mme G. Tremblay, 935-8541 ou rés.: 937-6597. M.L.S.
OUTREMONT
DUPLEX COMPLÈTEMENT DÉTACHÉ
Sur le haut de la montagne - vue magnifique - 11,450 pieds carrés de terrain - 3 chambres à coucher - sous-sol fini - prix demandé inférieur à l'évaluation. Mme Michelle B. Roche, 935-8541 ou rés.: 277-1250.
COTTAGE: 8 PIÈCES
Très éclairé. Salon et salle à manger séparés. Spacieux hall d'entrée, grande cuisine, 1½ salle de bains. 4 chambres à coucher. Sous-sol fini. Jardin. $32,000. Exclusivité de Mme Michelle B. Roche, 935-8541 ou 277-1250. 15-3-73

BUNGALOW moderne, pierre et brique, 3 chambres à coucher, garage, hypothèque 6¾%. 600 rue Gervais. Ste-Dorothée. Prix $21,500. Tél.: **689-0949** 19-3-73

STE-JULIE DES HAUTS BOIS: Magnifique split avant-arrière en brique rustique, salle familiale en descente avec foyer angulaire, poutrelles suspendues, plafonds cathédrales. Humidificateur, retour d'air dans chaque pièce, 200 ampères, patio, vue magnifique de la montagne dans croissant. Thérèse Bienvenu, **653-2496** ou **653-3996.** Immeubles Westgate, courtiers 15-3-73

PROPRIETES A VENDRE

NOUVEAU-BORDEAUX
Une maison pour vivre . . . et pour recevoir . . .
Cottage moderne chauffé à l'électricité, salon, salle à manger, grande cuisine et dinette séparées, boudoir avec foyer naturel et portes ouvrant sur une terrasse. 5 chambres à coucher, 3 salles de bains et une "powder-room". **En deux mots:** Une maison luxueuse pour laquelle on demande dans les $80,000.
OUTREMONT
NOUVEAU SUR LE MARCHÉ
Petit duplex sur la rue North, 5-6 pièces, sous-sol fini, 2 garages, joli jardin.
Paule-Prud'homme
733-7175
733-4592
ROYAL TRUST
courtier 15-3-73

ST-BRUNO: Cottage semi détaché, tout brique, fenestration aluminium, grande cuisine-dinette, salle à manger, 4 chambres, 1½ salle de bains, salle de jeux semi-finie, près écoles, centre d'achats et transport. Excellente valeur à $20,900. Appelez Lynne Gannon, **653-2496** ou **653-3202.** Immeubles Westgate, courtiers 15-3-73

BROSSARD: Maison située dans Asterville, salle de jeux, très luxueuse avec bar et foyer, garage double. S'adresser à Jeannine Vachon, **672-6450** ou **676-9990.** Immeubles Westgate, courtiers. 15-3-73

ST-BRUNO: Bungalow surélevé en brique, foyer-salon, salle à dîner, 3 chambres, salle familiale sous-sol. Très beau terrain arboré. Thérèse Bienvenu, **653-2496** ou **653-3996.** Immeubles Westgate, courtiers. 15-3-73

ST-BRUNO: Excellent état, ce beau cottage Canadien 1848. Vivoir avec poutres et cheminées, salle manger séparée, grande cuisine d'antan, 4 chambres. Salle familiale rustique mur pierre. Superbe terrain arboré 25,000 pieds carrés, garage double. Prix: $40,000. Faut voir. Demandez Janine Hudson, **653-2496** ou **653-2701.** Immeubles Westgate, courtiers 15-3-73

ST-BRUNO: Duplex de 5 pièces en brique. Loué $100. et $125. Beau secteur, peut-être très facilement augmenté. $25,000. Thérèse Bienvenu, **653-2496** ou **653-3996.** Immeubles Westgate, courtiers. 15-3-73

BROSSARD: Joli cottage canadien de 8 grandes pièces, décorées avec beaucoup de doigté. Foyer dans salon, 2 salles de bains complètes, grande chambre des maîtres avec salle de bains complète, garage double. Piscine extérieure. Pour plus d'information appeler Hélène Gagné, **672-6450** ou **670-9158.** Immeubles Westgate, courtiers 15-3-73

PROPRIETES A VENDRE

ST-LAMBERT: disposons actuellement de 14 magnifiques terrains boisés pour maisons sur mesure de $40,000 à $75,000. Désirons vendre terrains ou livrer maisons complètes selon vos goûts et budget. Gilles Messier & Associés. **769-8344.** 15-3-73

CHERRIER – belle propriété pierre, 3 étages. 17 pièces ou 9 et 8 pièces. Meublées, garage. Gros revenu. Disponible. Propriétaire **521-6906** 16-3-73

PERSONNEL

DU BONHEUR ENRG., Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101 Station Rosemont, Montréal, Qué. Information: **729-0680** 15-3-73

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux. 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b. péd., b. ph., lès lettres. Tél: **288-2332** de 3h à 8h p.m. J.N.O.

PRETS HYPOTHECAIRES

NOTAIRE à fonds disponibles à 11%, pour 2ième hypothèque. Montant minimum $50,000. Tél.: **842-5389** 20-3-73

REMORQUES-ROULOTTES

ROULOTTE 25' x 8, parfait état, équipement hiver complet, aussi filtreur – sable Jacuzzi, capacité 15,000 gallons, neuf. Tél.: **674-3707** ou **527-1466.** 16-3-73

ROULOTTE 25½', Grand Prix, Tél.: soir seulement **467-7050.** 17-3-73

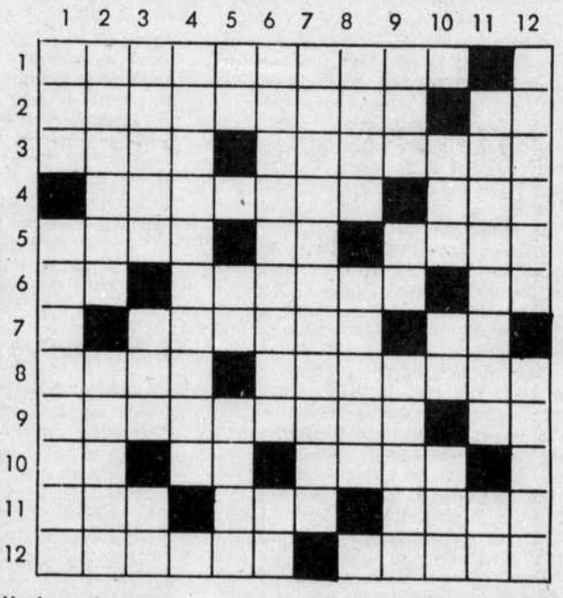
TAPIS-TUILES-PRELARTS

TAPIS. magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes: 9' x 12', 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage, jamais utilisés. Aubaine véritable. Appelez **739-0162.** 19-3-73

VENTE TRANS CANADA INC. liquidateur de marchandise de faillite de toutes sortes: tapis intérieurs-extérieurs, envers caoutchouc. $1.50 et plus. Aussi meubles. Tél.: **272-3195** 2-4-73

SI VOUS DÉMÉNAGEZ CONSULTEZ NOS ANNONCES CLASSÉES

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1 – Qualité de ce qui est venimeux.
2 – Boisson faite de jus d'orange, de sucre et d'eau. – Cuivre.
3 – Etendu en longueur. – Orner de nielles.
4 – Déversoir d'un étang. – Bière anglaise.
5 – Pièce principale d'une serrure. – Mesure chinoise. – Partie déterminée de l'espace.
6 – Métal précieux. – Cordage qui sert à hisser une vergue. – Brome.
7 – Paquet de billets liés ensemble. – Brome.
8 – Notion que l'esprit se forme de quelque chose. – Qui ont très peu de graisse.
9 – Qui se rapporte au crâne (fém). – Tellure.
10 – Fille d'Inachos. – Thulium. – Avance.
11 – Bienheureux. – Plante herbacée, type de la famille des linacées. – Circulaire.
12 – Lieu où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se sécher. – Arrivée.
4 – Ce qui entre dans la composition d'un mélange.
5 – Magnésium. – Coups de baguette. – Rempli, pénétré.
6 – Forme d'alcoolisme dûe à l'abus à peu près exclusif du vin. – Mesure chinoise.
7 – Qui surprend tout d'un coup (fém).
8 – Notion que l'esprit se forme de quelque chose. – Senne.
9 – Pareil – Chemin de halage. – Sorte.
10 – Au Moyen Age, petit poème narratif ou lyrique. – Brome. – Cadeau.
11 – Pièce exigée de tout prêtre qui veut dire la messe dans une paroisse où il n'est pas connu. – Sans vêtement.
12 – Colère extrême. – Homme d'un dévouement aveugle et fanatique.

Verticalement

1 – Groupe d'animaux qui volent ensemble. – Membre de la police.
2 – Ronger. – Comique.
3 – Friandise, dans le langage des enfants. – Prénom féminin. – Usages.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	A	R	Q	U	I	S	A	T	■	T	B
2	E	T	O	U	R	N	E	A	U	■	O	U
3	C	L	I	E	N	T	■	R	E	M	U	E
4	H	A	■	T	E	R	R	O	R	I	S	E
5	E	N	T	E	■	I	O	N	■	E	S	■
6	■	T	O	U	A	G	E	■	P	N	E	U
7	G	E	N	S	■	U	R	N	E	■	U	T
8	R	■	T	E	L	E	M	E	S	U	R	E
9	A	P	I	■	I	R	O	N	E	■	R	■
10	N	A	S	S	E	■	N	I	■	T	A	U
11	D	I	S	S	U	A	D	E	R	O	N	S
12	E	R	E	■	R	N	■	S	U	C	E	■

AVEC LE PETIT ROBERT . . . PAS DE PROBLÈME

L'APFM déplore qu'on accorde trop peu d'attention à l'aide à la grossesse désirée

par Renée Rowan

L'Association pour la planification familiale de Montréal ne voit plus la nécessité que l'avortement demeure inscrit au code criminel canadien. Elle déplore d'autre part le peu d'attention accordé par notre milieu à l'aide à la grossesse désirée.

Au cours d'une conférence de presse qui avait lieu hier matin, l'AFPM a regretté que l'on se penche sur la question de l'avortement à travers des prises de position trop souvent réactionnelles et normatives. Au lieu de réfléchir sur une politique positive de la fertilité, on continue à se battre sur des principes sans se rendre compte que l'avortement est la seule solution laissée à la femme face à une grossesse non désirée, a déclaré le président de l'association, M. Jean-Yves Desjardins.

L'AFPM a senti le besoin de faire cette mise au point à la suite de réactions suscitées par la prise de position de la Fédération pour la planification familiale du Canada, qui réclamait en décembre dernier que toute mention de l'avortement soit supprimée du code pénal canadien.

Si l'Association reconnaît le bien-fondé des inquiétudes exprimées par divers organismes et individus touchant la baisse de la natalité au Québec en particulier, elle s'élève par ailleurs contre l'absence de rationalisme des positions réactionnaires de ceux qui sont contre l'avortement mais qui n'en continuent pas moins de véhiculer des concepts culturels négatifs et qui n'assument pas de responsabilités qui permettraient une approche positive de la grossesse.

M. Desjardins faisait ici allusion à ceux qui défendent une information contraceptive aux jeunes tout en défendant l'avortement. Le manque d'information en planification familiale contribue, a-t-il dit, au taux élevé d'avortements. L'avortement n'est pas une méthode de planification, mais le résultat d'une absence de méthode efficace de planification.

L'APFM est convaincue que ce n'est que par une éducation à tous les niveaux de la population – dans les écoles, collèges, hôpitaux, églises, cliniques de fertilité, cliniques de planifications familiales, séances d'information dans les hôpitaux à l'intention des patientes qui viennent d'accoucher, etc – et par une approche positive des gouvernements face aux problèmes de la famille et de la femme, que l'on peut espérer réduire le recours à l'avortement.

Très peu d'attention est accordée à l'aide à la grossesse désirée, souligne M. Desjardins. Il n'y a pas, à notre connaissance, dit-il, de recherche sur le pourcentage de femmes à grossesse fragile (fausse-couche) dans la province; il n'y a que quelques cliniques de fertilité au Québec et dans les grands centres seulement; il y a peu ou pas d'aide économique véritable apportée à des organismes qui pourraient jouer un rôle efficace dans ce domaine; on parle rarement de la grossesse valorisante – une faible promotion est faite dans ce sens.

M. Desjardins se réjouit de la création d'un organisme comme Grossesse-secours, mais il ne s'agit là" que de la première boucle d'un chaînon possible".

Pourquoi la mention de l'avortement devrait-elle disparaître du code criminel? Parce que de l'avis de l'APFM, il n'existe aucune preuve scientifique qui peut justifier qu'un foetus est un être humain durant les premiers mois de la grossesse.

Cette insertion au code pénal est devenue, selon l'Association, inefficace et même nuisible. L'avortement est devenu accessible à toutes les femmes qui ont des raisons valables et les moyens pour aller se faire avorter dans l'Etat de New York, dont le centre le plus rapproché est à 45 milles de Montréal. Plusieurs journaux de Montréal publient des annonces spécifiques et claires sur le sujet, chaque jour.

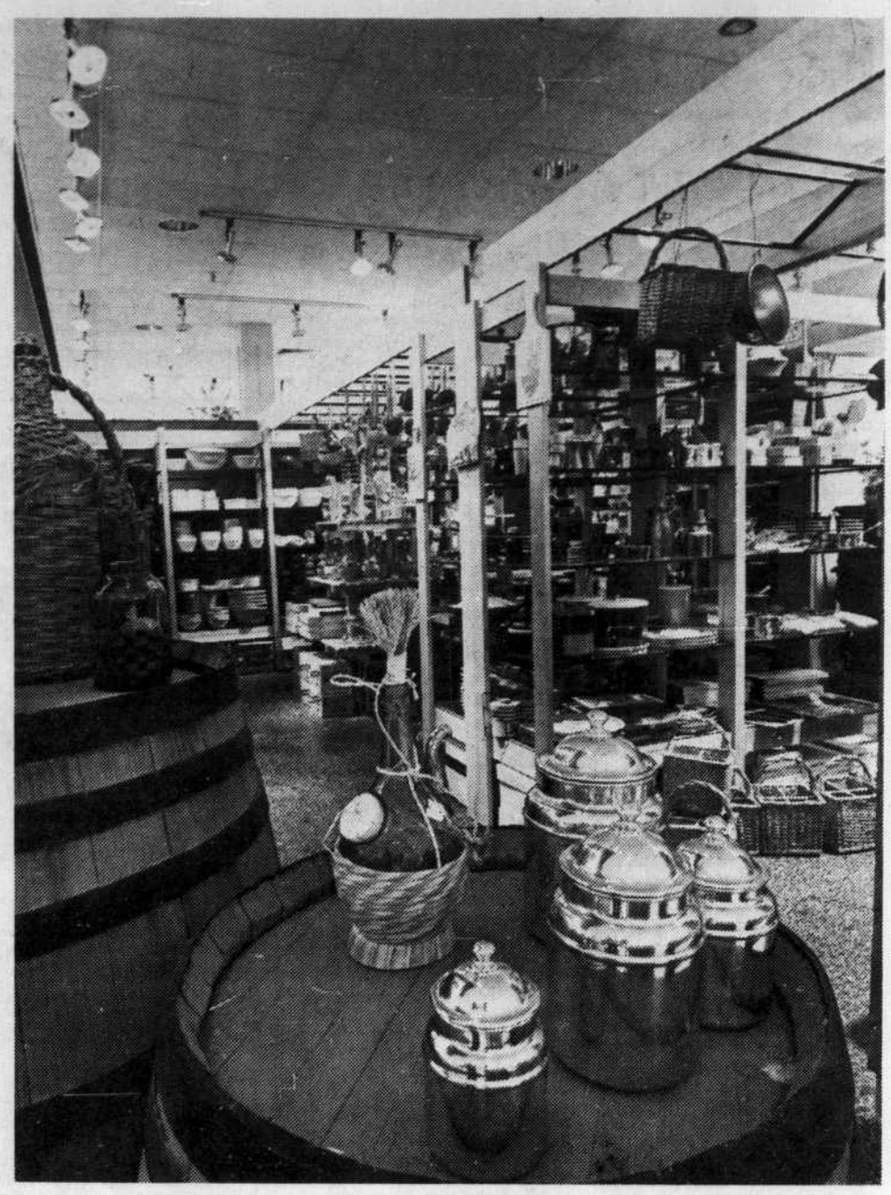
Les résultats de cette situation sont tels que seules les femmes démunies financièrement doivent soit poursuivre leur grossesse non désirée, soit se confier à des charlatans, ou encore utiliser par elles-mêmes des méthodes d'avortement mettant en danger leur santé et même leur vie.

D'autre part, souligne M. Desjardins, l'avortement pratiqué dans l'Etat de New York échappe totalement à toute structure de consultation et d'aide qui pourrait aboutir ou à une poursuite positive de la grossesse, ou à une intériorisation positive d'un arrêt de la grossesse.

Il y a un tel manque d'information tant chez le public que du côté professionnel que l'association vient de retenir les services de deux animateurs professionnels pour travailler directement dans le milieu et aller rejoindre directement les gens.

Jusqu'à maintenant le travail de l'APFM s'est surtout fait sur une base individuelle, soit par téléphone, soit en entrevue. L'Association compte ouvrir des kiosques d'information dans les centres d'achats, lancer une campagne de publicité pour faire davantage connaître ses services ainsi qu'une campagne de recrutement pour augmenter le nombre des bénévoles.

A noter: l'assemblée générale annuelle de l'APFM aura lieu le 4 avril prochain, à 20h15, à l'auditorium des Laboratoires Merck Frosst, 17,711 route Trans-Canada. Le thème de la rencontre sera: "Recherche d'une politique positive en planning familial". Pour plus de renseignements: 844-3349.



La Baie d'Hudson ouvrira un nouveau magasin demain matin, à 9h. 30, au centre commercial Place Versailles (Photo ci-contre). Cinq "mondes" distincts ont été imaginés pour rendre les achats plus faciles : le monde de la femme, de l'homme, de l'enfant, le monde décoration-foyer et le monde loisir-voyage. Cette dernière section prévoit une multitude d'articles pratiques pour le client de la banlieue. Chaque "monde" ou section est facilement identifiable par ses couleurs, ses moquettes, son décor. Le client pourra ainsi facilement retrouver chaque rayon, peu importe l'endroit du magasin où il se trouve.

196 CMC étudiants ouvriront en avril

Quelque 196 Centres de main-d'oeuvre du Canada pour étudiants ouvriront leurs portes cet été à compter du mois d'avril, a annoncé le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras.

Le personnel de ces Centres sera composé de 879 jeunes qui aideront les étudiants à trouver un emploi d'été.

L'été dernier 137 CMC étudiants ont trouvé des emplois d'été à 130,000 étudiants, soit 75 p. cent des étudiants qui ont obtenu un emploi par l'intermédiaire des Centres de main-d'oeuvre du Canada.

"L'affluence soutenue des étudiants qui, en été, entrent dans la population active nous force à redoubler d'effort pour assurer que chaque étudiant ait accès à un emploi d'été" d'ajouter M. Andras.

"Nous nous assurons l'appui des principaux employeurs et des associations professionnelles et commerciales afin que leur participation active contribue à créer des occasions d'emploi pour étudiants" a souligné le ministre.

Les CMC étudiants servent de points de convergence dans les collectivités intéressées aux occasions d'emploi et au placement des étudiants. Les Centres servent également à diffuser des informations sur tous les programmes que le gouvernement fédéral met en oeuvre pour venir en aide aux étudiants.

D'ici l'ouverture des Centres spéciaux pour étudiants toutes les demandes d'emploi d'été et les demandes d'information doivent être adressées au Centre de main-d'oeuvre du Canada de votre localité.

Elle succombe à ses blessures

BOURGOIN (AFP) – Grièvement blessée dans un accident de la route survenu vendredi près de Crémieu (Isère) dans le Sud-Est de la France, la petite Geneviève Séguin, 18 mois, a succombé hier.

Il s'agit de la fille d'un ingénieur atomicien de Trois-Rivières (Québec) qui termine un stage à la centrale atomique de "Bugey I". Mme Françoise Séguin, 29 ans, mère du bébé, avait été tuée sur le coup.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

Voyageur réduit ses prix pour les personnes âgées

OTTAWA – A compter du 1er avril, les personnes âgés de 65 ans et plus bénéficieront d'une réduction du prix du billet d'autobus Voyageur, au Québec et en Ontario.

C'est ce qu'a annoncé M. Louis R. Desmarais, président de Canada Steamship Lines Limited, à l'occasion de l'inauguration d'un nouveau terminus d'autobus de Voyageur Colonial Limited, rue Catherine à Ottawa.

La réduction sera de 50 pour cent du prix d'un billet simple plein tarif et sera en vigueur du lundi au jeudi pour tous les voyages effectués à bord des autobus Voyageur Colonial Limited et Voyageur (1969), Inc. en Ontario et au Québec.

Ces deux compagnies appartiennent aux Entreprises Transport Provincial Limitée, elle-même filiale responsable du transport par autobus pour Canada Steamship Lines.

Le ministre Lalonde se porte à la défense du programme d'évaluation des médicaments

OTTAWA (PC) – Le gouvernement fédéral est d'avis que son programme d'évaluation de la qualité des médicaments est un des meilleurs du genre au monde et il est prêt à prendre toutes les mesures requises pour s'assurer que ses efforts ne soient pas contrecarrés, a déclaré, hier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde.

Dans une déclaration de 17 pages sur la qualité des médicaments et le programme QUAD, le ministre répète que cette mesure a été adoptée dans le but de réduire le prix des médicaments et que le gouvernement envisage d'avoir recours à d'autres moyens pour mettre cette information à la disposition des provinces et des acheteurs en vrac des médicaments.

"On a reconnu que l'élément clé de la réduction des prix était de démontrer aux professionnels de la santé et acheteurs en vrac qu'il existait, sur le marché canadien, des marques de médicaments de qualité comparable mais moins onéreux", a déclaré le ministre.

Le programme fut conçu de façon à donner des données analytiques sur toutes les marques des 200 médicaments les plus en usage. Il repose sur quatre analyses chimiques, évaluation exhaustive des possibilités de fabrication, mesure de l'efficacité clinique et publication de ces données ainsi que des prix des diverses marques d'un même médicament.

"Il est regrettable, ajoute le ministre, que même si elles se disent au-dessus de tout reproche en ce qui a trait aux normes de fabrication, aucune firme associée à l'ACIM (Association canadienne de l'industrie des médicaments) ne s'est, à ce jour, déclarée prête à se soumettre librement à un examen intensif."

"Face au manque de coopération des grandes compagnies multinationales de se soumettre librement à un contrôle extérieur de leurs installations, le gouvernement fédéral envisage d'avoir recours à d'autres moyens afin de mettre cette information à la disposition des provinces et des autres acheteurs en vrac."

Le ministre a choisi de faire cette déclaration à la suite de critiques formulées par "divers journaux canadiens" sur ce programme.

"A notre connaissance, dit encore M. Lalonde, aucun autre pays n'a un programme d'essai des médicaments de l'importance et de l'envergure du programme QUAD".

Les gouvernements provinciaux ont manifesté un vif intérêt et déjà quatre provinces s'en prévalent.

Le ministre réfute les avancés voulant que l'on peut se procurer au Canada des médicaments essentiels qui n'ont subi qu'un minimum d'essais, parce que les fabricants doivent soumettre leurs produits à des essais stricts, la qualité des médicaments relevant avant tout du fabricant et non du gouvernement fédéral.

télévision

CBFT 2

8.56 Ouverture et horaire
9.00 L'agriculteur d'aujourd'hui dans l'agriculture de demain . . . c
9.30 Les Oraliens . . . c
9.45 Les 100 tours de centour . . . c
10.00 Clark . . . c
10.15 En mouvement . . . c
10.30 Histoire sans paroles . . . c
11.00 Le gourmet farfelu . . . c
11.30 Invitation au loisir . . . c
12.00 Madame et son fantôme . . . c
12.30 Boubou . . . c
1.30 Téléjournal . . . c
1.35 Femme d'aujourd'hui . . . c
2.30 Cinéma: "Duel dans la boue" (western - Américain 1959) . . . c
4.00 Bobino . . . c
4.30 Fanfreluche . . . c
5.00 Cent filles à marier . . . c
6.00 Ma sorcière bien-aimée . . . c
6.30 Actualité 24 . . . c
7.30 Hockey: "Montréal à Détroit" . . . c
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport . . . c
11.00 Appelez-moi Lise . . . c
12.00 Cinéma: "Les cavaliers rouges" (western - 1964) . . . c
1.30 Téléjournal.

CBMT 6

8.18 Standby six . . . c
8.30 Mr. Dressup . . . c
9.00 Quebec School Telecasts . . . c
10.00 Friendly Giant . . . c
10.45 Chez Hélène
11.00 Sesame Street . . . c
12.00 Courtship of Eddie's father . . . c
12.30 Elwood Glover's luncheon date . . . c
1.00 One o'clock report
1.15 Rap Around
1.30 Audubon wildlige theatre . . . c
2.00 The galloping gourmet . . . c
2.30 The Lucy Show . . . c
3.00 Take Thirty . . . c
3.30 The Edge of Night . . . c
4.00 Family Court . . . c
4.30 Drop-In . . . c
5.00 Right on . . . c
5.30 Get Smart . . . c
6.00 The John Ferguson Show . . . c
6.30 Hourglass . . . c
7.30 Singalong Jubilee . . . c
8.00 This land . . . c
8.30 Man at the top . . . c
9.30 Images of Canada . . . c
10.00 Adieu Alouette . . . c
11.00 The National . . . c
11.22 Viewpoint . . . c
11.30 Night report . . . c
11.48 Ciné-six: "The cantérville Ghost" (comédie - 1944)
1.20 Final report and weather

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue CFTM. . . . c
7.45 Bonjour Montréal . . . c
8.30 36-24-36 . . . c
8.45 Les bouts d'choux . . . c
9.15 Les "Tannants de chez nous" . . . c
10.00 Pour vous Mesdames . . . c
11.30 Personnalités . . . c
12.00 Le 10 vous informe . . . c
12.15 Ligne ouverte . . . c
1.30 Ciné-Mercredi: "Le Titanic" (drame - Américain)
3.00 Adèle . . . c
4.00 Le cirque du capitaine . . . c
5.00 Patrouille du cosmos . . . c
6.00 Madame est servie . . . c
7.00 Le 10 vous informe . . . c
7.30 Le ranch à Willie . . . c
8.00 Les grandes productions: "Passeport pour l'oubli" (contre - espionnage - Anglo - Américain 1966) . . . c
10.00 Auto-patrouille . . . c
10.30 Les nouvelles TVA . . . c
11.00 Altitude 755 . . . c
12.00 En pantoufles: "Paris au mois d'août" (comédie - Français 1965)
1.30 Le 10 vous informe . . . c
1.35 Fin des émissions . . . c

CFCF 12

5.57 Sign-On
6.00 University of the Air . . . c
6.30 Romper Room . . . c
7.00 Canada A.M. . . . c
8.30 Hercules
9.00 Yoga . . . c
9.30 Trouble with Tracy . . . c
10.00 Eye bet . . . c
10.30 The home front . . . c
11.00 The community . . . c
11.20 The Lucille Rivers Show . . . c
11.30 McGowan and Co . . . c
12.00 The Flintstones . . . c
12.30 Matinee with Joe Van: "The great Escape" (suspense - Américain 1963) . . . c
2.30 Somerset . . . c
3.00 Another world . . . c
3.30 What's the good word . . . c
4.00 Anything you can do . . . c
4.30 The Flintstones . . . c
5.00 Truth or Consequences . . . c
5.30 The New Beat the Clock . . . c
6.00 Pulse . . . c
7.00 Know your sports . . . c
7.30 Hockey: Montréal à Détroit . . . c
11.00 The CTV National News . . . c
11.30 Pulse . . . c
12.00 Wednesday night feature movie: "Compulsion" (Drame - 1950)
2.00 Sing-off.

cinéma

ALOUETTE: "La grande mafia" 2.55, 6.10, 9.25 et "De la part des copains" 1.15, 4.30, 7.45
ARLEQUIN: "Les cinglés de retour à l'hôpital" 2.55, 6.30, 10.00 et "Qui êtes-vous inspecteur Chandler" 1.00, 4.30, 8.00
ATWATER: (Cinéma II) "Man of la Mancha"
ATWATER: (Cinéma I) "Diamonds are forever" 12.30, 5.00, 9.30, "On Her Majesty service" 2.30, 7.10
AVENUE: "Pete'n Tillie" 1.00, 3.05, 5.05, 7.20, 9.30
BEAVER: "Sexual freedom in Denmark" 12.00, 2.00, 4.00,, 6.00, 8.00, 10.00
BERRI: "La mort d'un bûcheron" 1.3, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
BIJOU: "Dans la prouesse du soleil" 2.14, 5.23, 8.32
BONAVENTURE: "Class Reunion" 12.05, 1.30, 3.05, 4.40, 6.15, 7.50, 9.25
CANADIEN: "Les putains aussi..." 2.30, 6.10, 9.50 et "Capitaine Apache" 12.45, 4.25, 8.10
CAPITOL: "Train robber" 12.50, 3.00, 5.10 7.30, 9.40
CHAMPLAIN: "Le « Parrain"' 1.00, 4.40, 8.25
CHATEAU: "Cosa Nostra le dossier Valachi" 1.20, 3.45, 6.15, 8.50
CHEVALIER: "Taureau" 12.38, 3.03, 5.28, 7.53, 9.50
CINEMA 7e ART: "Les Smattes" 6.15, 9.45 et "Ca n'arrive qu'aux autres" 7.55
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Cabaret" 1.35, 4.00, 6.25, 8.50
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Lady sings the blues" 1.00, 3.30, 6.00, 8.40
CINEMA DE PARIS: "Quiet days in Clichy" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
CINEMA V: "Heat" 7.30, 9.30
CREMAZIE: "César et Rosalie" 7.30, 9.30
DAUPHIN: (Salle Renoir) "Franz" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest" 6.00, 9.00
ELECTRA: "Les amants de l'île du Diable" 12.15, 3.25, 6.35 9.45 et "Les amazones du désir" 1.55, 5.05, 8.15
ELYSEE: (Salle Resnais) "Le charme discret de la bourgeoisie" 7.30, 9.30; (Salle Eisenstein) "L'amour l'après-midi" 7.30, 9.30
FESTIVAL: "Heat" 1.30, 3.20, 5.30, 7.30, 9.30
FLEUR DE LYS: "Les fous du stade" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
GUY: "Millionnaire women" 12.00, 2.28, 4.56, 7.24, 9.57 et "Let's play doctor" 1.09, 3.47, 6.15, 8.48
IMPERIAL: "Un flic" 12.45, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20
JEAN-TALON: "Sissi face à son destin" 7.05, 9.30
KENT: "Sounder" 1.00, 2.55, 4.55, 7.00, 9.00
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon
MERCIER: "Orange mécanique" 7.00, 9.30
MIDI-MINUIT: "Le maître d'école amoureux" 1.10, 4.25, 7.45 et "Caresse interdite" 2.45, 6.00, 9.20
MONKLAND: "The new centurions" 2.40, 6.20, 10.10 et "The Burglars" 12.45, 4.25, 8.15
OUTREMONT: "Le temps d'une chasse" 7.00, et "La maudite galette" 9.30
PALACE: "Posseidon adventure" 12.30, 2.30, 4.45, 6.55, 9.15
PAPINEAU: "J'ai mon voyage" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
PARISIEN: Voir Papineau
PIERROT: "Soleil rouge" 4.55, 7.09, 9.29
PIGALLE: Voir Midi-Minuit
PLACE DU CANADA: "Carry on round the band" 7.30, 9.30
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma): "The emigrants" 12.10, 2.50, 5.30, 8.10
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma): "Play as it lays" 12.45, 2.25, 4.05, 5.50, 7.40, 9.15
PLAZA: Voir Canadien
PUSSYCAT: "Like mother, like daughter" 12.00, 2.53, 5.43, 8.35 et "We, a family" 1.30, 4.23, 7.10, 10.00
RIVOLI: "Une saison dans la vie d'Emmanuel" 12.45, 2.25, 4.15, 6.00, 7.50, 9.35
SAINT-DENIS: "Pas de pitié pour les héros" 1.10, 4.43, 8.16, et "Les grenouilles" 2.53, 6.26, 9.59
SEVILLE: "Song of Norway" 2.00, 8.30
SNOWDON: "The women in gold" 1.20, 3.15, 5.15, 7.10, 9.10
VAN HORNE: "Doctor Zhivago" 1.00, 4.30, 8.00
VENDOME: "Cabaret" 12.35, 2.40, 4.55, 7.05, 9.30
VERSAILLES: (Salle Bleue) "J'ai mon voyage" 6.00, 8.00, 10.00
VERSAILLES: (Salle Rouge) "Les pétroleuses" et "Cinq pour l'enfer" 6.05
VERDI: "King Lear" 7.00, 9.30
VERDUN: "Le Parrain" 8.00
VIEUX MONTREAL:
STUDIO A: "Les faucons" 7.00 et "Les camisards" 8.00
STUDIO B: "Charles mort ou vif" 8.00 et "Tendre chasseurs" 7.00
VIDEOGRAPHE: "De c'côté-ci d'la rivière" 8.00
VILLERAY: "L'attentat" 7.30, 9.30
WESTMOUNT: "Save the tiger" 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30
WESTMOUNT SQUARE: "Avanti" 1.10, 3.40, 6.10, 8.50
YORK: "Steelyard blues" 1.35, 3.30, 5.25, 7.20, 9.25

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) La prise de la parole (avec L. Francoeur, etc...) – 21h.
CENTAUR: "Autumn at Altenburg" de R. Garrett – 20h.
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: Relâche.
RIDEAU VERT: "La Sagouine" (d'Antoine Maillet) – 20h.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: Relâche.
THEATRE-MIDI: "Jouez-moi d'amour" de Jo Barbeau – 12h15.
THEATRE DE QUATSOUS: Relâche.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Orchestre symphonique de Montréal: concert Gala "Haydn", "Beethoven", "Ravel" et "Ravel.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: Les mimes de Pologne – 20h30.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115	861-5741
Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6	681-7231
320 est, rue St-Germain, Rimouski	724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke	563-8663
324, rue Des Forges, Trois-Rivières	378-4541
235, Chemin Montréal, Ottawa	745-1515



Concert d'étudiants

L'Atelier de musique contemporaine et l'Atelier laboratoire, deux groupes animés par des étudiants de la Faculté de musique de l'Université de Montréal, présenteront un concert ce soir, à la salle 1020 de la Faculté, à 21h.15.

A l'occasion de ce concert, qui démontre en quelque sorte la volonté des étudiants en musique de reprendre les choses en main, on entendra "Night Music I" de Georges Crumb, "Corroboree" d'Earle Brown, ainsi que cinq pièces pour piano du Montréalais John Hawkins.

Avant ce concert, à 19h. à la salle 1020, Marcel Couraud, directeur des solistes des choeurs de l'ORTF, participera à un Musialogue-Atelier. Il y sera question notamment, du "Dodécaméron" d'Ivo Malec dont Couraud fera l'analyse.

loisir Plus
LE PREMIER MAGAZINE QUÉBÉCOIS DU LOISIR.
EN FÉVRIER-MARS, NUMÉRO DOUBLE
DISTRIBUÉ
DANS PLUS DE 6000 KIOSQUES À JOURNAUX
PARTOUT AU QUÉBEC. ALLEZ VOIR.

SALLE RESNAIS — POUR TOUS
EN NOMINATION
LE MEILLEUR FILM ÉTRANGER
LE MEILLEUR SCÉNARIO
DE Luis Buñuel
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE
Elysée 35 MILTON: 842-6053 — SALLE EISENSTEIN — 14 ANS
12e SEMAINE
d'ERIC ROHMER
l'amour l'après-midi
ZOUZOU - BERNARD VERLEY

Voir horaires cinéma et T.V. à la page 13

THÉÂTRE MIDI
Énorme succès de "Jouez-moi d'amour"
de JEAN BARBEAU Mise en scène: JEAN-LOUIS ROUX
avec GENEVIÈVE DELOIR - GUY GODIN
Du lundi au vendredi à 12h. 15 ADMISSION: $1.18 plus taxe
861-0563
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE
84 ouest, rue Ste-Catherine

La Poudrière
À L'AFFICHE du 14 au 24 mars
En Espagnol
de Victor Ruiz Iriarte
TENGO UN MILLON
avec
Herminia De Gomez — Jeannine Beaubien Jr.
Mario Villasante — Anita De Sinai
German Guerra — Leopoldo Rios
Carmen Valdivia — Elisa Gaidoni
Jaime Borja
Mise en scène de Jeanine Beaubien
Réservations: 526-0821

La Salle Bonaventure présente
LES FEUX FOLLETS
Notre troupe nationale de danse dans une fastueuse mosaïque de musique canadienne
En vedette jusqu'au 7 avril. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Composez 861-3511 pour vos réservations.
La Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

AUJOURD'HUI, l'étang... 14 ANS
...C'est le jour où la nature se venge!
DEMAIN, l'univers!
LES GRENOUILLES
VERSION FRANÇAISE DE "FROGS"
avec RAY MILLAND
SAM ELLIOTT
ADAM ROARKE
JOAN VAN ARK
JUDY PACE
EN COULEURS
dist. ASTRAL FILMS

LES MIMES DE POLOGNE
"Lorsque vous voyez les Mimes de Pologne, vous assistez à une vraie démonstration de l'art de la pantomime."
Marcel Marceau
MODERNE!
LYRIQUE!
ÉROTIQUE!
Ce Soir 8:30 h. P.M.
Billets $7 $6 $5. Demi-tarif sur billets $7: étudiants - Âge d'Or.
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) et Place des Arts.
Agences et CHARGEX 932-2234.
THÉÂTRE PORT-ROYAL

Cinémas ODEON
L'HISTOIRE D'UN JEUNE HOMME QUI S'INTÉRESSE PRINCIPALEMENT À L'ULTRA-VIOLENCE ET À BEETHOVEN! — 18 ANS
Un film de STANLEY KUBRICK
ORANGE MÉCANIQUE
LUN-VEN: 7:00 - 9:30
MERCIER
STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224

LE THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC
3 SOIRS SEULEMENT! Hâtez-vous de réserver
LE CHANT DU SINK
création de JEAN BARBEAU
Mise en scène PIERRE FORTIN
Décor ROGER PONCE Costumes SOLANGE LEGENDRE
ANDREE ST-LAURENT — NICOLE LEBLANC
HAN MASSON — DOROTHY BERRYMAN
MURIEL DUTIL — MAURICE GIBEAU
CLAUDE PREFONTAINE
CEGEP MAISONNEUVE
3800 est, rue Sherbrooke
entrée de la salle:
2700, rue Bourbonnière
JEU., VEN., SAM. 15, 16, 17 MARS
20H30
Prix: adultes $2.25, étudiants $1.50 jeu. et ven.
Prix spéciaux pour groupes
Réservations: 861-7461

Les FAUCONS — POUR TOUS
un film hongrois de Istvan Gaal
PRIMÉ À CANNES, CHICAGO, SYDNEY
couleur V.o.s-t. ang.
Sem.: 7 h. Sam., dim.: 3 - 5 - 7 h.
FINISSANT JEUDI 15 MARS
CHARLES, MORT ou VIF
tous les jours à 9 h. p.m.
MAUREEN McNALLY SUZAN STRANSBERG STERLING HAYDEN, STUART WITHMAN — POUR TOUS
un film de RUY (OSFUZIS) GUERRA
TENDRES CHASSEURS
Sem.: 7 h. Sam., dim.: 3 - 5 - 7 h.
vers. ang. st. français couleur
FINISSANT JEUDI 15 MARS
LES CAMISARDS
tous les jours à 9 h. p.m.
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est St-Paul 861-7863

SECOND GRAND FILM AU PROGRAMME
SAINT-DENIS
1594, ST-DENIS, 849-4211
Aussi au cinéma "Le Paris", St-Hyacinthe - Salaberry, Valleyfield - St-Eustache, Saint-Eustache - Dorion, Dorion.
TAUREAU — 14 ANS
JE T'AIME JE T'AIME JE T'AIME JE T'AIME JE T'AIME
Production: Office national du film du Canada
Distribution: France-Film
Un film de Clément Perron
avec Monique Lepage, André Melançon, Michèle Magny, Béatrice Picard, Marcel Sabourin, Yvon Thiboutot, Amulette Garneau, Louise Portal, André Cartier
1590, ST-DENIS 845-3222
chevalier
METRO ST-DENIS - DEMONTIGNY

DEMANDEZ LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS
99¢ CHACUN DES FILMS
1248 Bernard 277-4145 OUTREMONT

À l'affiche
14 ans
tous les soirs 7:00 9:30
Dim.: 2:00 4:30 7:00 9:30
V.O. anglaise
en primeur à Montréal
Columbia présente le dernier film de Roman Polanski
d'après Shakespeare
MACBETH
verdi 5380 St-Laurent 277-3233

JEANNE MOREAU — POUR TOUS
DES VENDREDI!
un film de PHILIPPE DE BROCA
Chère Louise
VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577

MONTAND SCHNEIDER SAMI FREY SAUTET
César et Rosalie — POUR TOUS
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
LUN-VEN: 7:30 - 9:30

UN FILM DE YVES BOISSET — POUR TOUS
L'ATTENTAT
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT — MICHEL PICCOLI
en couleurs
VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577
HORAIRE: LUNDI AU VENDREDI 7:30 et 9:30

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST — 14 ANS
en couleurs
Salle McLaren
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
LUNDI AU VENDREDI 6:00 - 9:00

"Sa plus belle chanson d'amour" — France Soir
"Le premier film réalisé par Jacques Brel, et qui lui ressemble furieusement" — L'Express
"Un cinéaste qui prend des risques à chaque plan, on n'a pas vu ça depuis 10 ans" — Claude Lelouch
POUR TOUS
Brel Barbara
LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT
Franz EN COULEURS
Un film écrit, interprété et réalisé par JACQUES BREL
Salle Renoir
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SAM. DIM. 1:30 - 3:30 - 5:30 7:30 - 9:30
LUN.-VEN. 7:30 - 9:30

SOCIETE NOUVELLE DE CINEMATOGRAPHIE
D'une série de trois films, voyez maintenant
3
ROMY SCHNEIDER
le dernier
COULEURS
POUR TOUS
SISSI face à son destin
Moins de 14 ans $1.00 2e sem.
3001 EST, SHERBROOKE 525-2174
MAISONNEUVE CENTRE COMMERCIAL MAISONNEUVE
JEAN-TALON, À L'EST DE PIE-IX 725-7000
JEAN-TALON CENTRE COMMERCIAL JEAN-TALON

"Quiet days in Clichy" Version originale — 18 ANS ADULTES
900 O. STE-CATHERINE 861-2996
CINÉMA DE PARIS
12:00 2:00 4:00 6:00 8:00 10:00
8e MOIS

"HEAT" de Andy Warhol — 18 ANS ADULTES
couleurs — v.o., s.t. français
1:30-3:30-5:30-7:30-9:30
2e SEM. 525-8600
1206 EST, STE-CATHERINE
FESTIVAL

UNE OEUVRE MARQUANTE DE LA LITTÉRATURE QUÉBECOISE! — 14 ANS
«UN FILM D'UNE GRANDE QUALITÉ ARTISTIQUE... CHAQUE IMAGE ÉCLATE D'UNE BEAUTÉ PARTICULIÈRE, TOUT CELA EST PLUS QUE FIDÈLE AUX PORTRAITS DU LIVRE, VIVEMENT SUGGÉRÉS AVEC UNE FORCE BOULEVERSANTE.»
Marie-Claire Blais
un film de CLAUDE WEISZ présenté par les FILMS MUTUELS en couleurs
enfin porté à l'écran!
photo alain renaud
UNE SAISON dans la VIE D'EMMANUEL
de marie-claire blais
À L'AFFICHE!
RIVOLI ST-DENIS & BELANGER 277-4129
REPRÉSENTATION À 12.45, 2.25, 4.15, 6.00, 7.50 & 9.35 P.M.

LES FILMS MUTUELS présentent — POUR TOUS
DOMINIQUE MICHEL
dans une comédie de GILLES RICHER
réalisée par DENIS HÉROUX
avec RENÉ SIMARD, RÉGIS SIMARD, JEAN LEFEBVRE
YVAN DUCHARME, FRANCIS BLANCHE, YOLAND GUÉRARD, MYLÈNE DEMONGEOT, ANDRÉ LAWRENCE, DENYSE PROULX, PATSY GALLANT, FRANK MAHOVLICH
J'AI MON VOYAGE!
VANCOUVER
QUÉBEC
Piiff!
GIRERD
UNE PRODUCTION CLAUDE HÉROUX

DANS 6 SALLES À MONTRÉAL
Laissez-Passer non acceptés
PAPINEAU 521-6853 4519, rue Papineau
LAVAL 688-8200 Centre d'achat Laval
PARISIEN 861-2697 484 ouest, rue Ste-Catherine
VERSAILLES 352-4020 7265 est, rue Sherbrooke
GREENFIELD PARK 671-6129 519, boul. Taschereau
FAIRVIEW 697-8095 7555, route Transcanadienne
HORAIRES: Parisien, Papineau, 12h., 2h., 4h., 6h., 8h., 10h. p.m. Laval, Versailles, Greenfield, Fairview, Sur semaine 6h., 8h., 10h. p.m. Samedi & Dimanche à 12h., 2h., 4h., 6h., 8h. & 10h. p.m.
DANS 10 SALLES EN PROVINCE
Rex SAINT-JÉRÔME — Maska SAINT-HYACINTHE — Palace GRANBY — Drummond DRUMMONDVILLE — Capitol SAINT-JEAN
Vénus JOLIETTE — Laurier VICTORIAVILLE — Granada SHERBROOKE — Capitol TROIS-RIVIÈRES — Salaberry VALLEYFIELD

les films mutuels presentent — 14 ANS
LA MORT D'UN BUCHERON
un film de gilles carle
carole laure
daniel pilon — willie lamothe
marcel sabourin — pauline julien
LAISSEZ-PASSER NON VALABLES
denise filiatrault
Une production CARLE LAMY
BERRI — LAVAL — GREENFIELD PARK
BERRI: toute la semaine 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
Laval: sam., dim. 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00 sem. 7:00, 9:00
Greenfield Park: sam. 5:00, 7:00, 9:00 dim. 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00 sem. 7:00, 9:00

à la petite semaine

ARTS PLASTIQUES

Partir à la chasse...

par Jules Arbec

Les expositions se multiplient à un rythme effarant. Pour avoir une idée des expositions qui ont lieu dans les nombreuses galeries de Montréal, il faut partir à la chasse et posséder un peu de flair...

● **JOSEF ALBERS CHEZ GODARD LEFORT:** un pionier du Bauhaus qui s'avère un excellent technicien de la couleur; son exposition actuelle constitue la somme d'une recherche très formelle, visant à faire ressortir l'interaction des couleurs. Son célèbre "Hommage to the Square", qu'il a reproduit des centaines de fois dans toutes les couleurs et dans tous les formats, fait maintenant partie de la légende. Cette répétition de carrés enchassés les uns dans les autres peut constituer un aspect monotone pour le non-initié, mais on est vite séduit par les effets chromatiques qui suscitent un vrai dialogue entre les couleurs. Albers expose aussi des rectangles conçus dans la même veine. Ceux-ci offrent d'autres possibilités: ils donnent une certaine pulsation ou impression d'espace. Illusion ou réalité? Albers est sans doute l'homme tout désigné pour vous programmer des rêves en couleurs.

● **YVON COZIC CHEZ MEDIA GRAVURE:** "Voulez-vous jouer avec moi?" semble dire l'artiste. C'est l'impression qu'on a en pénétrant dans cette petite galerie de la rue Sherbrooke. Là, aucun tableau suspendu au cimaise mais un grand filet de volleyball divisant la pièce. Sur le plancher trois petits coussinets en cuirette que vous devez projeter à votre adversaire de l'autre côté du filet. Et les surprises se multiplient au gré de votre fantaisie. C'est une démarche astucieuse qui situe le visiteur bien loin des oeuvres d'arts conventionnelles qu'il admirait de façon béate et hautaine. Ici, c'est le spectateur qui est invité à une participation active en développant aussi bien sa force musculaire que créatrice. En réunissant l'art et le jeu, Cozic souligne les rapports existants entre ces deux activités. Cet aspect de gratuité, que l'on retrouve dans la joute sportive ou dans le jeu des enfants, est sensiblement le même que dans la démarche créatrice de l'artiste. Dans le cas qui nous préoccupe, artiste et spectateurs sont de connivence. Reste à savoir si l'un et l'autre se retrouveront un jour du même côté du filet?

● **CLAUDE DULUDE CHEZ CLAUDE CORBEIL:** des huiles et des encres qui respirent et exhalent une sorte de pureté dans le choix très tempéré des coloris. L'impression de vide n'est pas désagréable. Ses larges traits dénotent une force très équilibrée mais aussi une souplesse gestuelle qui cadre bien dans l'ensemble de ses toiles. Avec ses encres, Dulude nous entraîne dans un tout autre monde. Celles-ci sont pleines de finesse et s'imposent par la rigueur de la ligne. En modifiant la densité graphique de chaque plan, l'artiste donne l'impression d'une texture presque imperceptible qui dégage beaucoup de fermeté.

● Depuis longtemps, on parle de sortir l'art des musées et des galeries pour le mettre dans la rue, ou tout au moins à la portée de tous. C'est maintenant chose faite, ou presque: on retrouve des expositions très valables dans nos restaurants et nos brasseries sans qu'il soit question d'un "art de tavernes". C'est ainsi qu'à la taverne des Trois As la clientèle peut joindre avantageusement l'art pictural à l'art guttural, grâce à un groupe d'artistes qui semble avoir beaucoup d'atouts à son crédit. Dans cette ambiance agréable on retrouve quelques bonnes sérigraphies de Cléo Chisalita et certaines terres cuites de Serge Rousseau. Pour sa part, Jean Lebel expose des sculptures qui dénotent une recherche dans l'utilisation des matériaux employés, mais surtout un sens de l'unité très développé. On y voit aussi les photos d'Yvan Boulerice, et des tableaux de Jean Letarte, Pierre Gougeon, Jean Lamoureux, Normand Turgeon, et Jacqueline-Lanouette-Turgeon.



PINK FLOYD PINK FLOYD PINK FLOYD PINK FLOYD PINK

L'Apocalypse en millions de décibels

par Pyer Gingras

Sur un fond ombragé d'un grand soleil orange, de construction raffinée, Pink Floyd apprivoise l'électro-acoustique. Les jeux de lumière se multiplient à l'extrême richesse de leur musique, dont l'intensité dramatique peu commune engloutit le public au coeur de sublimes visions murmurantes. Ce public est plus intellectuel pour ce groupe "rock" qu'à l'ordinaire. Attentif certes, mais avec un rien de passionné dans l'oeil. En somme, un public de plus de 15,000 personnes, venues chercher, lundi soir au Forum, des réminiscences de Pierre Henry, Stockhausen, ou Xénakis. Et Pink Floyd lui en a fait entendre et voir de toutes les couleurs, du vert émeraude au rose flamand.

Les quatre musiciens sont immobiles. Un immense gong à droite de la scène retient d'abord l'attention. Il semble vouloir attiser le feu qui accompagnera les diverses nuances baroques. Lentement mais avec autorité, les premiers accords retentissent. Au fil de la technique, les notes se transforment, se moulent au contact de l'inspiration floydienne en une effervescence sonore cosmique. Le guitariste David Gilmour laisse couler ses doigts sur les cordes. Dès lors, le spectre du génial Syd Barrett, premier Pink Floyd entre tous, flotte au-dessus du nuage opaque de fumée qui semble vouloir engloutir les spectateurs. D'une volupté musicale exceptionnelle, les musiciens attaquent une pièce célèbre: "Echoes". Comme sous pression depuis longtemps, le décor éclate et l'ascension météorique prend forme. Vivant à même l'espace, dans un climat angoissant, la musique de Pink Floyd s'accentue au double rythme des pulsations cardiaques, atteignant un degré éblouissant de maîtrise sonore, comme un brûlant souvenir d'une lave volcanique un soir de Pompéi.

Malgré les frémissements, le public reste calme. Revenant à un style plus nouveau, moins étoffé de leur polyphonie coutumière et caractéristique, Pink Floyd jouera la plupart des pièces de leur dernier microsillon, "Dark Side Of The Moon". Puis, d'un coup, le moment semble religieux. On débouche au coeur même de la science-fiction. "Set The Control For The Heart Of The Sun" amène un flot ininterrompu de notes qui s'obstinent, dansent, bafouillent, se frappent dans l'aller-retour de l'immense salle. Reflétant de mieux en mieux la libre création comptemporaine, le groupe puise l'intensité sonore voulue à même leur foissonnant matériel électronique. Et tout au long du spectacle, tandis que les musiciens fouillent dans leurs souvenirs et leurs dernières oeuvres, des techniciens à l'arrière-scène s'assurent de l'excellence des reverbérations.

Puis le rythme prend une place de choix au centre des interprétations. Attaquant une de leurs célèbres compositions, "Obscured By Clouds", musique thème du film "La Vallée" de Barb et Schraeder, Pink Floyd franchit le mur des constellations, au-delà des hurlements de voix et des cris déchirés. Finalement, une pièce intitulée "Eclipse" raconte que malgré toutes nos préoccupations, le soleil est toujours éclipsé par la lune.

En rappel, Pink Floyd surprend encore. Battant la mesure, les milliers de spectateurs assistent en musique à la naissance et à la mort d'un monde étrange, fou et profond. "One Of These Days" se confond aux murmures de l'extase, prend vie, s'anime et se courbe, se désintègre et s'envole en poussière. Pink Floyd entre dans la nuit, se mêle aux oiseaux, alors que s'édifie dans un nuage de narghilé le nouvel olympe de ces dieux panachés de rose.

●

Dans son cahier arts et lettres de samedi prochain, LE DEVOIR publiera un mini-dossier Pink Floyd comprenant notamment, une analyse des rapports entre la musique électroacoustique et l'invention musicale de ce groupe, une rétrospective de la carrière de Pink Floyd, et une discographie complète faisant état de leur dernier microsillon intitulé "Dark Side of the Moon". Ce dossier sera illustré de photographies prises à l'occasion de leur spectacle de lundi au Forum.

Le cas Mont-Laurier

Le théâtre au ras du sol

par Michel Bélair

On le sait depuis longtemps: la majeure partie de l'activité théâtrale au Québec est centralisée dans la région de Montréal. De toute façon, si on ne le sait pas encore, il suffit d'aller voir ce qui se passe en province.

Mis à part certains centres comme Québec et, possiblement Chicoutimi, il ne se passe pratiquement rien en province. Mont-Laurier en est un exemple flagrant. Pour un bassin de population atteignant plus de dix mille personnes, il n'y existe aucune troupe de théâtre. Certains groupes se forment de façon épisodique, comme celui qui produisait "A toi, pour toujours, ta Marie-Lou" (voir notre édition d'hier) mais aucune structure ne permet à une troupe de se développer. Dans cette ville-type, toute l'activité théâtrale est centralisée autour de la polyvalente, et les diverses initiatives qui peuvent soudre, à un moment ou à un autre, sont toujours le fait de certains professeurs.

Toute entière axée sur la métropole (au plan culturel du moins), la région de Mont-Laurier est directement tributaire des spectacles itinérants originant de Montréal. Que ce soit le TPQ ou le Théâtre Itinérant du Québec, les troupes montréalaises sont les seules à alimenter la région. Quelques initiatives éparses réussissent parfois à voir le jour, mais rien n'est là pour assurer la cohérence d'un développement plus ou moins normal.

A Mont-Laurier même, certaines personnes essaient de remédier à la situation. C'est ainsi qu'un groupe d'expression corporelle a été mis sur pied à la polyvalente. A l'intérieur du même cadre, un professeur a fait écrire une pièce à ses étudiants et elle sera présentée à la fin de l'année scolaire. C'est beau, c'est bien gentil, mais c'est tout. Même avec la meilleure volonté du monde, la situation n'en reste pas moins déplorable.

Devant des faits aussi flagrants, l'on peut sans doute se poser quelques questions. Est-ce qu'une région comme celle de Mont-Laurier, qui est à la limite de la sphère d'influence de la capitale fédérale, doit s'attendre à recevoir une aide culturelle quelconque du ministère des Affaires culturelles? Est-ce qu'on ne pourrait pas y développer un bureau d'aménagement culturel? Ou encore, faudrait-il attendre les résultats immédiats de l'expérience?

Ce sont là des questions qui ont l'air évidentes, mais elles n'en soulèvent pas moins des problèmes fondamentaux.

Les mimes de Pologne

Spectacle audacieux qui mise sur le décloisonnement des disciplines

par Clément Trudel

Pour abattre tous les genres et atteindre au théâtre "total", Henryk Tomaszewski et ses "Mimes de Pologne" – qui tiennent l'affiche au théâtre Port Royal jusqu'à samedi – doivent faire appel à un ballet sans pathos, proche parfois de l'exploit en athlétisme, à un opéra sans prima donna et à une ironie brechtienne (Eros vient par surcroît) pour laisser s'exprimer les corps.

Le spectacle donné lundi soir: "Le kimono", "Le labyrinthe" et "Le départ de Faust" était audacieux au sens où il pouvait évoquer les révolutions successives d'un Stanislavski au théâtre ou d'un Balanchine et d'un Béjard dans la danse. Surprise des uns mais fascination pour l'ensemble de l'auditoire.

La réputation qui précède cette troupe, partout où elle se produit, pourrait, me semble-t-il, lui faire éviter un exotisme au rabais du type "Onibaba" – dans la légende du "Kimono" ou lui faire mettre davantage en évidence ses quelques danseuses. Sur le groupe de 20, malgré l'égalitarisme artistique qui prévaudrait chez les "Mimes de Pologne", l'on ne peut que constater la place prépondérante accordée au danseur-étoile Leszek Czarnota qui incarne un Faust rajeuni, désinvolte et insolite.

Le chorégraphe aura déjà paré les coups en parlant de la nécessité de distanciation dans le temps et dans l'espace, du décloisonnement des disciplines et de l'expérience que constitue, pour la Pologne, ce type de spectacle qui ne peut relever d'aucune tradition dans ce pays. Abolir la parole, fort bien. Faire économie des décors et savoir utiliser les effets de la soie et du satin pour styliser les gestes et souligner les situations, bien.

Peut-être a-t-on trop insisté sur le côté "unique" de cette troupe de mimes. Mais Londres n'a-t-elle pas découvert en 1968 l'expérience similaire de l'Américain Merce Cunningham et le Ballet National de Cuba n'a-t-il pas à son répertoire des chorégraphie modernes qui ne les cèdent en rien à ce que produisent Tomaszewski et sa troupe?

Il vaut la peine de se faire compter par ces mimes la légende de l'apprenti-couturier amoureux de la forme du corps de la femme qui a passé commande d'un kimono. Ces corps qui se contorsionnent sans pouvoir compter sur un fil d'Ariane pour sortir du Labyrinthe sont également éloquents dans la détresse qu'ils expriment, dans toute cette gamme de frissons et de spasmes de peur et d'angoisse. La bacchanale de Faust est réussie à merveille; l'Homme tourmenté par son devenir nous fait des sourires complices et se révèle un épicurien consommé.

Le rythme haletant de ces corps libérés arrivera à vous entraîner dans son sillage, parce qu'il donne cours à des interprétations multiples comme le font les exemplaires multiples de l'homme, "alpha et oméga de l'art théâtral".

Radio-sélection

A l'édition nationale de "Présent" ce matin à 9h03 (CBF), deux reportages importants: le colloque international sur le pétrole à Québec; et le contentieux Québec-Ottawa sur les communications.

A l'émission quotidienne "Feu vert" (9h30 à 11h30), entrevues avec: Marc Cayer, ex-prisonnier au Vietnam; Donato Paduano, boxeur émérite; et Richard Garneau, président de la Fédération québécoise d'athlétisme.

Secrets du son

La diversité des appareils de reproduction phonographique rend la vie de plus en plus difficile aux amateurs de musique. Comment choisir sa table de lecture, son amplificateur et ses haut-parleurs? Comment savoir si telle ou telle publicité est honnête? Votre salle d'écoute convient-elle à la chaîne stéréophonique que vous possédez actuellement? Comment entretenir ses appareils? Quels sont les secrets de la prise de son, de l'acoustique et de ce nouveau procédé d'enregistrement qu'on appelle la tétraphonie?

Si vous souhaitez mettre fin à ce cauchemar et ajouter à votre plaisir d'écouter de la musique, "Le guide de la haute fidélité" de Gilles Poirier, récemment publié aux Editions de l'Homme, devrait vous éviter autant de pas inutiles que de folles dépenses. En trois cents pages abondamment illustrées de photos et de tableaux analytiques, notre savant technicien multiplie enseignements et renseignements de premier importance, sonde la "culture de l'oreille" et explique son fonctionnement, définit en profondeur ce phénomène physique qu'est le son, dresse la fiche technique de nombreux appareils (dont le magnétophone, le casque d'écoute, le microphone, les récepteurs AM et FM, les syntonisateurs ou "tuners", etc), incite chacun de nous à entrer dans ce jeu fascinant de l'auditeur et sa chaîne de reproduction.

L'auteur de ce guide, Gilles Poirier, est réalisateur d'émissions musicales à Radio-Canada depuis 1962. On ne pouvait souhaiter un spécialiste plus éclairé. Dorénavant le mélomane pourra écouter ses disques à tête plus reposée.

J.T.



Pestroy t'aurait-il oublié?

C'est inévitable. Pestroy ne s'occupe que des bestioles qui s'installent dans la maison avec toute leur parenté: fourmis, blattes, rongeurs... Les méthodes reconnues de Pestroy les éliminent rapidement et efficacement, sans bouleverser votre foyer. Ses services sont garantis et discrets. Renseignez-vous, de jour comme de nuit, sans engagement de votre part.

Pestroy

336-6110

1655, boul. Edouard-Laurin, St-Laurent, Montréal 379
Exterminateurs pour foyers, commerces ou industries
Membre de:
L'Association canadienne des Exterminateurs et de l'Association nationale des Exterminateurs des E.-U.
28F



LA CROIX-ROUGE
à toute heure à l'oeuvre

La CASANOUS
boite overground
in Pierrot Léger from Francine Tellier
Merc. 14 mars - 9h.
La Prise de la Parole
Poèmes et chants pour demain
(Poète invité: Lucien FRANCOEUR)
(entrée 50¢)
485 ouest, Sherbrooke
au-dessus de l'Association espagnole
844-3691

cours de fine cuisine

Pour finement cuisiner vos repas de tous les jours et de réceptions, apprenez les bases de la fine cuisine: fondements, technique et recettes. 9 leçons, une par semaine, jour ou soir, débutant la semaine du 19 mars.
Pour recevoir notre brochure détaillée téléphonez à **843-6481.**

Institut Culinaire Henri Bernard

2015 RUE DE LA MONTAGNE, SUITE 610, MONTRÉAL.

EATON



L'Inédite

De la Boutique, les robes-manteaux en soie brute de l'Inde aux tons vibrants. Deux modèles à boutonnage pleine longueur et manches longues à poignet boutonné. Genre chemisier avec jupe à plis et large patte de boutonnage. Doublure acétate. Ton fraise frappé, vert émeraude ou brun rotin. Coupe droite à col ouvert, empiècement froncé et poches plaquées. Doublure rayonne. Vert émeraude ou brun rotin. Tailles 10 à 20 dans la sélection.

120.00 ch.

Achats en personne seulement

EATON Centre-ville (La Boutique, troisième étage) seulement. Rayon 641.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-025488-72

EVERAL VERNON WOODWARD, de la Cité et du District de Montréal

Requérant

-vs-

DAME LEONA VERONICA WILLIAMS, de lieux inconnus

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

Montréal, le 19 février 1973

Jacques Perron,
Régistraire.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-007464-73

SHIRLEY K. MATERNITY CANADA LTD., corporation légalement constituée ayant son siège social dans les ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

RELIABLE BUYERS INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à New-York, Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique,

défenderesse

IL EST ENJOINT à RELIABLE BUYERS INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 1 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Lapointe & Rosenstein & Assocs.
suite 923
1117, ouest Ste-Catherine
Montréal 110

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTREAL,

COUR SUPERIEURE

No 05-001781-73

DAME MYRTLE MADGWICK, de la Cité de Pierrefonds, District de Montréal

Demanderesse,

-vs-

THOMAS COLLINS, de lieux inconnus

Défendeur

-et-

AIR CANADA

Tiers-saisi

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, le 12 février 1973

Marius D'Amour,
P.C.S.M.

AMARON AND STEAD
a/s Me. Sylviane Borenstein

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-004910-73

LA COMMISSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, corporation légalement constituée ayant son siège social dans les ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ERNEST BEAUVAIS, faisant affaires seul sous les nom et raison sociale non enregistrée de ERNEST BEAUVAIS CONSTRUCTION, ayant autrefois une place d'affaires à 5178, Iberville, app. 7, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à ERNEST BEAUVAIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 7 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Ferron, Forest & Hamelin
3530 ouest Jean-Talon
Montréal 301

Avocats de la demanderesse



VILLE D'OUTREMONT

A l'Assemblée générale du 7 mars 1973, le Conseil a adopté les règlements suivants:

Règlement 1069-1 – Amendant l'article 9 du règlement 1969, relatif aux prix des permis pour l'installation ou la modification de chaque appareil de plomberie.

Règlement 1083-2 – Amendant l'article 2-22 du règlement 574 relatif aux prix des permis de construction.

Règlement 1083-3 – Modifiant l'article 76 du règlement de construction 470 ayant trait aux droits à payer pour l'utilisation des voies publiques.

Règlement 1042-10 – Amendant le règlement de circulation 1042 pour faciliter le nettoyage des rues et l'exécution de travaux de voirie ou pour toute autre raison de nécessité ou d'urgence.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au Bureau du Greffier de la ville d'Outremont.

Donné en la ville d'Outremont, ce 14 mars 1973.

PIERRE FAIVRE, o.m.a.
Greffier de la Ville



VILLE D'OUTREMONT
REFERENDUM

Aux propriétaires d'immeubles de la zone R-C/3.

Le règlement de zonage numéro 1044-16 sera soumis à l'approbation des électeurs propriétaires, les 5 et 6 avril 1973, de 9 h à 21 h, conformément à la procédure prescrite par les articles 399 a 410 de la Loi des cités et villes, en autant qu'elles sont susceptibles d'application.

Le scrutin sera tenu au Chalet du parc John F. Kennedy, 860 avenue Outremont, Outremont 154.

Seules sont admises à voter, les corporations et les personnes majeures, propriétaires, possédant la citoyenneté canadienne et qui sont inscrites comme propriétaires sur le rôle d'évaluation en vigueur, des immeubles situés dans la zone R-C/3 comprise dans le territoire borné par le côté est de l'avenue Wiseman, le côté ouest de la rue Hutchison, le côté sud de la ruelle au sud de l'avenue Van Horne et le côté nord de la ruelle au nord de l'avenue Bernard.

Ledit règlement a pour but de permettre l'opération de garderies de jour.

DONNE en la ville d'Outremont le 14 mars 1973.

PIERRE FAIVRE, o.m.a.
Greffier de la Ville

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que MAXCO CHIFFON INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Terrebonne, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 24ème jour du mois d'octobre 1972 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne le 6ème jour du mois de novembre 1972 sous le numéro 411035. Daté à Montréal ce 6ème jour du mois de mars 1973. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-006586-72

LA COMMISSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, corporation légalement constituée ayant son siège social dans les ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

RENE BELANGER, autrefois domicilié à 5531, des Chrysanthèmes, app. 4, ville de Montréal-Nord, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à RENE BELANGER à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 7 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Ferron, Forest & Hamelin
3530 ouest Jean-Talon
Montréal 301

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 18 00 242 73

DANS L'AFFAIRE DE L'HOMOLOGATION D'UN CONTRAT MODIFIANT LE REGIME MATRIMONIAL DES REQUERANTS

HEINZ LUDWIG KORF, Consultant, des Cité et District de Montréal, et y résidant au 4394 Beaconsfield;

et

DAME MARGOT URSULA RADEN, Ménagère, des Cité et District de Montréal, et y résidant au 4394 Beaconsfield,

REQUERANTS

AVIS LEGAL

PRENEZ AVIS que les réquérants ont adopté le régime de la séparation de biens le 16 février 1973, selon un contrat de mariage exécuté devant Me Lawrence S. Bergman, Notaire, de la Ville de Montréal, sous le numéro 3411 de ses minutes et que le 25 avril, 1973, à 10:00 heures de l'avant-midi, ils présenteront une requête pour homologuer ledit contrat de mariage devant la Cour Supérieure en chambre 2.16, Nouveau Palais de Justice, Montréal.

MONTREAL, le 12 mars, 1973.

BRODIE & POLISUK, Avocats.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-028070 – 73

EDWARD LEDUC, coupeur, domicilié au 4340 Pie IX. Cité et district de Montréal.

requérant.

-vs-

BEATRICE BARKLEY, de lieux inconnus,

intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, DAME BEATRICE BARKLEY LEDUC est requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication, pour répondre dans lesdits délais à la requête de divorce contre elle logée, à défaut de quoi, jugement de divorce ou sur toutes mesures accessoires pourra être rendu par défaut. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe à son intention.

MONTREAL, le 8 mars 1973.

WILFRID LEFEBVRE
Registraire de la C. Supérieure.

Mes, BERNIER, BOUCHER & FARLEY
avocats,
2600 est, boul. St-Joseph,
suite 201, Montréal 405
procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-002 430 – 73

LA CAISSE POPULAIRE DE STE-GENEVIEVE DE PIERREFONDS, société régie par la Loi des Syndicats Coopératifs de la P.Q. et ayant son principal siège social au 15795 ouest, Boulevard Gouin à Ste-Geneviève, district de Montréal.

Demanderesse

-vs-

JEAN-JACQUES VEILLETTE, domicilié et résidant au 16425 ouest, Boulevard Gouin, app. 3, à Ste-Geneviève, district de Montréal.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, JEAN-JACQUES VEILLETTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 7 mars 1973

Mes MONGEAU SIMARD HEBERT
CARRIERES & HEROUX
31, rue St-Jacques
Suite 300
Montréal 126, P.Q.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

REGION DE LA CAPITALE

APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au: CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.) K1A OM3 et portant sur l'enveloppe la mention SOUMISSION POUR L'ENTREPRISE NO. 78099 – PLACE DU PORTAGE – PHASE 2 – ETAPE C, HULL, QUEBEC.

seront reçues jusqu'à 15 heures (heure normale de l'Est), LE JEUDI, 26 avril 1973.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $500 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto. On peut se procurer ces documents en français et en anglais.

Le dépôt sera remboursé dès que les documents seront envoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

BUREAU DEPOSITAIRE DES SOUMISSIONS: Les entrepreneurs et sous-traitants doivent respecter les règlements relatifs aux soumissions du Bureau de soumissions déposées du Québec.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J.J. Carette
Le Chef des Services financiers
et administratifs.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

NO: 12-027844-73

DAME DOLORES BOURBON-Requérant (e) NAIS

-vs-

JEAN-PIERRE PREVOST Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN-PIERRE PREVOST est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 9 mars 1973
J. P. DESROSIERS
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO 02-006648-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée faisant affaires à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

CHRISTIAN DUELZ, de domicile inconnu,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à CHRISTIAN DUELZ à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Me J. René Paiement
suite 750
2015 Drummond
Montréal, P.Q.

Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-004791-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

– contre –

ROGER AUDIBERT, autrefois domicilié à Schefferville, district de Mingan, maintenant de lieux inconnus,

-et-

JEAN GUIRLET, autrefois domicilié à 5287, Globert, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeurs

IL EST ENJOINT à ROGERT AUDIBERT et JEAN GUIRLET à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 9 mars 1973

WILFRID LEFEBVRE
GREFFIER ADJOINT

Me André Brunet
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126

Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 12-028126-73

JEANNE BOISJOLI, résidant à Piedmont, district de Terrebonne,

requérante

-vs-

GERARD DESLANDES, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, GERARD DESLANDES, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication de cet avis.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 12 mars, 1973

JACQUES PERRON, REGISTRAIRE

Parent, Laforest & Girard,
333 est, rue Craig, Suite 208,
Montréal 129.

Procureurs de la requérante

Société de développement de la Baie James

APPEL D'OFFRES S73-4001
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mercredi 21 mars 1973

Trente et un véhicules (31) pour Matagami, Québec, répartis comme suit:

Lot A: trente (30) camionnettes à quatre roues motrices;

Lot B: Une (1) familiale.

Les soumissions pour l'un ou l'autre des deux lots, ou pour les deux lots à la fois seront acceptées. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James, de 9h à 16h, du lundi au vendredi inclusivement à l'adresse suivante:

Direction Approvisionnement
955 est, boulevard de
Maisonneuve
Montréal 132, Québec

Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut, **avant 10h30 a.m. le 21 mars 1973.**

Un dépôt de soumission au montant de dix mille dollars ($10,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la SDBJ et remboursable sous condition doit accompagner la soumission lorsqu'un prix est soumis pour le lot A.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le directeur de l'Approvisionnement à (514) 524-3761.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le directeur de
l'Approvisionnement,
BRUNO BOISVERT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-027959 – 73

DAME COLETTE TOWNSLEY, secrétaire, épouse contractuellement séparée de biens de Pierre Migneault, résidant et domiciliée au 5340, rue Henri-Bourassa, app. 106, Montréal-Nord, district de Montréal,

Requérant (e)

-vs-

PIERRE MIGNEAULT, d'adresse inconnue,

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) PIERRE MIGNEAULT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 8 mars 1973

o(S) ROLANDE ALARIE
REGISTRAIRE adj.

ROBERT, LAVOIE, HARGREAVES
5125, rue du Trianon
suite 230
Montréal 427, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 12-028030 – 73

FRANÇOIS ROLLAND, Professeur, résidant à 278, Beaudoin, ville et district de Montréal,

Requérant

-contre-

GISELE BLANCHETTE, ménagère, épouse commune en biens de François Rolland, de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée GISELE BLANCHETTE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal le, 9 mars 1973

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes Lechter & Segal
suite 804
1550 ouest Boul. de Maisonneuve
Montréal

Avocats du requérant

CANADA
MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE
DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Ste-Foy, Québec. MODIFICATIONS et REFECTION AU GARAGE D'ENTRETIEN ET TRAVAUX ADDITIONNELS A LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS, A L'AEROPORT DE QUEBEC, (STE-FOY), QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, pièce 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. (636-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 30 mars 1973.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50, fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Baribeau
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne des
transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 6 mars 1973.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-73-10095
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 3 avril 1973

Divers postes

FOURNITURE DE BATTERIES DE CONDENSATEURS
(3) – 96 MVAR, 120 kV,
(2) – 48 MVAR, 120 kV ET
(3) – 3400 kVAR, 25 kV
(SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25. pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant.

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS ($50.000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de $1.000 le plus proche de DIX POUR-CENT (10%) du total de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant indiqué au paragraphe précédent.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 5 mars 1973

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-012375 – 72

J.P. DUFRESNE LTEE, corporation légalement constituée ayant son siège social à 2308, Bourgogne, ville de Chambly, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

PROULX & FILS LTEE, corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires à 9101 Boul. Lacordaire, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

RENE LALONDE, résidant à 1568, est, Mont-Royal, ville et district de Montréal,

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT a PROULX & FILS LTEE à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 mars 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Me Joseph P. Miller
168 est, Notre-Dame
suite 205
Montréal

Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC **VILLE DE**
COMTE DU SAGUENAY **GAGNON**

APPEL D'OFFRES

La Ville de Gagnon demande des soumissions concernant l'achat du matériel pour l'entretien de ses édifices, pour une période d'une année.

Les firmes intéressées devront faire une demande au soussigné, afin d'obtenir une description détaillée du matériel.

Ronald Barbe,
GÉRANT MUNICIPAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC **VILLE DE**
COMTE DU SAGUENAY **GAGNON**

APPEL D'OFFRES

La Ville de Gagnon demande des soumissions concernant l'achat de papeterie et de matériel de bureau, pour une période d'une année.

Les firmes intéressées devront faire une demande au soussigné, afin d'obtenir une description détaillée du matériel.

Ronald Barbe,
Gérant Municipal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC **VILLE DE GAGNON**
COMTE DU SAGUENAY

APPEL D'OFFRES

Pour l'achat d'une "dégeleuse à vapeur sèche" ayant les caractéristiques suivantes:

CAPACITÉ:

Chevaux-vapeur produits par la bouilloire: 11.5 385,966 BTU.

PRESSION DE MANOEUVRE:

386 lbs/hre de vapeur à 70 p.s.i. Pression maximum: 100 lbs.

POMPE:

Pompe manuelle, incluant boyau de succion et de renvoi pour assécher l'endroit dégelé.

BRÛLEURS:

Deux (2) brûleurs manuels de kerosene ou d'huile à chauffage.

BOYAUX ET LANCE:

Deux (2) boyaux de vingt-cinq pieds chacun x ½" diamètre, 4 plis.

Une lance avec poignée isolée contre la chaleur, soupape de contrôle de débit avec raccords s'adaptant aux boyaux.

PANNEAU DE CONTRÔLE:

Indicateur de pression, régulateur, injecteur, indicateur du niveau de l'eau.

RÉSERVOIRS À EAU:

Deux (2) réservoirs à eau de 40 gallons.

FREINS ET LUMIÈRES:

Freins électriques, lumières de signalisation, signaux de direction.

Les soumissions devront être cachetées et adressées au Gérant Municipal. Les enveloppes devront mentionner "Soumission Re: dégeleuse à vapeur sèche".

Un chèque visé ou bon de garantie devra être annexé, représentant au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions seront acceptées jusqu'au 30 mars à 5.00 P.M. et la Ville ne s'engage à prendre ni la plus haute ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

F.O.B. Gagnon.

RONALD BARBE,
GÉRANT MUNICIPAL.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

NO: 12-027922-73

DAME CLAUDETTE MARTEL, étudiante, épouse commune en biens de Julian Perez, domiciliée à 1901 Gilford, app. 14, ville et district de Montréal,

Requérante

-contre

JULIAN PEREZ, autrefois domicilié à 7598 Hochelaga, app. A, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé JULIAN PEREZ est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal le 8 mars 1973

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes Bourret, Allaire & Assoc's
suite 3504
1155 ouest, Dorchester
Montréal 102

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC **VILLE DE**
COMTE DU SAGUENAY **GAGNON**

APPEL D'OFFRES

La Ville de Gagnon demande des soumissions pour l'achat d'un "mélangeur à ciment" ayant les spécifications suivantes:

Mélangeur à ciment 11 pi. cubes, avec déchargement à l'arrière, monté sur 2 roues pneumatiques à roulements à billes, avec chargement automatique, opérant avec un moteur 4 cylindres à gasoline, refroidissant à l'air, incluant démarreur électrique et accumulateur. Réservoir à eau à être incorporé. F.O.B. Gagnon.

Les soumissions devront être cachetées et adressées au Gérant Municipal. Les enveloppes devront mentionner "Soumission Re: Mélangeur à ciment".

Un chèque visé au bon de garantie devra être annexé, représentant au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions seront acceptées jusqu'au 30 mars 1973 à 5.00 P.M. et la Ville ne s'engage à prendre ni la plus haute ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

RONALD BARBE,
GÉRANT MUNICIPAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC **VILLE DE**
COMTE DU SAGUENAY **GAGNON**

APPEL D'OFFRES

Pour l'achat d'un marteau à démolition, ayant les caractéristiques suivantes:

Marteau à démolition pneumatique, ayant une force de frappe de 700 lbs à 500 coups par minute, pouvant opérer avec un compresseur 125 C.F.M. à 90 lbs d'air au marteau et pouvant s'adapter sur rétrocaveuse.

Comprenant les accessoires suivants:

Deux (2) pointes -

Un (1) huilier pouvant contenir une pinte d'huile.

F.O.B. Gagnon.

Les soumissions devront être cachetées et adressées au Gérant Municipal. Les enveloppes devront mentionner "Soumission Re: marteau à démolition".

Un chèque visé ou bon de garantie devra être annexé, représentant au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions seront acceptées jusqu'au 30 mars 1973 à 5.00 P.M. et la Ville ne s'engage à prendre ni la plus haute ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

RONALD BARBE,
GÉRANT MUNICIPAL.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC **VILLE DE GAGNON**
COMTE DU SAGUENAY

APPEL D'OFFRES

La Ville de Gagnon veut s'acquérir un camion avec benne à rebuts, d'une capacité de vingt-cinq (25) verges cubes.

Les principales caractéristiques du camion devront être comme suit:

DIMENSIONS:
P.B.V.: 32,000 lbs environ.
Empattement: 163" C.A.: 138".

MOTEUR:
À essence, modèle V8-427. Puissance nette: 230 HP à 4,000 RPM. Embrayage à double disque de 12" et système d'échappement double.

TRANSMISSION:
Transmission automatique 4 vitesses.

ESSIEU AVANT:
Poutre d'acier en I. Capacité: 12,000 lbs. Capacité des ressorts: 11,500 lbs. Servo-direction.

ESSIEU ARRIÈRE:
Deux vitesses à embrayage électro-magnétique. Capacité: 23,000 lbs. Rapports: 6.71 et 9.14. Ressorts de 23,000 lbs avec ressorts auxiliaires.

FREINS:
Freins à air 16½ x 7" type à cames. Compresseur HP de 12 pi. cubes. Frein de stationnement Anchorlok. Injecteur d'alcool et soupape d'éjection d'humidité.

CHASSIS ET ÉQUIPEMENT:
Chassis renforci en "L" inversé. 2 crochets de remorquage à l'avant. Réservoir à essence de 50 gallons.

CABINE ET ACCESSOIRES:
Cabine basculante en acier. Témoins lumineux et avertisseurs sonores pour haute température, basse pression d'huile et système à air. Tachomètre. Contrôle des gaz manuel. Feu rotatif 360°, Federal Beacon No. 17 et flûtes à air double montés sur le toit de la cabine. Miroirs rétroviseurs de 6" x 16" type West Coast avec lumières. Siège du chauffeur Bostrom, siège du passager fixe.

ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE:
Alternateur Delcotron 23-62 amps. H.D. Batterie 12 volt. 70 amp. hr.

ROUES ET PNEUS:
6 roues à raies de 20" x 7.5" avec pneus 10.00 x 20 - 12 plis type "Highway" à l'avant et "On/Off Highway" à l'arrière.

PEINTURE:
Métallique Cherry Maroon.

F.O.B. Gagnon.

Les soumissions devront être cachetées et adressées au Gérant Municipal. Les enveloppes devront mentionner "Soumission Re: Camion avec benne à rebuts".

Un chèque visé ou bon de garantie devra être annexé, représentant au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions seront acceptées jusqu'au 30 mars 1973 à 5.00 P.M. et la Ville ne s'engage à prendre ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

RONALD BARBE,
GÉRANT MUNICIPAL.

Les É.-Unis pourraient perdre la coupe Davis

NEW YORK (AFP) – La défaite infligée la semaine dernière à Hartford (Connecticut) par les professionnels australiens aux Américains, et notamment celle qu'essuya Stan Smith face à Ken Rosewall, malgré ses 38 ans, donne certaines inquiétudes aux Etats-Unis quant à leur possibilité de conserver la coupe Davis pour la sixième année consécutive.

L'Australie, qui a retrouvé ses ex-professionnels sous contrat, John Newcombe, Mal Anderson et Rosewall et qui pourra peut-être aussi compter sur Rod Laver et Tony Roche, apparaît en effet, de l'avis unanime, comme l'équipe à battre cette saison.

"Le match d'Hartford (Australie bat Etats-Unis 5/2) a constitué pour nous un avertissement pour la coupe Davis en confirmant que les Australiens seront bien nos plus grands rivaux", a déclaré hier à New York Dennis Ralston qui, la semaine dernière, a été reconduit dans ses doubles fonctions de capitaine et d'entraîneur de l'équipe des Etats-Unis de coupe Davis.

"Ces australiens sont en fait les mêmes que ceux qui nous battaient régulièrement dans les années 50 et 60", a-t-il encore fait remarquer, avant de s'empresser d'ajouter que les Américains sont toutefois en mesure d'aligner une formation capable encore de s'imposer.

Pour leur campagne 1973, qu'ils commenceront début juin en finale de la zone nord-américaine contre le vainqueur du match Colombie-Mexique, les Américains, d'après Ralston, compteront sur Stan Smith, leur numéro un, Marty Riessen, Arthur Ashe, Clark Graebner, Tom Gorman et Harold Solomon ainsi que sur les espoirs que sont Dick Stockton, Jimmy Connors et Erik Van Dillen.

"Si besoin est, en plus de tous ces talents, je me sens parfaitement capable d'aller sur le court et de jouer en double", a prétendu le rouquin Californien (30 ans) dont le mariage avec l'équipe américaine de coupe Davis, en tant que joueur, entraîneur ou capitaine, dure depuis 13 ans. Il entendait souligner ainsi la qualité et la quantité des joueurs qui seront à sa disposition.

"Selon le tableau, il ne fait aucun doute que nous devrions cette année nous retrouver en finale avec l'Australie", a-t-il conclu. En ce cas, ce serait la 28e fois que les deux pays disputeraient la finale, et le match aurait lieu aux Etats-Unis.

Les Américains, d'autre part, insisteront fermement, le mois prochain, lors de la réunion du comité de la coupe Davis à Lausanne (Suisse), pour l'élaboration de nouvelles structures qui écourteraient la durée de la compétition. M. Harcourt Woods, qui y représentera les Etats-Unis, a été également chargé par la fédération américaine (USLTA) de plaider la cause des professionnels sans distinction afin que les meilleurs joueurs, dans l'absolu, soient autorisés à disputer l'épreuve, tels que Rod Laver et Arthur Ashe, encore sous contrat avec M. Lamar Hunt.

"Nous devons nous efforcer de condenser le programme de la coupe de façon que les joueurs n'aient pas à manquer trop de tournois pour représenter leur pays, tournois qui sont maintenant leur gagne-pain. La coupe Davis doit par ailleurs être ouverte à tous", a-t-il déclaré.



Danièle Debernard, de France, gagnante du slalom spécial de Naeba, est entourée de Hanny Wenzel, du Liechtenstein (2e), et de Barbara Co chran, des États-Unis (3e). (Téléphoto AP)

La Française Danièle Debernard gagne sa première course en Coupe du Monde

NAEBA, Japon (d'après AP et l'AFP) – La jeune Française Danièle Debernard, 18 ans, a remporté hier le slalom spécial féminin de Naeba comptant pour la Coupe du Monde avec le temps total de 1:29.97, devant Hanny Wenzel, du Liechtenstein (1:32.09), et Barbara Cochran, des Etats-Unis (1:32.88).

Pour Danièle Debernard, il s'agissait de sa première victoire en Coupe du Monde. Elle n'avait pu faire mieux qu'une deuxième place, cette année, au slalom du Mont Sainte-Anne.

La jeune étudiante, gênée en janvier et en février par une blessure au talon, n'a pas hésité à prendre tous les risques, et son audace a payé.

Sur 51 concurrentes au départ, 27 n'ont pas terminé le difficile parcours de 400 mètres. Parmi les "victimes" notoires, on relève l'Autrichienne Annemarie Proell, l'Allemande de l'Ouest Rosi Mittermaier, l'Américaine Marlene Cochran, la Française Patricia Emonet et la Suissesse Marie-Thérèse Nadig.

Annemarie Proell, qui s'est déjà assuré la Coupe du Monde, devait surprendre dans la première manche, se jouant des 51 portes et terminant à undixième de seconde de Debernard devait être fatale à l'Autrichienne qui ne passe pas pour une spécialiste du slalom.

Mlle Proell, qui dispose de 88 points d'avance sur sa compatriote Monika Kaserer au classement général de la Coupe du Monde, cherchera à prendre sa revanche aujourd'hui dans le slalom géant mais elle ferait bien de se méfier de la Suissesse Nadig qui l'a devancée l'an dernier aux Jeux Olympiques.

Le comportement des Françaises dans le slalom spécial a été remarquable. Christine Kolland terminant 4e et Britt Laftorgue 7e.

Voici le classement de la Coupe du Monde de ski alpin après le slalom spécial de Naeba:

1. Annemarie Proell (Autriche): 278; 2. Monika Kaserer (Autriche): 190; 3. Rosi Mittermaier (Allemagne de l'Ouest): 120; 4. Patricia Emonet (France): 113; 5. Hanny Wenzel (Liechtenstein): 107; 6. Wiltrud Drexel (Autriche): 106.7. Jacqueline Rouvier (France): 103; 8. Ingrid Gfoelner (Autriche): 83; 9. Irmgard Lukasser (Autriche (65); 10. Bernadette Zubriggen (Suisse): 64.

D'autre part, l'Autriche domine largement le classement par nations, ayant accumulé 1,435 points, devant la Suisse (574), la France (535) et l'Italie (454). Le Canada vient au 8e rang avec 104 points.

Pete Mahovlich revient au jeu; Yvan Cournoyer doit se reposer

PETE MAHOVLICH sera en uniforme ce soir lors de la rencontre que le Canadien disputera aux Red Wings à l'Olympia de Détroit. Le grand joueur de centre était inactif depuis le 3 février; il avait alors subi une dislocation au genou lors d'un match à Los Angeles. Mais, en même temps que le retour au jeu de Pete, on annonçait que l'ailier droit **YVAN COURNOYER** ne participerait pas au match de ce soir. Le médecin du Canadien, le Dr D. G. Kinnear a en effet ordonné ce repos à Cournoyer qui devrait cependant être en mesure de participer à la rencontre contre les Sabres de Buffalo samedi soir au Forum. Cournoyer souffrait depuis quelques semaines d'une douleur abdominale. Il a été durement mis en échec à plusieurs reprises par Don Marcotte, des Bruins de Boston, dimanche soir, ce qui n'a sans doute pas amélioré son état.



Pete Mahovlich



Yvan Cournoyer

●

JOCELYN GUEVREMONT, 1er choix au repêchage amateur des Canucks de Vancouver en 1971, a signé un contrat de trois ans, hier, a annoncé le directeur-gérant des Canucks, Hal Laycoe. Cette nouvelle met fin aux rumeurs voulant que Guévremont joigne les rangs de l'AMH la saison prochaine. Ce dernier croit que "Vancouver est une ville merveilleuse où il pourra vivre heureux".

●

LES PINGOUINS de Pittsburgh, qui luttent pour se tailler une place dans les séries éliminatoires, dans la division Ouest de la LNH, viennent de subir un dur coup. Ils ont en effet perdu les services de leur gardien de but numéro 1, Jim Rutherford, blessé au genou samedi, contre les Rangers de New York. Rutherford sera absent pour au moins deux semaines, sinon pour le reste de la saison. Les Pingouins sont à sept points des Blues de Saint-Louis et de la 4e place. Andy Brown, récemment acquis des Red Wings de Détroit, remplacera Rutherford et tout indique que Denis Herron sera rappelé des Bears de Hershey, de la ligue Américaine.

●

LEE TREVINO a ravi la première place du classement aux gains des joueurs de Golf à l'Australien Bruce Crampton grâce aux $30,000 que lui a rapportés sa victoire de dimanche à l'omnium Doral Eastern de Miami. A la même occasion, le Mexicano-Américain est devenu le quatrième membre du club des "millionnaires du golf" après Arnold Palmer, Jack Nicklaus et Billy Casper. Trevino a empoché cette année $98,543 et Crampton $91,436. Nicklaus est 3e avec $67,498.

●

M. ROGER ROUSSEAU, commissaire général aux jeux Olympiques de 1976, annonce la nomination de M. Maurice Girard au poste de directeur administratif du COJO. Il remplace M. Jacques Doyon qui avait démissionné en janvier pour se consacrer à des affaires privées.

●

KUNIAKI SHIBATA, du Japon, est le nouveau champion mondial des poids légers. Il a détrôné lundi soir, à Honolulu, le détenteur du titre, le Philippin Ben Villaflor par décision unanime dans un combat de 15 rondes.

FRANK ROBINSON, des Angels de la Californie de la ligue Américaine de baseball estime qu'il pourrait revenir au jeu dès la fin de semaine après s'être fracturé un orteil lundi. Le malencontreux accident est survenu quand Robinson a glissé en sortant d'une cabine où il venait de donner une entrevue télévisée.

Les Expos défaits

VERO BEACH, Floride (CP) – Même s'ils ont frappé que six coups sûrs, un de moins que les Expos de Montréal, les Dodgers de Los Angeles "B" ont tout de même infligé aux porte-couleurs montréalais leur première défaite de la saison, 7-5, hier après-midi. Dan Warthen a été le lanceur perdant pour les Expos.

Montréal	001	300	100	– 5 7 2
Los Angeles "B"	001	140	01x	– 7 6 1

Moore, Warthen 4e, Gilbert 6e, Murray 8e et Humphrey, Foote 3e; John, Hitz 3e, Heydeman 5e, Wall 7e, Cody 9e et Patchin. G – Heydeman. P – Warthen.

Boston à 2 points du N.Y.

UNIONDALE, New York (PA) – Le gardien Ed Johnston a enregistré son 5e blanchissage de la saison, hier soir, et les Bruins de Boston ont défait les Islanders de New York 3-0.

Ce triomphe permet aux Bruins de s'approcher à deux points des Rangers de New York et de la 2e position de la section est.

Wayne Cashman, Ken Hodge et Fred O'Donnell ont enfilé les buts des vainqueurs qui ont dirigé pas moins de 21 lancers en 1er tiers et 36 dans la partie sur le gardien Billy Smith.

Ce dernier a établi un record alors qu'il a écopé d'une 42e minute de punition cette saison.

Un autre record a été brisé, hier soir, alors que les gardiens des Islanders ont accordé un 321e filet depuis le début de l'année.

1ère période

1 – BOSTON: Cashman (26) Hodge, Esposito. 6:12
2 – BOSTON: Hodge (33) Esposito, Stanfield. 10:51
Punitions: Sanderson B 7:52, Mikkelson I 10:05, Smith I 14:02, Orr B 19:50.

2ème période

Aucun pointage
Punitions: Gagnon I 8:33, Orr B, Howatt I, 16:55.

3ème période

3 – BOSTON: O'Donnell (8) Bucyk. 15:58
Punition: Cook I 8:08.

Lancers par:

Boston	21	7	8	– 36
Islanders	6	7	9	– 22

Gardiens: Smith (I); Johnston (B).
Assistance: 14,299.

Blues 2, Sabres 0

ST-LOUIS (PA) – Phil Roberto et Floyd Thomson ont enregistré des buts en 2e et 3e tiers, hier soir, et ils ont permis aux Blues de St-Louis de vaincre les Sabres de Buffalo 2-0.

Les Sabres n'ont pu profiter de l'inactivité des Red Wings de Détroit pour s'emparer du 4e rang de la section est.

C'était le 2e blanchissage de la saison pour St-Louis, cette saison.

1ère période

Aucun pointage
Punition: Gratton B 9:35.

2ème période

1 – ST-LOUIS: Roberto (18), Evans, R. Plager. 19:22
Punitions: Banc du Buffalo 1:41, Evans SL 14:08.

3ème période

2 – ST-LOUIS: Thompson (13), D. O'shea, Roberto. 14:18
Punitions: Thompson SL 6:28, Pratt B 10:23.

Lancers par

Buffalo	8	8	7	– 23
St-Louis	7	15	8	– 28

Gardiens: Caron (SL); Grozier (B).
Assistance: 18,630.

Kings 2, STARS 1

BLOOMINGTON, Minnesota (PA) – Les North Stars du Minnesota et les Kings de Los Angeles qui luttent pour s'assurer une place dans les séries éliminatoires, ont fait match nul hier soir, 2-2, alors que les North Stars sont venus de l'arrière et ont obtenu un point au classement grâce au but de Dean Prentice.

Les Kings qui avaient pris les devants 2-1 grâce aux filets de Dan Maloney et Frank St-Marseille ont vu leur série de parties sans victoires contre Minnesota se prolonger à 17.

Buster Harvey a été l'autre compteur des North Stars.

1ère période

1 – MINNESOTA: Harvey (20), Grant, Gibbs. 2:49
2 – LOS ANGELES: Maloney (15), Bernier, Marotte. 11:19
Punitions: Harper LA 0:52, Marotte LA 2:03, O'Brien M 3:50, Prentice M 14:47.

2ème période

3 – LOS ANGELES: St-Marseille (14), Venasky. 18:50
Punitions: Parisé M 3:50, Hextall M 10:16, Gibbs M 13:12.

ASSOCIATION MONDIALE

Blazers 4, Aeros 3

PHILADELPHIE (PA) – John McKenzie a enregistré le but gagnant quatre secondes avant la fin du 2e tiers, hier soir, et les Blazers de Philadelphie ont vaincu les Aeros de Houston 4-3.

Danny Lawson a compté ses 55 et 56e buts de la saison dont un 17e pendant un avantage numérique. Dans ces deux domaines, Lawson présente les meilleures fiches de l'AMH.

André Lacroix a obtenu des passes sur les deux buts de Lawson et il a rejoint Ron Ward en tête des pointeurs.

1ère période

1 – PHILADELPHIE: Lawson (55) Lacroix, Spencer. 16:56
Punition: Popiel H 1:12.

2ème période

2 – HOUSTON: Labossière (31) McDonald, Smith. 2:19
3 – HOUSTON: Smith (6) Harris, Labossière. 3:05
4 – PHILADELPHIE: Lawson (56) Lacroix, Campbell. 14:08
5 – PHILADELPHIE: O'Donoghue (16) Migneault, Spencer. 15:34
6 – HOUSTON: Taylor (30). 16:59
7 – PHILADELPHIE: McKenzie (26) Campbell, Spencer. 19:56
Punitions: McKenzie P 2:48, Taylor H 5:36, O'Donoghue P 8:08, Hall H 12:51.

3ème période

Aucun pointage.
Punitions: Hall H, McKenzie P, 4:07, Hall H, Migneault P, 11:28.

Lancers par:

Houston	5	12	11	– 28
Philadelphie	7	15	21	– 43

Gardiens: McLeod (H); Parent (P).
Assistance: 3,269.

Whalers 4, Çougars 3

CHICAGO (PA) – Un but de Jim Dorey en période-prolongation, hier soir, a valu aux Whalers de la Nouvelle-Angleterre une victoire de 4-3 sur les Cougars de Chicago.

1ère période

1 – N.-ANGLETERRE: French (21), Sheehy, Pleau. 5:24
2 – N.-ANGLETERRE: Sheehy (27), Selwood. 6:15
Punitions: Selwood NA 15:14, Proceviat C 17:44, Mavety C, Sheehy NA, (mineures et majeures), 18:58.

2ème période

3 – CHICAGO: Siciski (23), Paiement, Proceviat. 1:18
4 – CHICAGO: Sarrazin (2), Morris, Fleming. 14:09
Punition: Selwood NA 15:04.

3ème période

5 – CHICAGO: Paiement (31), Whitlock, Sicinski. 7:00
6 – N.-ANGLETERRE: Webster (45), Caffery, Selby. 12:53
Punitions: Morris C 4:51, Webster NA 6:34, Benzelock C 13:08, Popiel C 16:29.

Prolongation

7 – N.-ANGLETERRE: Dorey (5), Ahearn, Caffery. 6:57
Aucune punition.

Lancers par:

N.-Angleterre	6	4	20	3	33
Chicago	7	4	9	4	24

Gardiens: Smith (NA); Gill (C).
Assistance: 3,926.

Crusaders - Oilers

1ère période

1 – ALBERTA: Kassian (3), McAneeley 6:57
2 – ALBERTA: Wall (14), Fonteyne, Harrison 8:51
Punitions: Falkenberg A 8:04, Carlyle A 13:04, Patenaude A 15:46, Hamilton A 16:47, Krake C 18:55.

Au championnat de curling scolaire

Serge Côté grimpe en 1ère place

MONCTON, N.-B. (d'après CP) – Serge Côté a réussi un superbe placement en 8e manche et en a obtenu un autre alors que la tension était très forte, en 10e et dernière manche, pour procurer au Québec une surprenante victoire de 5-4 sur la Saskatchewan, hier après-midi en 3e ronde du championnat de curling scolaire du Canada.

Côté et ses équipiers ont, de plus, ridiculisé Terre-Neuve 13-2 hier soir, dans la 4e ronde pour maintenir son emprise sur la première position.

TROISIEME RONDE

Saskatchewan	010	101	001	0	– 4
Québec	000	010	120	1	– 5
Nouveau-Brunswick	102	032	12x	x	– 11
Ontario-Nord	010	100	00x	x	– 2
Manitoba	000	200	010	20	– 5
C.-Britannique	001	010	102	03	– 8
Nouvelle-Ecosse	110	400	201	x	– 9
Terre-Neuve	001	021	010	x	– 5
Alberta	000	003	000	x	– 3
Ontario	003	210	111	x	– 9

Repos: Ile-du-Prince-Edouard

QUATRIEME RONDE

Québec	004	033	03x	x	– 13
Terre-Neuve	010	000	10x	x	– 2
Alberta	020	103	010	3	– 10
Manitoba	012	020	202	x	– 9
Ontario-Nord	001	020	020	x	– 5
Ontario	120	201	301	x	– 10
N-Brunswick	001	010	003	21	– 8
I.P.E.	110	101	210	00	– 7
Saskatchewan	000	010	0xx	x	– 1
Colombie-Britannique	222	101	2xx	x	– 10

Repos: Nouvelle-Ecosse

CLASSEMENT

	G	P
Québec	3	1
C.-Britannique	3	1
Ontario	3	1
N.-Ecosse	2	1
Saskatchewan	2	2
N.-Brunswick	2	2
Alberta	2	2
Manitoba	2	2
I.P.E.	1	2
Ontario-Nord	0	3
Terre-Neuve	0	3

1er revers des Québecoises

L'équipe du Québec, pilotée par la Montréalaise Laurie Ross, a encaissée sa première défaite, hier après-midi, au club de Mont-Royal, en 4e ronde du championnat canadien de curling junior féminin 10-7, contre les meneuses, la Saskatchewan qui n'a pas perdu une partie en cinq rencontres.

Le Québec, grâce à sa victoire d'hier soir 10-8 contre l'I.P.E., se classe 2e après cinq rondes.

Saskatchewan	020	103	010	3	– 10
Québec	102	020	101	0	– 7
C.-Britannique	010	010	330	0	– 8
Alberta	002	101	001	1	– 6
Ontario	332	030	11x	x	– 13
N.-Ecosse	000	201	00x	x	– 3
Manitoba	221	040	001	x	– 10
I.-P.-E.	000	200	120	x	– 5
Terre-Neuve	021	000	121	1	– 8
N.-Brunswick	100	111	000	0	– 4

CLASSEMENT

Saskatchewan	4	0
Québec	3	1
Manitoba	3	1
I.P.E.	2	2
N-Brunswick	2	2
Ontario	2	2
C.-Britannique	2	2
N.-Ecosse	1	3
Alberta	1	3
Terre-Neuve	1	3

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Est	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	69	46	9	14	284	155	106
RANGERS	68	44	17	7	269	175	95
BOSTON	69	44	20	5	288	210	93
DETROIT	68	34	23	11	226	202	79
BUFFALO	69	33	24	12	229	189	78
TORONTO	67	23	35	9	205	225	55
VANCOUVER	69	18	43	8	200	305	44
ISLANDERS	72	9	58	5	147	321	23
Ouest							
CHICAGO	69	38	23	8	250	199	84
PHILADELPHIE	69	33	26	10	254	227	76
MINNESOTA	69	33	27	9	229	202	75
ST-LOUIS	69	30	29	10	204	214	70
LOS ANGELES	70	28	31	11	206	221	67
PITTSBURGH	69	27	35	7	222	230	61
ATLANTA	69	24	32	13	174	200	61
CALIFORNIE	69	11	43	15	178	290	37

Hier soir
Boston 3, Islanders 0
St-Louis 2, Buffalo 0
Los Angeles 2, Minnesota 2

Ce soir
Montréal à Détroit
Philadelphie à Toronto
Rangers de N.Y. à Chicago
Vancouver à Californie
Pittsburgh à Los Angeles
St-Louis à Atlanta

LES MENEURS

	b	p	pts
Esposito, Boston	46	61	107
Clarke, Philadelphie	31	61	92
MacLeish, Philadelphie	43	46	89
Ratelle, Rangers	39	47	86
Bucyk, Boston	35	48	83
Lemaire, Montréal	38	44	82
Hull, Chicago	37	45	82
Martin, Chicago	28	54	82
Orr, Boston	20	62	82
Pappin, Chicago	35	46	81
F. Mahovlich, Montréal	34	46	80

ASSOCIATION MONDIALE

Est	pj	g	p	n	bp	bc	pts
N.-ANGLETERRE	67	39	26	2	270	223	80
CLEVELAND	67	38	27	2	252	206	78
PHILADELPHIE	70	33	37	0	259	284	66
NEW YORK	70	31	37	2	276	297	64
QUEBEC	69	29	35	5	246	278	63
OTTAWA	69	28	37	4	240	280	62
Ouest							
WINNIPEG	70	41	26	3	260	216	85
HOUSTON	69	35	30	4	253	237	74
MINNESOTA	69	34	32	3	221	232	71
LOS ANGELES	70	33	32	5	236	228	71
ALBERTA	67	30	35	2	231	231	62
CHICAGO	69	25	42	2	227	261	52

Avant-hier soir
New York 8, Chicago 7
Québec 6, Philadelphie 4
Hier soir
Philadelphie 4, Houston 3
N.-Angleterre 4, Chicago 3 (prolongation)
Ottawa à Los Angeles
Cleveland à Alberta
Ce soir
N.-Angleterre à Winnipeg
Cleveland à Alberta
Houston à New York

LIGUE JR MAJEURE DU QUEBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	61	47	10	4	427	218	98
CORNWALL	63	42	19	2	357	249	86
SOREL	62	37	22	3	383	348	77
SHAWINIGAN	62	33	27	2	295	264	68
LAVAL	63	28	34	1	299	370	57
SHERBROOKE	61	26	33	2	260	288	56
MONTREAL	61	24	34	3	277	302	51
TROIS-RIVIERES	62	18	42	2	287	345	38
DRUMMONDVILLE	61	13	47	1	277	451	27

Avant-hier soir
Laval 5, Trois-Rivières 4
Hier soir
Montréal 3, Sherbrooke 2
Sorel 5, Shawinigan 3
Trois-Rivières 9, Drummondville 1
Québec 9, Laval 5

LIGUE AMERICAINE

Est	pj	g	p	n	bp	bc	pts
N.-ECOSSE	67	38	14	15	276	170	91
BOSTON	66	30	25	11	219	218	71
ROCHESTER	67	30	27	10	218	242	70
PROVIDENCE	67	25	28	14	220	228	64
SPRINGFIELD	67	17	34	16	243	300	50
NEW HAVEN	68	15	34	19	229	293	49
Ouest							
CINCINNATI	69	48	17	4	301	191	100
HERSHEY	66	35	20	11	277	205	81
VIRGINIA	65	29	20	16	222	200	74
RICHMOND	66	25	31	10	225	240	60
JACKSONVILLE	68	23	37	8	231	278	54
BALTIMORE	64	13	41	10	178	274	36

Avant-hier soir
N-Ecosse 3, New Haven 3
Hier soir
New Haven à N.-Ecosse
Jacksonville à Boston
Springfield à Richmond
Rochester à Virginie
Ce soir
N.-Ecosse à Providence
Jacksonville à New Haven
Rochester à Baltimore
Springfield à Hershey

LIGUE MAJEURE DE L'ONTARIO

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
TORONTO	58	43	7	8	383	181	94
PETERBOROUGH	58	40	11	7	307	210	87
OTTAWA	57	37	14	6	346	226	80
LONDON	58	32	19	7	314	226	71
ST-CATHARINES	58	22	26	10	259	293	54
OSHAWA	59	22	29	8	276	294	52
SUDBURY	58	17	31	10	253	348	44
HAMILTON	58	15	36	7	230	339	37
KITCHENER	57	13	39	5	219	337	31
S. STE-MARIE	57	10	39	8	218	351	28

Avant-hier soir
Sault-Ste-Marie 7, Ottawa 5
Hier soir
Hamilton 2, London 0
Toronto 2, Oshawa 0

Lawson s'épanouit dans l'AMH

SANTA ANA, Californie (PC) – Danny Lawson, qu a réussi le plus grand nombre de buts jusqu'ici dans l'association Mondiale de hockey, connaît présentement sa meilleure saison après quatre ans dans la ligue Nationale et ses équipes affiliées.

Lawson, qui a été formé par l'organisation des Red Wings de Détroit, a marqué 52 buts et amassé 38 passes avec les Red Wings de Hamilton, à sa dernière saison au hockey junior.

La semaine dernière, le Torontois de 25 ans a surpassé ces deux marques. Les statistiques de l'AMH démontrent en effet que Lawson totalise maintenant 54 buts et 40 passes. Le joueur des Blazers de Philadelphie occupe ainsi le 4e rang chez les pointeurs, un seul dernière Norm Beaudin, des Jets de Winnipeg.

Au cours des quatre dernières saisons, Lawson, en 218 matches de la LNH avec Détroit, les North Stars du Minnesota et les Sabres de Buffalo, n'avait réussi que 28 buts et 29 passes.

Ron Ward, des Raiders de New York, est toujours bon meneur avec 46 buts et 62 passes pour 108 points, deux de plus qu'André Lacroix, coéquipier de Lawson.

Chez les gardiens, Gerry Cheevers et Bob Whidden, des Crusaders de Cleveland, ont repris le premier rang avec une moyenne de 3.00 buts par match, une fraction (3.01) devant Joe Daley et Ernie Wakely, des Jets de Winnipeg.

L'AMH a aussi fait savoir que la semaine dernière a été sa meilleure pour la fréquentation des matches. La moyenne, pour 21 parties, a été de 6,514, comparativement à 5,226 pour l'année.

LES MENEURS

(parties d'hier soir non comprises)

	B	P	Pts
Ward, Ney Work	46	62	108
Lacroix, Philadelphie	41	65	106
Beaudin, Winnipeg	35	60	95
Lawson, Philadelphie	54	40	94
Hull, Winnipeg	44	46	90
Bordeleau, Winnipeg	44	46	90
Webster, N.-Angleterre	44	42	86
Caffery, N.-Angleterre	33	52	85
Carleton, Ottawa	38	44	82
Labossière, Houston	30	52	82
Tremblay, Québec	14	68	82

LES GARDIENS

(buts comptés dans une cage déserte entre parenthèses)

	MJ	BC	Bl.	Moy.
Cheevers	2,788	133	5	2.86
Whidden	1,289	71	0	3.30
Cleveland	**4,077**	**204**	**5**	**3.00**
Daley	1,417	63	2	2.66
Wakely	2,764	145	2	3.14
Tumilson	78	6	0	4.62
Winnipeg (2)	**4,259**	**214**	**4**	**3.01**
Perreault	60	2	0	2.00
Gillow	1,782	91	1	3.06
Gardner	2,433	132	0	3.25
Los Angeles (3)	**4,275**	**225**	**1**	**3.15**
Curran	2,191	109	4	2.98
Wetzel	60	3	0	3.00
McCartan	1,950	116	1	3.56
Minnesota (4)	**4,201**	**228**	**5**	**3.25**
Rutledge	1,864	93	0	2.99
McLeod	2,106	124	1	3.53
Hughes	170	11	0	3.88
Houston (5)	**4,140**	**228**	**1**	**3.30**
Smith	2,632	139	3	3.16
Landon	1,363	81	0	3.56
Nouv.-Angl.	**3,995**	**220**	**3**	**3.30**
Norris	3,255	173	1	3.18
Brown	814	54	0	3.98
Alberta (4)	**4,069**	**227**	**1**	**3.34**
McLeod	2,936	162	1	3.26
Gill	1,151	83	0	4.32
Ménard	45	5	0	6.66
Chicago (6)	**4,132**	**250**	**1**	**3.61**
Aubry	2,553	155	2	3.64
Lemelin	343	29	0	4.00
Brodeur	1,228	94	0	4.59
Québec	**4,315**	**278**	**2**	**3.87**
Parent	3,213	197	2	3.78
Paillé	611	94	0	4.81
Autres	442	28	0	3.80
Philadelphie (7)	**4,167**	**274**	**2**	**3.93**
Binkley	1,669	104	0	3.73
Gratton	2,528	171	0	4.05
Blum	1	1	0	60.00
Ottawa (4)	**4,198**	**276**	**6**	**3.94**
Donnelly	2,382	139	2	3.50
Kurt	1,613	130	0	4.75
Wilkie	253	27	0	6.40
New York	**4,247**	**296**	**2**	**4.15**

BASEBALL

Parties hors-concours

HIER

A Bradenton

Cincinnati	200	200	000	1 – 5 6 2
Pittsburgh	001	030	000	0 – 4 7 3

Grimsley, Hall 4e, Sprague 6e, Carroll 8e, Tomlin 10e et Bench; Blass, Rucker 6e, Gratz 10e et May. G. Carroll. P-Gratz. CC- Cincinnati, Locklear.

A Lakeland

Boston	012	010	201	– 7 10 0
Détroit	000	020	000	– 2 4 0

Barr, Pole 5e, Veale 7e et Josephson, Maggord 7e; LaGrow, Coleman 4e, Fife 6e, Fisher 7e, Kuhn 9e et Hosley. G- Barr. P- La Grow. CC- Boston, Smith, Capeda; Détroit, Gamble.

A St. Petersburg

Los Angeles	000	100	004	– 5 8 0
New York N	100	000	010	– 2 11 0

Osteen, Shanaha 4e, Ellingsen 7e, Hough 9e et Cannizzaroz, Yeager 8e; Parker, Moore 4e, Webb 7 3 et Dyer. G- Ellingsen. P - Webb. CC- Los Angeles, Ferguson.

A Fort Lauderdale

Chicago A	000	001	000	– 1 7 1
New York A	020	000	00x	– 2 8 1

Fisher, Geddes 4e, McClain 6e, O'Toole 8e et Brinkman; Blasingame, Pazik 4e, Granda 8e et Moses, Dempsey 8e. G- Blasingame. P-Fisher.

A Cocoa

Boston	000	012	000	– 3 4 1
Houston	200	020	00x	– 4 8 3

Bomback, Lee 4e, Spencer 6e, Newhauser 7e et Fisk; Crawford, Culver 4e, Crook 7e, Cosgrove 9e et Watson. G - Crawford, P-Bomback. CC-

Résidence Rivière-des-Prairies

$6 millions pour l'âge d'or

par André Tardif

La génération dite de l'âge d'or, qui se sent brimée dans une société où l'accent est de plus en plus sur la jeunesse, peut espérer des jours meilleurs. Il est un domaine entre autres, celui de la construction domiciliaire privée, où elle reprend non seulement sa place au soleil mais s'épanouira bientôt dans une ambiance où l'idéalisme du nom qu'on lui prête rejoindra vraiment la réalité.

C'est du moins la réflexion que l'on se fait après avoir visité la Résidence Rivière-des-Prairies, un énorme complexe domiciliaire que la société de construction B.B.V. est à parachever dans Laval, au coût global de près de $6 millions. Le bâtiment pourra loger, dès son inauguration le mois prochain, quelque 500 personnes du 3e âge dans 300 appartements des plus modernes et dotés d'un balcon individuel.

Il s'agit de deux tours de neuf étages chacune avec garages au sous-sol, et reliées entre elles par un autre bâtiment d'un étage qui abritera un centre de services et une piscine.

Il existe déjà, dans la région métropolitaine, quelques résidences semblables; toutes de construction récente. Mais selon M. Gilles Longpré, président de B.B.V. et initiateur du projet, la Résidence Rivière-des-Prairies les surpasse par le choix du site. Elle s'élève en effet sur la berge de la rivière des Prairies, à mi-chemin entre les ponts Viau et Papineau-Leblanc. Elle est quasi entourée d'eau et de verdure, étant située à l'extrémité de la pointe dite de Marigot. Il s'agit du prolongement de la rue Desnoyers, une petite artère privée.

Selon Jacques Laporte, directeur des services administratifs de la Résidence, la pointe Marigot est un endroit historique du quartier Pont-Viau, et il se propose, dans ses loisirs, de pousser ses recherches afin d'en découvrir davantage.

Une baie, où se jetait l'ancien ruisseau Marigot aujourd'hui comblé, sépare le site de la terre ferme. Mais cette baie doit éventuellement être comblée à moitié, et il est fortement question que le prolongement projeté du Métro dans Laval y ait son aboutissement, soit à deux minutes de marche de la Résidence.

Le complexe fait face à un parc naturel qui se prolonge jusqu'à l'extrémité de la pointe, ce qui permettra un aménagement paysager assez unique, avec promenades en sous-bois.

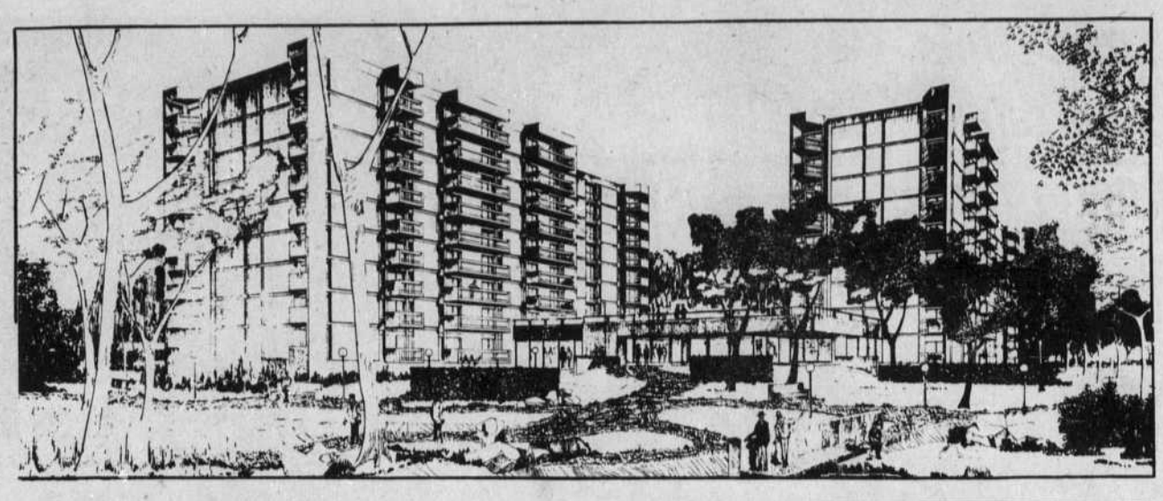
La Résidence même offrira à ses locataires des services d'un aspect plutôt spécial, que commandent d'ailleurs leur âge. C'est ainsi que chaque rez-de-chaussée abritera un salon polyvalent pour activités sociales, et que chaque étage aura également son petit salon communautaire.

De plus, l'aire des services abritera, en plus de la piscine, un petit centre d'achats et quelques boutiques, une bibliothèque et des ateliers de loisirs. On y trouve également un oratoire. Enfin, les services d'un médecin et d'une infirmière seront disponibles en tout temps.

Entièrement construite de béton et à l'épreuve du feu, la Résidence compte des appartements de 1½, 2½, et 3½ pièces. Chaque unité comprend sa propre chambre de remise. Le chauffage est à l'électricité et le câble de T.V. est installé partout.

Les plans et devis ont été préparés par M. Simon Cayouette, du bureau d'architectes montréalais Cayouette, Saia et Leclerc.

Notons en passant que M. Longpré, entrepreneur en construction bien connu dans Laval, a déjà réalisé, entre autres, le Caster de Laval, dans le quartier de Rivière-des-Prairies, ainsi que la résidence Les Cascades pour âge d'or, dans le quartier Ahuntsic à Montréal. Pour ce dernier projet, il s'est associé à M. Albert Tielemans, un administrateur d'origine belge établi à Montréal depuis plusieurs années.



Voici comment apparaitra bientôt la Résidence Rivière-des-Prairies, à Laval, vue de la rivière dont elle emprunte le nom.

IMMEUBLES WESTMOUNT & A.E. LEPAGE INC.



Eugène A. Zinay

B.D. Baily, F.R.I., S.I.R. président de Immeubles Westmount & A.E. LePage Inc. annonce l'élection de Eugène A. Zinay, F.R.I. au conseil d'administration ainsi que sa nomination comme vice-président et directeur des ventes, domaines résidentiels.
M. Zinay est membre du Real Estate Institute of Canada et s'est acquis une vaste expérience dans le domaine des ventes domiciliaires et des locations à bail. Il fut auparavant directeur des succursales "Westmount" et "West End".

cb

COCKFIELD, BROWN & COMPAGNIE LIMITÉE

Dividende no 12

Le Conseil d'administration de Cockfield, Brown & Compagnie Limitée, lors d'une réunion tenue le 7e jour de mars 1973, a déclaré un dividende régulier trimestriel d'action ordinaire de douze cents et demi (12½¢) par action immatriculée plus un dividende supplémentaire de dix cents (10¢) pour un total de vingt-deux cents et demi (22½¢) à la fermeture des livres le 21e jour de mars 1973 et payable le 30e jour de mars 1973.

Par ordre en conseil

T. G. Smyth, c.a.
Vice-président et
Secrétaire-trésorier

Montréal,
le 7 mars 1973.

OFFRE SPÉCIALE

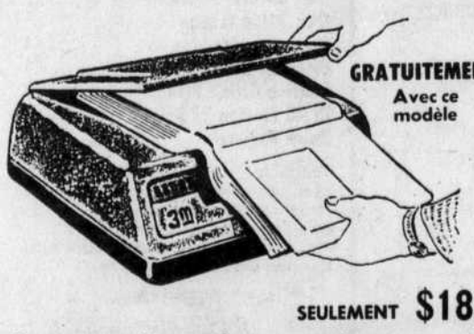
POUR UN TEMPS LIMITÉ SEULEMENT...

FEUILLES À PHOTOCOPIER GRATUITES

Avec l'achat de votre

PHOTOCOPIEUR À SEC POUR LIVRES

Vous obtiendrez 200 feuilles Dual Pack (8½ x 11)



GRATUITEMENT Avec ce modèle

SEULEMENT **$189.**

Et constatez les nombreux avantages:

- OPÉRATION TOTALEMENT À SEC - AUCUN PRODUIT À AJOUTER
- COPIE LES LIVRES (RELIÉS)
- QUALITÉ DE REPRODUCTION DE DEMI-TEINTES, DE TEINTES COMPLÈTES ET DE TOUTES COULEURS ET NOIRES ET BLANCHES
- COPIE SUR PAPIER BLANC ÉPAIS
- PRODUIT DES NÉGATIFS POUR PROJECTION
- REPRODUIT LES ÉTIQUETTES ET LES LAMINAGES DE PLASTIQUE
- FORMAT LÉGAL: GRANDEUR 8½ x 14.

NE MANQUEZ PAS CETTE OFFRE...
POUR UNE DÉMONSTRATION GRATUITE

APPELEZ LES SPÉCIALISTES DE

861-9401
LA COMPAGNIE CANADIENNE D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE
Office Equipment Company of Canada Ltd
600 ouest, Lagauchetière, Montréal

GE

Carrières et Professions

COLLÈGE ALGONQUIN
LA BIBLIOTHÈQUE RECHERCHE UN
BIBLIOTHÉCAIRE AU CHOIX DES LIVRES

FONCTIONS:
Le candidat choisi devra mettre sur pied, en consultant le personnel de la bibliothèque et le corps professoral, une politique et une méthode de choix des média imprimés ou non convenant aux besoins des étudiants (postsecondaire, recyclage et éducation permanente), des professeurs et de l'administration; il devra consacrer une partie de son temps au secteur du service public, afin de découvrir et de suivre les besoins réels des usagers du Centre de documentation; il dirigera trois employés aux acquisitions.

EXIGENCES:
Les candidats doivent détenir un diplôme en bibliothéconomie et avoir acquis au moins trois ans d'expérience connexe; le bilinguisme (français et anglais) est nécessaire.

TRAITEMENT:
$9,800 - $12,900 par année

Le Collège offre également une gamme complète d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre demande, par écrit, au

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
Ottawa K2G 1V8

au plus tard, le 9 mars 1973 CONCOURS No 20-73

Hôpital St-Charles Borromée

recherche

DIÉTÉTISTE

responsable de la distribution

Fonctions:
- Assumer la responsabilité complète et entière de la distribution des repas pour 288 patients.
- est également responsable du personnel oeuvrant dans ce secteur et des techniques de travail.

Exigence:
Baccalauréat en sciences nutrition (avec internat option diététique, nutrition).

Salaire:
Selon les échelles du ministère.

Si intéressée, appeler

Murielle Pratt
Bureau du personnel
Tél.: 861-8591

POSTES OFFERTS
à la suite
d'une expansion rapide

Administrateur senior
au service des successions

Vérificateur interne
au service de la vérification

Evaluateur
au service des hypothèques

Administrateur adjoint
au service des fiducies personnelles

Préposé d'administration
au service des hypothèques

Commis comptable
au service de la comptabilité

Faire parvenir curriculum vitae en mentionnant le poste offert au

Service des ressources humaines

TRUST GÉNÉRAL

909 ouest, boul. Dorchester, Montréal 113 (Québec)

PERSONNEL - RELATIONS INDUSTRIELLES

Employeur et lieu de travail
Un groupe de compagnie d'assurance (vie et générale) employant près de six cents personnes. Le candidat choisi exercera son activité au siège social, à Montréal.

La fonction
Le candidat que nous recherchons relèvera de l'assistant du président, celui-ci étant responsable du développement des ressources humaines. Il devra être en mesure d'assumer graduellement les responsabilités suivantes:
a) Le recrutement du personnel (entrevues, tests, sélection etc);
b) L'application de la convention collective de travail existante et la négociation de la prochaine convention (fin 1974);
c) La mise à jour des descriptions de fonctions et l'évaluation des postes;
d) La direction du service du personnel.

Formation et qualités
Le candidat recherché doit posséder:
a) Une maîtrise en relations industrielles;
b) Entre deux et cinq ans d'expérience dans les domaines d'activité décrits précédemment;
c) Une grande facilité à communiquer verbalement et par écrit et à motiver les gens.

Salaires et conditions de travail
A déterminer selon formation et expérience.

Prière d'adresser curriculum vitae complet à:

Case 1983, Le Devoir, Montréal

Voir autres Carrières et Professions, en page 19

L'Institut de Recherche Appliquée sur le Travail (IRAT)

Organisme s'occupant de recherche, de formation et d'information demande un

ÉCONOMISTE

Fonctions:
Réalisation d'études et de travaux de recherche dans des domaines intéressant les travailleurs et leurs organisations syndicales et plus particulièrement dans le domaine des avantages sociaux: les différents aspects des régimes de retraite et des assurances-groupes, de même que la gestion des fonds impliqués et le fonctionnement des institutions financières concernées.
Une première étude dans ce domaine aura pour objet d'analyser les façons de coordonner les bénéfices de sécurité collective provenant des régimes gouvernementaux et des régimes privés.

Exigences:
- Maîtrise en sciences économiques.
- Quelques années d'expérience de travail de recherche, de préférence dans le domaine des avantages sociaux.

Lieu de travail: Montréal

Traitement:
Selon la compétence et l'expérience.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 26 mars 1973 à l'adresse suivante:

Institut de Recherche Appliquée
sur le Travail (IRAT),
762 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal 110, Qué.

LE COLLÈGE ALGONQUIN
DES ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
recherche un

DOYEN DES PROGRAMMES DES SCIENCES DE LA SANTÉ

LE COLLÈGE:
Le Collège Algonquin des Arts appliqués et de Technologie, situé à Ottawa, dessert les comtés de Renfrew, Lanark, Carleton, Russell et Prescott. Sa population étudiante totale, en comptant les étudiants de recyclage et en apprentissage, dépasse 16,000. Le Collège comprend sept campus et emploie environ 1,000 personnes, comme professeurs, administrateurs et employés de soutien.

LE POSTE:
Ce poste de doyen des programmes des sciences de la santé en est un nouveau dans le secteur scolaire; son titulaire sera comptable au Vice-Président aux programmes. Le candidat choisi sera responsable de la planification, de la mise sur pied et du fonctionnement de tous les programmes des sciences de la santé du Collège. L'une de ses tâches principales consistera à établir des relations de plus en plus étroites avec les écoles d'infirmières, les hôpitaux et les organismes professionnels.

EXIGENCES:
Les candidats doivent détenir un diplôme universitaire et avoir acquis un certain nombre d'années d'expérience dans le domaine postsecondaire ou médical. Ils doivent également être fortement désireux et capables d'innover dans le domaine de la formation en santé et bien-être.
Les candidats doivent être bilingues (français et anglais.)

Veuillez faire parvenir votre demande, par écrit, au

Secrétaire général
Collège Algonquin des Arts appliqués et de Technologie
1385, avenue Woodroffe
Ottawa, Ontario, K2G 1V8.

au plus tard, le 14 mars 1973. - CONCOURS No 19-73

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
recherche un

INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ

FONCTIONS:
La Division de radiotechnique et de génie électrique demande un ingénieur en électricité dont les fonctions consisteront, au début à travailler avec une équipe de recherche engagée dans un programme sur le transport du courant continu à haute tension. Le candidat reçu participera en outre au perfectionnement des instruments destinés à étudier l'effet de couronne au moyen des lignes de transport expérimentales de la division. Le programme comprend la mesure et l'évaluation des interférences radiophoniques, de la perte de puissance due à l'effet de couronne, des fréquences audibles, des variables météorologiques et la compilation et l'analyse de données. Le titulaire doit perfectionner les programmes et le matériel des systèmes de traitement des données numériques. Il s'occupera également de l'analyse des champs électromagnétiques à haute fréquence induits par les lignes d'essai et prévoiera, à partir de ces mesures, les caractéristiques de lignes de transport réelles. Il devra rédiger des publications techniques ayant trait à ces sujets et pourra, selon les besoins, se voir chargé d'autres fonctions.

QUALITÉS REQUISES:
M.Sc. en génie électrique. Vu que le travail comprend un domaine qui touche à la fois aux réseaux d'alimentation et aux communications à haute fréquence, une vaste connaissance de ces deux domaines ainsi que de la physique mathématique et de l'analyse numérique est essentielle. Expérience souhaitable dans le domaine du matériel électronique, des techniques de contrôle et des mesures physiques.

TRAITEMENT:
Jusqu'à 11 544 dollars par année selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A OR6. Mentionner la référence ER-463.

Ce concours est ouvert également aux hommes et aux femmes.

Les citoyens canadiens auront la préférence.

AGENT DE RECHERCHE

Entreprendre les démarches nécessaires, en collaboration avec une petite équipe de recherche pour que les projets de recherche répondent aux besoins et aux préoccupations des praticiens et des administrateurs de l'agence.

Concevoir et exécuter différents travaux de recherche compte tenu des transformations de structures de l'agence suite au bill 65.

Objets des travaux de recherche: population à desservir, méthodes d'intervention cliniques et communautaires, systèmes d'information et de statistiques, structures de distribution des services, instruments à développer pour établir des mesures appropriées.

Qualifications:
— Formation universitaire.
– Expérience professionnelle en service social ou en sciences sociales ou humaines.
– Intérêt marqué pour la recherche-action dans le domaine des services sociaux.
– Quelques années d'expérience de recherche dans un domaine social.
– Aptitude à travailler en équipe.

Les candidats qualifiés sont priés de faire parvenir leurs offres de services et curriculum vitae avant le 28 mars au:

Directeur du service du personnel,
Société de Service Social aux Familles,
3415, rue St-Urbain,
Montréal 130, Qué.

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

SUPERVISEUR, AVANTAGES SOCIAUX
($9,040 - $13,200)

L'Université recherche une personne capable d'assumer les fonctions de Superviseur aux avantages sociaux.

Les responsabilités de ce poste consistent à administrer les divers régimes tels que fonds de pension, assurance-santé, etc.

Le superviseur voit au bon fonctionnement des systèmes d'opération en vigueur. Il doit également participer à l'élaboration de nouveaux régimes selon les règlements et méthodes de l'Université.

QUALIFICATIONS:
— B.Com. ou équivalent.
— Plusieurs années d'expérience dans un travail connexe.
— Bilingue.
— Les règlements relatifs aux différents régimes doivent lui être familiers.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae à:

M. Leonard Pecker
Agent de Recrutement
110, rue Wilbrod
Université d'Ottawa
OTTAWA K1N 6N5

ASEA

LA COMPAGNIE
Notre Compagnie est affiliée au groupe Suédois ASEA qui compte au-delà de 36,000 employés répartis dans plus de 70 pays et qui se spécialise dans la fabrication, la vente et l'entretien d'équipement électrotechnique d'une grande variété.

Notre nouvelle usine de transformateurs de puissance, située à Varennes requiert les services immédiats d'un candidat sérieux et désireux de participer activement à l'essor de l'entreprise.

POSTE VACANT

INGÉNIEUR (au contrôle de la qualité)

DÉFI:
Participer à l'élaboration, l'implantation et l'administration d'un programme de contrôle de la qualité dans une usine de transformateurs de puissance.

L'HOMME:
Ingénieur-électricien ou mécanicien avec expérience de 2 à 3 ans dans l'industrie manufacturière. Le candidat devra avoir un esprit d'initiative. Une expérience dans l'industrie du transformateur ou dans le contrôle de qualité est souhaitable mais non nécessaire.

SALAIRE:
À discuter selon l'expérience.

Pour tout renseignement supplémentaire ou pour obtenir un rendez-vous téléphonez ou écrivez à:

Officier de Sélection
ASEA INDUSTRIES Limitée
1600, Montee Ste-Julie
Ste-Anne-de-Varennes, P.Q.
Tél.: (514) 652-2901, poste 255

Carrières et Professions

RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ
(Chef comptable)

L'ENTREPRISE — Une société de télécommunications.

LES RESPONSABILITÉS: Sous l'autorité du chef des services comptables (contrôleur:
Il dirige les services de comptabilité suivants: comptabilité générale, revenus et dépenses, paie.
Il veille à ce que les rapports financiers soient conformes et en accord avec les besoins de la compagnie.
Il recueille, organise et présente l'information nécessaire à la Direction pour la planification et le contrôle de la compagnie.
Enfin, il revise et administre les méthodes et procédures de contrôle interne.

LE CANDIDAT RECHERCHÉ: Diplômé universitaire et membre en règle de l'Institut des comptables agréés. Deux ou trois années d'expérience dans la vérification, plus deux ou trois années d'expérience dans un poste de responsabilité dont les fonctions s'apparentent à celles relevant du responsable de la comptabilité à la Société. Une expérience dans le domaine des télécommunications ou secteur similaire serait appréciée.
Il devra être bilingue.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

LE SALAIRE: Il intéressera les personnes dont le salaire actuel est d'environ $15,000.

Prière de faire parvenir un curriculum vitae avant le 17 mars à l'attention de Michèle Souchon, à l'adresse suivante:

DUCHARME, DÉOM & ASSOCIÉS INC.
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
CITÉ DU HAVRE, AILE NUMÉRO 3,
MONTRÉAL 104, QUÉBEC, 866-1751

DIRECTEUR DU PERSONNEL

L'ENTREPRISE: Un organisme paritaire chargé de l'administration d'un décret.

LES RESPONSABILITÉS: Dans le cadre de la convention collective, il élabore des procédures d'embauche, des programmes de formation, d'évaluation du personnel et en assure l'administration.
Il doit conseiller le Directeur général et les Directeurs de services sur toute question relative à la gestion du personnel.

LE CANDIDAT RECHERCHÉ: Possède une formation en relations industrielles, en sciences sociales, particulièrement en psychologie industrielle, ou en administration.
Il a obligatoirement une expérience d'un minimum de 2 ans dans une fonction analogue.

LE SALAIRE: $16,000. + et bénéfices marginaux.

Prière de faire parvenir un curriculum vitae à l'attention de Michèle Souchon à:

DUCHARME, DÉOM & ASSOCIÉS INC.
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
CITÉ DU HAVRE, AILE NUMÉRO 3,
MONTRÉAL 104, QUÉBEC, 866-1751

ANALYSTE EN ÉCONOMIE ET FINANCE INTERNATIONALES

L'ENTREPRISE: Une société de télécommunications

LES RESPONSABILITÉS: Sous l'autorité du chef de la Section internationale, il surveille les tendances et fluctuations économiques et monétaires internationales, étudie leurs répercussions sur les accords internationaux. Il analyse les effets de ces accords sur toutes les activités de la compagnie, comme ses revenus et ses dépenses, sur la rentabilité des contrats accordés à des entreprises étrangères. Enfin, il fait, sur demande, les analyses économiques appropriées.

LE CANDIDAT RECHERCHÉ: Diplômé universitaire en science économiques ou en gestion des entreprises, avec spécialisation en économie ou en commerce international. Il a une expérience pertinente de 1 à 3 ans dans une entreprise privée ou publique, de préférence dans un secteur analogue.
Il joint à des capacités analytiques, une aptitude à proposer des solutions concrètes. Il devra être bilingue.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal

LE SALAIRE: Le poste intéressera des personnes dont le salaire actuel est d'environ $11,000.

Prière de faire parvenir un curriculum vitae avant le 17 mars à l'attention de Michèle Souchon, à l'adresse suivante:

DUCHARME, DÉOM & ASSOCIÉS INC.
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
CITÉ DU HAVRE, AILE NUMÉRO 3,
MONTRÉAL 104, QUÉBEC, 866-1751

Notre client, une firme bancaire en pleine expansion au Québec recherche plusieurs cadres supérieurs pour assumer les responsabilités de directeur et directeur adjoint de succursales. Ces postes sont à Montréal et le bilinguisme est nécessaire.

DIRECTEUR DE SUCCURSALE

De préférence un candidat ayant une formation universitaire en commerce. (B. Com.) ou un M.B.A. et possédant quelques années d'expérience dans le domaine bancaire. Le candidat choisi sera responsable des opérations de la succursale, y compris les prêts bancaires, le crédit, le service aux clients, la promotion, la rentabilité des opérations et l'expansion rationnelle de la succursale. Tout ceci dans le cadre des pratiques et politiques établies par la Banque. Il sera également responsable du recrutement du personnel de cadres et de la formation de son personnel. Le salaire sera en fonction de l'expérience du candidat. Veuillez référer au dossier LD-702-1M.

DIRECTEUR ADJOINT

Un bachelier en commerce ou l'équivalent et possédant 2-3 ans d'expérience dans le domaine financier, bancaire ou connexe. Le candidat choisi sera responsable entre autre de l'administration des prêts, du crédit et des limites de crédit, d'assister le directeur dans le domaine de l'évaluation des risques, l'entrevue des clients actuels et éventuels de la banque ainsi que l'expansion de la succursale. Le salaire sera en fonction de l'expérience mais devrait intéresser les candidats dont le revenu actuel excède $10,000. par année. Veuillez référer au dossier LD-702-2M.

Si intéressé par les postes décrits ci-haut, veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilbert, référant au No de dossier respectif. Une réponse vous est assurée.

Division Administrative
LE CONSEIL DE PLACEMENT PROFESSIONNEL
555 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 • 866-2807
Conseillers en Personnel depuis 1927

DIRECTEURS DE TRECO INC.



Roger Létourneau



Bernard R. Tellier

Camille Lacroix, Président de Treco Inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de Me Roger Létourneau, C.R. et Bernard R. Tellier comme membres du conseil d'administration. Monsieur Létourneau, un résident de la Ville de Québec, est associé sénior au bureau d'avocats Létourneau, Stein, Marseille, Delisle & La-Rue et Vice-Président et directeur de la Banque de Montréal. Monsieur Létourneau est aussi directeur de Domtar Limitée, Les Industries Molson Limitée, Pétrofina Canada Ltée, The Price Company Limited et plusieurs autres compagnies canadiennes importantes. Monsieur Tellier, résident de Montréal, est administrateur, fusions et acquisitions de la maison Greenshields Incorporée. Treco Inc. fabrique des unités industrielles et commerciales relocalisables et des maisons mobiles. La Compagnie est un des plus grand manufacturier au Canada de meubles modernes en plastique. Meubles de chambre à coucher et dinette de style contemporain, meubles à forfait et unités transportables de bureaux sont aussi fabriqués. Une autre division produit des pièces de bois franc usinées au tour et d'autres pièces de bois. Les actions de Treco Inc. sont inscrites à la cote des bourses de Montréal et Toronto.

les obligations

	Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA		
5, 1er oct.	1973	99¾ 100¼
5, 1er avril	1974	99½ 100
3¼, 1er juin	1976	92 93
7¼, 1er avril	1975	103 104½
5½, 1er oct.	1975	99½ 100
7, 1er juil.	1977	103 104
3¾, 1er janv.	1978	87½ 88½
6½, 1er juin	1979	99½ 100¼
3¼, 1er oct.	1979	81½ 83
6¼, 1er avril	1980	98 100
4½, 1er sept.	1983	82 83
6½, 1er oct.	1995	91 93
3¾, 15 mars	1998	58 61
CN. 4, 1er fév.	1981	81 83
CN. 5¾, 15 janv.	1985	87½ 89½
CN. 5, 1er oct.	1987	79 81
Perpétuel	1996	40 42
PROVINCIALES		
A.-G. Tel. 7½, 15d.	1991-87	96½ 97½
AMFC. 8, 1er nov.	1974-89	102 103
Ont. Hyd. 7, 18 s.	1992-88	97½ 92½
Pr. N.B. 7¾, 1 ms	1996-94	97¼ 98¼
Ont. Hyd. 9, 30 in	1995-90	109 110
Que. H. 8, 21 fév.	1998-95	99¼ 99¾
T.N. 8, 15 fév.	1993-90	99¼ 99⅝
MUNICIPALES		
V. Mont. 9½, 1 d.	1990-95	107 110
Tor. Met. 9¼, 1er oc.	1990	108 111
SERVICES PUBLICS		
Alb. Gas 9¼	1990	107 —
Bell. T. 9⅜, 14 at	1990	109 —
Mar. T & T 1er in	1990	104 —
N & C Gas 9⅜ 15 j.	1991	108 —
TC P. Line, 9¾, 20 j	1990	109 —
INDUSTRIELLES		
Alb. Gas 8⅛	1992	98½ 99½
Alb. Gas 8	1991	98½ 99½
Alcan 9⅜	1991	107 109
Bq. Mont. 7½-7¾	1982	100 101
Bq. Mont. 7¼	1987	99 99½
Bq. N.-E. 6¾-7	1992	97 98
Bq. N.-E. 7½	1988	100 100½
Bq. Royale 7	1991	99 99½
Bq. Royale 7½	1987	100¾ 101
Bq. Tor. Dom. 7.8	1991	100½ 101½
B.C. Tel. 8¼	1994	100 101
B.C. Tel. 8⅜	1993	103 103½
Bell 8	1997	98⅛ 98⅜
Bell 8⅜	1993	101¼ 102¼
Calg. Pow. 8½	1993	102 103
Can. Ciment 8¾	1993	103 104
Can. Utility 8⅜	1992	101 102
CIBC 7¼	1992	99¼ 99¾
Const. Gs 8⅝	1992	103 104
Cominco 8½	1991	101½ 102½
DCS 7⅜	1991	95 97
Eatons Acc. 8¾	1992	103 104
Falconbridge 7¾	1991	93 95
Husky Oil 8½	1991	101 102
Int. Nickel 8⅛	1991	103½ 104½
Massey Ferg. 9¾	1980	105 107
Pan Cann. 8⅛	1992	97 98
Pan Cann 8¾	1992	103 104
RTM 8	1983	100 101
Simpsons S A 8¾	1992	103 104
Steinberg R 8½	1991	101 102
Steinberg 8⅛	1992	102 103
Trader 8¾	1982	103½ 104½
Trader 9	1991	103½ 104
TRP 9	1991	104 105
TRP 8¾	1992	103 103½
TRP 8⅞	1992	103¼ 103¾
Union Carbide 8⅜	1992	100½ 101½
Union Gas 8⅜	1992	100½ 101½
WTC 8	1991	96½ 97½
CONVERTIBLES		
Acklands 7½	1988	104½ 105½
A.G.T. 7½	1990	165 166
Ashland 5	1993	101 101½
Allarco Dev. 7	1989	85 86
Dawson 8½	1985	107 108
Dynasty 7	1982	106 108
DXT 5¾	1992	101 102
GPD 5	1993	99 100
Home Oil 5½	1992	113½ 114½
Nu West 8¾	1991	109 —
Pac. Pete 5	1992	100½ 101
Scurray 7¼	1988	90½ 91½
SSR 4½	1988	139 —
W. Coast Tr. 7½	1991	106½ 107½
NOUVELLES EMISSIONS		
Indal 8½	1993	99¼ 99¾
Kelly Doug 8⅜	1993	100⅞ 101⅛
Bq. Tor. Dom. 7½	1993	100¾ 101
Hudson Bay Acc. 8¼	1993	100¼ 100¾
UDC 7½	1987	99½ 100
BM-RT 6¼	1978	102⅜ 102⅞
BM-RT Units		13⅜ 13⅝

Labrador Mining and Exploration Company Limited

Dividende No 47

Avis est donné par la présente qu'un dividende régulier de quarante-cinq cents ($0.45) par action a été déclaré, sur le capital-action de la Compagnie, par les Administrateurs de la Compagnie, payable le 25 mai 1973 aux actionnaires inscrits aux livres le 27 avril 1973.

Autorisé par le
Bureau de Direction
W. F. White
Trésorier

Toronto, Ontario
8 mars 1973.

CANADIAN PACIFIC INVESTMENTS LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE
SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES,
SÉRIE A

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de 2¾% (47.5 cents par action) sur les actions privilégiées rachetables et convertibles avec droit de vote, 4¾% cumulatif, série A de la Compagnie, soit le versement semestriel payable le 1er mai 1973, a été déclaré payable le 1er mai 1973 aux actionnaires inscrits à la fermeture des registres le 10 avril 1973.
Par ordre du Conseil.

Le secrétaire,
G. S. MacLean.

Montréal, Québec, le 9 mars 1973.

FONDÉE EN 1892

E. A. Whitehead, limitée

Courtiers d'assurance agréés

Jean Grégoire, vice-président et administrateur

Place du Canada
Bureau 950, Montréal 101, - 878-4331

SUCCURSALES:
TORONTO - CALGARY - VANCOUVER
WHITEHORSE

Le "déjeuner très spécial" de l'homme d'affaires.

La salle à manger El Castillo offre un déjeuner à l'homme d'affaires, à compter de $1.95. Le stationnement est gratuit . . . le service, rapide et courtois et l'atmosphère est calme.

Le "déjeuner très spécial" de l'homme d'affaires au Holiday Inn du centre-ville . . . c'est tout à fait dans la note!

Holiday Inn®
DU CENTRE-VILLE
420 ouest, rue Sherbrooke (842-6111)
Propriétaire-administrateur: Atlific Inns Inc.

Des compagnies . . . en bref

Hercules accorde le contrat de sa nouvelle usine à SNC

Une importante entreprise canadienne ayant son siège social à Montréal s'est vue accorder le contrat de la nouvelle usine de polypropylène de Hercules Canada Limited, qui sera située à Varennes, Québec. Hercules Canada Limited est une filiale à part entière de Hercules Inc., Wilmington, Delaware.

SNC a été choisie pour la construction de cette usine, dont la production annuelle sera d'environ 150,000,000 de livres. La firme d'ingénierie sera responsable de la conception, de l'approvisionnement et de la construction de l'usine.

Les travaux, que l'on prévoit inaugurer en mai, seront complétés dans environ deux ans. Les travaux de construction assureront du travail à plus de 500 personnes de la région et l'usine elle-même emploiera éventuellement environ 150 résidents de la région.

Celle-ci sera construite à 15 milles de Montréal sur un terrain adjacent à celui des installations de Gulf Oil Canada Limited qui l'alimentera en propylène, le matériau de base utilisé pour la production du polypropylène.

Il s'agira de la première usine de ce genre au Canada. Les résines de propylènes représentent une industrie de matières plastiques dont la croissance est l'une des plus rapides au monde à l'heure actuelle. Elles servent à la fabrication de pièces d'automobile, de papier d'emballage, de fibres pour les tapis, de tissus d'ameublement et à d'autres utilisations dans le domaine des textiles.

Le montant du contrat n'a pas été divulgué mais le coût total du projet s'élève à $30 millions.

Les travaux pour la construction de l'usine de chloralcalis de la Canadian Industries Limited CIL commenceront en mai, a annoncé lundi un porte-parole de la Société du parc industriel du centre du Québec.

M. Edouard Légasse a ajouté que les travaux d'ingénierie, de préparation des plans et d'appels d'offres se poursuivent.

Vient de paraître

Prêts Commerce aux petites entreprises

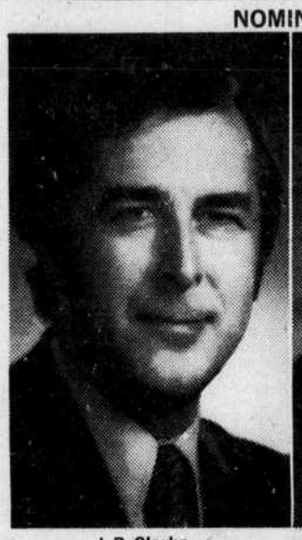
La Banque de Commerce Canadienne Impériale vient de publier une brochure intitulée "Prêts Commerce aux petites entreprises – Comment planifier le crédit" que l'on peut se procurer partout, au Canada, par l'entremise des directeurs des succursales Commerce.

Cette brochure expose dans les grandes lignes le genre de renseignements que l'homme d'affaires moyen peut aisément fournir à son directeur de succursale afin que ce dernier puisse l'aider à analyser son entreprise.

Elle décrit en outre le but des diverses formules faciles à remplir, que la Banque de Commerce a spécialement mises au point pour permettre au chef d'entreprise d'établir toutes les données financières utiles le concernant.

La brochure traite également des différents genres de prêts commerciaux et des nombreux autres services qu'offre la Banque, et elle indique les diverses sortes de garanties subsidiaires pouvant être exigées ainsi que les sources de financement autres que les banques, auxquelles peut recourir l'homme d'affaires.

NOMINATIONS A LA BANQUE ROYALE



J. P. Clarke



W. A. Maas



D. C. Maltby

Dans le cadre d'une réorganisation des Services de développement au niveau de ses directions régionales, la Banque Royale du Canada annonce la nomination de Messieurs J.P. Clarke, W.A. Maas et D. C. Maltby à des postes de direction au Service du marketing de la Direction générale, à Montréal. Cette réorganisation a pour but d'améliorer les services à la clientèle et les relations avec les clients dans les 1292 succursales de la Banque à travers le pays.

M. Clarke qui, lors de ses séjours en divers endroits du Canada, a acquis une vaste expérience en matière de crédit, de supervision et de gestion, a été placé à la tête du secteur Marketing et développement – Services aux consommateurs. Ses nouvelles fonctions lui confèrent la responsabilité de la communication entre les divers administrations canadiennes; il est également chargé de la direction des ventes, de la gestion des services, et autres fonctions similaires.

M. Maas, qui s'est joint à la Banque récemment, connaît à fond la mise en marché et la publicité. A son nouveau poste, il est chargé de la planification et du fonctionnement des services de marketing qui comprennent la publicité et la stimulation des ventes, la planification du marketing et la recherche dans ce domaine ainsi que les relations publiques et la planification du réseau des succursales. Il lui appartient de fournir ces services tant à la division internationale qu'aux régions canadiennes et aux succursales.

M. Maltby, qui a une longue pratique des affaires bancaires dans les succursales et une connaissance approfondie aussi bien des méthodes que de la vente aux entreprises, est nommé à la tête du secteur Marketing et développement – Services aux entreprises. Il a maintenant la responsabilité des services de marketing aux entreprises et des services d'appoint qui s'y rapportent.

DIRECTEMENT DU FABRICANT AU CLIENT SANS LES ENNUIS HABITUELS

Il est certain que vous avez déjà acheté ou loué des voitures dans le passé, vous avez probablement attendu impatiemment un bon six semaines pour la livraison venant de l'usine de production.

Ceci est assez pour faire perdre tout l'entousiasme lors de l'arrivée de la nouvelle voiture.

Main Line n'entreprend pas des affaires de ce genre.
Vous pouvez louer la voiture que vous désirez. Avec tous les extras que vous demandez.
ET LE JOUR MÊME.
Parce que nous avons en notre possession le plus vaste choix de voitures que doit posséder une compagnie de location pour satisfaire sa clientèle.
Voici tout simplement une idée sur la manière que nous dirigons notre commerce.

Livraison immédiate sur Lincoln Mark IV

CADILLAC 1973
Coupé de ville

équipée avec contrôle d'AIR CLIMATISÉ, complètement assistée, vitres teintées, pneus à flanc blanc, système de contrôle pour miroir extérieur, toit vinyl et radio AM-FM.

$159.00 PAR MOIS

MODÈLES 1973...

Chevrolet Impala Custom	**$107**
Monte Carlo	**$112**
Caprice Classique	**$112**
Buick Regal	**$112**
Olds Cutlass Supreme	**$112**
Olds Vista Cruser	**$119**
Chev. Caprice Wagon	**$119**
Buick Le Sabre	**$119**
Pontica Grand Prix	**$134**
Buick Electra 225	**$139**
Buick Riviera	**$139**

Toutes les voitures ci-haut mentionnées sont équipées d'un système de climatisation, transmission automatique, servo-direction, servo-freins, radio, pneus à flanc blanc, couvercles de roues spéciaux et vitres teintées.



• 40,000 premiers milles gratuits • 5¢ du mille additionnel • Entretien et assurance non compris • $300. et paiement du premier mois dû lors de la livraison • LOCATION NETTE de 28 mois • SANS OBLIGATION D'ACHAT.

Un spécial de MAIN LINE: tout conducteur qui roulera moins de 40,000 milles en 28 mois, recevra un rabais de 2¢ du mille.
Ex.: conduisez 30,000 milles en 28 mois et votre boni sera de $200.00

Main Line Auto Leasing du Canada Ltée

3585, RUE BERRI, MONTRÉAL
(au nord de Sherbrooke) Ouvert tous les jours. Samedi, jusqu'à midi
TÉL.: 844-1058

580, boul. Hamel, Québec
Tél.: 683-2745

toronto

Industrielles en vedette

Les industrielles ont mené les avances hier à la Bourse de Toronto où les prix dans la plupart des compartiments importants ont clôturé en hausse à l'issue d'une séance modérément active.

Les aurifères ont subi de lourdes pertes alors que le prix du lingot d'or a continué à baisser sur les marchés européens.

Les baisses l'ont emporté légèrement sur les hausses par 295 contre 260 alors que 235 valeurs demeuraient inchangées.

L'activité a été modérée et 2.70 millions d'actions d'une valeur de $28.85 millions ont changé de mains comparativement à 2.91 millions d'actions d'une valeur de $27.27 millions lundi.

Parmi les aurifères, Dome Mines a baissé de 2 1-2 à $75 7-3; Campbell Red Lake, de 1 à $40 1-2; Giant Yellowknife, de 35 cents à $7.15 et Camflo, de 15 cents à $5.50.

Les banques, les breuvages, les communications, les papiers et les raffineries ont monté tandis que les chimiques, les alimentaires et les compagnies de prêts et de fiducie ont cédé.

Vers la fin de la séance, la Bourse de Toronto a défendu la vente ou l'achat sur marge des valeurs de la United Siscoe. La direction de la bourse a expliqué qu'elle avait pris cette mesure en raison de la forte activité et de la volatilité de cette valeur. United Siscoe, qui a monté jusqu'à $12 1-2 a clôturé inchangé à $10 3-8 en un volume de 231.761 actions.

Canadian Pacific, qui a annoncé un profit net record pour 1972, a monté de 3-8 à $18 1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	20314	$11¾	11½	11¾	+ ¼
Acklands	357	$13⅜	13¼	13⅜	+ ⅛
Acres Ltd	1540	$17¼	16¾	16¾	+ ⅛
Acres A pr	320	47	46⅞	46⅞	+ ⅛
Acres wt	704	39¾	390	390	−10
A.G.F.M	2000	6¼	6¼	6¼	− ⅛
Agra Ind	2090	$13⅜	12⅝	13	
Aned M	900	325	325	325	+ 5
Alta Gas A	8360	$16¾	16¼	16¾	+ ⅜
Alta Gas p	100	$73¼	73¼	73¼	
Alta G D p	121	$185	183	183	
Alta Nat	100	$21⅝	21⅜	21⅜	+ ⅛
Alcan	9110	$25½	25	25½	+ ⅜
Alcan pr	940	$25¼	25	25¼	+ ⅛
Algo Cent	1355	$14⅛	14	14	
Algma	19107	$17⅜	16⅞	17⅛	+ ¼
Algonq pr	z17	450	450	450	
Allarco Dv	350	$8¼	8¼	8¼	
Alliance B	1040	$10¼	10	10¼	+ ⅛
Alpa Ind	5125	$12	11½	11⅜	− ⅛
Almin 2p	117	$36½	36½	36½	− ½
Andres W	340	$42	42	42	− ½
Anglo-cn	300	$7⅞	7⅞	7⅞	− ⅛
Anglo-c pr	125	$15½	15½	15½	
Ang Cf 4½	65	$29	29	29	
Ang Cf 265	160	$33⅜	33⅜	33⅜	+ ⅜
Anthes B p	100	$72	72	72	
Aquitaine	1001	$26⅜	26¼	26⅜	+ ⅛
Args 260 p	125	$34½	34½	34½	+ ⅛
Argus B pr	100	$35	35	35	
Argus C pr	300	$14⅛	14	14⅛	+ ⅛
Ashland C	2100	$14¾	14⅝	14⅜	+ ⅛
Ashland I	200	$27¼	27¼	27¼	− ¼
Atco Ind	925	$12	11⅞	12	+ ⅛
Atl Sugar	150	$6⅜	6⅜	6⅜	− ⅛
Atl Sug A	245	$15	15	15	− ½
Atl Sug pr	z10	$65½	65½	65½	
Auto El	200	$9⅛	9⅛	9⅛	
Auto Hard	300	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
Bad Boy	735	$19⅜	19¼	19¼	− ¼
Bk Mtl	10148	$20⅛	19¾	19⅞	+ ¼
Bank N S	4876	$36½	35½	36½	+1⅜
B Cdn Nat	709	$17½	17⅜	17⅜	− ⅛
Bathst p	100	$14¼	14¼	14¼	− ¼
Baton B	200	$13⅜	13	13⅜	+ ⅜
Beavr Eng	100	$6½	6½	6½	
Beldng w	200	120	120	120	− 5
Bell Canad	4851	$44¼	44	44¼	+ ⅛
Bell A pr	888	$48¾	48½	48½	− ¼
Bell B pr	2125	$50½	50¼	50½	+ ⅜
Biltmore	100	$6	6	6	+ ¼
Biltmore A	500	450	450	450	−50
Black P	200	$7	7	7	
Block Bros	610	320	315	315	
Bombrdier	1020	475	440	440	−45
Bovis Cor	1500	275	270	275	− 5
Bow Valy	4529	$36¼	35¼	35¼	+ ¼
Bowater	100	480	480	480	+30
BP Can	5313	$17⅜	17⅛	17¼	− ⅛
Bralor Res	800	265	260	265	− 5
Brama	29265	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Bramal w	7950	490	470	480	+ 5
Brascan	8758	$21¼	20⅞	21⅛	+ ¼
Bright	400	$22¼	22⅛	22⅛	
Brinco	2930	$6	5¾	5¾	
Br Am Bnk	z25	$18	18	18	
BC Forest	109	$34	34	34	+ 1
BC Pack B	50	$33	32½	32½	−1½
BC Sugar	1700	$21¾	21⅛	21¼	+ ¼
BC Sugar p	z106	$15	15	15	
BC Phonne	659	$56½	56¼	56½	
BCPh 6 pr	100	$76¼	76¼	76¼	−1¼
BCPh 4½ p	z20	$56	56	56	
BCPh 5¾ p	95	$75	74½	75	+ ½
BCPh 4.84	3330	$16½	16	16⅛	+ ½
BCPh 6.80	400	$22½	22½	22½	
BCP 7.04 p	100	$23⅞	23⅞	23⅞	− ⅛
Budd Auto	400	$16¾	16½	16⅜	
Budd A w	660	$10¾	10½	10¾	+ ¼
Burns Fds	7090	$19½	19½	19½	− ¼
Bushnell	800	$11⅜	11¼	11⅜	+ ⅛
Cad Dev	1525	$14¼	14¼	14¼	
CAE Ind	1800	$11⅞	11¾	11⅞	− ⅛
Calgary P	341	$28	27⅜	27⅜	− ⅜
Calvrt Dis	3850	310	305	305	+ 5
Cambridg	z50	$14	14	14	
Campeau	1775	$10⅝	10½	10½	− ⅛
Can Cem L	100	$59	59	59	
C Cem L p	z9	$18¼	18¼	18¼	
Can Malt	84	$30½	30¼	30¼	+ ⅛
Can Malt p	100	89	89	89	− 1
C Packrs	2450	$25	25	25	− ¼
Can Perm	1057	$23	22¾	22¾	− ½
Cdn Brew	2950	$5⅜	5	5¼	− ⅛
C Brew Ap	671	$28	27⅛	27⅛	− ⅛
C Brew Bp	210	$32⅜	32½	32⅜	+ ⅛
C Cablesy	3050	$18½	18¼	18½	+ ¼
C Cable w	100	430	430	430	− 5
Cdn Can A	650	$10	10	10	
CC Man A	100	$22¾	22¼	22¼	− ⅛
Cdn Equty	1040	$15½	15½	15½	+ ¼
C Hydr	800	$11¾	11½	11½	− ⅜
C Im B	10805	$29¾	29⅛	29½	+ ¼
C Ind Gas	2700	$9⅝	9½	9½	
CIL	7213	$17¼	17	17¼	− ⅛
C Intrurb p	200	$11¼	11¼	11¼	− ¼
C Manoir	500	425	425	425	
C Marconi	1600	435	430	435	+ 5
C Occdental	1300	$13	12⅞	12⅞	
CP Inve pr	2250	$30¼	30⅜	30¼	− ¼
CPin w	22060	300	285	300	+10
CP Ltd	48677	$18¼	17⅞	18⅛	+ ⅜
CPL A	11364	$11½	11	11	− ⅛
Cdn Tire	487	$62	60¼	62	+1¼
Cdn Tire A	4631	$60½	59⅛	59¾	+ ¼
C Utilies	500	$13⅜	13⅛	13⅜	+ ¼
C Util w	300	480	480	480	
Canron	7900	$24⅞	24¼	24¼	− ⅛
Carrier JD	200	$5½	5¼	5½	+ ½
Cassidy L	100	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
CC Yachts	3250	$5⅜	5	5¼	− ⅛
Celanese	6237	480	470	475	−10
Ctl Fund A	800	$10	10	10	− ¼
Chat-Gai	50	$44	44	44	
Chrom	z50	150	150	150	
Chrysler	7482	$34½	33⅞	34¼	− ¼
CHUM	500	$11	10¾	11	+ ⅛
CHUM B	100	$11¾	11¼	11¼	− ¼
City Sav T	200	$14	14	14	− ¼
Cockfield	400	$6	5⅞	5⅞	− ⅛
Columbia	6350	370	350	355	−20
Columbi p	3550	$8⅞	8⅜	8½	− ¼
Cominco	9099	$32½	32⅛	32½	+ ⅛
C Holiday I	800	$13	13	13	+ ⅛
Compro	250	435	435	435	
Computel	2325	$14¾	14½	14⅜	+ ⅜
Comtech	750	460	460	460	
Conn Cnm	200	$6⅜	6¼	6¼	+ ⅛
Conn Bath	2220	$21¼	21	21¼	+ ⅛
Con Bath p	709	$21	20⅛	20⅛	
Con Bath w	1000	56	56	56	+ 1
C Bath 68 w	800	835	820	825	+10
Con Bldg	9650	315	305	310	
Con Textle	1200	495	480	495	+ 5
Con Distrb	3170	$34½	33¾	34½	+ ¾
C Gas	10482	$17	16¾	16¾	
Con Gas A	55	$84	84	84	
Con Gas B	275	$81½	81½	81½	− ½
Con Glass	100	$13¾	13¼	13¼	
Control F	400	265	260	260	− 5
Cooper C	1400	$16⅜	16	16⅛	+ ⅜
Corby vt	250	$22⅜	22⅛	22⅜	+ ⅛
Cornat Ind	925	340	335	335	− 5
Coronatn	100	180	180	180	−20
Corp Food	300	$5¾	5⅜	5¼	+ ⅛
Costain R	300	$8⅞	8⅞	8⅞	
Costin R w	1660	350	340	340	− 5
Crain R L	z50	$13⅛	13⅛	13⅛	
Crestbrk	1500	$8½	8⅛	8¼	− ¼
Crwn Trst	100	$24	24	24	+ 1
Crush Intl	3025	$15	14⅜	14⅜	− ⅜
Cygnus A	107	$7¾	7¾	7¾	
Cygnus B	100	$7¾	7¾	7¾	
Dale-R	200	$8	8	8	
Dalmy A	1700	$12⅜	12½	12⅜	
Dawson D	615	$7⅜	7⅜	7⅜	− ⅛
Distl Seag	6905	$41	40½	40½	+ ¼
Doman I	5715	$20⅜	19⅞	20⅜	+1⅛
Dome Pete	2174	$42	41¼	41¼	− ⅛
D Bridge	170	$34¾	34¼	34¼	− ⅛
D Citrus	1000	$11¾	11½	11½	− ½
Dofasco	9287	$25¾	25¼	25¼	+ ¼
Dom Glass	200	$13	12⅞	12⅞	+ ⅛
D Strs	11835	$15⅜	15⅛	15¼	
Domtar	9190	$20½	20⅛	20½	+ ¼
D Textie	7415	$9⅛	8⅞	9⅛	+ ¼
Doniee M	700	$7½	7⅜	7⅜	
DRG Ltd	1400	$9	8⅞	8⅞	− ⅛
Dr Mc C A	200	$12½	12½	12½	
Du Pont	906	$33½	33	33	− ⅜
Dustbane	500	$8	8	8	− ⅛
Dylex Ltd	300	$11	10¾	11	
Dylex A	13079	$11⅛	11	11	
Estn Can S	100	$21	21	21	− ½
Estn Prov	300	$5⅝	5⅜	5⅜	− ⅛
Econ Inv	100	$17¾	17¼	17¼	+ ¼
E-L Fin	900	$12½	12¼	12⅜	+ ⅛
E-L Fin p	200	$14	14	14	−1½
E-L Fin w	2300	450	450	450	
Electro K	100	280	280	280	−10
Electro Itd	3225	$18⅝	18½	18⅝	
Erie D	800	$10¼	10	10¼	+ ¼
Fed Diver	400	100	100	100	+ 5
Fed Grain	1250	$9¼	9¼	9¼	
Fed Pion	25	$27	27	27	− ⅜
Fields S	9175	$21⅞	21½	21½	− ⅜
Finning T	100	$14	14	14	
F City Fin	200	$21¼	21¼	21¼	− ¼
Fittings	250	$21	21	21	+ 1
Foodex S	2200	$9⅝	9⅜	9⅜	+ ⅛
F Sr sons	600	$8⅞	8⅜	8⅜	− ⅛
F Sea A pr	1500	$12	11⅞	12	+ ⅛
F Season w	3100	445	440	445	+ 5
Fraser	115	$21¼	21¼	21¼	+ ½
Fruehauf	1300	$13¼	13¼	13¼	
Gaz Metr	100	$5	5	5	− ¼
Gaz M 63w	7000	16	14	14	− 2
Gdn Mang	430	$8	7¾	7⅞	+ ⅛
Gen Baker	500	305	305	305	
G Develop	100	$10½	10½	10½	
Gen Distrb	1225	$32½	32⅛	32⅛	− ⅜
GMC	283	$73⅜	73⅜	73⅜	− ⅜
G P Mfg A	100	$5	5	5	+175
Genstar L	7308	$18	17¾	17⅞	+ ⅛
Gnstar L w	200	580	575	575	− 5
Gerin 1st p	200	$10⅛	10	10	− ⅛
Glendale	1000	$12⅛	12⅛	12⅛	
Glengair	150	170	170	170	− 5
Gleng A w	200	52	52	52	
Gold Crest	300	$8½	8¼	8½	
Goodyer	170	$260	250	250	−10
GL Paper	650	$22⅜	22½	22½	
GL Pap w	z30	445	445	445	
GL Power	425	$26⅞	26⅛	26⅞	+ ⅛
GN Capital	1290	$8⅞	8⅛	8⅞	
Gt W Life	100	$76½	76¼	76½	+1½
Gt West S	500	$5¾	5¾	5¾	− ⅛
G West wt	100	215	215	215	−10
Green A L	2200	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Grey Cty	300	$7¼	7¼	7¼	
Greyhnd C	500	160	155	160	+10
Greyhnd	1310	$20½	20¼	20½	− ¼
GSW Cl A	340	$19¼	19¼	19¼	
GSW Cl B	400	$19¼	19¼	19¼	− ¼
Guar Trst	470	$13⅞	13¾	13¾	
Gulf Can	3376	$34¾	34	34¼	+ 1
Halifax D	300	195	195	195	
Hambro C	1850	$8¼	8⅛	8¼	+ ⅛
H Group	2350	$12⅛	12	12	− ¼
Ham Tr	250	$15⅜	15⅜	15⅜	− ⅜
Ham Tr pr	100	$28½	28½	28½	− ½
Hand Chm	100	$5	5	5	+35
Hardee	650	110	110	110	
Hard Carp	750	$9	9	9	
Hard Crp A	860	$9	8¾	9	+ ⅛
Harlequin	835	$13¼	13	13	− ½
Harris J S	1300	340	340	340	+10
Harveys F	3400	150	145	150	+ 5
HWood A	1000	130	130	130	
Hawker S	2750	450	430	440	− 5
Hawker pr	85	$67	67	67	+ ⅛
Hays Dna	2815	$11¾	11¼	11¾	+ ¾
Hedway C	1300	440	440	440	− 5
Home A	1514	$40½	40	40⅜	+ ⅜
Home B	z10	$38	38	38	
Horne Pit	3550	$5	5	5	+ 5
H Bramor	800	$7¼	7¼	7¼	
Hoden DH	310	$7	6⅞	7	
Hudson	21765	$21½	20¾	21⅜	+ ⅜
HB Oil Gas	637	$48¾	48⅜	48¼	+ ¼
Hur Er	49125	$31¾	31¼	31½	− ⅛
Husky Oil	5200	$21⅛	20¾	21⅛	+ ⅜
Husky B pr	35	$43⅜	43⅜	43⅜	− ⅛
Husky E w	400	860	855	860	+ 5
IAC	6120	$18¼	17⅞	18⅛	− ⅜
IAC w	2100	650	635	640	−10
Imasco	2380	$33	32⅞	33	
Imp Oil	7738	$41⅞	41⅛	41⅞	+ ¾
Indal Can	800	$14⅞	14¾	14¾	+ ¼
Indusmin	640	$12½	12¼	12½	+ ⅜
Ind Adhes	1000	$17⅞	17½	17½	− ⅜
Inland Gas	810	$11⅛	12	12	− ⅛
Inter-City	300	$11⅞	11⅜	11⅜	+ ⅛
Inter C B p	100	$19⅞	19⅜	19⅜	+ ¼
Inter C A w	300	750	750	750	−10
Inter C B w	830	775	750	750	−25
Intrmetco	2000	485	470	480	+10
IBM	79	$440	436½	440	+ 5
Inco	21095	$35¾	35⅛	35⅜	+ ¼
Inv Group	100	$10¾	10¾	10¾	− ¼
Inv Grp A	1350	$11¼	11¼	11¼	
Inv Grp 5 p	1600	$23½	23	23	− ¾
Irwin Toy	z50	$14⅛	14⅛	14⅛	
ITL Ind	1300	270	265	270	+ 5
Ivaco Ind	500	$22	21¾	21¾	− ¼
IWC Com	1500	360	350	360	+ 5
Kaiser	32290	335	280	290	−40
Kaps Tran	5490	$9	8¾	9	
Keen Ind	600	$13	12¾	13	+ ¼
Keeprite B	1510	$16	16	16	− ¼
Kelly C A	1400	$8	8	8	− ⅛
Kelsey H	200	$12	12	12	+ ¼
Koffler	2525	$19¼	19	19¼	+ ¼
Koffler A p	200	$9⅜	9⅜	9⅜	
Koffler w	1600	850	850	850	+20
Labatt	1956	$27½	27¼	27½	+ ⅛
Labatt pr	1675	$27½	27¼	27½	+ ¼
Laidlaw M	5195	$16½	16⅛	16½	+ ⅜
Lailaw B p	100	$14¼	14¼	14¼	+ ½
LOnt Cem	1300	365	360	360	− 5
Laura Sec	1037	$11¾	11	11	− 1
Lau Fin	1059	$12⅜	12½	12½	+ ⅛
Lau F 1.25	100	$16½	16½	16½	+ ¼
Lau Fn 140	200	$19¼	19¼	19¼	− ¼
Lau F 2.00	125	$26⅜	26	26⅜	
Leigh	13940	$11⅞	11	11	− ¼
Leons Frn	715	$17½	17½	17½	
Levy A pr	100	$6	6	6	
Life Inves	300	$6¼	6¼	6¼	
Lincoln Tr	200	$18¼	18¼	18¼	
Livingsto	200	$10	10	10	+ ¼
Living w	201	600	600	600	
Lob Co A	600	$6⅛	6⅛	6⅛	− ⅛
Lob Co B	5300	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Lob Co pr	245	$30½	30	30½	+ ⅜
Lob G A pr	200	$18½	18½	18½	
Lob G B pr	325	$19½	19¼	19¼	− ¼
Lo Groc	10	$108	108	108	
Loeb M	4210	$5⅛	5	5	+ 5
Mclan H A	300	$14½	14½	14½	
MH Cable	100	$16½	16½	16½	
MB Ltd	6715	$31½	31⅛	31¼	+ ⅛
Magnason	3300	$14⅜	14¼	14⅜	− ⅛
Magnetcs	4710	105	100	105	+ 5
Maher	60	$38¼	38¼	38¼	−1¼
Maislin I	300	$12	12	12	− ⅛
Major H D	800	235	235	235	
M Lf Gard	600	$32½	32½	32½	−1½
M Lf Mills	620	$19	19	19	
Maplex M	100	400	400	400	
Maplex rt	2200	7	4	7	
Maritime	705	$21½	21½	21½	− ¼
Martim A p	300	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
Markboro	3600	$14⅛	13⅞	13⅞	− ⅛
Markel F	100	$11¼	11¼	11¼	− ¼
Mas-F	14472	$21⅞	21½	21⅜	
McGraw H	300	$6¾	6½	6½	− ¼
McLagnin	425	$21¼	21	21	− ¼
McLagn w	500	$13	12¾	12¾	
MEPC	1587	$10	9¾	10	+ ⅜
MEPC p	z50	$19⅛	19⅛	19⅛	
MEPC w	5600	400	395	400	+10
Melton A w	2200	285	275	285	+10
Mercantil	986	$26¾	26⅜	26¾	+ ½
Met Str 67 p	z50	$18	18	18	
MICC	z25	$31	31	31	
Microsyst	2472	$13	12⅞	13	+ ⅛
Micrsys w	1350	750	750	750	+10
Mindustrl	110	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
MLW Wor	100	$17	17	17	
Moffat	300	$12⅞	12¾	12¾	− ⅛
Molson A	775	$27¾	27½	27⅜	+ ⅛
Molson B	200	$28	28	28	− ¼
Mon Inv	100	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Mon Life	100	$42½	42½	42½	+ 2
Mnt Trst	100	$20½	20½	20½	− ½
Moore	6205	$52	51½	52	+ ⅛
Morse A	510	$11½	11⅜	11⅜	− ⅛
MTS Inter	7200	75	75	75	− 5
Murphy	200	$9	8⅜	8⅜	− ⅜
Murritt P	500	320	315	320	+ 5
Nabrs Dlg	200	$13	13	13	
NaChrs I	7050	$9¼	9⅛	9¼	
Nat Drug	285	$7	7	7	
Nat Sea A	z50	$11½	11½	11½	
Nat Trust	2050	546	45⅜	46	− 1
N B Cook	100	245	245	245	+ 5
Neonex	4030	470	465	470	
NB Tel	150	$15⅛	15⅛	15⅛	
N Provid D	1600	39	35	39	+ 5
Nfld LP	250	$12½	12½	12½	− ¼
Nia Wire	z1	$27	27	27	
Noranda	4658	$50	49	50	+ 1
Nordair L	2700	$5¼	5	5	− ⅛
Nor Ctl G	4231	$11½	11¼	11⅜	− ⅛
Nor Ctl B p	1070	$24⅜	24¼	24¼	− ⅛
Nor Ct 150 p	675	$24½	24½	24½	− ⅛
Nor Ctl w	375	420	410	410	
NS Savngs	350	$24	24	24	− 1
NS Savng r	8175	54	52	52	− 2
Nowsco W	450	$10	10	10	− ¼
NSi Mark	2825	415	390	390	−25
NuWest D	1200	$10⅜	10¼	10¼	− ⅛
NW Fin	986	260	260	260	+10
Ocdentl Pt	1125	$11⅝	11½	11½	
Oceanus I	125	125	125	125	− 5
Oil Patch	700	420	410	420	+10
Orlando R	300	$11⅛	11	11	
OSF Ind	6840	$11½	11¼	11¼	
Oshawa A	5740	$10⅜	10⅜	10⅜	
Oshawa w	943	100	100	100	
Overind 2 p	300	480	470	480	− 5
Pac Pete	4165	$34¾	34¼	34½	+ ½
Pac WA A p	50	$45	45	45	+ ½
Pancana I	1000	275	270	270	−10
Paulin	300	$5¾	5¼	5¼	
Peel Elder	200	$23¼	23¼	23¼	− ¼
Peerless	400	$13⅞	13¼	13¼	
Pembin A	1300	$6	6	6	
Pembin B	200	$6⅜	6⅛	6⅜	− ⅛
Pemb D p	z10	$27½	27½	27½	
Penningtn	400	$13¼	13	13¼	
P Dept S	3975	$20⅞	20¼	20¼	− ½
Petrofina	z151	$31⅛	30⅜	30⅜	
Phillips Cb	100	$13¾	13⅜	13¾	
Pitt Eng C	200	$11½	11½	11½	+ ⅛
Pow Corp	4422	$12¼	12	12	− ⅛
Pow C 5 pr	125	$13⅝	13⅜	13⅜	+ ⅛
Pre Cable	1500	17	16	17	− ½
Prem Iron	200	175	175	175	
Price Com	8430	$16½	16¼	16⅜	+ ⅛
Prov B Can	100	$16⅛	16⅛	16⅛	+ ⅛
Q Brdcast	300	$5	485	485	−15
Quinte C	1020	250	240	250	+25
Quinte A	2800	250	225	250	
Rank Org	155	$12⅜	12⅜	12⅜	− ⅛
Rapid Dta	6775	$10⅝	9⅞	10⅜	+ ⅜
Readers D	900	$27½	27⅜	27½	+ ¼
Realty C A	650	$6⅝	6⅝	6⅝	+ ⅛
Realty C w	100	330	330	330	
Redpath I	825	$27½	27⅜	27⅜	− ⅛
Reed Oslr	395	$11⅜	11¼	11¼	
Reichhold	500	$20½	20¼	20½	+ ½
Reich wt	500	$12	12	12	+ ½
Reitman	470	$13¼	13	13	− ¼
Reitman A	1030	$12	12	12	− ¼
Revelstk	755	$9	9	9	− ¼
Rileys D	1225	195	195	195	
R Little	700	$6	5⅞	6	+ ⅛
Rolland	125	$8	8	8	
Ronald Fd	500	$24⅜	24¼	24¼	
Ronyx Cor	4048	180	175	180	
Rothman	700	$14½	14⅜	14½	− ⅛
Rothmn w	100	390	390	390	−10
Rothm 2p	650	$19¼	19¼	19¼	
Royal Bnk	4395	$35	34½	35	+ ¼
Royal Trst	455	$53¼	53¼	53¼	+ ¼
Russel A	4805	$10⅞	10¾	10⅞	
St Maurice	6300	120	115	115	
Sayvette	105	$5	5	5	
Schneid b p	z25	$14¼	14¼	14¼	
Scintrex	200	220	220	220	+ 5
Scot Y	15860	$5½	485	5	− ½
Scot Paper	100	$27	27	27	
Scotts	100	$19¾	19¼	19¼	
Seaway pr	415	$5⅝	5⅜	5⅜	
Seco Cem	500	$10⅞	10½	10⅞	+ ⅜
Secur Cap	2000	70	70	70	+10
Selkirk A	200	$14½	14½	14½	− ⅜
Shaw Pipe	800	$12	11¾	12	+ ¼
Shell Can	1456	$53½	52	53	− ⅜
Shepherd	100	$6	6	6	− ⅛
Shore To S	100	350	350	350	
Silverwd A	404	$14⅝	14½	14½	− ¼
Silverwd B	z4	$15¼	15¼	15¼	
Simco Eri	6400	410	395	410	+25
Simpsons	1436	$33⅜	33¼	33⅜	− ⅛
Simpson S	315	$49½	49½	49½	+ ⅜
Sklar M	2985	$10¼	10	10¼	
Sklar W	400	810	805	805	−20
Skyline H	100	$6¾	6¾

Sur les marchés monétaires

Forte baisse de l'or en Europe

Le cours de l'or a fortement baissé sur le marché londonien à la suite de rumeurs en provenance d'Allemagne selon lesquelles certaines banques centrales, celles des Etats-Unis et d'Allemagne occidentale notamment, recommenceraient à vendre des lingots sur le marché libre dans le cadre de l'accord monétaire devant être mis au point à Paris vendredi par le groupe de Dix élargi.

De $81.50 en fin de matinée, le cours de l'once est retombé à $75 en moins d'une heure, tandis qu'au Stock Exchange, les valeurs aurifères se repliaient aussi lourdement.

L'accord de 1968 interdit aux banques centrales des sept pays signataires (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, Italie, Pays-Bas, Belgique et Suisse) de vendre leurs réserves de lingots sur le marché libre. Toutefois, pour faire baisser le cours du marché libre près du double de celui du marché contrôlé, les signataires sont convenus de réviser les termes de l'accord, dit-on de source autorisée, et il semble que les ventes commenceront dès le début de la semaine prochaine.

L'on ajoute de même source que le gouvernement français, hostile au principe de cette initiative, ne peut s'y opposer, et l'on exprime l'espoir que cette décision encouragera les Etats-Unis à soutenir les décisions prises lundi par le Marché commun pour régler la crise monétaire actuelle.

D'autre part, le dollar a continué à se raffermir hier sur le marché des changes newyorkais par rapport à pratiquement toutes les monnaies. L'activité était cependant assez réduite. Les milieux cambistes estiment que la situation actuelle n'encourage pas les spéculateurs.

Dans l'attente de la réouverture des marchés des changes en Europe – qui resteront fermés jusqu'au 19 mars – les réactions à l'accord de Bruxelles sont partagées, personne ne se risquant à prévoir le comportement des spéculateurs dans moins d'une semaine. Cependant, les transactions entre banques réalisées dans divers pays européens ont marqué en ce début de semaine une certaine résistance du dollar.

L'accord de Bruxelles – et surtout l'abstention de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Italie – n'est pas considéré par la majorité des observateurs comme un progrès vers l'unité monétaire européenne, mais comme une consolidation de ce qui existe. M. Schmidt a par ailleurs laissé entendre que d'autres pays non-membres de la C.É.E. (Autriche, Suisse, Suède et Norvège) pourraient se joindre à la flottation commune, mais à admis que certains partenaires de la R.F.A. pourraient également réévaluer leurs monnaies – il s'agirait des pays du Bénelux.

Aux Etats-Unis, les milieux officieux estiment que les décisions de Bruxelles sont de nature à faciliter une contribution des Etats-Unis au règlement de la crise monétaire, notamment par une reprise des interventions de soutien du dollar par la Banque Fédérale de réserve. On souligne également que l'accord européen confère un nouvel avantage "théorique" de prix pour les produits américains sur les marchés européens et notamment allemand.

Tandis qu'à Tokyo, on semble craindre une pression accrue sur le yen, la "city" accueille l'accord de Bruxelles avec satisfaction en raison du maintien de la flottation indépendante de la livre sterling. On estime cependant à Londres que des dispositions complémentaires devraient être prises pour freiner l'arrivée des capitaux spéculatifs.

Les suppléants du groupe des 10 se sont réunis dès lundi après-midi à Bruxelles pour préparer la seconde réunion du groupe des 10 élargi (pays les plus riches du monde) qui se tiendra vendredi prochain à Paris, mettant en présence Européens, Américains et Japonais.

Inquiétude chez les importateurs

Les importateurs canadiens ont déclaré être durement touchés par la fermeture des marchés des changes européens pour la deuxième semaine consécutive.

Selon M. Keith Dixon, secrétaire exécutif de l'Association des importateurs canadiens, la situation serait franchement désastreuse.

Les importateurs ont réalisé qu'il était pratiquement impossible d'obtenir un prix de marché des monnaies non-américaines en devises canadiennes.

Sans les valeurs des changes étrangers, les importateurs ne peuvent pas établir de prix canadiens. Ils se rendent compte cependant que le coût des produits importés sont à la hausse.

Turner veille au grain

OTTAWA (PC) – Il est urgent de rétablir l'ordre dans le système monétaire international et le Canada participera activement aux discussions internationales sur le problème en vue d'atteindre cet objectif vital, a déclaré hier aux Communes, le ministre des Finances John Turner.

Celui-ci, qui vient de participer à la conférence du groupe des Dix et des membres de la Communauté économique européenne, vendredi dernier à Paris, a dit que la décision de six pays de l'Europe de laisser flotter leur monnaie n'affectera pas directement l'économie canadienne.

Cependant, a-t-il ajouté, elle aidera à réduire les pressions spéculatives qui ont affecté certains taux d'échange.

En permettant ainsi au système de taux d'échange de réagir plus directement aux forces fondamentales du marché, les futures décisions serviront de base aux réformes élémentaires requises pour faire face à la crise monétaire internationale, a ajouté M. Turner.

Le ministre a souligné que lors de la prochaine réunion, prévue pour vendredi et à laquelle il entend assister, les discussions porteront sur les possibilités de coopération entre les pays d'Europe et d'autres et nul doute qu'elles toucheront aussi à la manière d'aborder la réforme du système monétaire.

Bien que le Canada soit disposé à apporter son concours aux pourparlers internationaux, a expliqué M. Turner, il nous faut également nous efforcer de maintenir forte notre économie afin de rencontrer la concurrence sur le marché mondial et procurer de l'emploi aux Canadiens.

Libéralisation de la loi sur l'assurance

Un projet de loi autorisant les compagnies d'assurance à acquérir et à diriger des entreprises connexes au champ de l'assurance a été présenté hier, en première lecture, à l'Assemblée nationale.

Selon le leader de la majorité libérale, M. Gérard D. Lévesque, le projet de loi vise à placer les compagnies québécoises d'assurance sur un même pied avec leurs concurrentes à charge fédérale. La présente loi provinciale limite les compagnies d'assurance à un plafond de 30% sur tout actif qu'elles peuvent détenir dans une compagnie reliée au domaine de l'assurance.

Le présent projet de loi veut porter de 30 à 100% le contrôle qu'une compagnie d'assurance pourrait détenir sur une autre entreprise, toujours dans les limites étroites du monde de l'assurance. Nonobstant cette nouvelle loi, toute acquisition d'une compagnie d'assurance par une institution québécoise serait soumise à l'approbation du surintendant des assurances de la province de Québec, M. Robert Camaraire.

Hausse du prix du sucre de 2% par an

WASHINGTON (AFP) – Les disponibilités de sucre sont subitement passées d'un excédent à une virtuelle pénurie qui se traduira dans l'immédiat par une augmentation des prix d'au moins 2 pour cent par an, estime le département américain de l'agriculture.

D'après une analyse de ce ministère, la réduction des disponibilités de sucre à une époque de récolte mondiale record, est due aux facteurs suivants:

- l'élargissement de la Communauté européenne qui est devenue importatrice de sucre;
- l'expiration à la fin de 1973 de l'accord international sur le sucre;
- le récent accord commercial conclu entre Cuba et l'Union soviétique.

A l'exception de Cuba, où la production continuera à baisser, les perspectives pour les autres pays producteurs sont favorables pour l'année en cours.

Malgré ces perspectives, l'offre de sucre demeurera inférieure à la demande pendant l'"avenir prévisible" puisque celle-ci augmentera de 30 millions de tonnes par an pendant la prochaine décennie, d'après les estimations des experts.

Le département de l'agriculture estime finalement que la demande mondiale pourrait être satisfaite en 1980 par le Brésil, le Mexique, le Venezuela, l'Inde, l'Australie et Cuba.

On s'attend par ailleurs à ce que l'Iran, l'Indonésie et la Grèce produiront suffisamment de sucre d'ici un an pour satisfaire leur consommation. L'Union soviétique pourrait se trouver dans la même situation si les conditions de productivité dans ce pays s'améliorent d'ici là.

les bénéfices

Canadian Pacific, exercice financier se terminant le 31 déc. 1972, $96,100,000 ou $1.29 l'action; 1971, $20,600,000 ou 28 cents.

Dominion-Scottish Investments, exercice financier se terminant le 31 déc., $329,669 ou 25 cents; 1971, $303,317 ou 21 cents.

GBC Capital, exercice financier se terminant le 31 déc., $425,240 ou 41 cents; 1971, $358,257 ou 16 cents.

Maritime Telegraph and Telephone Co., exercice financier se terminant le 31 déc., $8,131,000 ou $1.94 l'action; 1971, $7,148,000 ou $1.83.

Nordair, exercice financier se terminant le 31 déc., $762,647 ou 41 cents; 1971, $969,188 ou 59 cents.

Pamour Porcupine Mines, exercice financier se terminant le 31 déc., $765,983 ou 14.6 cents; 1971, $123,349 ou 2.5 cents.

G. Tamblyn, 40 semaines finissant le 6 jan., $482,362 ou $1.65; 1972, $388,017 ou $1.32.

cours des changes

Cours des changes entre banques fournis par la Banque Canadienne Nationale

PAYS	MONNAIE	COURS
Afr. du Sud	RandQ	1.4904
Allemagne	D. Mark	.3574
Angleterre	LIVRE	2.4661
Argentine	Peso	.2014
Australie	Dollar	1.4149
Autriche	Schilling	.0503
Belgique	Franc	.0255
Brésil	Cr. Novo	.1695
Danemark	Couronne	.1635
Espagne	Peseta	.0177
France	Fr. étranger	.2232
France	Fr. financier	.2249
Hollande	Florin	.3528
Italie	Lire	.001779
Japon	Yen	.003858
Mexique	Peso	.0798
Etats-Unis	Dollar	.9964
Norvège	Couronne	.1700
N.-Zélande	Dollar	1.3297
Suède	Couronne	.2308
Suisse	Franc	.3111

Le dollar canadien se raffermit

Le dollar américain a cédé 1-10 à $0.99 16-25 en devises canadiennes, mardi, à la fermeture du marché des changes; la livre sterling a cédé 13-25 à $2.46 1-100.

A New York, le dollar canadien a pris 1-10 à $1.00 9-25; la livre sterling a cédé 1-4 à $2.46 9-10.

L'entreprise multinationale devra contribuer davantage au milieu québécois - Tetley

Les sociétés multinationales et supranationales portent bien leur nom dans le sens qu'elles font fi des problèmes nationaux des pays d'accueil et vivent en marge des sociétés où elles évoluent. C'est en substance ce qu'a déclaré M. William Tetley, ministre des institutions financières du Québec, dans un discours qu'il donnait hier devant le Rotary Club de Montréal.

Tout en suggérant que les sociétés multinationales devraient davantage être intégrées à l'économie et à la façon de vivre du Québec, le ministre s'est particulièrement attaché à démontrer la complexité et les multiples facettes de ce problème.

M. Tetley a souligné à ce sujet quelques avantages et désavantages de leur présence au Canada: "Si les investissements étrangers nous ont permis d'accroître rapidement notre PNB, il ne faudrait pas surestimer leur apport, à ce niveau, car de 1946 à 1967, seulement 22% du financement étranger provenait effectivement des sources extérieures (9.7 milliards du total des 43.9 milliards)".

D'autre part, cette contribution étrangère a été surtout remarquable au plan des nouvelles connaissances technologiques et administratives propagées ainsi qu'au niveau des possibilités plus grandes d'ouverture sur les marchés internationaux.

Il est difficile d'évaluer avec précision si la somme des avantages équivaut ou surpasse la quantité de désavantages. Nous pouvons toutefois constater que les sociétés étrangères ne semblent pas favoriser l'éclosion ou l'épanouissement d'une infrastructure industrielle locale. De fait, la matière première extraite au Canada est trop souvent transformée à l'extérieur pour ensuite nous être revendue. Ceci, à la longue, peut être un des facteurs qui affectent notre balance des paiements et notre politique monétaire.

En outre, ces sociétés apportent souvent avec elles un bagage culturel différent qui, sans être nécessairement d'essence négative, ne contribue sûrement pas à la perpétuation d'une identité nationale distincte.

Le Ministre a souligné que toute intervention gouvernementale devrait tenir compte de la quantité de Canadiens à l'emploi de firmes étrangères et, de ce fait, viser à ne pas priver ces personnes d'un emploi indispensable. Favorisant visiblement une plus grande intégration socio-économique des compagnies étrangères à la vie canadienne et québécoise, monsieur Tetley s'est déclaré satisfait des résultats obtenus jusqu'à maintenant auprès de certaines compagnies de fiducie; celles-ci ont accepté nos modalités d'admission comprenant le fait d'employer des résidents du Québec, de nommer des Québécois à leur Conseil d'administration et de réinvestir ici les fonds en provenance du Québec.

En conclusion, le Ministre s'est demandé si à l'avenir les divers niveaux du gouvernement ne devraient pas insister davantage pour que les sociétés étrangères contribuent un peu plus à l'évolution de l'industrie canadienne en faisant participer celles-ci au secteur de la transformation des matières premières et de la recherche.

les dividendes

Agra Industries; 3 cents, le 31 mars, inscription le 9 mars.

Horne and Pitfield Foods; 6 cents, le 2 avril, insc. le 19 mars.

Broadcasting Ltd.; 5 cents l'action de classe A; le 31 août, insc. le 16 août.

Scottish and York Holdings; 4 1-2 cents, le 15 avril, insc. le 23 mars.

Slater Walker of Canada; 5 cents, le 30 mars, insc. le 19 mars.

Union Acceptance Corp.; 78 1-2 cents l'action prov. classe A à 6 1-4 pour cent, 78 1-2 cents l'action priv. classe B à 6 1-4 p.c.; 75 cents l'action priv. à 6 p.c.; tous payables le 1er mai, insc. le 13 avril.

Sur le marché américain

Québec emprunte $100 millions

Les autorités financières du Québec annoncent qu'elles viennent de soumettre un prospectus d'émission à la Commission boursière newyorkaise afin d'émettre sur le marché américain un montant de 100 millions de dollars en débenture prenant échéance le 1er avril 2003.

L'offre d'émission, si elle est acceptée, sera sous la responsabilité d'un syndicat américain où l'on retrouve les maisons First Boston Corporation; Salomon Brothers; A.E. Ames & Co; Merrill Lynch; Pierce, Fenner & Smith.

Le principal et les intérêts seront remboursables en monnaie américaine et les débentures seront garanties par la province de Québec.

Le gouvernement québécois établira un fonds d'amortissement en prévision du remboursement de cet emprunt qui s'échelonnera du 1er avril 1974 au 1er avril 2002. L'argent obtenu servira à consolider les revenus ordinaires de la province.



AVIS: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

place dupuis
BERRI-de MONTIGNY
PLACE DUPUIS est reliée directement à la station de métro Berri-de Montigny. Le plus important échangeur de lignes du réseau métropolitain.
PLACE AU PROGRÈS

• Luxueux hall d'entrée
• Construction de béton armé à l'épreuve du feu et insonorisé
• Plancher de tuiles vinyle amiante
• Plafonds acoustiques suspendus
• Fenêtres périphériques teintées
• 15,000 pieds carrés par étage
• Flexibilité d'aménagement des étages
• Climatisation contrôlée, périphérique et centrale
• 6 ascenseurs rapides, à commande électronique
• Stationnement pour 350 voitures
BUREAU DE LOCATION, 800 est, boulevard de Maisonneuve
RÉSERVEZ VOTRE ESPACE MAINTENANT
Germain C. Gagnon, f.r.i.
Directeur de la Location Commerciale
800 est, boul. de Maisonneuve 284-3565

hec
ADMINISTRATION DE L'ENTREPRISE
COURS INTENSIFS
à l'intention des dirigeants de la petite et moyenne entreprise
Ce programme d'étude vous renseignera sur les données les plus récentes et les plus efficaces des sciences de l'administration, et sur leurs applications pratiques dans les secteurs privés et publics du Québec.
• 9 mardis en soirée: Administration, Finance, Marketing
• 7 fins de semaine: Relations humaines, Personnel, Relations de travail, Politiques générales d'administration
du 30 mars au 2 juin 1973
Prospectus et renseignements: (514) 343-4440
LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
5255 avenue Decelles, Montréal (250e)

Chambre de commerce française au Canada
DÉJEUNER - CAUSERIE
le mercredi 14 mars 1973
à midi trente
au Salon Ovale de l'Hôtel Ritz Carlton

M. François-Xavier GILLIOT
Conseiller Commercial de France à Montréal
Thème de l'exposé:
"LE ROLE DU CONSEILLER COMMERCIAL DE FRANCE"
Réservations: 866-2797

IAC LIMITÉE
AVIS DE DIVIDENDE
Avis est par la présente donné que les dividendes suivants ont été déclarés pour le trimestre se terminant le 31 mars 1973, payables le 30 mars 1973, aux actionnaires inscrits le 9 mars 1973.
Un dollar et douze cents et demi ($1.12½) par action privilégiée à 4½% cumulatif, rachetable, d'une valeur au pair de $100.
Trente-cinq cents et quatre-vingt-quatorze centièmes (35.94¢) par action privilégiée à 5¾% cumulatif, rachetable, d'une valeur au pair de $25.
Vingt-quatre cents (24.0¢) par action ordinaire sans valeur au pair (dividende trimestriel).
Par ordre du Conseil d'administration.
E.W. McCracken, Vice-président et secrétaire.
Toronto, Ontario
Le 28 février 1973

WOOD GUNDY

WOOD GUNDY LIMITÉE

et ses filiales

Résumé du Bilan consolidé au 31 décembre 1972

(avec chiffres correspondants au 31 décembre 1971)

	1972	1971
Actif		
Disponibilités:		
Encaisse	$ 4,253,130	$ 943,934
Titres à la valeur au marché plus l'intérêt couru –		
échéant d'ici six mois	477,237,739	358,707,995
échéant de six mois à un an d'ici	46,361,657	28,325,386
autres	50,682,248	25,446,815
	574,281,644	412,480,196
Soldes dus par d'autres courtiers ou agents de change	18,763,247	22,971,593
Soldes dus par la clientèle	75,163,821	98,778,803
Autres comptes à recevoir	2,281,331	1,277,101
Total des disponibilités	674,743,173	536,451,627
Ameublement et améliorations locatives au coût moins l'amortissement accumulé	1,937,744	1,702,599
Sièges en Bourses, au coût, et divers	1,028,175	741,300
	$677,709,092	$538,895,526
Passif et capital engagé		
Exigibilités:		
Emprunts à demande	$347,614,533	$267,159,223
Titres vendus à découvert, à la valeur au marché plus l'intérêt couru –		
échéant d'ici six mois	4,962,250	8,520,290
autres	10,251,535	8,509,252
	15,213,785	17,029,542
Soldes dus à d'autres courtiers ou agents de change	18,725,161	15,587,127
Soldes dus à la clientèle	270,506,949	217,083,599
Impôts sur le revenu et comptes à payer	5,484,241	5,390,715
Total des exigibilités	657,544,669	522,250,206
Capital engagé:		
Emprunts subordonnés	3,000,000	1,000,000
Débentures subordonnées par les actionnaires et avoir des actionnaires	17,164,423	15,645,320
	20,164,423	16,645,320
	$677,709,092	$538,895,526

Résumé de l'état consolidé du revenu et des bénéfices non répartis pour l'exercice terminé le 31 décembre 1972

(avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 décembre 1971)

	1972	1971
Revenu brut d'exploitation (y compris les revenus de dividendes et d'intérêt 1972 – $15,094,493; 1971 – $12,044,867)	$ 45,315,083	$ 38,550,795
Moins:		
Frais généraux et d'administration	21,883,887	19,224,866
Frais d'intérêt	14,997,698	11,296,491
Amortissement	301,836	305,684
	37,183,421	30,827,041
Revenu net avant impôts et postes extraordinaires	8,131,662	7,723,754
Impôts sur le revenu	3,874,543	3,824,417
Revenu net pour l'exercice avant postes extraordinaires	4,257,119	3,899,337
Bénéfice extraordinaire		623,391
Revenu net pour l'exercice	4,257,119	4,522,728
Bénéfices non répartis, début de l'exercice	8,946,690	6,016,045
	13,203,809	10,538,773
Moins: dividendes payés en espèce et en actions	879,050	1,592,083
Bénéfices non répartis, fin de l'exercice	$ 12,324,759	$ 8,946,690

Rapport des vérificateurs

Wood Gundy Limitée,

En notre qualité de vérificateurs de Wood Gundy Limitée et ses filiales, nous avons procédé à l'examen normal des états financiers consolidés dans leur forme détaillée de la compagnie au 31 décembre 1972 et nous avons soumis notre rapport sans réserve sur ces états financiers aux actionnaires le 5 février 1973.

A notre avis, les résumés ci-dessus du bilan consolidé et de l'état consolidé du revenu et des bénéfices non répartis résument fidèlement l'information contenue dans les états financiers consolidés dans leur forme détaillée qui ont fait l'objet de notre rapport.

Toronto, Canada
le 5 février 1973

CLARKSON, GORDON & CIE
comptables agréés

Hewlett-Packard présente le système de calcul financier le plus révolutionnaire de notre temps.



Le HP-80
Si vous êtes dans les affaires, vous ne pouvez pas vous en passer

Le HP-80 de Hewlett-Packard est une calculatrice électronique hautement sophistiquée qui peut faire plus pour vous que n'importe quelle autre machine capable de tenir au creux de votre main.

En plus des quatre opérations de base (+ − × ÷), le HP-80 est préprogrammé pour résoudre 36 calculs financiers distincts; entre autres: rendement et prix d'obligations, intérêt composé, versements et analyse d'hypothèque, analyse des tendances du taux de rendement, intérêt accumulé, billets escomptés, rendement annuel véritable, conversions de pourcentages en taux annuels, moyenne des écarts et écart-type.

Et le HP-80 comporte un calendrier intégré de 200 ans.

Gagnez
jusqu'à 20 minutes sur un seul problème

Vous n'avez plus jamais besoin de consulter d'interminables tables ni d'avoir recours à une interpolation imprécise. En moyenne, le HP-80 arrive à la solution de bien des problèmes en 2 secondes. Il est facile d'évaluer tout le temps épargné en une journée de travail. La portée mathématique du HP-80 s'étend de 10 à la puissance −99 jusqu'à 10 à la puissance 99. Il peut faire apparaître dix chiffres significatifs; vous choisissez vous-même où arrondir le nombre, jusqu'à six décimales. Enfin, le HP-80 n'acceptera pas de problèmes ou de dates impossibles (le voyant lumineux se met à clignoter pour indiquer que les données sont absurdes).

Le HP-80 est d'un usage simple

Peu de temps après avoir mis la main sur le HP-80, vous commencerez à résoudre des problèmes d'affaires en appuyant sur quelques boutons. C'est si simple et si facile que vous regretterez de ne pas en avoir eu un à l'époque où vous étiez en classe de mathématiques, au collège.

Comme le HP-80 a été programmé à l'avance pour exécuter ses 40 fonctions de base, tout son "cerveau" constitue une puissance au repos qui n'attend que vous pour se mettre au travail. Vous n'avez qu'à fournir les données, et en quelques secondes vous obtenez la réponse. En fait, en combinant les 40 possibilités de base, vous pouvez résoudre instantanément plus de 100 types de problèmes.

Vous constatez aisément que, grâce au HP-80, n'importe qui peut effectuer des calculs financiers qui normalement auraient requis de longues et coûteuses études en administration.

Une maîtrise en administration (MBA) peut vous ouvrir bien des portes, mais pour vous servir du HP-80 il suffit d'avoir un vif désir d'économiser du temps et de l'argent.

Calculez
un taux de rendement, assis dans un avion

Le HP-80 vous accompagne **partout.** Apportez-le à vos réunions. En voyage d'affaires. Sur la lune. Il fonctionne à l'aide de piles rechargeables ou branché sur le courant alternatif. Où que vos affaires vous emmènent, vous pouvez apporter le HP-80. Et vous devriez.

Quand vous ne vous en servez pas, vous pouvez facilement ranger le HP-80 dans un tiroir de bureau que vous verrouillez à clé.

Les astronautes naviguent grâce à Hewlett-Packard

La mise au point du HP-80 est le résultat presque inévitable des recherches de Hewlett-Packard en mesure électronique de précision, en analyse et en informatique. Les grands observatoires du monde établissent pour la plupart leurs échelles de temps au moyen d'horloges atomiques; ce sont justement ces horloges Hewlett-Packard qui ont aidé le véhicule Apollo à se rendre jusqu'à la lune.

Il s'agit là de deux exemples seulement choisis parmi les nombreux cas où l'équipement et les systèmes de Hewlett-Packard travaillent pour les savants et les ingénieurs les plus exigeants, dont le succès ou l'échec mêmes dépendent de mesures le plus précises possible.

Plus récemment, Hewlett-Packard a créé le HP-35, une règle à calcul électronique déjà utilisée par des dizaines de milliers de scientifiques.

Peut-être
perdez-vous de l'argent chaque jour sans le HP-80

Si vous êtes courtier en obligations, par exemple, vous avez peut-être perdu plusieurs centaines de dollars depuis que vous avez commencé à lire cette annonce.

Le fait est que tous ceux qui effectuent des affaires où chaque décimale de précision équivaut à des dollars ont beaucoup à gagner avec le HP-80. Cela s'explique simplement du fait que de nombreux calculs financiers sont résolus en consultant des tables. Or peu de tables comportent des nombres aussi développés que ceux fournis par le HP-80.

Vous n'avez pas besoin d'un diplôme en administration pour vous rendre compte que des calculs informatiques plus rapides et plus précis se traduisent par une exploitation financière plus efficace.

Comment se procurer le HP-80

Le HP-80 est vendu directement par Hewlett-Packard. Il est livré avec une option d'essai gratuit de 15 jours, et avec une garantie d'un an. Faites-nous parvenir le coupon ci-dessous. Prix: $499.18 * (Droits de douane et taxe fédérale compris.)

Le HP-80

Hewlett-Packard (Canada) Ltd.
275, boulevard Hymus
Pointe-Claire, Québec.
Tél: (514) 697-4232

☐ S.V.P. Envoyez-moi_____HP-80.
Ci-joint mon chèque de $_____.
☐ S.V.P. Envoyez-moi d'autres renseignements sur le HP-80.
Nom_____
Adresse_____
Ville_____ Prov._____
Compagnie_____ # 4A
** Ajoutez la taxe de vente provinciale*

Hewlett-Packard (Canada) Ltd. • 275, boul. Hymus, Pointe-Claire, Québec (514) 697-4232 • 50, boul. Galaxy, Unité no. 8, Rexdale, Ontario (416) 677-9611
Halifax (902) 455-0511 • Ottawa (613) 225-6530 • Winnipeg (204) 786-7581 • Edmonton (403) 452-3670 • Vancouver (604) 433-8213

HEWLETT hp PACKARD